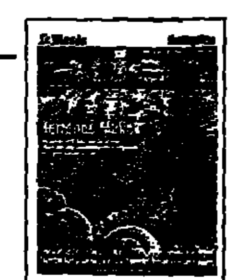
هكذا عن الاصل

Le Monde

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



55e ANNÉE – N° 16822 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — JEUDI 25 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Kosovo : sursis pour un accord

● Les négociations de Rambouillet n'ont pas définitivement abouti ● Elles reprendront en France le 15 mars ● Les belligérants ont accepté, sous conditions, les grandes lignes du plan d'autonomie ● Les Kosovars insistent sur l'indépendance, les Serbes refusent le déploiement de l'OTAN



UNE NOUVELLE PÉRIODE d'incertitude et d'attente s'ouvre pour le Kosovo, où la région de Vucitrn, dans le nord, est depuis lundi en proie aux combats. Les négociations de Rambouillet se sont en effet achevées, mardi 23 février, sans avoir abouti à la signature d'un règlement par les Serbes et les Albanais. De nouveaux pourparlers seront organisés à partir du 15 mars en France.

Bien que non conclusifs, les résultats de la conférence de Rambouillet ont cependant été salués, dans les capitales occidentales, comme *« un pas dans la bonne direction »*. Les pays organisateurs ont fait état d'un accord des deux parties sur un document qui définit les institutions devant garantir à la province une large autonomie. En revanche, les parties du projet de règlement portant sur la sécurité et sur le déploiement d'une force de l'OTAN au Kosovo n'ont pas été adoptées, les Serbes y restant pour l'instant hostiles. Ce sont elles qui feront l'objet des prochaines négociations.

En outre, la partie politique du plan n'a pas recueilli l'aval de toute la délégation albanaise. Les représentants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) ont refusé d'y souscrire parce qu'elle ne mentionne pas la possibilité d'organiser un référendum d'autodétermination à l'issue de la période intérimaire de trois ans. Cette indocilité de l'UCK est une mauvaise surprise pour le chef de la diplomatie américaine, Mme Albright, qui pensait que la difficulté ne viendrait que du côté serbe.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15

Lionel Jospin, un premier ministre en quête de ligne

C'EST UN PIÉTON ORDINAIRE *qu'au gré de leurs promenades les Parisiens rencontrent parfois. En effet, à plusieurs reprises* depuis le début de l'année, Lionel Jospin, en visite à l'Assemblée nationale ou dans quelques ministères, a planté là voiture à cocarde et chauffeur et s'en est retourné, à pied, à l'hôtel Matignon. Surpris la première fois, fatalistes les suivantes, maussades toujours, les gardes du corps lui ont emboîté le pas à distance raisonnable. Ils ont ainsi pu voir d'un peu loin la tête changeante des passants, vaguement intrigués d'abord par ce visage connu, puis généralement souriants, une fois dissipée la surprise de croiser le premier ministre. D'ailleurs, ces manifestations réservées et courtoises ont plutôt encouragé l'intéressé à recommencer ses escapades.

A sa façon, l'attitude de M. Jospin renseigne sur la difficulté de gouverner. L'hôtel Matignon est un pressoir où s'accumulent les problèmes et se succèdent les réunions pour tenter de les régler. « On a presque hâte d'arriver le matin, on culpabilise de partir le soir », a ainsi raconté Jean-Paul Huchon, directeur de cabinet de Michel Rocard, entre 1988 et 1992, dans son *Jours tranquilles à Matignon* (Grasset). Dans ce lieu, poursuit-il, *« court le stress et rien n'y finit jamais : les questions se suivent et s'additionnent sans s'annuler »*. Comme ses prédécesseurs, l'actuel premier ministre a subi, rue de Varenne, la charge de la fonction. Placé dans une situation de cohabitation inédite, tenu par surcroît d'ordonner une gauche pétrie de contradictions, il s'est trouvé plongé dans le genre de situation où, tout à coup, les journées paraissent affreusement courtes. Résultat : ce sexagénaire qui avait su conserver la taille mince de l'ancien sportif qu'il fut a vu peu à peu sa silhouette s'arrondir.

Cette évolution physique a peu à peu entamé le dynamisme du chef du gouvernement. Plusieurs de ses interlocuteurs rapportent sa fatigue de l'an dernier, concomitante avec la situation politique devenue difficile, face notamment à un président de la République ragaillardi. M. Jospin, pourtant, a réagi. Sur les consignes du premier ministre, la table de l'hôtel Matignon s'est allégée. Les poissons ont remplacé la viande et les légumes verts chassé les frites. Désormais, le chef du gouvernement évite le plus souvent de boire du vin et assure avoir banni les pâtisseries. Du coup, sa balance respire : sept kilos envolés en quelques semaines, selon un Jospin visiblement heureux du résultat.

L'amaigrissement se double d'une activité sportive que le premier ministre s'efforce de pratiquer, à nouveau, régulièrement. Avant de prendre ses quartiers à l'hôtel Matignon, il échangeait des balles de tennis avec Claude Allègre. Il a renoué avec ce sport à la Lanterne, la résidence dont disposent les premiers ministres à Versailles avec, pour partenaires, quelques-uns de ses officiers de sécurité. *Les promenades dans les rues de Paris s'inscrivent dans cette volonté d'une certaine hygiène de vie. « J'ai besoin de m'oxygéner »*, explique-t-il à ses proches. Ce souci d'entretenir sa forme suggère combien, pour M. Jospin, la cohabitation s'apparente à une course de fond.

Jean-Michel Aphatie

Le sang contaminé, la complexité en œuvre

ENGAGÉ dans la confusion en raison d'une procédure imparfaite et de l'inexpérience de celui qui fut choisi pour le présider, le procès du sang contaminé, qui s'achemine vers le réquisitoire et les plaidoiries, a fait preuve, au-delà de ses imperfections, de sa nécessité. Car, pour peu qu'on veuille enfin l'ouvrir sereinement, que révèle la boîte de Pandore de l'affaire du *sang contaminé ? Une complexité* hors normes, des sous-dossiers imbriqués, des perspectives chronologiques trompeuses, des responsabilités gigognes, fragmentées, aux confins du médical et de l'administratif, du politique et du pénal. Une *diversité, au fond, qui exige d'être débattue publiquement afin d'être correctement embrassée pour ne pas mener à un jugement faussé.*

Ainsi, penché comme un chercheur sur son microscope, le juge judiciaire ou parlementaire qui siège à la Cour de justice de la République doit sans cesse ajuster sa focale pour appréhender les réalités qui lui sont exposées. Sur un fort grossissement, on l'a vu scruter, entre autres, le processus décisionnel qui, entre avril et juin 1985, aboutit à l'annonce de la mise en place du dépistage systématique chez les donneurs de sang. Pour cela, il a plongé dans les couloirs de la Direction générale de la santé (DGS), observé les tâtonnements face à la progression du sida, jaugé les différents niveaux de conscience du risque sanitaire. Il a pointé surtout l'incompréhensible dilution des informations remontant vers les ministres et l'inadaptation d'une structure gouvernementale faisant intervenir trop tardivement la phase de financement dans les prises de décision en matière de santé publique.

A ce niveau de grossissement, le juge de la Cour de justice s'est attaché, par exemple, à donner du sens à la décision, prise lors de la réunion interministérielle du 9 mai 1985 à Matignon, de retarder l'enregistrement du test américain Abbott au Laboratoire national de la santé (LNS).

Jean-Michel Dumay

Lire la suite page 15 et nos informations page 8

■ RECHERCHE
Un laboratoire de haute sécurité à Lyon pour l'étude des virus les plus dangereux

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac va inaugurer, en mars, à Lyon, un laboratoire de microbiologie destiné à l'étude des micro-organismes les plus dangereux de la planète, comme les virus africains de Lassa et d'Ebola. Financée par la Fondation Marcel-Mérieux, cette structure unique en Europe répond à des normes de sécurité draconiennes, pour éviter toute contamination des chercheurs et de l'environnement, mais aussi pour empêcher tout acte de malveillance. Vitres pare-balles, blindage, badges, codes confidentiels, scaphandres à air pressurisé... Un laboratoire pas comme les autres, qui pourrait inspirer la NASA pour confiner les échantillons qu'elle rapportera de la planète Mars.

Lire page 25

Parité : oui ou non ?

POURQUOI les femmes n'ont-elles pas, en tant que représentantes de la nation, la place, parfois fragile, qu'elles ont conquise – souvent difficilement – dans la société civile ? Comment remédier à cet état de fait qui se présente encore en France sous une forme caricaturale ? Six points de vue relancent cet âpre débat. Au-delà de la controverse entre « paritaires » et « antiparitaires », plusieurs voix se font entendre pour souligner l'étrangeté de l'exception « hexagonale », pour proposer un système de double vote comme voie d'accès pragmatique à une réelle parité politique ou pour réinterroger la distinction entre « sexe » et « genre ».

Lire pages 16 et 17

Le sublime retour d'un cinéaste



TERRENCE MALICK

HORMIS *Rien sur Robert*, film de Pascal Bonitzer servi par Sandrine Kiberlain et Fabrice Luchini, on voit mal qui pourra résister à la force de *La Ligne rouge*, du cinéaste américain Terrence Malick, qui avait disparu des écrans depuis vingt ans. Prenant prétexte de la bataille de Guadalcanal en 1942, il livre une méditation homérique sur l'humanité.

Lire pages 30 à 32

■ Morts en montagne

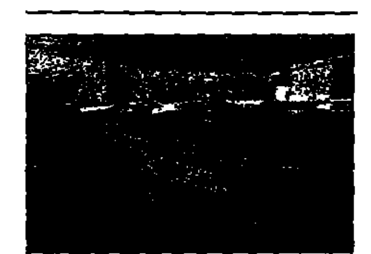
Une nouvelle avalanche a fait au moins dix morts en Autriche. Un randonneur décède après avoir été secouru dans les Pyrénées. Les intempéries bloquent les secours en Savoie. p. 34

■ PAC : le choc franco-allemand

Le début des négociations sur la réforme de la politique agricole commune est dominé par l'opposition frontale entre Paris et Bonn. p. 3

■ Les enjeux des élections corses

La droite conservera-t-elle la majorité ? Les nationalistes – et lesquels ? – auront-ils des élus ? Quel sera l'impact de l'assassinat du préfet Erignac et de la reprise en main qui a suivi ? Les élections de l'Assemblée de Corse auront lieu les 7 et 14 mars. p. 6



■ Gibraltar, condensé d'histoire

Trois royaumes, deux enclaves, cinq langues : le détroit de Gibraltar est un double passage, de la Méditerranée à l'Atlantique, de l'Europe à l'Afrique. nos pages « voyages », p. 26 et 27

■ Pinochet, les Mères et le Condor

Dans les années 70, les dictatures d'Amérique latine ont coordonné, sous le nom d'opération « Condor », la répression politique. Aujourd'hui, les mères de disparus fournissent au juge Garzón des éléments pour nourrir le dossier Pinochet. p. 14

■ Accompagner les mourants

Le Conseil économique et social formule des propositions pour que la France rattrape son retard en matière de soins palliatifs. p. 10

■ Le Japon change

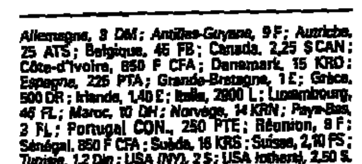
Fusions et ouverture aux capitaux étrangers : un nouveau capitalisme japonais tente d'émerger. p. 18

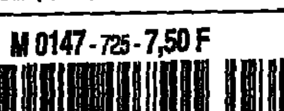
■ Bon bilan pour la loi littoral

Le bilan de la loi sur la protection du littoral de 1986, présenté mercredi 24 février en conseil des ministres, fait apparaître que les objectifs sont remplis, mais que des aménagements sont nécessaires. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 725 - 7,50 F





KOSOVO La conférence de Rambouillet s'est achevée, mardi 23 février, sans avoir abouti à la signature d'un règlement par les Serbes et les Albanais du Kosovo. Les organisateurs ont cependant fait état d'un accord des deux délégations sur la partie politique du plan de paix portant sur le statut d'autonomie et ils ont annoncé que de nouvelles négociations s'ouvriraient en France le 15 mars pour parler des questions de sécurité. ● LES DIVISIONS entre Albanais sont apparues à la fin de la conférence, les représentants de l'UCK refusant de donner leur aval au document politique, qui ne mentionne pas la perspective d'un référendum d'autodétermination dans la province. ● LES SERBES refusent toujours le déploiement au Kosovo d'une force de l'OTAN qui veillerait à l'application d'un règlement. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Les principaux obstacles à un accord entre Serbes et Albanais demeurent

Dans trois semaines, des négociations s'ouvriront sur les aspects militaires du plan de paix pour le Kosovo. D'ici là, l'UCK devra avoir approuvé la partie politique du plan et les Serbes admis le principe du déploiement d'une force de l'OTAN

PARTIE REMISE donc. Les négociations de Rambouillet, qui visaient à faire s'entendre Serbes et Albanais sur un statut d'autonomie pour le Kosovo, n'ont pas abouti mais elles se poursuivront ailleurs en France, à partir du 15 mars. En termes diplomatiques, cela porte un nom : on n'a pas fait la paix, mais on a engagé un « *processus* ». Quelque chose d'incertain, qui n'aura pas même la vertu d'arrêter les combats sur le terrain ; mais quelque chose que, malgré tout, on ne voulait pas rompre pour conclure à l'échec. Les Serbes ne sont plus sous la menace de frappes aériennes imminentes de l'OTAN ; leur acceptation d'une partie du plan proposé repousse l'éventualité d'un recours à la force. L'indocilité dont a fait preuve la délégation albanaise à Rambouillet aussi.

Les principaux points de blocage sont restés les mêmes qu'au début des pourparlers : les Serbes ne veulent pas qu'une force de l'OTAN vienne dans la province veiller au bon déroulement des choses ; les Albanais ne veulent pas qu'on leur dénie le droit à l'autodétermination dans trois ans.

Les pays organisateurs de la conférence de Rambouillet ont pour leur part complètement changé de ton en trois semaines. Le 29 janvier, le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Russie) convoquait autoritairement les deux parties, menaces à l'appui. Serbes et Albanais avaient une semaine pour obtempérer, une semaine pour engager sérieusement la négociation et une autre semaine pour la conclure. A mi-parcours des discussions, les pays organisateurs constataient des progrès, mais « *plus lents que prévu* » ; les parties devaient « *parvenir immédiatement à un accord sur les points durs restant en suspens* », disait leur communiqué, qui fixait l'échéance ultime au 20 février à midi (« *deadline is deadline* » : elle ne serait pas prolongée). Le 20 février à 20 heures, le Groupe de contact, constatant des « *progrès très substantiels* », demandait aux parties « *un ultime effort* » qu'elles devaient impérativement fournir avant le 23 février à 15 heures. Le 23, à 17 heures, on prenait rendez-vous pour le 15 mars...

Cela ressemble à une reculade de la communauté internationale, mais ce n'en est pas vraiment une. Sans la menace de frappes aériennes, les pourparlers de Rambouillet n'auraient pas eu lieu ; mais les quinze derniers jours ont montré qu'à l'inverse – contrairement à ce que pensaient les Américains – cette menace ne peut pas tout régler.

Rarement on aura vu des ministres à ce point « *mouiller leur chemise* », comme l'ont fait Hubert Védrine, Robin Cook et Madeleine Albright ; rarement autant d'experts internationaux et de négociateurs penchés nuit et jour sur le statut d'une province de deux millions d'habitants. Cet engagement n'a pas été vain. Un document a été mis au point à Rambouillet, qui décrit, moults détails à l'appui, le Kosovo tel qu'il pourrait être : avec des institutions démocratiquement élues garantissant à la majorité albanophone une forte autonomie, avec des mécanismes de protection des



droits de l'homme, avec un système judiciaire « *équitable* ». « *Avec les accords de Rambouillet*, conclut le communiqué de la fin de la conférence, *un cadre politique pour une autonomie substantielle est désormais en place.* »

Restent deux problèmes assez considérables. Le communiqué n'en évoque qu'un seul, qui fera l'objet des nouvelles négociations en mars : le défaut d'entente sur ce que l'on appelle « *la mise en œuvre de l'accord* ». Il s'agit en fait de toutes les questions de sécurité : retrait des forces armées serbes du Kosovo, démantèlement de la police et désarmement des combattants de l'Armée de libération (UCK). Toutes choses qui supposent, pour devenir réalité, une présence extérieure musclée pour laquelle l'OTAN se porte candidate à raison de 28 000 hommes. Les Serbes n'en veulent pas. « *A différents moments du jour ou de la nuit*, disait mardi la Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, *ils utilisent des termes différents.* » Ils voudraient cette « *présence internationale* » civile et non pas militaire, ou bien alors émanant de l'ONU, pas de l'OTAN. Sur cet aspect des choses, les Russes, membres du Groupe de contact, sont mal à l'aise, mais les Occidentaux tiennent bon : « *Il n'est pas question d'autre chose que d'une force commandée par l'OTAN, même si elle peut coopérer avec d'autres* », disait, mardi, Mme Albright.

MAUVAISE SURPRISE

Deuxième problème et non des moindres (c'est la mauvaise surprise de Rambouillet pour les Américains) : une partie de la délégation albanaise – les six représentants de l'UCK – n'a en fait pas donné son aval au chapitre politique du plan de paix, parce qu'il ne prévoit pas explicitement de référendum au Kosovo, au terme de la durée de trois ans pour lequel il est conclu. Le texte stipule seulement que l'accord doit être révisé au bout de ces trois ans en tenant compte de divers éléments parmi lesquels la « *prise en compte des opinions* ». L'UCK n'accepte pas d'être désarmée pour une perspective aussi floue. Hisham Thaqi, le jeune homme qui parlait à Rambouillet au nom de la résistance armée, a quitté une des salles lambrissées du château, lundi, en menaçant de rompre. Mme Albright avait eu beau mettre en œuvre toutes les capacités de pression de l'Amérique et faire même venir le commandant en chef de l'OTAN Wesley Clark pour le convaincre, rien n'y fit. A Pristina, les combattants avaient Hisham Thaqi à l'œil ; il ne pouvait pas donner son aval au projet de règlement.

On a masqué cette difficulté, mardi, lors des conclusions de la conférence, en disant que la délégation albanaise demandait à « *consulter sa base* » d'ici le 15 mars. Cette « *consultation* » risque d'être plus que vive entre les différentes factions albanaises. Les Américains, qui se faisaient fort d'amener l'UCK sur la voie de la conciliation, ont à ce stade échoué. Il n'est pas sûr aujourd'hui que le mouvement armé sera représenté aux prochaines négociations, qui s'ouvriront sur la base d'une acceptation *a priori* des aspects politiques du règlement.

L'une des principales difficultés rencontrées dès le début par les grandes pouissances face à la crise du Kosovo, à savoir la division de la communauté albanaise, n'est donc pour l'instant pas résolue. Or elle prive les Occidentaux de leur principal moyen de pression sur Slobodan Milosevic, la menace du recours à la force.

Claire Tréan

L'UCK récalcitrante

Les Kosovars n'ont signé *« aucun document »* à Rambouillet, a déclaré mardi Hisham Thaqi, le principal représentant de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) aux négociations : *« Nous n'avons apposé notre signature sur aucun document, nous allons consulter le peuple, les organisations du Kosovo et l'UCK. »*

De son côté, le porte-parole du chef politique de l'UCK, Adem Demaqi, a affirmé à Pristina que le désarmement du mouvement était *« hors de question »*. *« Aucune décision politique ne peut être prise sans l'accord du représentant politique général de l'UCK, Adem Demaqi »*, a-t-il ajouté. Il a également indiqué que M. Demaqi avait rencontré, lundi, le nouveau commandant militaire de l'UCK, Suleyman Selimi, et les membres de son état-major. M. Demaqi a reçu à cette occasion, a-t-il dit, *« les pleins pouvoirs pour diriger politiquement l'UCK »*.

« Un cadre politique pour l'autonomie substantielle est désormais en place »

VOICI les principaux points du communiqué final de la réunion de Rambouillet sur l'avenir du Kosovo, présenté le 23 février, par les deux coprésidents, le Français Hubert Védrine et le Britannique Robin Cook :



VERBATIM

« ● Comme il était prévisible, les négociations ont été complexes et difficiles. Les efforts des parties et l'engagement résolu des négociateurs, les ambassadeurs Hill, Mayorsky et Petritsch, ont abouti à un consensus sur l'autonomie substantielle du Kosovo, notamment sur des mécanismes permettant des élections libres et justes en vue du fonctionnement d'institutions démocratiques, la protection des droits de l'homme et des droits des membres des communautés nationales, ainsi que la mise en place d'un système judiciaire équitable.

● Avec les accords de Rambouillet, un cadre politique pour l'autonomie substantielle est désormais en place. Les bases existent pour la finalisation des chapitres de mise en œuvre de l'accord, en particulier les modalités d'une présence civile et militaire internationale invitée au Kosovo. Il est indispensable que l'accord intérimaire soit conclu et signé dans son intégralité. Dans cet esprit, les parties se sont engagées à participer en France, à partir du 15 mars, à une conférence portant sur tous les aspects de mise en œuvre, après des consultations avec les membres du Groupe de contact, les négociateurs et les organisations internationales compétentes. Nous sommes résolus à surveiller étroitement le respect total de cet engagement afin de faire aboutir le processus de Rambouillet.

● Les parties doivent s'abstenir de toute action qui remettrait en cause les résultats obtenus à Rambouillet. Nous attendons en particulier des parties qu'elles respectent entièrement et immédiatement le cessez-le-feu au Kosovo, qu'elles s'abstiennent de toute action de provocation, qu'elles respectent pleinement leurs engagements d'octobre 1998 et qu'elles se conforment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soutenons pleinement la Mission de vérification au Kosovo de l'OSCE et son personnel, et nous demandons instamment que les parties créent les conditions nécessaires à la sécurité de la MKV et des autres personnels internationaux, dont elles seront tenues responsables.

● Nous nous engageons à travailler ensemble pour obtenir un règlement reflétant les aspirations légitimes de l'ensemble des habitants du Kosovo. Seul un tel règlement peut créer les conditions qui permettront d'éviter une catastrophe humanitaire. Ceux qui empêcheront l'adoption définitive d'un accord intérimaire au Kosovo, ceux qui continueront à provoquer de nouvelles hostilités, ou ceux qui menaceront la sécurité de la MVR seront tenus pour entièrement responsables de leurs actions. »

« Il a d'abord fallu mettre en route le chauffage »

« TOUT a été monté en une semaine, et nous n'avons connu depuis aucun problème majeur de fonctionnement » : à l'issue de la réunion de Rambouillet sur le Kosovo, un diplomate français ne cache ni sa fatigue ni sa fierté d'avoir participé à l'organisation de ce sommet. *« La France*, dit-il, *a l'habitude d'organiser des rencontres internationales ou des réunions de chefs d'Etat, mais rarement dans un délai aussi court. »*

Ce château du XIVe siècle, où François Ier mourut en 1547 après avoir été blessé au cours d'une chasse, a servi à plusieurs reprises à héberger des grands de ce monde. Konrad Adenauer, Leonid Brejnev, Gerald Ford ou Helmut Schmidt y ont séjourné, et le président Giscard d'Estaing y avait organisé, en novembre 1975, la première réunion de ce qui deviendra le G 7, regroupant les sept pays les plus industrialisés.

Pour les pourparlers sur la crise du Kosovo, il a tout d'abord fallu chauffer cette élégante bâtisse, entourée d'une forêt de près de 20 000 hectares. Un travail dont le conservateur de la résidence du président de la République a indiqué qu'il nécessitait « *une semaine* », soit le délai séparant très exactement la décision prise lors de la réunion à Londres du groupe de contact, et l'arrivée huit jours plus tard des délégations.

Les étages du château ont ensuite été répartis entre les participants : un pour les Serbes, un pour les Albanais et un autre pour les négociateurs. L'organisation des chambres a donc dû être modifiée. Les repas, préparés sous la forme de buffets par un grand traiteur parisien, étaient servis dans deux salles à manger. *« Les belligérants se sont souvent mêles avec les diplomates occidentaux au gré de la formation des tables de huit personnes, mais ils ne se sont jamais retrouvés face à face et, lorsqu'ils leur arrivaient de se croiser dans ce lieu qui n'a rien de gigantesque, ils baissaient les yeux et regardaient le bout de leurs chaussures... »*, assure un participant qui n'a relevé aucun excès de boisson : moins d'un verre de vin par personne et par repas.

Plusieurs milliers de personnes, outre les délégations serbes et albanaises, se trouvaient en fait à Rambouillet. Les négociateurs et leurs experts, les équipes de logistique et de sécurité, les journalistes et policiers ont ainsi envahi la petite ville de 25 000 habitants dès le samedi 6 février. Dans la bergerie nationale qui jouxte le château, les équipes américaines avaient installé – et sécurisé – leur propre organisation, notamment de transmissions.

CONTRÔLE POLICIER INTENSE

Rambouillet a vécu ces quelque trois semaines au rythme des cortèges officiels déboulant dans ses ruelles. La place de l'Hôtel-de-Ville, devant les grilles du château, était entièrement occupée par les cars de télévision et leurs groupes électrogènes. Le schéma de circulation avait été largement modifié, et assorti, dès l'entrée de la ville, d'un contrôle policier intense. *« Préfecture, mairie, policiers municipaux et commerçants ont joué le jeu de manière très coopérative »*, assure le diplomate.

Les délégations sont, elles, restées pratiquement cloîtrées dans l'enceinte du château. *« Une atmosphère studieuse, simplement entrecoupée par moment de jogging ou de courtes promenades dans le parc »*, résume un participant. Il avait été précisé au début des pourparlers – tant aux Serbes qu'aux Albanais du Kosovo – que toute sortie de l'enceinte serait assortie d'une impossibilité de retour. Une règle qui a été strictement respectée.

« L'une des rares distractions, raconte le diplomate, *a été d'observer le vol des canards sur le lac du château. La glace qui recouvrait le bassin imposait aux volatiles des atterrissages très cahotiques et difficiles »*... Un peu à l'image de cette conférence, prolongée à deux reprises, et qui reprendra en France le 15 mars, dans un lieu encore non précisé, pour de nouveaux pourparlers. Avec cette fois un temps de préparation qui devrait être plus confortable pour les organisateurs du Quai d'Orsay.

Denis Hautin-Guiraut

A Stimje, les Kosovars ont peur

STIMJE (Kosovo)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Magasins fermés, police omniprésente, « la situation est très tendue »

Blerim jette un œil soupçonneux entre deux lamelles des stores vénitiens tirés sur toute la devanture de son commerce avant de débloquer les verrous de la porte : *« La police est venue ce matin contrôler les identités, tous les clients sont partis. De toute façon, ces derniers jours, les gens préfèrent rester chez eux. Ils attendent de voir ce qui se passe à Rambouillet et après. »* Blerim a donc fermé son magasin. Par précaution – les Albanais ont appris à se méfier des descentes de police – et par manque de clients.

Plus haut, dans la rue principale et défoncée de la petite ville de Stimje, c'est au fond d'une épicerie qu'Ilir accepte de parler. Ni lui ni Blerim ne donnent leur vrai prénom. S'adresser à des étrangers peut être synonyme de tracasseries policières. Dehors, un véhicule tout-terrain banalisé de la police passe en trombe dans une gerbe d'eau boueuse. Deux autres « MUP » (initiales désignant la police) en treillis camouflé bleu ont les mains plongées dans le moteur de leur voiture. *« Tout est calme »*, lâchent-ils. En écho, Blerim affirme : *« Nous avons peur. »* Dans cette ville de quelque 10 000 habitants, dont 90 % d'Albanais, il y a presque plus de policiers que de civils.

« A Stimje, comme à Kosovska Metrovica et Podujevo, la situation est très tendue », reconnaît un haut responsable de la mission de vérification (KVM) de l'OSCE. *« Ces derniers jours, on assiste à des mouvements de troupe souvent dans l'unique objectif d'impressionner la population. Certains convois tournent en rond autour du village juste pour montrer leur drapeau »*, remarque un vérificateur de l'OSCE. Si aucun accrochage sérieux n'a eu lieu ces derniers jours à Stimje, la population vit dans la hantise d'un dérapage. Racak, où une quarantaine d'Albanais ont été massacrés par la police serbe en janvier, n'est qu'à quelques centaines de mètres de la sortie de la ville. *« Ce souvenir est dans toutes les mémoires. On ne sait pas ce qui peut se passer. Tout peut arriver »*, affirme Ilir.

« AUCUN DÉSARMEMENT »

Chaque jour apporte en effet son lot de victimes à un endroit ou un autre de la province. Les accrochages se sont multipliés aux alentours de Vucitrn, au nord du Kosovo. Cinq policiers serbes ont été blessés, mardi, dans le village voisin de Bukosh. Le Haut Comité des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a également fait état de plusieurs milliers de civils ayant fui dernièrement les combats dans cette région. *« Si l'on veut appliquer un accord accouché aux forceps et maintenir la paix, la condition est le déploiement d'une force militaire internationale qui soit plus musclée que les parties en présence sur le terrain »*, souligne un haut responsable de la KVM qui rappelle les humiliations subies par les « casques bleus » en Bosnie.

L'annonce d'une pause d'au moins quinze jours dans les négociations et l'absence de consensus sur le volet militaire de l'accord laissent donc sceptique. *« Si l'OTAN ne vient pas, cela signifiera l'intensification des combats*, explique Ilir. *Tout nouveau délai fait augmenter la pression. »* Dans les maquis, les guérilleros de l'Armée de libération (UCK) fourbissent en effet des armes qu'il ne sera pas facile de leur reprendre, même en cas d'accord. *« Nous ne les remettrons qu'à notre état-major »*, affirme un combattant. La représentation politique de l'UCK à Pristina a été encore plus claire. *« L'UCK n'a pas été créée pour aller à Rambouillet et révéler son niveau d'armement. Son but est la libération du Kosovo de l'agresseur serbe. Aucun désarmement ne peut-être envisagé »*, a déclaré, mardi, Albin Kurti, secrétaire de la représentation politique de l'UCK. *« L'armée de libération est la garantie de la sécurité des Albanais du Kosovo. Sans elle, la population se sentirait encore plus en danger »*, a-t-il poursuivi. A Stimje, Blerim s'enferme à double tour. Il ne sait pas quand il rouvrira son magasin.

Christophe Châtelot

Belgrade dénonce la « partialité » des Occidentaux et juge la rencontre mal préparée

BELGRADE
de notre envoyée spéciale

Le régime de Slobodan Milosevic, qui aura échappé non seulement aux bombes de l'OTAN mais aussi à l'opprobre unanime et exclusive des Occidentaux, forcés de constater publiquement les blocages existant aussi du côté albanais à Rambouillet, s'est déclaré, mardi 23 février, *« prêt à poursuivre le travail lors de la prochaine rencontre »*.

Dans une lettre adressée à Hubert Védrine et à Robin Cook, le président serbe, Milan Milutinovic, présent à Rambouillet, a résumé les acquis, à ses yeux, des négociations. Il *« souligne »* que l'accord de principe obtenu à Rambouillet *« ne fait pas état d'indépendance* [pour le Kosovo] *ni de troisième république »* au sein de la Yougoslavie pour la province albanaise. Concernant le volet militaire du plan de règlement, la lettre affirme : *« La RFY est d'accord pour examiner l'ampleur et le caractère de la présence internationale »* au Kosovo, ne faisant donc pas mention de troupes.

Dans un long communiqué diffusé par la télévision de Belgrade, M. Milutinovic a également émis des réserves sur le texte de l'accord, en regrettant qu'*« il ne parle pas d'égalité pour les différentes communautés nationales »* du Kosovo, une expression qui désigne généralement à Belgrade, outre les Albanais et les Serbes, des *« Monténégrins, Turcs, Musulmans, Tsiganes, Egyptiens et Goranci »* vivant dans la province.

Les responsables serbes se sont surtout livrés à une critique en règle des modalités de la rencontre de Rambouillet. Celle-ci *« n'était pas bien préparée »*, a jugé M. Milutinovic lors d'une conférence de presse tenue à la résidence de l'ambassadeur de Yougoslavie à Paris, retransmise par la télévision de Belgrade. Il a réclamé pour la suite des entretiens une *« impartialité des représentants »* occidentaux, car celle-ci était *« absente »* à Rambouillet. Dans son communiqué, M. Milutinovic accuse la *« communauté internationale »* de s'être *« complètement ralliée aux Albanais du Kosovo »*. Le chef de la délégation serbe, Ratko Markovic, a dénoncé de son côté la *« grande improvisation »* des entretiens de Rambouillet. L'idée d'autonomie substantielle *« était bâtarde »*, a-t-il ajouté.

Les représentants serbes font mine d'avoir déjoué une série de pièges tendus par les Occidentaux. Afin de *« justifier une occupation »* du Kosovo par des troupes étrangères, *« sous le prétexte d'introduire la paix »*, l'importance de l'UCK a été *« gonflée »*, a encore dit M. Milutinovic. *« On voulait nous faire accepter des troupes étrangères avant le document politique »*, a-t-il prétendu. A Belgrade, le vice-président fédéral, Vuk Draskovic a pour sa part dénoncé une *« tentative faite, sans consulter* [la] *délégation, d'introduire sous un autre nom la notion de référendum »* au Kosovo.

Pour M. Milutinovic, la conférence de Rambouillet est un *« échec »* que les Occidentaux cherchent à *« camoufler »*. La partie serbe, a-t-il déclaré, a *« toujours dit qu'il fallait d'abord établir le concept de l'autonomie »* avant de discuter du volet militaire. *« Or le contraire s'est produit, et aujourd'hui on se trouve dans une forêt de dispositions contradictoires. »*

Mardi soir, la télévision de Belgrade, entièrement contrôlée par le pouvoir, ne criait pas victoire, se contentant de vanter les mérites de la délégation serbe, qui *« a fait preuve d'un grand respect des principes »*. *« Les médias internationaux tiennent la délégation albanaise responsable de l'absence de signature »* d'un document, a assuré la chaîne d'Etat avant de diffuser des images désormais quotidiennes de *« meetings »* tenus en Serbie. Y sont lancés, sous des applaudissements convenus d'auditoires assez réduits, des slogans tels que : *« Nous ne mettrons genoux à terre devant aucune puissance »*, ou encore : *« Vive notre président Slobodan Milosevic. »*

Natalie Nougayrède

La France refuse de payer seule l'addition de l'Agenda 2000 et de la PAC

Paris accuse l'Allemagne de chercher à l'isoler

Jean Glavany, ministre français de l'agriculture, a comparé, mardi 23 février, l'attitude allemande à celle de Margareth Thatcher, qui voulait qu'on lui « rende [son] argent ». Paris reproche à Bonn de chercher à résoudre exclusivement sur son dos le problème de sa contribution, largement excédentaire, au budget de l'Union.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les mises en garde offensives de la France à l'égard de l'Allemagne continuent. Après Hubert Védrine et Pierre Moscovici, les ministres des affaires étrangères et des affaires européennes, ce week-end à Luxembourg, Jean Glavany n'a pas été moins direct, mardi 23 février, à Bruxelles, lors du marathon des ministres de l'agriculture des Quinze pour débloquer la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Comme s'il fallait absolument dramatiser et provoquer un électrochoc chez des interlocuteurs apparemment imperméables aux discours français.

Les habitudes de la relation franco-allemande veulent que les incidents de parcours soient systématiquement minimisés. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Les Allemands, qui versent au budget européen 11 milliards d'euros de plus qu'ils n'en reçoivent en retour – contre moins d'un milliard pour les Français – , aspirent à réduire cette contribution, sans d'ailleurs avancer d'ordre de grandeur. *« Les montants varient d'un interlocuteur à l'autre »*, déplore le ministre français.

DEUX LOGIQUES

N'ignorant pas que la comparaison peut choquer, M. Glavany a assimilé la démarche allemande à celle de Margaret Thatcher dans les années 80. *« Ich will mein Geld zurück »*, fait-il dire aux dirigeants allemands, en traduisant le célèbre *« I want my money back »* (« Je veux qu'on me rende mon argent ») de la dame de fer. Le ministre a évoqué la possibilité d'une crise dans l'hypothèse où les Allemands chercheraient à faire supporter à la France l'essentiel de ce rééquilibrage budgétaire, intention qu'il est tout prêt à leur prêter.

Deux logiques s'affrontent. Après avoir indiqué qu'ils accepteraient un effort pour aider à régler le problème allemand, les Français ont proposé une méthode : la réduction des dépenses de l'Union, notamment des dépenses de la PAC. Mais ils entendent que tous fassent des gestes analogues, que les Anglais acceptent une limitation du « rabais » que Mme Thatcher avait obtenu en 1984 à Fontainebleau ; que les Espagnols, les Grecs, les Irlandais, les Portugais comprennent qu'il sera nécessaire de réduire le bénéfice qu'ils retirent des Fonds structurels ; que les Italiens se rallient à l'idée que la contribution de chacun des États-membres sera calculée désormais davantage à partir du PNB que de la TVA (grâce à son économie souterraine, l'Italie tire profit de la méthode actuelle). Mais les Français ne voient rien venir. Ils ont le sentiment que la présidence allemande s'accommode du sur-place actuel, pensant qu'au bout du compte, il n'y aura pas d'autres issue que le recours au cofinancement des aides à l'agriculture que Paris rejette catégoriquement.

Sans être des partisans aussi fanatiques du cofinancement que ne le craignent les Français, les Allemands redoutent que le schéma de Paris, qui prévoit de réduire leur facture budgétaire d'environ 3 milliards d'euros, ne fonctionne pas, parce que les uns et les autres refuseront de mettre la main à la poche. Pressés par leur opposition d'obtenir un allègement significatif de leur contribution, ils ne veulent pas renoncer, sans autres certitudes, au recours au cofinancement, négligeant ainsi les avertissements français.

Paris ne veut pas se laisser entraîner et croit que le moment est venu de le dire avec force à ceux qui, même pour des raisons compréhensibles, refusent d'entendre. Ce sera le message que Jacques Chirac et Lionel Jospin délivreront vendredi lors du « sommet » informel de Petersberg, près de Bonn. Le président de la République défend la même ligne que le gouvernement à propos de l'« Agenda 2000 » et de la réforme de la PAC. Il croit également nécessaire le ton de rude franchise actuellement employé à l'égard de l'équipe de Gerhard Schröder.

Philippe Lemaître

Désaccord sur l'accord Elysée-Matignon

Après les déclarations de Philippe Vasseur, pour qui Jacques Chirac était *« en profond désaccord sur le fond et sur la forme avec le gouvernement sur le dossier de la PAC »*, l'Elysée a fait savoir mardi 23 février que les positions françaises sont *« définies en commun par MM . Chirac et Jospin. Elles constituent la base des instructions du ministre de l'agriculture, qui négocie ensuite dans les enceintes européennes appropriées »*.

Jean Glavany, pour sa part, a déclaré que les propos de l'ancien ministre de l'agriculture *« montrent – hélas – une fois de plus que, lorsqu'on n'est plus ministre, on peut perdre très vite le sens des responsabilités et la connaissance des dossiers. La réalité, c'est que lors des conseils restreints réguliers à l'Elysée il y a toujours eu accord, et c'est tant mieux si la France parle d'une même voix »*. Le bureau national du PS *« apporte tout son soutien »* à Jean Glavany et insiste sur la nécessité d'une *« réorientation »* de la PAC.

Devant les pays du Mercosur, les Européens s'engagent à revoir leurs subventions agricoles

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

L'Union européenne (UE) est-elle encore capable de damer le pion aux Etats-Unis en Amérique latine ? Organisé du 21 au 23 février à Rio, le premier forum réunissant des dirigeants d'entreprise de l'UE et du Mercosur (le marché commun latino-américain regroupant le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay avec le Chili et la Bolivie pour membres associés) a fourni l'occasion à une centaine de représentants du secteur privé des deux blocs commerciaux de jauger les obstacles à la création d'un espace de libre-échange interrégional, prévue par un accord-cadre signé en décembre 1995. Pour les Européens, le défi consiste à empêcher en premier lieu la satellisation du Mercosur sur l'orbite américaine au sein de la future Alca, la zone de libre-échange des Amériques, dont l'acte de naissance devrait être paraphé en 2005 par tous les pays du continent, à l'exception de Cuba.

Dimanche, dans son discours d'ouverture du forum, le président brésilien Fernando Henrique Cardoso a d'abord pris soin, comme l'avaient fait avant lui ses homologues paraguayen, Raul Cubas, et uruguayen, Julio Maria Sanguinetti, ainsi que le ministre argentin des relations extérieures Guido di Tella (qui représentait le président Carlos Menem, retenu à Buenos Aires par une infection respiratoire), de rassurer l'auditoire sur la cohésion du Mercosur, soumise à rude épreuve par la brutale dévaluation de 40 % du real brésilien intervenue depuis la mi-janvier. *« Des difficultés conjoncturelles*, a-t-il notamment déclaré, *ne nous feront pas dévier de nos objectifs. »*

Pour l'heure, et en attendant de pouvoir évaluer avec plus de précision l'impact déstabilisateur de l'effondrement du real sur les économies des pays voisins, les partenaires du Brésil se contentent de la suppression, récemment annoncée par Brasilia (*Le Monde* daté 14-15 février), des subventions aux exportations de biens de consommation qui leur sont destinées.

A l'adresse des patrons européens, M. Cardoso s'est efforcé de mettre en exergue les distorsions qui pénalisent le Mercosur dans ses relations avec l'UE, son premier partenaire commercial (avec un volume d'échanges de 46 milliards de dollars, soit 265 milliards de francs, en 1998). *« Il existe*, a-t-il souligné, *un protectionnisme déguisé. Chaque année, les pays développés dépensent plus de 160 milliards de dollars* [920 milliards de francs] *pour empêcher que leurs agricultures soient exposées à la concurrence. Pire : pour fausser à coups de subventions la concurrence sur les autres marchés. »* A l'appui de ses dires, et après avoir précisé que les Etats-Unis usaient des mêmes procédés protectionnistes, M. Cardoso a rappelé que les exportations de l'UE vers le Mercosur avaient augmenté de 274 % entre 1990 et 1996, alors que le flux commercial en sens inverse n'a progressé que de 25 % durant la même période.

« CONCURRENCE DÉLOYALE »

Les plaintes présidentielles ont reçu un écho particulièrement favorable chez Hans-Olaf Henkel, le président de la puissante Confédération allemande de l'industrie. *« Nous ne pouvons pas rester éternellement les otages des agriculteurs, qui ne représentent pas plus de 4 % des travailleurs de l'Union européenne. L'Europe*, a-t-il indiqué, *doit libéraliser son agriculture, qui absorbe la moitié de son budget en subventions. »* A l'heure où les organisations paysannes de l'UE protestent contre le réaménagement de la politique agricole commune (PAC), le commissaire européen Martin Bongemann a répété à Rio que l'agriculture représente désormais un *« volet prioritaire »* des négociations entre les deux blocs.

Il s'est d'autre part engagé, au nom de l'UE, et sous peine, dans le cas contraire, de *« commettre une erreur politique »*, à présenter dans ce domaine sensible des *« propositions concrètes »* avant le 30 juin, à savoir au plus tard pendant le sommet entre les chefs d'Etat de l'UE, de l'Amérique latine et de la Caraïbe, qui se tiendra à Rio les 28 et 29 juin. De leur côté, les gouvernements du Mercosur estiment que le prochain élargissement de l'Union européenne à l'Est forcera une réforme profonde de la PAC et une diminution substantielle des aides publiques aux producteurs européens, accusés de *« concurrence déloyale »* en Amérique latine.

Alors que l'UE semble enfin déterminée à régler la principale pomme de discorde entre les deux unions douanières, une autre menace pointe à l'horizon. Le gouvernement argentin transmettra en avril au département du Trésor américain un document formel détaillant son projet d'adopter le dollar comme monnaie courante en substitution du peso. Une mesure radicale que M. Menem rêve, après la dévaluation du real, d'étendre à l'ensemble du Mercosur, au risque de voir s'installer, selon les détracteurs de la dollarisation, un *« protectorat américain »* du rio Grande à la Terre de feu. Pedro Malan, le ministre brésilien des finances, prône pour sa part la création d'une monnaie unique au sein du Mercosur *« au cours du XXIe siècle »*. *« Comme vous le savez*, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse durant le forum, *le XXIe siècle dure cent ans... »*

Jean-Jacques Sévilla

Londres accélère ses préparatifs d'adhésion à l'Euroland

Tony Blair a annoncé une série de mesures techniques concernant les administrations du Royaume-Uni en prévision du passage à la monnaie unique. Mais le premier ministre britannique n'a pas donné la date possible du référendum

Annoncée mardi 23 février avec solennité devant les Communes, la décision du premier ministre britannique, Tony Blair, d'accélérer *les préparatifs d'adhésion de son pays à* l'Union monétaire européenne a répondu au besoin de clarification réclamé, à de multiples reprises, par la City depuis le lancement de l'euro, le 1er janvier. Les marchés financiers *ont cependant regretté l'absence de ca*lendrier précis. Dans son intervention, le leader travailliste est resté prudent. Il a seulement indiqué que le référendum promis à ses concitoyens après les prochaines élec*tions aurait lieu quatre mois après l'éven*tuelle décision du gouvernement de proposer au pays de rejoindre la monnaie unique. En attendant, des moyens financiers seront débloqués pour permettre aux principales administrations *concernées d'être prêtes à* tout moment.

LONDRES
de notre correspondant à la City

« *Si la Grande-Bretagne souhaite avoir l'option de rejoindre l'euro au début de la prochaine législature, il faut en accélérer les préparatifs pratiques dès maintenant* » : Tony Blair a franchi un nouveau pas, mardi 23 février, aux Communes, pour préparer le Royaume-Uni à la monnaie européenne. Très attendue, son intervention, qui était télévisée en direct dans les salles de change de la première place boursière européenne, n'a cependant guère ébranlé la City, où elle a suscité peu de réactions tranchées.

L'indice FTSE a progressé, mais d'abord en raison des surprenants bons résultats des banques britanniques et d'Unilever. L'effritement constaté de la livre par rapport au dollar est lié aux mauvais résultats du commerce extérieur et de la croissance, plutôt qu'à la nouvelle contraction de l'euro. Seuls les fonds d'état britanniques tirent profit de la publicité donnée par Downing Street au rapprochement des taux d'intérêt du royaume de ceux de la zone euro, favorables en général aux obligations. En confirmant qu'il était personnellement en faveur d'une adhésion à l'euro après les élections, dès le début de la prochaine législature, Tony Blair n'a rien dit de bien nouveau, mais il a confirmé ses engagements européens. « *Si nous ne respectons pas ce vague calendrier – l'abandon du sterling dans les cinq ans – Londres va perdre sa prééminence de place financière européenne* » : à l'instar de David Owen, économiste auprès de la charge Dresdner-Kleinwort-Benson, les milieux financiers pro-euro ne cachent pas leur déception devant le refus du premier ministre de fixer une date pour la participation de la Grande-Bretagne à l'Union économique et monétaire (UEM). Le fait que le référendum, promis par les travaillistes pour interroger la population sur le passage à l'euro, intervienne quatre mois après la décision du gouvernement d'adopter la monnaie unique n'a guère surpris ce partisan d'une adhésion rapide à l'Euroland.

Au-delà de cette volonté d'ouverture – l'annonce de mesures techniques – et de ce ton contrastant avec l'euroscepticisme de l'opposition conservatrice, Jonathan Loynes, de la banque HSBC, trouve peu d'illustrations concrètes d'une quelconque inflexion de la prudente stratégie euro du 10 Downing Street. « *nous sommes toujours coincés dans cette longue phase de préparation et de décision dont il faudra bien sortir un jour* », souligne-t-il.

L'EFFORT FINANCIER

Pourtant, au-delà de ces pâteuses tergiversations aisément compréhensibles (peur de provoquer la puissante presse Murdoch viscéralement eurosceptique, division des milieux d'affaires, existence de tensions au sein du groupe parlementaire travailliste, etc.), nos interlocuteurs à la City estiment que les propos de Tony Blair vont bien au-delà de la simple réaffirmation des cinq critères économiques sur lesquels doit s'appuyer la Grande-Bretagne, tels qu'ils avaient été définis par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, en octobre 1997.

Tout d'abord, les « pro » applaudissent l'effort financier substantiel consenti par le gouvernement pour adapter aux exigences de l'euro l'outil informatique de trois organismes publics clés, la sécurité sociale, le fisc et les douanes. De plus, dans chaque ministère, un ministre délégué sera chargé de superviser les préparatifs de conversion. Confier à la Banque d'Angleterre la tâche de piloter le plan de transition dans le secteur privé a été de surcroît bien accueilli, à la lumière de l'excellente performance de l'institut d'émission dans les préparatifs de la City à la conversion du 31 décembre. L'enjeu est d'importance, puisque 86 % des grandes entreprises d'Albion et 45 % des PME ont des liens commerciaux avec les pays de la zone euro.

Enfin, les europhiles voient d'un bon œil l'engagement aux premières lignes d'un premier ministre qui, jusque-là, s'était toujours retranché derrière le Trésor, sur ce terrain miné par l'hostilité de l'opinion. Ainsi, le plan de transition a été publié sur le site internet de Downing Street et non sur celui du ministère des finances, comme c'était le cas jusqu'à présent pour les informations officielles concernant l'UEM.

Le soutien de la majorité des grands banquiers à l'adhésion à l'euro, leur forte visibilité médiatique, l'appui de la Confédération britannique de l'industrie – l'équivalent du Medef –, de la Chambre de commerce et du lord-maire de la City, Lord Levene, ne doivent pourtant pas faire illusion : le courant anti-euro à l'intérieur du *square mile* ne désarme pas. « *Il s'agit d'une tentative vile de contraindre le monde des affaires à accepter l'euro, qui n'a pas deux mois d'existence. L'économie britannique n'est pas prête, les bénéfices de pareille adhésion ne sont pas évidents et le patronat est sommé de délier les cordons de la bourse* », affirme Nick Herbert, directeur-général du groupe de pression anti-euro « Business for Sterling ». « *La City*, dit-il, *a déjà raflé le gros des transactions euro tout en restant à l'écart de l'UEM. Contrairement à ce que dit Blair, elle n'a rien à gagner et tout à perdre dans cette aventure* ». Qui dit mieux ?...

Marc Roche

L'Allemagne tire la croissance européenne vers le bas

L'ALLEMAGNE sera-t-elle l'économie la plus faible de la zone euro en 1999 ? Annoncé voici quelques jours, le recul du PIB allemand au quatrième trimestre 1998 (– 0,4 %) est un signe inquiétant. La croissance du produit intérieur brut allemand est de 2,8 % en 1998, un chiffre comparable à celui de la France (qui devrait être de + 3,1 %). Mais l'écart semble devoir se creuser en 1999, puisque le consensus des économistes fait état d'une croissance allemande de 1,5 % à 2 % cette année, contre 2,2 % à 2,3 % pour la France, d'après le Fonds monétaire international. Le premier budget de la coalition rouge-verte, présenté mardi 23 février au Bundestag par le ministre des finances, Oskar Lafontaine, table sur une croissance du PIB allemand de 2 % cette année.

L'Allemagne, qui représente 30 % du PIB européen, est en train de tirer la croissance européenne vers le bas. Même si les différences entre Bonn et Paris ne sont pas considérables, le cœur économique de l'Europe bat au ralenti. Certes, la convergence entre les deux économies principales de la zone euro existe : « *En l'an 2000, nous aurons tous le même niveau de croissance, à 3 %, taux auquel auront régressé les Etats-Unis* », estime Klaus Friedrich, économiste en chef de la Dresdner Bank. « *Mais le ralentissement est moins fort en France qu'en Allemagne* », constate John Kirkpatrick, économiste en charge de l'Allemagne à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

La thèse d'un décrochage allemand par rapport à la France commence à se répandre. « *L'économie française va reprendre, tandis que l'Allemagne pousse son ralentissement* », dit Philippe Gudin, économiste à la banque d'affaires Goldman Sachs. Ainsi, la faiblesse actuelle de l'euro s'explique en grande partie par des facteurs allemands : le ralentissement de leur économie amène les dirigeants de Bonn à réclamer une baisse des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne, ce qui provoque le scepticisme des investisseurs. Le ministre des finances allemand, Oskar Lafontaine, a réitéré, mardi à Bonn, ses appels à un assouplissement de la politique monétaire européenne.

S'il y a, en ce moment, un décalage des deux côtés du Rhin, c'est que « *l'Allemagne est plus sensible que la France au ralentissement de son industrie, qui a un effet d'entrainement plus fort qu'ailleurs sur les autres secteurs de l'économie* », selon Philippe Gudin. Le ralentissement des exportations allemandes a été plus fort que prévu *en 1998, à la suite des crises asiatiques* et russes. Ce recul des exportations provoque un net ralentissement de l'investissement productif dans l'industrie : après avoir fortement progressé en 1998 (+ 8,5 %), celui-ci va augmenter *plus lentement cette année* (+ 3,2 % selon les chiffres de la Deutsche Bank).

RIGIDITÉS PERSISTANTES

Du même coup, la structure de l'emploi en France est meilleure qu'en Allemagne. Même si le secteur des services y a désormais une part plus importante que l'industrie dans la valeur ajoutée, il ne représente que 8,2 millions d'emplois, contre 11,5 millions dans l'industrie. Autrement dit, les effectifs industriels allemands sont de 40 % supérieurs à ceux des services (alors qu'en France le secteur tertiaire compte 65 % d'emplois de plus que l'industrie). La deuxième raison du décrochage allemand provient, selon Goldman Sachs, des *rigidités persistantes du marché du travail*. Alors que la France a créé 300 000 emplois dans le secteur privé en 1998 (grâce au recours systématique à la précarité et au temps partiel), l'Allemagne n'en a pratiquement pas créé. Les *emplois créés dans les services ont* été annulés par ceux qui ont été supprimés dans le secteur de la construction.

Du coup, le facteur « emploi » permet une relance de la demande intérieure plus forte en France qu'en Allemagne. La consommation privée a augmenté de 3 % en 1998 en France, tandis qu'elle augmentait de 1,5 % seulement outre-Rhin. Or, des deux côtés du Rhin, la consommation privée reste le principal moteur de la croissance. L'augmentation des allocations familiales au début de l'année n'a pas été suffisante pour doper la demande des ménages allemands. L'augmentation des salaires dans la métallurgie allemande (+ 4 % en vertu de l'accord signé voici quel*ques jours) permettra peut-être de* relancer la consommation, bien que les suppressions d'emplois qui vont accompagner cet accord risquent d'en annuler l'effet positif sur la demande.

Enfin, le troisième élément de *faiblesse de l'économie allemande* provient du manque de lisibilité de la politique économique et des incertitudes liées à la réforme fiscale. Celle-ci va se traduire dès cette année par d'importantes surcharges sur les entreprises, au profit des ménages. « *C'est un environnement d'incertitudes* », souligne Norbert Meisner, économiste chargé de l'Allemagne à la Caisse des dépôts et consignations, qui pointe du doigt les « *anticipations négatives* » des acteurs économiques allemands.

Lucas Delattre

Inquiétudes pour l'économie polonaise

La Pologne, dont l'Allemagne est le premier partenaire, enregistre un net ralentissement de sa croissance économique. Celle-ci n'a atteint que 4,8 % en 1998, après avoir dépassé 5 % au cours des années précédentes. Les experts tablent sur une croissance du PIB oscillant *entre 3,5 % et 4,5 % en 1999*. Inquiets, les services du président Kwasniewski ont interrogé le gouvernement, mardi 23 février, sur les conséquences qu'aurait sur le budget une chute de la croissance à 3 %, avec une inflation d'environ 7 %.

Production industrielle en baisse, moral des consommateurs en chute libre et chômage en hausse contribuent à noircir le tableau. Le taux de chômage était à 11,4 % de la population active en janvier, contre 10,4 % *en décembre*. La monnaie (le zloty), touchée par les perspectives de ralentissement, ne cesse de perdre du terrain face au dollar depuis le début de l'année.

Les déchets nucléaires allemands restent bloqués en France

BONN
de notre correspondant

Un pont de chemin de fer un peu branlant va-t-il empoisonner les relations franco-allemandes ? C'est possible, car le fameux pont se situe sur la ligne qui mène au centre de stockage de déchets nucléaires de Gorleben, en Basse-Saxe. Fin 1998, suite à une inspection de l'ouvrage, la Deutsche Bahn a décidé d'interdire la voie aux transports exceptionnels – en premier lieu aux convois de déchets nucléaires. Gorleben, seul centre où puissent être stockés les combustibles allemands retraités par la Cogema dans son usine de la Hague, est jusqu'à nouvel ordre inaccessible.

Cet épisode est un nouvel obstacle pour rapatrier les 3 800 tonnes de combustibles retraités qui se sont accumulés à la Hague et doivent repasser la frontière, nécessitant l'organisation de 200 wagons nucléaires, appelés « châteaux ». « *Les chemins de fer nous ont indiqué que ce problème serait réglé d'ici à la fin septembre* », tempère Michael Schroeren, porte-parole du ministre Vert de l'environnement, Jürgen Trittin, précisant que cet incident ne porte pas à conséquence : il serait de toutes façons administrativement impossible d'organiser un transport avant cette date. « *Dans cette partie d'échecs, c'est un coup de maître* », lance au contraire un lobbyiste pro-nucléaire.

Jusqu'à présent, seuls deux convois ont eu lieu de la Hague vers Gorleben, en mai 1996 et mai 1997. Depuis, plus rien. Fin 1997, les Français avaient accepté d'interrompre leurs livraisons pour ne pas *gêner Helmut Kohl en campagne* électorale.

Officiellement, les Allemands assurent aujourd'hui de leur bonne volonté : au sommet de Potsdam en décembre et lors de sa rencontre avec le ministre de l'industrie Christian Pierret mi-janvier, M. Trittin a déclaré vouloir faire tout son possible pour que l'Allemagne rapatrie deux convois par an sur son territoire dès 1999, selon le vœu des Français.

IMPATIENCE FRANÇAISE

En réalité, une telle reprise susciterait des manifestations monstres des militants écologistes, furieux de voir les Verts essuyer camouflet sur camouflet dans le dossier nucléaire. Ces troubles embarrasseraient tout le gouvernement Schröder ; la chancellerie, si brutale avec ses partenaires étrangers, début janvier, lorsqu'il était question d'invoquer la clause de force majeure pour rompre sans indemnités les contrats de retraitement, leur aurait demandé d'être compréhensifs.

Côté français, on s'impatiente. Aucune date de réunion n'a encore été fixée pour réunir le groupe de travail franco-allemand pour étudier les modalités de sortie du nucléaire. On veille toutefois à ne pas envenimer les choses, alors que les négociations sur la politique agricole commune se passent au plus mal avec les Allemands (*lire page 3*). Les Français vont devoir décider rapidement de la stratégie à adopter à l'égard de leur partenaire. Certaines centrales allemandes sont engorgées, et doivent absolument reprendre leurs *convois vers la Hague dans les* mois, voire les semaines à venir. La centrale de Philippsburg, dans le Bade-Wurtemberg, a déjà testé une nouvelle méthode pour remplir ses convois sans les contaminer – ceux-ci ayant été interdits au printemps 1998, lorsqu'on a découvert que les convois émettaient des radiations très supérieures aux normes autorisées.

La France, elle, devra décider si elle conditionne l'acceptation de nouveaux combustibles irradiés en provenance d'Allemagne à l'organisation de convois en sens inverse. Faute de quoi elle va devenir encore plus le centre de stockage intermédiaire des déchets allemands : la population outre-Rhin refuse obstinément tout stockage sur son territoire. Mais, animée d'un sentiment écologique qui s'arrête à ses frontières, elle ne manifeste jamais lorsque les déchets partent vers la France ou la Grande-Bretagne. Un écologiste allemand a un autre point de vue. « *Curieusement, depuis que les contrats de la Cogema ne sont plus en cause, la pression de l'opinion publique française, qui ne supporterait pas la présence des déchets allemands en France, semble soudain moins dramatique* », lance-t-il, sibyllin.

« *Notre objectif est d'autoriser conjointement départs et retours des déchets* », assure M. Schroeren. Les faiblesses de la voie de chemin de fer n'augurent pas d'une décision rapide. A la plus grande joie du gouvernement allemand, qui veut avant tout éviter les problèmes chez lui.

Arnaud Leparmentier

Le président sud-coréen prédit la sortie de la crise

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La Corée du Sud est en train de se dégager de la crise économique la plus sévère qu'elle ait connue depuis son décollage au cours des années 60 et elle renouera avec une croissance positive en 1999, a annoncé, mercredi 24 février, le président Kim Dae-jung au cours d'une conférence de presse marquant sa première année au pouvoir. « *Nous avons surmonté la phase la plus difficile de la crise : en 2000, la situation économique et financière sera redevenue normale (...) et la Corée retrouvera sa place de leader dans la région* », a-t-il déclaré.

Soulignant le « *courage* » dont ont fait preuve les Coréens et « *les sacrifices* » qu'ils ont consentis, le président a mis le redressement du pays au compte de la « *détermination nationale* ». « *Cette crise nous a permis de prendre conscience que si nous affrontons les difficultés, nous pouvons les surmonter et que notre détermination est notre meilleur atout. Même à l'étranger, on reconnaît les progrès accomplis et l'on peut prendre exemple sur la Corée.* » Un baume au cœur des Coréens, dont la fierté nationale a été meurtrie par le sentiment d'échec qui a prévalu au cours de l'année écoulée. Satisfecit présidentiel au pays d'autant plus nécessaire peut-être qu'en dépit d'une amélioration tangible des indicateurs économiques, le coût social de la crise est encore *loin de s'être fait entièrement sentir*. « *Le chemin qui reste à parcourir sera long et difficile* », a poursuivi le chef de l'Etat qui a ajouté que l'emploi est sa « *première préoccupation* ». En mars, le taux de chômage atteindra 10 % et concernera deux millions de personnes.

Kim Dae-jung a mis le redressement du pays au compte de la « détermination nationale »

« *Le dilemme est devant nous : la restructuration va augmenter le chômage, mais si l'on ne fait rien, le pays va à la ruine. Nous ne pouvons que tenter d'alléger les peines de la population* », a-t-il dit.

Le président a annoncé que la seconde année de son mandat sera consacrée à poursuivre les réformes et à assurer la stabilité politique en cherchant à « *renforcer la cohésion nationale* » et à remédier à un regain d'animosité régionale. Mal endémique de la Corée, le régionalisme a eu tendance à s'exacerber avec les difficultés provoquées par la crise.

Kim Dae-jung, qui a inauguré depuis son arrivée au pouvoir une politique de réconciliation envers la Corée du Nord, a appelé le régime de Pyongyang à arrêter sa production d'armes de destruction massive. « *Il est temps de mettre fin à la guerre froide qui persiste dans la péninsule coréenne depuis un demi-siècle* », a-t-il déclaré. Rappelant les principes de son approche globale du problème nord-coréen (normalisation des relations entre Pyongyang, Washington et Tokyo, levée des sanctions économiques américaines et aide au Nord), M. Kim a reconnu qu'il n'était pas « *certain que cette politique porte ses fruits, mais* [que c'était] *la meilleure pour le moment* ».

Philippe Pons

■ **PHILIPPINES : le président Joseph Estrada** a annoncé, mercredi 24 février, la suspension *sine die* des pourparlers engagés depuis 1995 avec la rébellion communiste philippine pour protester contre trois enlèvements récents. Joseph Estrada a qualifié d'actes de « *trahison* » les enlèvements qui ont eu lieu, le 15 février près de Davao, de deux hauts gradés dont un général d'armée, et cette semaine d'un officier de police dans le centre des Philippines. – (AFP.)

L'Afrique du Sud est confrontée au défi du terrorisme

A l'approche des élections, le gouvernement de Nelson Mandela fait face à une série d'attentats

La police sud-africaine soupçonne le mouvement d'autodéfense islamiste Pagad (Peuple contre le gangstérisme et la drogue), qui recrute dans la communauté métisse musulmane, d'être à l'origine d'une vague de terrorisme urbain marquée par des attentats à la bombe dans la région du Cap. A l'approche des élections de mai, ces violences sont devenues, pour le gouvernement de Nelson Mandela, un des enjeux de la campagne.

LE CAP
de notre envoyé spécial

Alerte à la bombe. Juste à côté du commissariat, le centre des impôts de Bellville, dans la banlieue nord du Cap, se vide. Confrontée à une vague terroriste dans le centre touristique de l'Afrique du Sud, la police prend les alertes au sérieux. Après un coup de fil anonyme, les forces de l'ordre fouillent le bâtiment, des voitures de police continuent d'arriver, sirènes hurlantes. Les employés attendent sur la pelouse.

Finalement, les fonctionnaires pourront regagner leurs bureaux. Mais il s'agit pour eux de la deuxième alerte à la bombe en trois mois. Même si les habitants du Cap s'en accommodent, les attentats créent un climat d'insécurité. De facture artisanale, les bombes n'ont pas fait beaucoup de victimes pour l'instant. Mais les terroristes défient de plus en plus ouvertement les autorités en s'en prenant aux commissariats et aux policiers chargés de l'enquête. Encore récemment, l'un d'entre eux a été grièvement blessé lors d'une embuscade. A l'approche des élections, le problème devient un enjeu politique. Le gouvernement de Nelson Mandela a lancé une campagne antiterroriste – l'opération « Good Hope » – et a doté la police du Cap de moyens supplémentaires.

Les résultats se font toujours attendre. Sans disposer de preuves formelles, la police attribue les attentats aux mouvements extrémistes de la communauté musulmane du Cap (minoritaire au sein de la communauté métisse). Elle oriente ses soupçons vers le groupe Pagad (Peuple contre le gangstérisme et la drogue), un mouvement d'autodéfense dont certains membres appartiennent aussi à des groupes islamistes. Ces groupes bénéficieraient du soutien de mouvements extrémistes proche-orientaux comme le Hezbollah, a affirmé le chef des services secrets sud-africains, sans fournir de preuves. *« S'il y a un soutien de l'étranger, il est minimal. La menace est avant tout locale »*, souligne un officier de police.

Ces dernières semaines, onze membres de la G-Force, la branche armée du Pagad, ont été arrêtés en possession d'armes. Soupçonnés d'avoir préparé un attentat contre le Parlement, cinq d'entre eux demeurent en garde à vue. *« Presque à chaque attentat, des membres du Pagad sont arrêtés parce que toutes les indications que nous avons à notre disposition vont dans ce sens »*, explique le capitaine Anine de Beer, porte-parole pour l'opération « Good Hope ». Un autre policier est catégorique : *« Les attentats sont le fait de membres de la G-Force de Pagad. Mais ils n'agissent pas forcément avec l'accord de la direction de leur mouvement. »*

Le président Mandela s'en est violemment pris aux groupes islamistes, sans nommer le Pagad, mais il a dénoncé une campagne contre le gangstérisme *« pourrie jusqu'à la moelle »* qui s'est transformée en *« offensive meurtrière contre un gouvernement démocratique »*. Le Pagad clame son innocence, dénonce un complot. *« La police se sert de nous comme bouc émissaire »*, déclare Abdus-Salaam Ebrahim, « coordinateur national » du Pagad, qui soutient que plusieurs membres de son organisation ont été torturés par la police. M. Ebrahim réfute les allégations qui présentent son mouvement comme une organisation islamiste menant un *djihad*, une guerre sainte contre les autorités. *« Nous condamnons les attentats et nous ne sommes ni en guerre contre le gouvernement ni en faveur d'un Etat islamique »*, affirme le dirigeant du Pagad. Il s'en prend néanmoins aux *« lois impies »* – comme celle sur l'avortement – et aux droits des homosexuels. Et il menace le gouvernement d'*« un soulèvement »* en cas de *« procès injuste »*.

MENACES DE MORT

« De plus en plus de gens estiment que le Pagad ne veut plus dire Peuple contre le gangstérisme et la drogue mais Peuple contre le gouvernement et la démocratie », affirme Ebrahim Rasool, chef du Congrès national africain (ANC, le parti de M. Mandela) dans la province du Cap. Cette région est l'une des deux seules que l'ANC ne contrôle pas encore. M. Rasool estime que la campagne terroriste s'inscrit dans la logique antigouvernementale et anti-ANC qui est celle du mouvement. *« La stragégie consiste à créer une atmosphère de peur et d'instabilité afin d'empêcher l'ANC de gagner la province »*, affirme-t-il. En tant que représentant du parti dirigeant et musulman modéré, M. Rasool est devenu l'une des cibles privilégiées du Pagad. Menacé de mort, il ne se déplace plus qu'accompagné de gardes du corps.

« Le Pagad fait régner la terreur sur la communauté musulmane », estime Sheikh Achmat Sedick, secrétaire général du Conseil judiciaire musulman (MJC). Cette organisation représente l'autorité morale et religieuse pour la très grande majorité des trois cent mille musulmans de la province (sur cinq cent mille musulmans en tout dans le pays). Des dirigeants du conseil ont, eux aussi, reçu des menaces de mort et se déplacent sous protection armée. *« Les agissements de ce mouvement ne font que jeter l'opprobre sur la communauté musulmane. Ils ne sont pas représentatifs »*, assure Sheik Sedick.

Descendants en majorité des esclaves venus de Java il y a trois cents ans, les musulmans du Cap représentent une minorité bien intégrée, rappelle Sheik Sedick : *« Je ne sais pas si c'est le Pagad qui pose les bombes. Mais il serait injuste de faire l'amalgame avec le reste de notre communauté. Les musulmans du Cap ne sont pas des terroristes. »*

Frédéric Chambon

Un livre sur le général Oufkir fait resurgir les années noires du pouvoir marocain

VOILÀ un ouvrage qui risque de déranger. Car le général Mohamed Oufkir, dont Stephen Smith, journaliste à *Libération*, publie une biographie, fut associé de trop près aux années les plus sombres du règne de Hassan II pour que l'image du roi sorte indemne de ce demi-millier de pages dont il est le héros caché.

Avant de devenir l'intime du souverain, Mohamed Oufkir, enfant d'une des tribus du Sud-Est marocain, s'est couvert de gloire sous l'uniforme français. Grand, maigre – *« un visage de Sioux au regard de bitume »*, écrit Jean Lacouture –, ce baroudeur est revenu d'Indochine bardé de médailles, de citations, et couturé de blessures. Face aux Allemands en 1944, il a appris à se battre. En Indochine, devant le Vietminh, c'est la pratique des interrogatoires musclés qu'il a acquise. De ces expériences, Hassan II saura tirer profit.

Entre le roi et le militaire venu à la politique grâce aux résidents généraux qu'il servit avec zèle sous le protectorat, une connivence va s'établir sur fond de violence. Qu'il s'agisse de réduire la révolte du Rif de 1958, de mater les émeutes de Casablanca en 1965 ou de pourchasser les militants de gauche, Oufkir et le roi sont côte à côte, complices, sans que l'on sache encore aujourd'hui quelle était la répartition des rôles entre ces deux hommes également énigmatiques. Oufkir ne fut-il que l'exécuteur des basses œuvres ou l'instigateur de crimes couverts par Hassan II ?

La question vaut aussi pour l'affaire Ben Barka, qui fit connaître le général Oufkir en France. Quelle est la part de responsabilité du ministre de l'intérieur dans l'enlèvement et l'exécution de l'opposant marocain à Paris en 1965 ? L'affaire est loin d'avoir livré tous ses secrets. *« Il ne s'agit pas de protéger les responsables politiques compromis il y a plus de trente ans – tous morts au demeurant –, mais de ménager Hassan II, dont la longévité au pouvoir oblige [...] à inventer des faux-fuyants de plus en plus embarrassants »*, observe Stephen Smith.

Sans doute faudra-t-il aussi patienter pour savoir quelle fut l'implication personnelle du général Oufkir dans la tuerie du palais de Skhirat qui faillit emporter le trône un après-midi de l'été 1971. L'homme fort du régime était-il de mèche avec les cadets du colonel Abadou qui massacrèrent les invités de Hassan II pour un *« coup d'Etat à la libyenne »* qui allait échouer ? Si l'auteur se garde de trancher, faute d'éléments nouveaux, c'est le portrait d'un homme seul, dégoûté par *« les mœurs dépravées et l'affairisme »* du palais, espionné par son bras droit, le chef de la sûreté nationale, Ahmed Dlimi, et soupçonné par le roi d'avoir été *« dans le coup de Skhirat »* qu'il nous brosse. Le lien entre le monarque et son *« janissaire »* distendu, vient le temps de la conjuration. Ce sera, l'été suivant, l'attaque du Boeing royal dans le ciel marocain par des chasseurs venus de la base de Kenitra. Par miracle, Hassan II en réchappe – mais pas Oufkir, dont le roi découvre rapidement qu'il est l'âme du complot.

Malgré le temps, les circonstances exactes de la mort du général, le 16 août 1972, restent, elles aussi, nimbées de mystère. Le palais parlera d'un *« suicide de loyauté »*. Mais c'est le corps d'un suicidé *« criblé de balles »* qui sera remis à la famille...

Oufkir disparu, c'est contre l'épouse du général défunt, Fatima, et ses six enfants que la vengeance du souverain va se déchaîner. Prisonniers pendant dix-neuf ans, les Oufkir vont ainsi disparaître de la surface de la terre, enfermés dans le jardin secret de Hassan II, *« comme si leur claustration dans les oubliettes du roi devait racheter les fautes commises par le général »*.

De ce calvaire qui n'a pris fin qu'en 1996, un autre livre porte témoignage, publié par Malika Oufkir, fille aînée du général félon. Savoureux lorsqu'il s'agit de raconter une enfance de princesse à l'ombre du monarque, le récit de *« la prisonnière »* change de rythme avec la disgrâce et les années de réclusion. Il devient sec, dépouillé, presque distant. Non pas que Malika ait pardonné mais, comme elle le confie maladroitement par ailleurs, *« quand on n'a pas les moyens, mieux vaut ne pas haïr. La haine est un sentiment beaucoup trop lourd à porter »*.

Jean-Pierre Tuquoi

★ « Oufkir, un destin marocain », de Stephen Smith, Ed. Calmann-Lévy, 518 pages, 170 francs.
★ « La Prisonnière », de Malika Oufkir et Michèle Fitoussi, Ed. Grasset, 335 pages, 132 francs.

1999, « année du Maroc » en France

Torpillée par la publication en 1990 du livre de Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, « l'année du Maroc » aura lieu en 1999. Cofinancée par le Quai d'Orsay, le Maroc et des groupes privés, près de 200 manifestations et rencontres culturelles – dont une caravane du livre marocain – sont programmées dans plus d'une vingtaine de villes. Deux points forts à Paris : l'exposition sur « les trésors du patrimoine » ce printemps et celle sur « Matisse et le Maroc ». *« On peut compter sur nous pour rappeler que le Maroc de Hassan II n'est toujours pas une réelle démocratie »*, prévient le député (Verts) Noël Mamère, adversaire de toujours de la monarchie. *« Si je réussis à faire connaître quelques artistes contemporains, je n'aurais pas perdu mon temps »*, rétorque Frédéric Mitterrand, le commissaire (côté français) de ce « Temps du Maroc ».

Edith Cresson interrogée à Bruxelles sur les irrégularités du programme « Leonardo »

BRUXELLES (Union européenne). Edith Cresson, le commissaire européen à la recherche, la formation et l'éducation, a été interrogée, mardi 23 février, par la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, sur les irrégularités commises par la société Agenor qui gérait le programme de formation professionnelle « Leonardo ». Elle a répondu que des irrégularités, entraînant le refus de payer des factures de la part de ses services, avaient maintes fois été constatées, que c'était là le lot fréquent, voire inévitable, de contrats sous-traités à l'extérieur. Mme Cresson a été interrogée de nouveau sur les raisons pour lesquelles elle avait engagé comme *« visiteur scientifique »* René Berthelot, un dentiste ami de Châtellerault, et sur les conditions dans lesquelles elle était intervenue, lorsqu'il tomba malade, pour que ses appointements continuent à lui être versés. Mme Cresson et sept autres commissaires seront auditionnés le 2 mars par le « Comité des sages » que le Parlement et la commission ont mis en place et dont le rapport est attendu pour le 15 mars. – *(Corresp.)*

Emeutes en Irak : Saddam Hussein reprend la situation en main

BAGDAD. Le gouvernement du président Saddam Hussein avait repris la situation en main, mardi 23 février, dans les régions chiites d'Irak où, selon différentes sources, des émeutes avaient éclaté ces derniers jours. Les responsables irakiens ont de nouveau démenti qu'il y ait eu des émeutes et affirmé que l'implication des Etats-Unis dans le meurtre de l'ayatollah *« n'est pas à exclure »*. A Bagdad, des diplomates ont confirmé que des *« incidents »* ont eu lieu samedi à Madinat El Saoura, banlieue de la capitale, tout en assurant que les forces de l'ordre ont rapidement ramené le calme. Des sources irakiennes en Jordanie et à Téhéran ont affirmé que les autorités ont repris le contrôle de la situation partout dans le pays, au prix d'une *« violente répression »* des chiites. – *(AFP.)*

Violents combats entre Erythréens et Ethiopiens près de Badmé

ASMARA. De violents combats continuaient, mercredi 24 février, entre forces érythréennes et éthiopiennes à la frontière entre les deux pays. Ces combats avaient débuté mardi à l'aube par une offensive des forces éthiopiennes. Une vingtaine de chars éthiopiens auraient été détruits ou capturés par les forces érythréennes. La région de Badmé, sur le front ouest où se déroulent les combats, est occupée par l'Erythrée depuis début mai. Elle représente le symbole de *« l'agression érythréenne »* pour l'Ethiopie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **INDONÉSIE : quatre personnes ont été tuées**, à Amboine (Est de l'Indonésie), mercredi 24 février, au cours d'une deuxième journée d'affrontements entre catholiques et musulmans. Deux des victimes ont été tuées par balles, selon une infirmière, et une autre a été brûlée vive dans un incendie. Des dizaines de personnes sont grièvement blessées. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : les avocats turcs du chef kurde Abdullah Öcalan**, arrivés mardi 23 février à Mudanya (ouest du pays), d'où ils devaient gagner l'île-prison d'Imrali pour rencontrer leur client, ont rebroussé chemin pour Istanbul, a annoncé le Centre d'information sur le Kurdistan (KIZ) basé en Allemagne. A leur arrivée à Mudanya, quatre de ces avocats ont été hués par la foule présente sur le quai. – *(AFP.)*

■ **GABON : l'Agence française de développement (AFD) a suspendu** le financement des projets au Gabon, en raison de l'accumulation des impayés gabonais, a annoncé, mardi 23 février, le directeur de l'antenne locale, Yves Boudot. L'AFD intervient dans plusieurs projets, dont la construction de routes et l'assainissement des rues de Libreville. – *(Reuters.)*

■ **ÎLE MAURICE : banques, bureaux et établissements scolaires ont fermé**, mardi 23 février à Port-Louis, la capitale de l'île Maurice, après trois jours d'émeutes provoqués par la mort en garde à vue de Joseph Reginald Topize, alias « Kaya », un chanteur de reggae très populaire. « Kaya », âgé de trente-neuf ans, est mort trois jours après avoir été arrêté pour avoir fumé de la marijuana au cours d'un meeting en faveur de la dépénalisation des drogues douces. – *(AFP, Reuters.)*

Prêt d'urgence à la première banque roumaine

BUCAREST. La banque centrale roumaine a accordé un prêt d'urgence, équivalent à 200 millions de dollars (182 millions d'euros), à Bancorex, la plus importante banque roumaine, alors que des centaines de déposants se précipitaient à ses guichets, mardi 23 février, au lendemain de la démission de son conseil d'administration. Celle-ci fait suite aux pressions de la Banque mondiale sur cette institution opaque détenue à 62 % par l'Etat. Une autre mesure extrême – l'augmentation du prix de l'essence – est réclamée par le Fonds monétaire international (FMI), dont une délégation, présente à Bucarest depuis dix jours, débat des conditions d'octroi de prêts indispensables pour payer les intérêts de la dette extérieure – 2,8 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros) dus en 1999. Par ailleurs, l'agence Moody a sanctionné le pays en lui attribuant la plus mauvaise note qu'il ait jamais connue, Caa 1, pour sa dette intérieure. – *(Corresp.)*

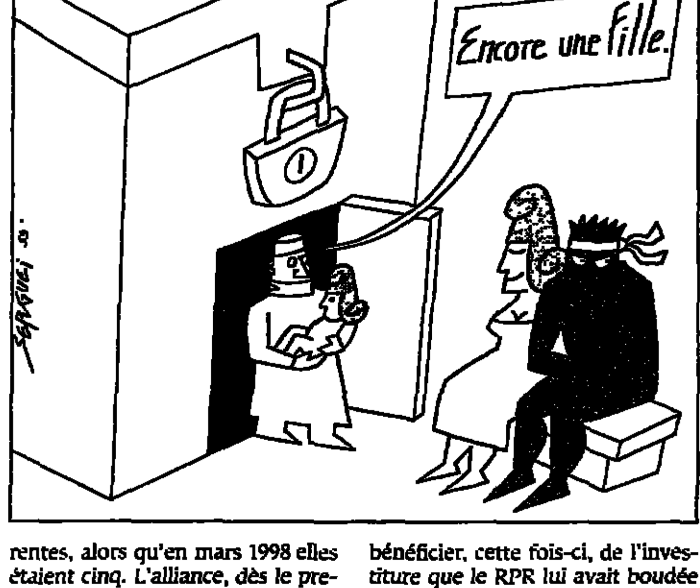
ELECTIONS Les Corses sont appelés à retourner aux urnes, le 7 et le 14 mars, pour élire les 51 conseillers à l'Assemblée territoriale, après l'annulation du scrutin de mars 1998 par le Conseil d'Etat. Le premier enjeu de ces élections est de savoir si la droite – dont la principale liste associe Jean Baggioni (RPR) et José Rossi (DL) – conservera la majorité préservée de justesse il y a un an. ● LES NATIONALISTES, en crise, ne sont pas assurés de passer le cap du premier tour. ● LA GAUCHE reste divisée. A côté de la liste conduite par Emile Zuccarelli, Simon Renucci entend incarner une conception plus transparente de la vie politique dans l'île. ● UN AN après l'assassinat du préfet Claude Erignac, la politique d'établissement de l'Etat de droit se traduit par un renforcement tous azimuts des contrôles en matière fiscale, d'urbanisme ou de prestations sociales.

Le rétablissement de l'Etat de droit en Corse soumis au verdict des urnes

L'élection, les 7 et 14 mars, des conseillers de l'Assemblée territoriale constitue un premier test de la volonté des insulaires d'accompagner la politique de restauration de l'autorité républicaine, un an après l'assassinat du préfet Claude Erignac

BASTIA
de notre correspondant

Le véritable enjeu de l'élection des conseillers à l'Assemblée de Corse, le 7 mars et le 14 mars, est double. Il s'agit d'abord de savoir si la droite conservera la majorité préservée en mars 1998 au prix d'une coalition forcée assurant au camp libéral 26 des 51 sièges de l'Assemblée territoriale et, par là même, la totalité des présidences aux offices et agences lui permettant une mainmise exclusive sur le fonctionnement public de la région. L'autre enjeu sera d'apprécier la capacité des nationalistes à être présents au second tour, c'est-à-dire de franchir la barre éliminatoire des 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Chacun s'accordant à croire que la présence des nationalistes dans l'enceinte élue au suffrage universel assurerait à ce courant de pensée une légitimité démocratique que d'autres voies de reconnaissance, *par exemple par la violence armée*, condamnent.



RIVALITÉS PERSONNELLES

Les circonstances suffisamment hasardeuses de ce double enjeu autorisent chacun, à droite ou à gauche, à espérer tirer profit d'une situation beaucoup moins évidente qu'il n'y paraît. Outre le Front national, qui sera encore présent sous la direction du lepéniste Roger Holeindre, la droite traditionnelle a sérieusement resserré les rangs pour ne présenter *cette année que trois listes concurrentes, alors qu'en mars 1998 elles étaient cinq.* L'alliance, dès le premier tour, des listes du RPR et de l'UDF, respectivement conduites l'an dernier par le gaulliste Jean Baggioni, président du conseil exécutif territorial sortant, et par l'ancien ministre José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, donne à l'union une consistance politique que les rivalités personnelles entre les deux hommes forts de la Corse libérale ont quelquefois tendance à cacher.

La pugnacité et la force de travail incontestable de M. Baggioni *a permis au député européen de bénéficier, cette fois-ci, de l'investiture que le RPR lui avait boudée* l'an passé. Philippe Séguin, influencé à l'époque par Charles Pasqua, avait tenté de mettre en lice le très controversé Paul Natali, ancien président divers droite du conseil général de Haute-Corse devenu, depuis sa défaite, sénateur RPR de la Haute-Corse. Astucieux renvoi d'ascenseur ou prudence préventive ? Toujours est-il que, cette année, et contrairement à son habitude, M. Natali ne présentera pas de liste concurrente et soutiendra très officiellement les *candidats de L'Alliance.*

Cette configuration plus resserrée de la droite permettra à M. Rossi d'économiser sa propre combativité électorale pour mieux *servir la cause de la présidence de* l'Assemblée de Corse, dont il souhaite contribuer à améliorer l'efficacité, ce qui ne saurait nuire à sa crédibilité personnelle dans l'opinion. Une façon, pour le député de la Corse-du-Sud, de capitaliser pour des échéances à plus long terme...

DÉBATS ÉVACUÉS

Ces calculs n'empêcheront pas deux autres listes de briguer les suffrages des électeurs libéraux de Corse. *« Une façon de ratisser large »*, commente-t-on ici et là. Philippe Ceccaldi, habitué des listes autonomes à droite, sera de nouveau présent. Sa stratégie est, comme en 1998, d'être une force indispensable à une coalition libérale au mmoment de l'élection du conseil exécutif de Corse. Le docteur *Jean-Louis Albertini*, à la *tête* de la troisième liste de droite, ambitionne le même rôle, tout en espérant devenir le champion incontesté de la droite à Bastia, citadelle traditionnelle de l'union de la gauche. Stratégie individuelle *« ni à droite ni à gauche »* : c'est ainsi que se définit Toussaint Lucciani, dont la liste avait obtenu quatre élus en 1998. Plus que l'an dernier, cette liste espère pouvoir constituer une force d'appui à *« une majorité de projets »*.

La marge de manœuvre de la gauche « *plurielle* », qui aurait pu être plus souple, est devenue très étroite du seul fait de sa stratégie de composition paritaire entre le Parti radical de gauche, le Parti *communiste français* et le Parti socialiste. Cette règle a privilégié les appareils des partis au détriment des personnalités ayant contribué *aux débats publics depuis un an* dans l'île. Ainsi, les femmes, dont les initiatives sur les questions de société pèsent d'un poids non négligeable dans l'opinion, ou les responsables associatifs, dont le rôle est essentiel dans le monde du travail ou dans les cités suburbaines, ou encore les élus des petites communes rurales en butte aux graves questions de désertification, de formation ou de développement économique, ont-ils *été négligés* au point qu'une seconde liste de gauche a été constituée à l'initiative du docteur Simon Renucci, véritable chef de file de l'alternance de gauche à Ajaccio *(lire ci-dessous).*

Les nationalistes, divisés en cinq listes concurrentes, peuvent-ils espérer conserver une représenta*tion dans la future Assemblée de* Corse ? Arithmétiquement, leur division est moins forte qu'en 1998 puisque, à l'époque, six listes briguaient les suffrages des électeurs. Le choc produit dans l'opinion par l'assassinat du préfet Claude Erignac allait en leur défaveur. Malgré ce contexte difficile, la liste réputée la plus radicale, celle de Corsica Nazione, solidaire du FNLC-canal historique, parvenait seule à franchir la barre des 5 % du *premier tour pour, finalement*, compter cinq élus à l'issue du second tour.

Cette année, les arguments de *campagne électorale, partagés* d'ailleurs par les listes concurrentes à la gauche, s'articulent principalement autour des critiques visant la méthode d'établissement de l'Etat de droit telle que l'administre le préfet Bernard Bonnet. Sont également critiquées les méthodes réputés musclées des interventions policières dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. L'abrogation des arrêtés Miot alimente, enfin, la grogne dans l'île : la suppression de cette spécificité fiscale insulaire suffit à *nourrir l'idée sommaire* d'un retour contraint de la Corse dans le droit commun.

En définitive, cette campagne *électorale* est étonnante puisque, taisant ses propres divisions, chaque camp tente de capter l'électeur en l'appelant moins à voter pour une idée ou un projet que contre un adversaire politique.

Michel Codaccioni

Au moins 826 suffrages irréguliers

Le Conseil d'Etat a annulé, le 18 décembre 1998, les élections territoriales des 15 et 22 mars 1998 en Corse, en raison de *« suffrages irréguliers »* qui, selon la haute juridiction administrative, *« ne sont pas restés sans influence sur les résultats des deux tours de l'élection »*. Le Conseil a comptabilisé *« au moins 826 suffrages irrégulièrement exprimés »*, parmi lesquels, *« pour plus de 430 électeurs, une signature manifestement différente a pu être relevée sur les listes d'émargement entre le premier et le second tour de scrutin »*.

Saisi par une requête en annulation déposée par Edmond Simeoni (Union du peuple corse), à qui il avait manqué 41 voix pour que sa liste puisse se maintenir au second tour, le Conseil d'Etat a, en outre, noté que l'annulation de 298 suffrages aurait suffi pour que la liste nationaliste de Jean-Guy Talamoni tombe au-dessous du seuil des 5 % des suffrages exprimés au premier tour et ne puisse donc pas être présente au second tour.

PROFIL

SIMON RENUCCI, UN TON NOUVEAU

Ce pédiatre quinquagénaire est entré tardivement en politique. Son élection, en mars 1998, au conseil général de Corse-du-Sud et à l'Assemblée de Corse, où il figurait sur la liste de la gauche « plurielle » conduite par Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, a donné le ton à un nouveau discours par la gauche insulaire. *La cohérence entre les promesses et les réalisations ou la* transparence du discours en sont les principes de base. Mais, au fil *des mois, le divorce a été consommé. « J'ai fait pendant les huit mois de présence sur les bancs de l'Assemblée de Corse l'expérience de mon isolement. J'ai été abandonné par mes colistiers. »* En fait, M. Renucci souhaitait que l'Assemblée se prononce par voie de motion *« sur le soutien à la politique de l'Etat de droit »*. Ce débat ne fut jamais inscrit à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, le docteur Renucci, dont l'image charismatique d'un médecin humaniste dépasse les frontières électorales d'Ajaccio, regroupe sur sa liste le plus grand nombre de femmes mais aussi des personnalités de gauche engagées dans le développement intercommunal, des universitaires, des chefs d'entreprise et des élus locaux anciens colistiers de M. Zuccarelli. M. Renucci devrait donc permettre à la gauche de capter *un électorat plus large. Toute la* question, pour ce candidat d'une gauche qui se veut ferme dans ses engagements, est de savoir dans quelles conditions, en cas de sélection au second tour, un accord avec la liste de gauche « plurielle » pourra être conclu *« sans perdre* [son] *âme et le sens de* [son] *engagement »*.

M. Co.

Cinq listes nationalistes en compétition

LES ÉLECTIONS à l'Assemblée de Corse n'en sont pas à un paradoxe près. Le docteur Edmond Simeoni, chef de file charismatique des régionalistes de l'Union du peuple corse (UPC), ne sera pas candidat le 7 mars. C'est pourtant lui qui a engagé le recours en annulation des élections territoriales de mars 1998 et qui a obtenu gain de cause. L'absence de M. Simeoni est symptomatique de la nouvelle crise que traversent les nationalistes.

Les maîtres mots de leurs discours sont *« union »* et *« refondation »*. Ainsi cinq listes sont-elles en compétition sur les seuls thèmes du nationalisme à reconstruire. Trois d'entre elles répondent à des agrégations *groupusculaires issues des principaux partis* nationalistes tels qu'ils existaient avant l'implosion de la mouvance en 1995. U Rinnovu Naziunale regroupe notamment des anciens militants issus du Mouvement *pour l'autodétermination (MPA)*, de l'Accolta Naziunale Corsa (ANC) et de l'UPC. Uniti est composé d'anciens militants adhérents de A Cuncolta, de l'UPC et des écologistes nationalistes. Enfin, A Manca Naziunale associe les tenants traditionnels d'une gauche nationaliste et indépendantiste.

L'UPC, dont la première étape d'une crise interne se traduit actuellement par la mise à l'écart des frères Simeoni et de certains des cadres fondateurs du mouvement, se présente sur une argumentation moinspolitique que sociale, économique et culturelle. Corsica Nazione reconduit la même liste que celle présentée en 1998. La campagne des indépendantistes est centrée sur la dénonciation de la politique d'établissement de l'Etat de droit ou sur la critique des méthodes d'investigation policière dans l'affaire Erignac. Ces deux dernières listes espèrent franchir la barre des 5 % nécessaires à leur participation au second tour.

JUSQU'OÙ POUSSER LA PARTICIPATION ?

Dans ce cas, l'une et l'autre *savent* que l'électorat nationaliste, dans son ensemble, trouvera une raison de mobilisation au-delà des clivages du moment. Toute la différence se fera sur leur futur mode de *participation à la vie de l'institution. L'UPC indique* déjà sa volonté de contribuer au développement d'une politique identitaire dans le cadre de la République française. Alors que Corsica Nazione a toujours affirmé sa vocation à défendre les principes de la *« souveraineté nationale »*.

M. Co.

Fiscalité, urbanisme, allocations sociales : renforcement tous azimuts des contrôles dans l'île

LA FISCALITÉ, la distribution de la manne publique, l'organisation des marchés publics, le fonctionnement des organismes sociaux ou l'aménagement du littoral, il est peu de domaines de la vie quotidienne des Corses qui n'aient été touchés, depuis un an et l'assassinat du préfet Erignac, par la mise en place de nouvelles procédures et des contrôles plus rigoureux. L'Etat, lui-même, a nommé de nouveaux fonctionnaires à la tête de son administration tout en engageant des vérifications sur la gestion des fonds publics au sein des organismes publics locaux et des collectivités locales.

L'instauration de l'Etat de droit, qui entendait mettre un terme au racket de la manne publique organisé par certains clans au détriment de la population dans son ensemble, a bénéficié, dans un *premier temps, d'un accueil favorable.* Le clientélisme social, vécu depuis longtemps comme une fatalité, était désigné comme le premier mal dont souffrait la Corse. Les arrestations massives opérées dans le cadre de l'enquête sur la *mort du préfet Erignac, l'attitude* rétive d'un grand nombre d'élus locaux face à ces changements et l'application maladroite, dans certains cas, des nouvelles règles ont pu laisser croire, dans un second temps, que la politique affichée par l'Etat se résumait à la stigmatisation de la société insulaire.

● **Domaine fiscal.** Secteur sensible, la fiscalité permet d'apprécier au plus juste l'évolution des réflexes *« d'habitudes »*, comme les désigne le gouvernement. Le recouvrement de l'impôt sur le revenu, s'il accuse 10 points de retard par rapport à la moyenne nationale, a progressé de 3,5 % en 1998, atteignant 83,5 %. Par ailleurs, près de dix mille personnes ont décidé de payer mensuellement leurs impôts. Les recettes de TVA ont connu une hausse de 17,5 % par rapport à 1997. Ce résultat a été obtenu, en grande partie, grâce aux règles de la zone franche *qui rendent obligatoire la déclaration* de la TVA pour bénéficier des avantages liés à ce statut fiscal. Près d'un millier de chefs d'entreprise se sont, par ailleurs, engagés auprès de l'administration à rembourser leur dette fiscale et sociale.

Dans le même temps, l'Etat a accru la pression sur les mauvais payeurs. Les contrôles fiscaux ont augmenté de 43 % entre 1996 et 1998. Les banques ont été mises à contribution par le Trésor public, qui leur a demandé de relayer plus fidèlement l'action de l'Etat en multipliant les saisies sur comptes bancaires, qui ont augmenté de 50 % en 1998. Les conditions de paiement des amendes paraissent avoir également évolué – 80 % des arriérés de contraventions ont été recouvrés pour l'année 1996. Le règlement spontané des amendes pénales a atteint 57 % à la fin 1998 contre seulement 7 % quelques mois plus tôt.

● **Domaine social.** Traditionnellement décrit comme objet d'un clientélisme important, le secteur social a été contrôlé aussi bien par des inspections administratives que par des procédures judiciaires, dont la plupart sont encore en cours. Grâce à une bonne saison touristique 1998 – la fréquentation de l'île ayant augmenté de 15 % par rapport à 1997 –, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 5 % et celui des jeunes de moins de 26 ans a baissé de 13 %. Si le taux de chômage reste supérieur à celui enregistré sur le continent, ce paramètre permet de nuancer le constat négatif qui est aujourd'hui dressé par les élus locaux.

L'obtention des prestations sociales a été réformée. Le taux de refus de l'allocation adulte handi*capé a progressé de 10 % à 50 %.* Les autorités préfectorales ont mis en place un plan de contrôle de gestion du revenu minimum d'insertion ainsi que des mesures de prévention pour améliorer le recouvrement des cotisations Urssaf et d'Assedic. Enfin, la liste des médecins agréés pour les contrôles inhérents à l'obtention des aides sociales a été réduite de moitié.

● **Aménagement du territoire.** L'urbanisme, les marchés liés au bâtiment et aux travaux publics, l'aménagement du littoral ont donné lieu à plus de recours devant les tribunaux ou les juridictions administratives. Plus de huit *cents dossiers ont été étudiés* par la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, soit une augmentation de 23 % par rapport à 1997. Parmi ces affaires, 295 cas d'irrégularités ont été découverts et 42 *infractions* graves relevant des tribunaux ont été dénoncées.

Pour sa part, le préfet de la région Corse, Bernard Bonnet, a transmis à la justice, en 1998, au titre de l'article 40, qui oblige les fonctionnaires à dénoncer des faits supposés délictueux, près de 80 dossiers mettant en cause des décisions prises en matière d'urbanisme par des maires de toutes tendances politiques. Cette démarche, jusqu'alors inusitée, a notamment conduit à la destruction de villages de vacances, de murs construits illégalement ainsi qu'à l'annonce d'une réforme importante de l'aménagement du littoral. Le tribunal administratif a été saisi à 128 reprises par la préfecture pour des problèmes de légalité de procédures qui concernaient, dans plus d'un tiers des cas, des affaires d'urbanisme.

Jacques Follorou

Enquête sur la mise en cause de M. Baggioni

Le ministère de la défense a ouvert, mardi 23 février, une enquête après la publication d'une note de la direction de la protection de la sécurité de la défense, par l'hebdomadaire *Le Point* daté du 19 février, relative à l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. Ce document présentait, notamment, le président de l'exécutif de l'Assemblée de Corse, Jean Baggioni (RPR), sous l'intitulé *« Baggioni J »*, comme détenteur d'informations sur la mort du préfet. M. Baggioni avait annoncé, *lundi 22 février, qu'il entendait déposer plainte pour diffamation* et demandait que toute la lumière soit faite sur cette note. Dans un communiqué, le ministère affirme que cette note avait pour objet d'alerter les autorités de menaces visant des magistrats et des fonctionnaires de police, et précise que *« la mention supplémentaire figurant dans cette note et mettant en cause des tiers* [M. Baggioni] *à propos de l'information judiciaire sur l'assassinat du préfet Erignac était injustifiée, ce qui donne lieu à une enquête de commandement »*.

Jacques Chirac délivre une leçon de pédagogie sur l'enseignement professionnel

Le chef de l'Etat a visité un LEP du Loiret

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (Loiret)
de notre envoyée spéciale

« Monsieur le proviseur » Bernard Didier aurait pu vaciller sous les éloges. *« Qualité exceptionnelle du travail »*, *« compétence »* et *« dévouement »* des enseignants ; *« pôle d'excellence »* du lycée ; *« exemple à suivre »*. Monsieur le proviseur a souri. Monsieur le proviseur mesurait sans doute à quel point il incarnait à cet instant, pour le chef de l'Etat, le « monde enseignant *mécontent* de son *ministre* de tutelle » qu'il convenait de câliner. Jacques Chirac, qui visitait, mardi 23 février, le lycée d'enseignement professionnel de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), n'a en effet pas ménagé ses efforts pour offrir aux professeurs et aux élèves, le temps d'un après-midi, l'image de l'anti-Claude Allègre. A gros traits : l'écoute contre la provocation, l'hommage contre les critiques, le terrain contre les plateaux de télévision et, bien sûr, l'appel à *« une politique efficace et audacieuse »*.

Deux heures durant, le chef de l'Etat a donc sillonné les ateliers de mécanique automobile, se penchant avec intérêt sur les tableaux de contrôle technique des moteurs ou sur un prototype de panneaux solaires, admirant le profil d'un poids lourd, serrant méthodiquement toutes les mains lycéennes et organisant lui-même les séances photo. Comble du chic, il s'est même enfermé trois quarts d'heure durant avec des élèves et des enseignants du LEP dans une modeste salle de réunion. A huis clos, pour mieux prouver son désintéressement, tandis que, dehors, les élus de la région, les invités et la presse patientaient dans le froid.

Après les images, le texte. Quelques mots pour appeler le gouvernement à *« accorder tout l'intérêt qu'il mérite »* à l'enseignement professionnel et lui donner les *« moyens nécessaires à sa réussite »*. Au moment même où, à Paris, Lionel Jospin présidait une réunion interministérielle sur la formation professionnelle, M. Chirac affirmait : *« Mieux vaut se doter d'une formation professionnelle plutôt que de se lancer dans des premiers cycles universitaires sans débouché et sans lien avec l'univers économique. » « L'enseignement professionnel*, a poursuivi M. Chirac, *a été trop souvent l'oublié des réformes. Il s'est en général réformé tout seul et l'a souvent très bien fait. Le moment est venu de l'aider à progresser sur la bonne voie, celle de l'insertion économique et des parcours individualisés. »*

Cet intérêt marqué du président de la République pour l'enseignement professionnel a incité le président (PS) de la région Centre, Michel Sapin, à lui remettre, en souvenir, la collection complète, sous papier cadeau, des livres gratuits que l'assemblée régionale a décidé de financer pour les élèves entrant en BEP : un livre de français et littérature, un autre d'histoire-géographie, un ouvrage d'anglais *Easy steps*, les tomes 1 et 2 de la *Technologie fonctionnelle de l'automobile*, un recueil intitulé *Diesel diagnostic et mise au point* et un autre sur le dessin technique. M. Chirac a hoché la tête. Cette fois encore, Monsieur le proviseur a souri.

Pascale Robert-Diard

La direction du PS met la dernière main à la préparation des européennes

Ultimes discussions sur la convention « nation-Europe »

Le bureau national du Parti socialiste a terminé, mardi 23 février, la préparation du conseil national du 27 février, qui doit entériner le texte de base qu'il proposera ensuite au vote des militants. Le premier secrétaire, François Hollande, hésite à donner à la Gauche socialiste l'occasion de se démarquer.

LE BUREAU NATIONAL du PS a achevé, mardi 23 février, la discussion sur le texte préparatoire de la convention Nation-Europe des 27 et 28 mars. Samedi 27 février, le conseil national adoptera, en principe sans la participation de Lionel Jospin, le document qui sera envoyé aux militants. Un autre texte, alternatif, « Faire l'Europe sans renoncer au socialisme », présenté par d'ex-poperénistes conduits par Alain Vidalies, député des Landes, sera proposé au vote des militants ainsi que plusieurs amendements, émanant notamment de la Gauche socialiste.

En l'absence de François Hollande, et sous la houlette d'Alain Claeys, chargé de la coordination au secrétariat national et directeur de la campagne européenne, les dirigeants sont entrés dans le vif du sujet. Elaboré par Alain Bergounioux, Pervenche Berès et Pierre Guidoni, le texte de la direction (*Le Monde* du 3 février), soigneusement balancé entre la nation et l'Europe, doit servir de fil conducteur à la campagne européenne avec le Manifeste que le Parti des socialistes européens (PSE) doit adopter le 1er mars à Milan. Récusant la *« proclamation immédiate d'une sorte* d' "Etat européen" *absorbant les vieilles nations et exerçant l'intégralité de leurs prérogatives actuelles »*, le texte reprend l'idée d'une *« fédération d'Etats-nations »* qui doit réaliser la synthèse entre *« le fédéralisme nécessaire »* et le respect des *« compétences essentielles de la nation »*.

La direction du PS se prononce pour un nouveau traité social européen avec une Charte des droits civiques, économiques et sociaux, défendue par le PSE, et l'instauration d'un salaire minimum. Il se donne aussi l'objectif de bâtir une véritable *« Constitution européenne »*. Elaboré par Marie-Noëlle Lienemann, Harlem Désir et Gérard Filoche, le texte de la Gauche socialiste va plus loin dans le fédéralisme (*Le Monde* daté 7 et 8 février), en optant pour *« une République sociale européenne »* qui se doterait aussi d'un nouveau traité social mais en imposant, de manière contraignante, *« des critères de convergence sociale »*. L'idée serait d'instaurer un SMIC européen en cinq ans, avec un salaire minimum d'étape de *« 1 000 euros pour tous »*. Par ailleurs, la Constitution européenne qu'elle réclame devrait replacer la Banque centrale européenne *« sous l'autorité d'un pouvoir politique issu des citoyens »*.

QUATRE AMENDEMENTS

Mardi soir, Jean-Luc Mélenchon et Marie-Noëlle Lienemann ont sorti de leur texte quatre amendements sur les services publics, la Banque centrale, la République européenne et un traité social dont la non-observation pourrait entraîner des sanctions pour les Etats récalcitrants. Toute la question est de savoir quel sera le statut de ces amendements : s'ils sont *« contributifs »*, ils supposent le vote du texte de la direction et entrent dans une démarche constructive ; s'ils sont *« alternatifs »*, ils passent par un vote contre le texte de la direction et s'inscrivent dans une logique oppositionnelle.

M. Hollande tranchera, vendredi soir, sachant que si le statut alternatif l'emporte, la Gauche socialiste pourrait présenter au vote l'ensemble de son texte. D'autres amendements émanent d'Henri Nallet, d'Elisabeth Guigou, sur l'espace judiciaire européen, de Vincent Peillon et du groupe Partages de Régis Passerieux et François Rebsamen, mais leur sort n'a pas davantage été décidé.

Le débat sur le texte de la convention se mène parallèlement aux tractations sur la liste de M. Hollande. Le 19 février, juste avant l'heure limite, 335 candidatures avaient été déposées, dont 119 femmes. La commission électorale, présidée par Jean-Pierre Bel, commencera ses travaux la semaine prochaine. Pour l'heure, l'attention se focalise sur les vingt premiers, en sachant qu'il y aura autant de sortants que de nouveaux (*Le Monde* du 13 février). Mais les postulants les plus en vue pour les places éligibles sont plus nombreux que les postes à pourvoir et M. Hollande doit réaliser un triple équilibre (femmes-hommes, régions et courants). Cinq femmes sont bien placées : Adeline Hazan (Champagne-Ardenne), Michèle Sabban (Ile-de-France), Isabelle Galesne (Pays de la Loire), Catherine Guy-Quint (Auvergne) et Bettina Laville (Bourgogne). Mais six hommes ont également de bonnes chances : Bernard Poignant (Bretagne), Manuel Valls (Ile-de-France), Gilles Savary (Aquitaine), Henri Nallet (Bourgogne), Bernard Soulage (Rhône-Alpes) et Harlem Désir (Ile-de-France). La liste n'étant pas limitative, les arbitrages s'annoncent particulièrement délicats.

Michel Noblecourt

M. Giscard d'Estaing demande un « réajustement » à M. Séguin

VALÉRY GISCARD D'ESTAING revient, dans une tribune publiée par *Le Figaro* du 24 février, sur les conditions qui permettraient la constitution d'une liste RPR-UDF-Démocratie libérale aux élections européennes (*Le Monde* du 19 février), en demandant à Philippe Séguin, si sa désignation comme tête de liste *« s'avérait "non négociable" »*, *« un réajustement non seulement de son langage, mais de ses concepts intimes sur l'Europe ». « Il devrait s'engager à conduire la campagne électorale sur la ligne médiane de sa liste, et à ne pas accabler de sarcasmes ceux qui pensent, comme moi, que la gestion des compétences communes évoluera vers un modèle fédératif »*, écrit l'ancien président de la République.

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : les listes de candidats aux élections européennes du 13 juin devront être déposées** entre le lundi 17 mai à 9 heures et le vendredi 28 mai à 18 heures, a annoncé le ministère de l'intérieur, mardi 23 février. La campagne officielle débutera le samedi 29 mai à 0 heure et sera close le vendredi 11 juin à minuit pour la campagne audiovisuelle, le samedi 12 juin à minuit pour les autres actions de propagande.

■ **AGRICULTEURS : Agen a été totalement paralysée**, mardi 23 février, par les agriculteurs de la Coordination rurale et du Centre départemental des jeunes agriculteurs qui entendaient exprimer leur refus de la réforme de la politique agricole commune. Cette manifestation n'a donné lieu à aucun affrontement avec des forces de l'ordre. – *(Corresp.)*

Pour Laurent Fabius, « il est grand temps qu'apparaisse la vérité »

Après les derniers témoignages, les trois anciens ministres ont exposé leurs « observations conclusives » sur le dossier. Ils ont exprimé leur émotion devant le drame vécu par les victimes et défendu leur action

LES JUGES de la Cour de justice sont de petits cachottiers. 10 h 30, mardi 23 février. Une demi-heure de retard pour commencer l'audience. Excuses du président. *« Il y a des inondations sur les voies sur berge »*... Et puis, quand vient l'ancien premier ministre Raymond Barre *(lire ci-dessous)*, il faut bien les recompter. Et là : stupéfaction ! Il manque un juge à la Cour de justice ! Un juge certes suppléant. Mais un juge absent. Comme si de rien n'était, le président Christian Le Gunehec ne mentionne ni n'explique l'irrégularité. En revanche, le président a beaucoup lu, ce week-end. Et il le fait savoir. Un livre sur la typologie des cabinets ministériels, un autre sur le travail gouvernemental. Pour la forme, Mᵉ Gérard Welzer, avocat d'Edmond Hervé, s'inquiète de savoir si les ouvrages sont, comme il se devrait, dans le dossier. *« Non, non. J'ai trouvé ça à la bibliothèque de la Cour de justice*, répond le président. *C'est très intéressant. »* Et de montrer les livres à la Bernard Pivot.

A « Bouillon de justice », ce mardi 23, défilent donc les derniers témoins cités par la défense. Jacques Fournier, ancien secrétaire général du gouvernement, livre les secrets de la cuisine gouvernementale et son expérience du travail interministériel. Prix Nobel de médecine, Jean Dausset indique que *« le coup de sonnette »*, à propos du sida, a été pour lui l'annonce du dépistage par Laurent Fabius, le 19 juin 1985. Plus tard, Didier Sicard, chef de service à l'hôpital Cochin, met en cause les médecins. *« On peut regretter que la communauté médicale n'ait pas fait pression sur le pouvoir politique. L'honneur de la médecine, c'est de reconnaître sa faillibilité, c'est d'assumer sa responsabilité. »* Et cet ancien président de la commission consultative de transfusion sanguine (entre 1991 et 1993) d'ajouter : *« L'enseignement de la transfusion était nul à l'Université. Il n'y avait pas de culture transfusionnelle chez les médecins. »*

« UN BOURREAU DE TRAVAIL »

Alors, reste à la Cour de justice à fouiller le dernier arpent non exploré : le cabinet de l'ancien secrétaire d'Etat à la santé Edmond Hervé. En l'absence de Gaston Rimareix, ancien directeur de cabinet, décédé, et de Claude Weisselberg, ancien conseiller mis en examen, qui a refusé de témoigner, Jean-Martin Cohen-Solal, autre ancien conseiller, est finalement la seule mémoire vivante du proche entourage professionnel de l'ancien ministre à venir s'exprimer. Edmond Hervé, dit ce médecin aujourd'hui directeur de la Mutualité française, était *« un bourreau de travail »*, *« sérieux »*, *« impliqué »*, *« méticuleux »*, *« droit »*.

Et l'audience de balayer une dernière fois l'affaire du sang contaminé : la circulaire du 20 juin 1983 préconisant une sélection chez les donneurs de sang, son inapplication, les collectes dans les prisons. Sur ce point, le docteur Cohen-Solal indique n'avoir pas été au courant *de la décision de l'administration* pénitentiaire, en janvier 1984, d'autoriser l'augmentation du nombre de collectes en milieu carcéral. En revanche, il se souvient d'une réunion, fin août 1985, où *« le cabinet du garde des sceaux était réticent voire opposé à toute mesure d'arrêt de ces collectes »*, en raison notamment d'un important mouvement de surveillants de prison à Gradignan.

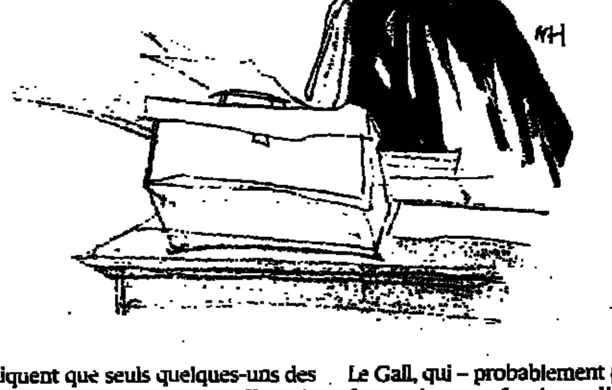
Puis, dans l'après-midi, le président Le Gunehec cède la parole à son assesseur Bernard Challe pour la lecture des dépositions de Gaston Rimareix faites à la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy en charge du volet « non ministériel » de l'affaire. L'ancien directeur de cabinet d'Edmond Hervé disait en 1994 avoir *« très peu de souvenirs »* de ce dossier parmi tant d'autres. Dans les limbes, une information, cependant, apparaît : Gaston Rimareix indiquait *« avoir dû remettre »* au ministre le compte rendu de la fameuse réunion interministérielle du 9 mai 1985.

Alors, la défense d'Edmond Hervé s'indigne, par avance, du sort qui va être réservé au témoignage sur papier de l'ancien conseiller Claude Weisselberg, qui a refusé de témoigner.

Mᵉ Welzer et Mᵉ Maisonneuve indiquent que seuls quelques-uns des dix-neuf interrogatoires effectués par Mᵐᵉ Bertella-Geffroy figurent *au dossier de la Cour de justice.* En vain, ils ont essayé, expliquent-ils, d'obtenir l'intégralité du dossier du volet « non ministériel » de l'affaire. *« Cette méthode*, affirment-ils, *fait que, s'il y avait des éléments à décharge, nous n'avons pu y avoir accès. »*

LECTURE OU « RÉQUISITOIRE » ?

En fait de méthode, la défense va être à nouveau servie. Le président Le Gunehec cède derechef la parole à son autre assesseur, Henri-Claude



Le Gall, qui – probablement par déformation professionnelle – se lance non pas dans la simple lecture des dépositions, mais dans un curieux rapport de synthèse de conseiller à la Cour de cassation. *« Un véritable réquisitoire contre mon client ! »*, tempête soudain Mᵉ Toubol-Fischer, l'avocate de Claude Weisselberg, qui se dresse au milieu du public.

Sèchement, le président Le Gunehec intervient : *« Vous n'êtes pas dans la procédure. Et nous n'avons pas à juger M. Weisselberg. »* Le conseiller Le Gall continue donc la lecture de ses morceaux choisis. Confronté à l'ancien directeur du Laboratoire national de la santé, qui indiquait avoir agi sur ses instructions pour retarder l'enregistrement du test Abbott, Claude Weisselberg refusait systématiquement de répondre aux questions du juge d'instruction. Mᵉ Toubol-Fischer bondit à nouveau : *« Ce n'est qu'un procès-verbal. Il a répondu par ailleurs dix-huit fois ! »* L'audience sombre un instant dans le chaos. Quand soudain, frappant sur la table : *« Je vous en prie, maître ! »*, crie le président.

« NOUS SOMMES ALLÉS TRÈS VITE »

Sur cette fin abrupte, les ministres sont alors conviés à exposer leurs *« observations conclusives »*. Rivé aux éléments du dossier, Edmond Hervé assure une dernière fois que son action *« a été constamment guidée par l'impératif de la santé publique »*. *« L'analyse du calendrier des décisions montre que nous sommes allés très vite. »*

Georgina Dufoix dit combien il lui a semblé important *« d'expliquer au peuple français comment se faisait une décision gouvernementale »* et *« de pouvoir parler devant ceux qui souffrent »* : *« Je ne sais pas s'ils ont pu entendre. »* Elle regrette que le rapport de l'inspecteur général des affaires sociales Michel Lucas établi en 1991 ait *« induit les gens en erreur »* (le rapport ne faisait nullement mention des collectes dans les prisons). Elle dit encore son humilité : *« On n'avait pas compris ce qui se passait. »* Et la *« lâcheté »* de *« beaucoup »* qui, avec le temps, ont ajusté leurs propos. Enfin, le *« désespoir »*, une fois l'affaire survenue, *« à la mesure de l'impression qu'avant* [le gouvernement] *avait été actif, précis et volontaire sur ce sujet »*.

Alors, debout, texte en main, Laurent Fabius jette ses derniers mots. Pour lui et pour ses ministres. En ancien chef de gouvernement. *« Je suis indigné (...) qu'on ait pu soutenir que nous aurions exposé la vie d'autrui, fût-ce involontairement, pour privilégier des intérêts économiques ou financiers. »* Et puis tout à la fin : *« Ce drame me hante depuis dix ans. On dit les politiques « blindés » ; non, ils ne le sont pas. Il est grand temps qu'apparaisse la vérité (...). »* La salle est silencieuse, l'audience est suspendue.

Jean-Michel Dumay

Dessins : Noëlle Herrenschmidt



INSTANTANÉ

LE SOUTIEN DE RAYMOND BARRE

Ce sont deux anciens premiers ministres de la France. Six mètres à peine les séparent. L'un, un peu vieilli, dépose à la barre. L'autre, au banc des prévenus, prend des notes et l'écoute. Et Raymond Barre le dit tout de go : *« Je ne pense pas que des délais excessifs sont intervenus dans cette affaire. »* Il ajoute même, jaugeant le travail de Laurent Fabius, l'un de ses successeurs à Matignon : *« C'est un exemple de rapidité. »*

Ancien premier ministre de 1976 à 1981, Raymond Barre est venu parler en homme d'expérience. Matignon, réunions interministérielles, cabinets, conseillers... Le député et maire de Lyon parle en connaissance de cause. Tout en rondeur, mains dans le dos, il dit de sa voix feutrée : *« Les mécanismes habituels ont joué. »* Puis il répond au procureur général, Jean-François Burgelin.

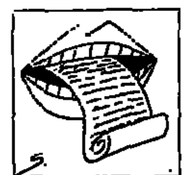
Le cumul des mandats ? *« Il appartient à chacun de déterminer comment il répartit son temps entre les fonctions qu'il accepte. »* Edmond Hervé, maire de Rennes, ancien secrétaire d'Etat, acquiesce. Les conseillers ministériels ? *« Il est souhaitable que des conseillers compétents puissent instruire les affaires du ministre. Mais il est important que les conseillers ne se prennent pas pour le ministre et qu'ils ne substituent pas aux administrations. Rien n'est plus dangereux que ceux qui agissent pour le compte du ministre. »*

Alors est abordée la question centrale de la responsabilité. *« Dans la mesure où le ministre a nommé les membres de son cabinet, il en est responsable politiquement »*, dit Raymond Barre. *« Nous ne serions pas des hommes politiques si nous n'acceptions pas cette responsabilité politique*, renchérit Laurent Fabius. *Le problème est que ce drame est apparu comme tel que plusieurs années après. Sur le moment, les décisions ont été jugées excellentes, voire trop rapides. C'est une des explications pour lesquelles le problème s'est porté sur le plan pénal. Et d'une certaine manière, la sanction politique a eu lieu. » « Assumez-vous vos actes ? »*, demande le président. *« Sur le plan politique, il est évident qu'il y a un tout, une responsabilité de la collectivité. Maintenant, sur le plan pénal de la responsabilité individuelle... »*

J.-M. Dy.

« On ne doit pas confondre, malgré la douleur de ceux qui souffrent, le ressentiment et la justice »

VOICI le texte intégral de la déclaration de Laurent Fabius, mardi 23 février, devant la Cour de justice de la République :



VERBATIM

« Tout au long de ces journées, je me suis attaché à répondre le plus complètement possible à vos interrogations. Demain, le parquet général prendra ses réquisitions ; les avocats, ensuite, plaideront. Puis, ainsi que l'a prévu la loi, vous aurez à vous prononcer. L'accusé est toujours par définition dans une position difficile. Il l'est particulièrement lorsqu'il est soumis depuis près de dix ans au tribunal de l'opinion, ne pouvant compter que sur la description des faits et le recours à la raison face à beaucoup d'émotion et à beaucoup de douleur.

» Au cours de ces débats, des questions très nombreuses ont été formulées. Je ne vais pas redire en cet instant ce que j'ai eu déjà l'occasion de répondre. J'espère qu'il apparaît désormais clair que pour la seule question dont j'ai été saisi, celle du dépistage obligatoire des dons de sang, j'ai agi comme premier ministre, en conscience, ainsi que je le devais, positivement et rapidement. La France a été ainsi un des tout premiers pays du monde à agir, alors même que les connaissances scientifiques étaient très incertaines et le risque faiblement perçu. L'intervention du politique, si souvent brocardé, a permis de retenir la bonne orientation, d'avancer d'au moins deux mois le calendrier que l'administration avait préparé, de mettre à bas les schémas protectionnistes que certains avaient pu échafauder. C'est ce que j'avais indiqué à la commission d'instruction qui, dans son arrêt de renvoi, y a substitué sa propre thèse.

» Mais ce soir je ne veux pas parler seulement ni surtout pour moi. Je souhaite exprimer mon soutien vigoureux à Edmond Hervé et à Georgina Dufoix, qui ont été membres de mon gouvernement et qui ont légitimement une conception élevée de leur mission. Je suis convaincu qu'ils ont agi en fonction exclusive de ce qu'ils ont perçu comme l'intérêt de la santé publique. Et je suis indigné, pour eux comme pour moi, qui avons choisi avec d'autres de consacrer toutes ces années au service de la collectivité, qu'on ait pu soutenir que nous aurions exposé la vie d'autrui, fût-ce involontairement, pour privilégier des intérêts économiques ou financiers. C'est faux pour eux ! C'est faux pour moi !

» Même si j'avais appris à bien connaître le dossier, j'ai découvert, au cours de ce procès, des éléments nouveaux, en particulier pour ce qui concerne les produits chauffés destinés aux hémophiles. J'en parle d'autant plus librement que je ne suis pas mis en cause sur ce point ; j'ai été frappé d'entendre les spécialistes, du moins ceux qui ne cèdent pas aux anachronismes, expliquer qu'à l'époque ils étaient eux-mêmes souvent ignorants. Qui, ici, s'il avait été lui-même à la place d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix, s'il avait reçu les mêmes informations et les mêmes recommandations que celles qui leur furent fournies, qui peut assurer avec certitude qu'il aurait pour la question du chauffage agi autrement ?

» Les cabinets ministériels ont été fortement mis en cause. Bien sûr, chaque système est perfectible. Pour autant, je crois qu'il serait trop rapide de situer là l'explication du drame. D'abord parce que l'existence des cabinets est un phénomène qui s'est développé non seulement dans les ministères d'un très grand nombre de pays, mais aussi à d'autres niveaux plus modestes de l'action publique, et plus généralement dans beaucoup de secteurs de notre société hypercomplexe. Ensuite parce que, en tout cas pour Matignon comme pour l'Elysée, qui ne disposent pas d'une administration en propre, on voit mal comment fonctionner sans cabinet. Enfin et surtout parce que, même si les règles de fonctionnement des cabinets en eux-mêmes et par rapport à l'administration doivent être précises, beaucoup dépendent des femmes et des hommes qui y servent ; or on ne peut qu'être frappé par la grande qualité, le sens de l'intérêt général de ceux que nous avons entendus témoigner, alors même que plusieurs d'entre eux se trouvent dans une situation judiciaire et humaine très difficile.

» Le professeur Ricœur, dans son exposé d'une exceptionnelle hauteur de vue, a souligné qu'on ne devait accepter dans ce drame ni la diabolisation – les ministres transformés en boucs émissaires – ni la fatalité – c'est ainsi et on n'y peut rien ! Il ne m'appartient pas, à la place où je suis, de disserter devant vous sur les causes réelles de ce drame sanitaire. Au moins dois-je citer, et seulement citer, pour faire droit à la vérité, le caractère radicalement nouveau du virus et la difficulté, même pour les plus grands savants, d'en comprendre à l'époque les mécanismes ; citer aussi le cloisonnement de la recherche scientifique et le poids des institutions et des savoirs établis ; la méfiance évidente du monde médical dans notre pays envers toute intervention de l'État surtout lorsqu'il s'agit de recommander des comportements collectifs interférant avec le fameux colloque singulier entre patients et médecins ; les pratiques de surtransfusion et l'ancienne organisation de la transfusion, réputée sûre et qui ne l'était pas ; la faiblesse de certaines administrations, leur insuffisance en moyens humains ; sans oublier des comportements personnels dont certains ont été pénalement condamnés par les tribunaux. J'ajoute à cette liste de causes une approche tardive, pour ne pas dire humiliante, de l'indemnisation qui, additionnée pendant un temps à une utilisation tendancieuse du drame, l'a fait percevoir comme un scandale.

» Car si le drame a eu lieu partout dans le monde, et si la mise en cause des responsables politiques est spécifique à notre pays, n'est-ce pas lié surtout au rapport des citoyens avec « les politiques » en France, cette mise en cause permettant au corps social de trouver à ses difficultés et à ses malheurs une explication commode, même si celle-ci n'est pas fondée ? D'où ce procès devenu nécessaire mais dans lequel – c'est toute la difficulté – on ne peut pas et on ne doit pas confondre, malgré la douleur de celles et ceux qui souffrent, le ressentiment et la justice. Oui, nous sommes en face d'une catastrophe avec un faisceau de causes, un enchaînement de circonstances, les unes inévitables comme l'incertitude scientifique et sans doute la sous-estimation du risque, les autres moins contingentes comme les défaillances du système transfusionnel français ou l'insuffisante culture de santé publique de notre pays. Il y a une injustice monstrueuse à ce que des innocents aient ainsi reçu la maladie et souvent la mort. Cette injustice-là demeure, même lorsque tout le processus a été mis à plat et les responsabilités de chacun établies. Elle est irréparable, elle ne pourra jamais cesser.

« On dit les politiques "blindés" ; non, ils ne le sont pas »

» Dans les quelques phrases que j'avais prononcées au début du procès, j'avais espéré que celui-ci permettrait de vérifier si toutes les leçons avaient été tirées. On ne sera jamais assez vigilant sur ce point. Il serait déplacé dans ma situation d'en parler en détail. Au moins puis-je et dois-je aborder, avant de terminer, la question de la responsabilité car elle est au cœur du débat judiciaire. Autant je crois – et c'est le sens de la loi qui a créé cette Cour – que les dirigeants politiques ne doivent pas être par principe à l'abri de toute responsabilité pénale, autant il serait extrêmement dangereux, confondant le politique et le pénal, de faire jouer la responsabilité pénale à tort, car on aboutirait alors à l'inverse du but recherché, c'est-à-dire au risque de voir les responsables refuser de se saisir des problèmes les plus difficiles, refuser de décider, bref la paralysie et finalement – par un retournement paradoxal – l'irresponsabilité. Ce serait un immense recul qu'une société dans laquelle l'autorité publique, nationale ou locale, répugnerait désormais à s'engager et à traiter les problèmes de fond par crainte d'avoir ensuite à en subir les conséquences pénales si une difficulté peu prévisible, directe ou indirecte, venait à se produire.

Tout au long de ce procès, avec les ministres, j'ai expliqué, j'ai précisé, j'ai répondu. Ces explications ne sont en rien indifférence envers ceux qui ont souffert, au contraire. Témoignant, il y a déjà longtemps, au premier procès, le procès Garretta, j'avais dit, pensant aux victimes : "*Dans un tel drame, personne ne peut se sentir exonéré, même s'il a agi comme il faut.*" Je le dis à nouveau ce soir. Ce drame me hante depuis dix ans. On dit les politiques "blindés" ; non, ils ne le sont pas. Il est grand temps qu'apparaisse la vérité, et ce sont ceux qui souffrent, d'abord, qui y ont droit ; même si cette vérité n'est pas celle qu'ils ont crue ou celle qu'on leur a fait croire. La vérité, c'est-à-dire celle que vous établirez en rendant la justice. »

هكذا بعن الاصول

(Publicité)



MÉDECINE Dans un avis qui devait être adopté mercredi 24 février, le Conseil économique et social (CES) dresse un sévère constat des dispositifs de prise en charge des malades en fin de vie. ● SOULIGNANT les insuffisances du cadre réglementaire en vigueur, le CES recommande au gouvernement l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation sur les soins palliatifs ainsi que la création d'un *« congé d'accompagnement »* pour les proches des mourants. ● LE SÉNATEUR Lucien Neuwirth (RPR, Loire) explique, dans un entretien au *Monde*, pourquoi la commission des affaires sociales du Sénat a voté une proposition de loi sur les soins en fin de vie. ● UNE ÉTUDE publiée dans *The New England Journal of Medicine*, daté du 18 février, dresse le bilan de la première année d'application de la loi sur le *« suicide médicalement assisté »* dans l'Oregon.

Les graves carences de l'accompagnement des malades en fin de vie

Dans un avis adopté mercredi 24 février, le Conseil économique et social dénonce les insuffisances de la prise en charge médicale des mourants. Il préconise l'adoption d'une loi d'orientation sur les soins palliatifs et la création d'un congé spécifique pour les proches

COMMENT améliorer les conditions dans lesquelles plus de 150 000 personnes trouvent chaque année en France la mort au terme d'une maladie longue et incurable ? Après un rapport d'informations sur les soins palliatifs rédigé par le sénateur Lucien Neuwirth (RPR, Loire), suivi d'une proposition de loi votée à l'unanimité par la commission des affaires sociales du Sénat, le Comité économique et social (CES) devait adopter, mercredi 24 février, un avis sur *« l'accompagnement des personnes en fin de vie »*. Le CES avait été saisi, le 12 novembre 1998, par Lionel Jospin, peu de temps après la présentation faite dans ces colonnes par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, d'un programme triennal de lutte contre la douleur et de développement des soins palliatifs (*Le Monde* du 24 septembre 1998).

On estime à environ 535 000 le nombre de personnes décédées chaque année en France. Tous ces décès ne sont pas imputables à des pathologies. En pratique, les soins palliatifs et d'accompagnement concernent principalement les cancers, les troubles neurologiques dégénératifs (sclérose en plaques, maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique, maladie d'Alzheimer et sida), soit, au total, environ 150 000 personnes par an. Apparu en Angleterre il y a plus de trente ans, le concept de soins palliatifs (qui ne visent pas à la guérison, mais au soulagement des patients) est encore en grande partie ignoré tant dans le tissu hospitalier public que privé. Pour leur part, les autorités politiques et sanitaires ne se sont guère investies dans un domaine jugé peu gratifiant.

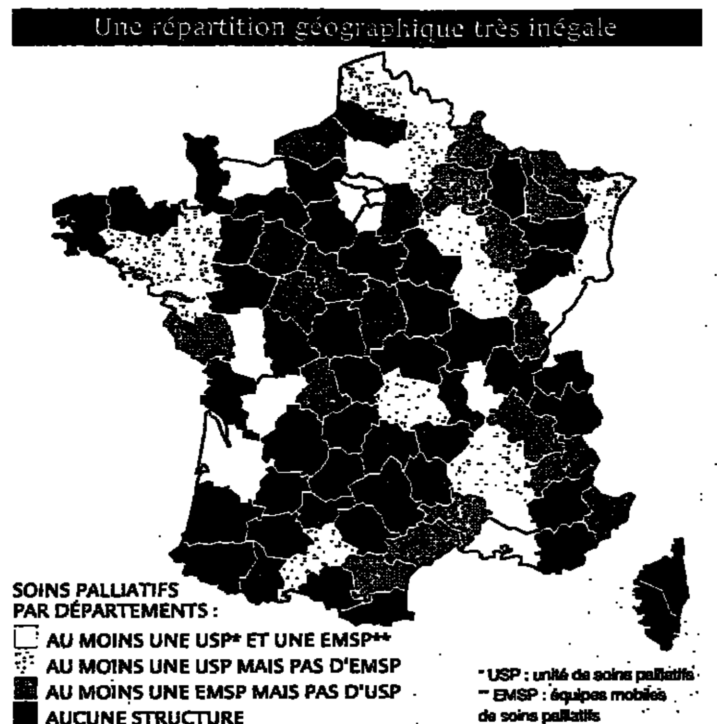
S'il n'est pas nouveau, le constat du CES n'en est que plus sévère : la prise en charge médicale des derniers jours ou des dernières semaines de vie des personnes atteintes de maladies incurables souffre dans notre pays d'inacceptables carences. *« L'approche des soins palliatifs n'a été introduite que très progressivement depuis 1986, date à laquelle fut publiée la circulaire du 26 août*, rappelle le CES. *A partir de ce texte peu contraignant et aux fondements juridiques incertains, se sont développées nombre d'expériences de prise en charge des soins palliatifs en institutions et dans une bien moindre mesure, à domicile. Les structures (...) continuent de se développer essentiellement à partir de l'engagement militant de quelques-uns, sans ligne directrice, sans vision planificatrice et sans financement spécifique. »* Le CES déplore la répartition géographique très inégale des dispositifs de prise en charge des malades en fin de vie et il en détaille les graves insuffisances.

● Les unités fixes de soins palliatifs

54 unités, correspondant à 576 lits, offrent une prise en charge à la fois médicale, psychologique et sociale du patient et de son entourage. Ces unités accueillent généralement des malades adultes en phase dite « terminale ». La durée moyenne de séjour y est de moins de trente jours et plus de 80 % des patients y décèdent. Ces unités *« sont (...) généralement isolées et les coordinations avec le milieu hospitalier se font mal*, observe le CES. *(...) De nombreux obstacles techniques et financiers obèrent aujourd'hui les potentialités d'un développement cohérent de l'offre. »*

● Les équipes mobiles

Les missions dévolues aux 74 équipes existantes sont fondées sur l'idée d'une continuité des soins et de l'accompagnement, continuité qui ne peut pas être mieux assurée que par les services de l'établissement au sein duquel le malade est (ou a été) soigné, parfois depuis de nombreuses années. Pour le CES, la situation qui prévaut *« est hétéroclite »* et commande une *« remise en ordre urgente »*. *« Les moyens humains et matériels qui y sont affectés restent nettement insuffisants et l'on note une absence, trop fréquente, de réelles pluridisciplinarités »*, ajoute le CES, qui pointe l'absence de *« statut administratif clair »* des équipes mobiles.



Plus de quarante départements sont dépourvus de toute structure de soins aux personnes en fin de vie.

● Les soins au domicile

La carence en la matière est quasi générale et, si l'on en croit les sondages, plus de 70 % des Français souhaitent pouvoir vivre leurs derniers instants chez eux, entourés de leurs proches – une situation qui ne concerne, en moyenne, qu'un mourant sur quatre. *« Bien coordonnée, la prise en charge d'une personne en fin de vie à son domicile est souvent possible sans effort financier exagéré pour les familles et pour la collectivité*, peut-on lire dans le rapport du CES. *(...) Le maintien d'un malade en service actif hospitalier revient de 3 000 à 5 000 francs par jour, son transfert en unité de soins palliatifs ramène ce coût aux environs de 2 200 francs par jour et son retour au domicile, avec une prise en charge de qualité, fait descendre le coût journalier aux alentours de 1 200 francs. »*

Pour remédier à la situation, le CES préconise l'ouverture d'une unité de soins palliatifs (comportant au minimum dix à quinze lits) dans chaque centre hospitalo-universitaire, ainsi que la création d'au moins une unité de soins palliatifs par département. Il recommande surtout la promulgation d'une loi d'orientation et de programmation sur les soins palliatifs, estimant que ce dispositif législatif devra être l'occasion d'un *« engagement financier conséquent de la société envers ceux qui vont la quitter, leur entourage et ceux qui les soignent. »* Cet investissement devrait se faire, selon le Conseil, hors de toute contrainte liée au taux général d'évolution annuelle des dépenses de santé.

Le CES analyse enfin les divers autres obstacles s'opposant au développement, en France, des soins palliatifs, qu'il s'agisse de l'enseignement et de la formation du corps médical et paramédical (*« sans stratégie d'ensemble, sans moyens, sans objectifs »*) ou des difficultés auxquelles se heurtent les proches des mourants. *« Aujourd'hui, un salarié souhaitant pouvoir accompagner un proche en fin de vie a deux possibilités : négocier avec son employeur des autorisations d'absence ou des aménagements d'horaires ou encore prendre un congé dans la limite de ses droits. A défaut, il cherchera à obtenir un certificat médical assorti d'un arrêt de travail. Cette dernière solution est, semble-t-il, très pratiquée »*, explique le CES.

Dans son avis, le Conseil préconise l'instauration, par la loi, d'un congé d'accompagnement qui serait ouvert à toute personne devant interrompre ou réduire son activité professionnelle pour accompagner un parent à l'approche de la mort. *« Ce congé devrait être complété par une prestation compensatrice forfaitaire (...) allouée à toute personne bénéficiant d'un congé d'accompagnement, quelle que soit sa situation (salarié du secteur privé ou public, actif non salarié)*, précise le CES. *Cette prestation d'un montant significatif serait destinée à compenser partiellement la perte de revenus. Elle devrait relever d'un financement collectif et solidaire. »* L'instauration de ce congé apparaît, selon le CES, comme *« la condition* sine qua non *du développement en France de l'accompagnement de la fin de vie à domicile. »*

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS A...

LUCIEN NEUWIRTH

1 Quelles sont les raisons qui ont conduit le sénateur (RPR, Loire) que vous êtes à déposer une proposition de loi sur les soins palliatifs qui vient d'être signée par tous les membres de la commission des affaires sociales du Sénat ?

C'est, tout simplement, le constat des extraordinaires insuffisances de l'organisation des soins palliatifs dans notre pays. Dans le rapport d'information que j'ai effectué pour la commission des affaires sociales du Sénat, une étude de législation comparée démontre à l'envi à quel point la France peut être en retard dans ce domaine. Songez que la Belgique a presque autant de lits hospitaliers de soins palliatifs que l'on peut en compter dans l'Hexagone et qu'elle a, en outre, fort intelligemment développé le soutien aux associations de bénévoles et, ainsi, à l'hospitalisation à domicile.

2 Quelles sont selon vous les causes de ce mal français ?

C'est un problème de mentalités, profondément culturel. J'en ai pleinement pris conscience quand je me suis lancé dans la prise en charge de la douleur. Un vrai système de santé devrait, à mes yeux, commencer a prendre le citoyen avant sa naissance, durant la grossesse de la future mère, l'accompagner durant toute son existence et jusqu'à la fin de sa vie. Il devrait aussi disposer d'une médecine à la fois technique et humaniste, qui prenne en considération l'homme en même temps que la maladie et non, comme c'est le cas aujourd'hui, la maladie avant l'homme.

3 Une loi peut-elle, selon vous, être dans ce domaine un instrument utile ?

Elle l'a été dans le champ de la lutte contre la douleur. Il en va de même à mes yeux pour les soins palliatifs. A notre époque où l'Eglise catholique en a définitivement fini avec le caractère rédempteur de la douleur, nous devrions pouvoir avancer rapidement en inscrivant le concept des soins palliatifs dans la loi et en facilitant ainsi leur développement dans le tissu hospitalier et dans les établissements privés.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Les quinze premiers morts par « suicide médicalement assisté » de l'Oregon

L'OREGON, aux Etats-Unis, est devenu, le 17 octobre 1997, peu après les Pays-Bas, l'un des premiers Etats au monde à adopter un ensemble de dispositions conduisant *de facto* à la légalisation du suicide dit *« médicalement assisté »*. Une équipe de responsables sanitaires américains fournit aujourd'hui, dans les colonnes du dernier numéro du *New England Journal of Medicine* (daté du 18 février), le bilan de la première année de l'expérience résultant de la *« loi de l'Oregon sur la mort dans la dignité »*.

Des données médicales très précises ont pu être obtenues sur ce thème. Elles concernent vingt-trois personnes ayant reçu, en 1998, des prescriptions de médicaments létaux et pour lesquels ces prescriptions avaient dûment été enregistrées au département de santé de l'Oregon. Dans dix-huit cas, les patients souffraient de différentes formes, incurables, de cancer des poumons, de l'ovaire ou du sang.

Les auteurs de cette analyse expliquent que quinze de ces vingt-trois malades ont absorbé les médications prescrites et en sont mortes. Pour six autres personnes, les décès ont pu être rapportés à l'évolution naturelle de la maladie, et les deux derniers patients concernés étaient encore en vie au 1er janvier 1999.

TRÈS VIOLENT CHOC ÉMOTIONNEL

La moyenne d'âge des quinze patients *« médicalement assistés »* était de soixante-neuf ans (avec des écarts allant de trente ans à quatre-vingt-dix ans). On comptait, parmi eux, huit hommes et sept femmes.

Adoptant une démarche à tous égards très scientifique, la publication du *New England Journal of Medicine* fournit l'ensemble des détails quant aux prescriptions médicamenteuses et aux conséquences de leur usage : dans tous les cas, les malades se sont vu prescrire par leur médecin une ou plusieurs substances barbituriques associées à d'autres molécules visant à faciliter leur absorption digestive. Pour les quinze suicides, la durée entre la prise médicamenteuse et la survenue d'un coma a été, en moyenne, de cinq minutes (trois à vingt minutes), la mort étant, quant à elle, constatée entre quinze minutes et onze heures après la prise.

Les auteurs de l'étude ont aussi cherché à établir quelles différences pouvaient exister entre les patients qui demandaient cette assistance médicale à la mort et un groupe de malades souffrant de maux similaires, mais qui n'avaient pas reçu de prescriptions létales. Il est ainsi apparu que les premiers s'inquiètent en général plus que les seconds de la perte d'autonomie résultant de leur maladie et, d'une manière plus générale, des conséquences de leur déchéance physique. Au moment du décès, 20 % des patients du premier groupe contre 80 % de ceux du groupe témoin étaient en état de totale impotence.

La plupart des médecins prescripteurs ont confié à quel point cette expérience a constitué pour eux un très violent choc émotionnel. Dans l'Etat d'Oregon, beaucoup de praticiens et de services hospitaliers refusent d'appliquer les dispositions législatives sur le *« suicide médicalement assisté »*.

J.-Y. N.

Deux membres du Comité d'éthique dénoncent les dangers du clonage

PARTICIPANT à l'émission « Le grand débat » France-Culture - *Le Monde* intitulée « Politique et science : qui est responsable ? », deux membres du Comité national d'éthique ont exprimé, lundi 22 février, leurs plus vives inquiétudes quant à la mise en œuvre de la technique du clonage reproductif dans l'espèce humaine. *« La société qui ferait cela serait en grand danger de régression morale*, a notamment affirmé le professeur Axel Kahn, spécialiste de génétique moléculaire. *Et même si ma position est un peu isolée, je ne suis pas non plus un fanatique de la mise en œuvre de cette technique à des fins thérapeutiques. »*

Pour le professeur Alain Etchegoyen, philosophe, l'autre danger du clonage réside dans le fait que le débat autour de cette technique occulte les aspects les plus dangereux d'autres pratiques d'ores et déjà en vigueur dans le champ de la biologie et de l'assistance médicale à la procréation. *« Tout comme la bombe atomique a fait oublier la bombe au napalm, on montre aujourd'hui le clonage comme l'horreur absolue, ce qui nous fait oublier le développement, depuis une quinzaine d'années, de projets de ce type. Méfions nous de ne pas monter en épingle le clonage, pendant que tout le reste se fait au motif que, précisément, ce n'est pas du clonage. »*

« UN DÉSASTRE »

Pour Monette Vacquin, psychanalyste, *« chacun pressent que le clonage humain va avoir lieu et que rien ne pourra le contenir »*. *« C'est pourquoi il est d'autant plus important que son interdit, au moins symbolique, soit maintenu, ne serait-ce qu'au nom de notre propre dignité*, a-t-elle ajouté. *Il y a là, à mes yeux un désastre épouvantable pour la civilisation, tout se passant comme si des questions qui demandaient un traitement métaphorique, sublimatoire, n'avaient pu être conservées à ce niveau. Le clonage n'est qu'un avatar, tout à fait prévisible, de l'artificialisation de la reproduction humaine. »*

J.-Y. N.

Un an de prison requis dans un procès de l'esclavage à Paris

CHAQUE MATIN, dans le treizième arrondissement de Paris, Charline Rabantanirina, âgée de vingt-trois ans, se levait vers 4 heures, préparait le petit déjeuner de son employeuse, malgache comme elle, Sahondra Rabesetraka. Puis elle se rendait au centre de la capitale travailler, jusqu'à 9 heures, pour une société de nettoyage. Puis elle revenait chez sa patronne, abattait toutes les besognes domestiques et préparait les repas. Avant de repartir vers 16 heures à Massy-Palaiseau pour faire de même chez le frère de celle-ci, Mamy Ratovomalala, aujourd'hui ministre de l'industrialisation à Madagascar. Elle rentrait à Paris vers 22 heures pour de nouvelles tâches ménagères avant de s'endormir vers minuit, à même le sol, sur le carrelage de la cuisine.

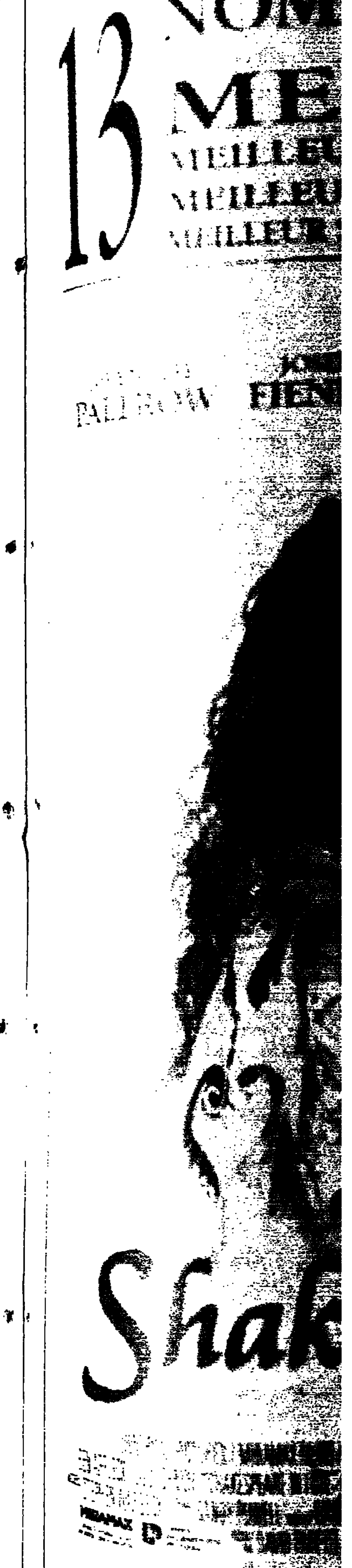
Avant de quitter la Grande Ile, en 1992, Charline s'était vu promettre un salaire mensuel de 200 francs, qu'elle comptait utiliser pour soigner sa fillette malade, demeurée au pays. Elle n'a jamais touché un sou. A son arrivée en France, son employeuse lui a confisqué son passeport. Charline a été nourrie pendant les trois premiers mois. Puis elle a dû se contenter des « restes » et a commencé à maigrir. Elle a été frappée plusieurs fois au visage et au ventre. Quasiment séquestrée, elle ne parle actuellement que quelques mots de français. Un jour, elle s'est confiée à une voisine malgache, qui l'a incitée à fuir. Mais Charline a redouté des représailles contre ses parents, très pauvres, restés à Tananarive, où son employeuse dispose de soutiens influents dans les allées du pouvoir. En novembre 1994, elle s'est enfin enfuie pour se réfugier chez son amicale voisine. Son poids atteint alors trente-deux kilos. Son calvaire a duré deux ans et demi.

LE PREMIER DU GENRE

Aujourd'hui, Charline a vingt-huit ans. Elle travaille et mène une vie normale. Timidement assise, mardi 23 février, devant le tribunal correctionnel de Paris, elle a revécu son martyre, lors du procès intenté à son employeuse – poursuivie pour avoir, dit pudiquement le code pénal, *« abusé de sa vulnérabilité »* – et à son beau-frère, Harifidy Rajaona, responsable de la société de nettoyage. Pour l'avocat de Charline, Me Bertrand Mertz, aucun doute : la petite bonne fut la victime d'une forme d'*« esclavagisme moderne »*. L'employeuse ne lui lançait-elle pas souvent cette humiliante insulte : *« Soulafa ! »* (esclave, en malgache) ? Evoquant *« Cosette »*, l'avocat a fustigé les deux prévenus, *« ces misérables Thénardier qui n'ont pas eu le courage de comparaître ici »*, en demandant une sanction exemplaire qui aura valeur de *« première jurisprudence »*.

Ce procès pénal est en effet le premier du genre en France. Début février, le conseil de prudhommes de Paris avait condamné des diplomates omanais à verser des arriérés de salaire à une employée indonésienne. Ces victoires réjouissent les animateurs du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), fondé en 1994. Même si, comme l'a souligné le substitut Guy Meyer, le principal obstacle à la justice dans ces affaires est, outre la prescription de trois ans, la difficulté d'apporter la preuve d'un délit ayant lieu dans le secret des domiciles privés. Le parquet a requis douze mois de prison ferme et 60 000 francs d'amende contre l'employeuse, six mois et 30 000 francs contre son beau-frère. Jugement le 16 mars.

Jean-Pierre Langellier



(Publicité)

Anthony Sauve comparaît aux assises de Paris pour avoir provoqué la mort de deux homosexuels

Il donnait des somnifères à ses victimes pour mieux les voler

A neuf reprises, de janvier à mars 1995, Anthony Sauve a cambriolé les domiciles d'homosexuels rencontrés dans des lieux gays. Pour endormir ses proies, le jeune homme leur versait subrepticement des sédatifs. Deux de ses victimes sont mortes après avoir absorbé un mélange composé d'un somnifère, d'un vasodilatateur et d'alcool. La cour d'assises de Paris juge Anthony Sauve pour *« vols avec violences ayant entraîné la mort »*.

LA CHEMISE impeccablement repassée, les cheveux soigneusement coiffés, Anthony Sauve présente bien. Il n'est plus ce jeune homme de vingt-quatre ans qui, en 1995, écumait les établissements gays de Paris habillé d'un pantalon en cuir noir, portant les cheveux longs en catogan coiffé d'une casquette. Son but ? Draguer un homosexuel et se faire inviter chez lui où il l'endormait avec un somnifère pour le cambrioler. Deux des onze victimes ne se sont jamais réveillées et Anthony Sauve comparaît depuis le lundi 22 février devant la cour d'assises de Paris pour répondre notamment de *« vols avec violences ayant entraîné la mort »*.


PROCÈS

A l'époque des faits, Anthony Sauve était plutôt du genre séducteur, un *« beau gosse »* usant d'une technique bien rodée. D'abord, chercher l'adresse d'un lieu gay, dans le guide spécialisé *Spartacus*. Sur place, repérer sa proie et engager la conversation autour d'un verre. Puis, obtenir de passer la nuit chez sa victime. Là, prendre un café et, profitant d'un moment d'inattention, verser dans la tasse de son compagnon d'un soir le contenu d'une fiole où des cachets d'un puissant sédatif, avaient été pilés. Pour s'assurer que la dose avalée était suffisante, il écrasait entre *« cinq et dix cachets »* à chaque fois, *« car il reste toujours un fond de somnifère dans le verre »*, indique-t-il. Quand son compagnon se faisait méfiant, il suggérait un *« jeu érotique »* : *« J'avalais la boisson contenant du Rohypnol, je l'embrassais et je lui refilais le liquide par la bouche en expliquant que c'était amusant de boire comme ça. »*

« Je connaissais les effets de ce somnifère, admet Anthony Sauve. *Quand je vivais à Berlin, j'étais toxicomane à l'héroïne, il m'arrivait de prendre quinze à vingt cachets d'un coup. Je savais qu'on s'endormait aussitôt. »* Une fois sa victime dans les bras de Morphée, il n'avait plus qu'à faire le tour de l'appartement pour y faire son choix. Du plus luxueux au plus banal. De la montre de marque à une paire de baskets. Sans oublier, le cas échéant, la carte bleue, le chéquier ou la menue monnaie. Il prenait le temps d'effacer ses empreintes et parfois de créer une mise en scène, ajoutant des bouteilles vides, en renversant d'autres. *« Je me disais qu'au réveil, ma victime ne se souviendrait de rien et penserait qu'il y avait eu une beuverie. »*

Anthony Sauve a ainsi procédé à neuf reprises, entre le 1er janvier et le 1er mars 1995. *« J'avais essayé d'établir un plan, je changeais de prénom à chaque fois car le milieu homo est très fermé et je pensais que ça se saurait vite. »* Il affirme avoir toujours agi seul, mais il chargeait sa compagne, Nina Assmann-Arsic, et un ami qui l'hébergeait, Benoît Pouplin, du stockage et de la revente de la marchandise. *Ils sont poursuivis* pour le délit de *« recel »*. Les larcins auraient rapporté environ 65 000 francs. *« C'était pour soigner une tumeur maligne à la poitrine »*, affirme l'accusé, et financer un voyage en Malaisie avec Nina. C'est d'ailleurs à son retour qu'Anthony Sauve a été interpellé à l'aéroport de Roissy.

Pourquoi avoir choisi ses victimes dans les milieux homosexuels ? *« C'était la solution de facilité*, reconnaît Anthony Sauve. *Je savais qu'avec les homosexuels je pouvais me faire inviter facilement car je connaissais déjà le milieu. »* L'intéressé s'est prostitué dès l'âge de dix-huit ans, à Nice où il vivait alors. Il a recommencé à Berlin pour acheter de l'héroïne. Selon Michel Dubec, l'expert-psychiatre chargé de l'examiner, Anthony Sauve est *« instable et immature »*. *« Son sens moral n'est pas altéré car il revendique sa responsabilité*, poursuit-il. *Cependant, il est indifférent à ce qu'il faisait à ses victimes. Sans être sadique, il a usé d'une technique très élaborée et non dénuée d'une certaine perversité, une forme de malignité consistant à savoir comment rouler les gens. »*

> « C'était la solution de facilité, reconnaît l'accusé. Je savais qu'avec les homosexuels je pouvais me faire inviter facilement »

Devant ses juges, l'accusé a effectivement un comportement troublant. Il regrette, et affirme ne pas avoir eu conscience du danger. Il raconte même avoir renoncé à aller jusqu'au bout avec un homme cardiaque : *« Je me suis tout de suite dit, c'est pas la peine, on ne sait jamais. »* Mais il évoque les faits avec une distance déroutante, sans jamais laisser transparaître le moindre sentiment. Il évoque ce soir du 8 février 1995, où il ne parvient pas à sortir de l'appartement de l'une de ses victimes. En désespoir de cause, il demande à une voisine de passer par son balcon, en expliquant que le locataire, *« un ami »*, est parti avec la clé. La voisine s'inquiète : l'appartement est au quatrième. *« J'ai vu Belmondo le faire »*, répond Anthony Sauve. Il franchit le balcon, se ravise et retourne dans l'appartement récupérer la valise et le sac qui contiennent le produit du vol. La voisine n'y voit que du feu.

Même quand il se retrouve en compagnie de deux hommes, il ne manque pas d'aplomb. *« Ça devait être plus difficile avec deux partenaires ? »*, interroge le président Jean-Pierre Getti. *« J'avais décidé de faire ça. Enfin, pas vraiment décidé, mais j'en avais rencontré deux, alors... »* Alors, il accepte la perspective d'une relation sexuelle à trois, inhale du *« poppers »* (un vasodilatateur souvent utilisé par les homosexuels), et parvient finalement à ses fins. Le cas se produira deux fois. Et, deux fois, l'une de ses victimes succombera à une intoxication massive au Rohypnol *« potentialisée*, selon les experts, *par la prise d'alcool et de poppers »*.

Acacio Pereira

Un pharmacien condamné pour discrimination raciale

Officiant dans la région de Cambrai, il avait refusé d'embaucher un candidat d'origine étrangère

LILLE
de notre correspondante

Le tribunal correctionnel de Cambrai a condamné, mardi 23 février, Jean Vantine, pharmacien à Solesmes (Nord), à trois mois de prison avec sursis et à 30 000 francs d'amende pour discrimination raciale. En décembre, un docteur en pharmacie âgé de trente-six ans, Zakaria Chakib, installé dans la région de Valenciennes, avait postulé à un emploi d'assistant pharmacien au sein de l'officine de M. Vantine. Les *« origines étrangères »* de l'intéressé lui avaient été opposées pour écarter sa candidature, ce qui avait conduit M. Chakib à déposer plainte (*Le Monde* du 12 janvier).

Après un essai de deux heures effectué à la mi-décembre, au cours duquel les deux hommes avaient discuté salaire et formalités administratives, M. Chakib a finalement reçu une lettre de M. Vantine. Motif invoqué pour justifier ce rejet : les origines du postulant. *« Ma clientèle ne semble pas apprécier vos origines étrangères »*, a écrit M. Vantine. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) se sont constitués partie civile afin d'appuyer la plainte de M. Chakib.

A l'audience, M. Vantine a expliqué que plusieurs employés de son officine lui auraient rapporté des propos négatifs provenant de clients. *« On m'a dit que des gens avaient changé de file. On m'a parlé d'un sentiment de malaise créé par cette présence »*, a-t-il déclaré. Sa première lettre, qu'il a qualifiée de *« stupide et maladroite »*, a été suivie d'un second courrier, daté du 11 janvier. S'il y soulignait les qualités humaines et professionnelles de M. Chakib, le pharmacien de Solesmes ne revenait nullement sur sa décision, pas plus que sur les raisons ayant dicté son choix.

Tout en se défendant d'être raciste – *« Si j'avais été un réel raciste, je ne l'aurais jamais reçu pour faire un essai »* –, M. Vantine a tenté de justifier son comportement. Au procureur Thierry Pocquet du Haut-Jussé, il a répondu sans hésiter : *« Si c'était à refaire ? Je referai la même chose... mais sans l'écrire. »* Une réponse que n'ont appréciée ni les parties civiles ni le tribunal.

« PEUT-ON ÊTRE NEUTRE ? »

Tandis que la défense du prévenu a mis l'accent sur les *« impératifs économiques incontournables »* de cette affaire, les parties civiles dénonçaient le fléau du racisme ordinaire. Des arguments relayés par le procureur : *« Peut-on être neutre dans ces situations ? N'est-ce pas être raciste que de cautionner l'intrusion du racisme dans la vie quotidienne ? »*

Le tribunal est allé au-delà des réquisitions du ministère public, qui avait demandé une amende allant de 10 000 à 20 000 francs. Parallèlement à la condamnation de M. Vantine, M. Chakib recevra, en outre, un euro symbolique pour dommages-intérêts, conformément à sa demande.

Nadia Lemaire

CARNET

DISPARITIONS

■ **Mgr ANDRÉ DUPONT**, ancien évêque de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso), est mort à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dimanche 21 février, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. *Né à Saint-André-lez-Lille* (Nord) le 17 janvier 1902, missionnaire chez les Pères Blancs (société des missions africaines), André Dupont avait été ordonné prêtre en 1932 en Haute-Volta (futur Burkina-Faso). Nommé évêque de Ouagadougou par Pie XII en 1941, il sera transféré au siège de Bobo-Dioulasso en 1955, où il se consacrera surtout à la formation de prêtres africains. De 1963 à 1965, Mgr André Dupont a participé au concile Vatican II et, en 1974, il a démissionné de ses fonctions pour laisser la place à un évêque africain.

■ **GERTRUDE ELION**, Prix Nobel de médecine 1988, est morte dimanche 21 février à l'âge de quatre-vingt-un ans en Caroline du Nord. Née à New York le *23 janvier 1918, Gertrude Elion*, après des études de chimie au Hunter College et à l'université de New York, ne peut, étant une femme, trouver de poste universitaire et se résout à travailler pour l'industrie privée. Elle entre ainsi en 1944 au sein de la multinationale Burroughs Wellcome (devenu Glaxo Wellcome) qu'elle ne quittera plus, jusqu'en 1983. Nommée à la tête du département de thérapeutique expérimentale, elle enseigne la pharmacologie à la Duke University et contribue grandement à la mise au point de l'aciclovir, médicament antiviral actif contre l'infection par le virus herpès. Ce sont ces travaux qui lui ont valu en 1988 l'attribution du Prix Nobel de médecine, qu'elle partagea avec James Black et George Hitchings, deux autres chercheurs de la firme Wellcome, qui avaient également apporté une contribution décisive à la mise au point de

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 24 février est publiée :

● ***Pompiers*** : une loi portant modification de la loi du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvie KAUFFMANN, Pierre BUHLER et Nicolas,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

à New York, le 18 février 1999.

1143 Fifth Avenue,
New York, NY10128 (USA).

Décès

– M. et Mme Denis Chateau,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Girard,
M. et Mme Jean-François Mabire,
M. et Mme Jean Chateau,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Thérèse BÉNÉVENT,
docteur ès sciences,
membre correspondant
de l'Académie de pharmacie,

survenue le lundi 22 février 1999, à son domicile de Marseille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 février, en l'église de Baume-les-Messieurs, suivie de l'inhumation au cimetière de Baume-les-Messieurs.

32, boulevard Edouard-Herriot,
13008 Marseille.

– Tu nous a quittes, il y a six mois,

Maryse LIGNON.

Nous ne t'oublierons jamais.

M. et Mme Lignon,
83210 Belgentier.

– Roger et Mauricette Brouard,
ses parents,
Marianne Silberfeld Brouard,
sa femme,
Marie et Jérôme,
Caroline et Jean-Pierre,
Emilie et Pierre,
Léo et William,
Leurs familles, leurs proches, ses amis,
font part de la mort de

Jean-Luc BROUARD,

le 22 février 1999.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent de lui.

– Mme Jean-Jacques Burger,
née Claire Huftier,
son épouse,
M. et Mme Patrick Burger,
M. et Mme Dominique Burger,
ses enfants,
Nathalie, Olivier, Philippe,
Brice, Raphaëlle, Franklin,
ses petits-enfants,
Son frère,
Ses belles-sœurs et beaux-frères,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Jacques BURGER,

survenu à Cavalaire, le 22 février 1999, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le jeudi 25 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sambracis,
boulevard Mar-Clar,
83120 Sainte-Maxime.

– Jacques et Jacqueline Deleuze,
Antoine et Caroline Clavel,
Philippe et Marie-Claire Gabbai,
François Clavel et Isabelle Merlier,
Alain et Isabelle Clavel,
ses enfants,
Tous ses petits-enfants,
Les familles Duntze, Clavel, Merle,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre CLAVEL,
née Simone DUNTZE,

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 24 février 19999 à Saint-*Gilles (Gard)*.

– Jacqueline et Philippe Clavreul,
Les familles Bocquet, Saucier et Terral,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans de

René CLAVREUL,

survenu le 21 février 1999.

« Ni Dieu ni Maître »

28, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– Notre ami,

M. Claude FORGEOT,

nous a quittés le 12 janvier 1999, à Antequera (Espagne).

Mme Forgeot,
87, avenue du Général-Michel-Bizot,
75012 Paris.

– Mme Suzanne Darnois,
sa sœur,
M. et Mme William Zaoui,
et leurs enfants,
Mme Joëlle Lau-Hansen
et ses enfants,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

Lucienne JOLY-SZOBEL,
professeur honoraire,

survenu le 9 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale, le 22 février.

Ils rappellent le souvenir de son époux,

Geza SZOBEL (1905-1963),
artiste peintre.

– Le professeur Jean-Charles Sournia,
Christine Sournia-Fay
et François-Michel Fay,
Olivier, Ingrid et Béatrice Fay,
Anne Sournia,
font part avec tristesse du décès de

Marianne HILLBOM-SOURNIA,
professeur de langues,

leur épouse, mère et grand-mère, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Selon le désir de la défunte, l'incinération a eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

103, rue de Rennes,
75006 Paris.

– Les anciens élèves du collège Libermann de Douala (Cameroun) et la communauté sawa de France partagent avec
Danièle,
son épouse,
Et ses enfants,
la douleur de faire part du décès de

M. Eric Joseph
MOUELLE MOUKOURI,
leur frère et ami,

survenu accidentellement, le 17 février 1999, dans sa quarante-cinquième année.

Une soirée de recueillement aura lieu, le jeudi 25 février, à 18 h 30, en l'église Sainte-Marthe à Pantin, suivie d'une messe de requiem, le vendredi, à 9 h 30.

– Marie Tonneau,
sa petite-fille,
a la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Marcelle VANSTEELANDT,

survenu le 22 février 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 26 février, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth, 349, rue Lecourbe, Paris-15e.

362 *ter*, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Anniversaires de décès

– Vandenesse, Courbevoie.

Guy DAMAIS,
25 février 1996.

« Sa passion était celle de l'artiste,
et son triomphe
le triomphe de l'homme sur la nature »
Somerset Maugham

Paule, sa femme,
Pascale, sa fille,

– *« Et vous irez jeter ses souvenirs cendrés au sud du Péloponnèse. »*

Le 22 février 1998,

Marc LE CAISNE,

s'éteignait.

Comme promis, nous avons dispersé ses cendres en mer au large de la maison d'Ermioni.

Que ses amis se souviennent.

Ses enfants,
Arthur, Léonore et Garance.

Souvenir

– Nous nous sommes tant aimés...

Philippe CATILLON,
24 février 1997.

Merci à tous ceux qui, depuis deux ans, n'ont jamais cessé d'être présents par leur affection, leur amitié, leur tendresse.

Merci à vous tous de rester fidèles à son souvenir.

Annie Catillon,
28, avenue La Fontaine,
78160 Marly-le-Roi.

Conférences

PRODUIRE, NOURRIR,
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
DIALOGUES AVEC DES SCIENTIFIQUES

Au Salon international de l'agriculture 1999, Paris-Porte de Versailles, les instituts de la recherche agronomique publique proposent des conférences-débats sur les grands thèmes d'actualité.

Lundi 1er mars : Du champ à l'assiette : la sécurité des aliments.
Mardi 2 mars matin : Les animaux sauvages et les hommes : quels équilibres ?
Mercredi 3 mars : l'environnement : une priorité pour l'agriculture.
Jeudi 4 mars : Santé animale, santé publique : des maux en commun.
Vendredi 5 mars : Explorer, exploiter la diversité génétique.
Samedi 6 mars matin : Agriculture et alimentation : des enjeux pour demain.

Lieu : « Espace Recherche », animé par l'ACTA, le BRG, le CIRAD, l'IRD, l'INRA
Hall 2.2 allée H, stand n° 29
10 h-12 h et 15 h-17 h
accès libre.
Contact pour le programme complet :
Daniel Berl-IRD
Tél. : 01-48-03-76-03



Le littoral, entre béton et protection

Le premier bilan officiel de la « loi littoral » de 1986 est présenté mercredi 24 février au conseil des ministres. Le rapporteur juge que le texte a freiné l'« urbanisation diffuse et incontrôlée », mais il admet que le « recul » des espaces agricoles et naturels n'a pas été enrayé

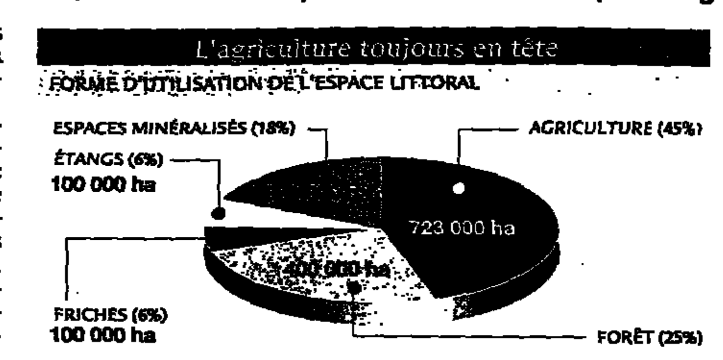
LA « LOI LITTORAL » a rempli sa mission : ce constat ressort du rapport que Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, devait présenter mercredi 24 février, en conseil des ministres, avant de le transmettre au Parlement. Claude Gressier, directeur du transport, des ports et du littoral maritime au ministère de l'équipement, est l'auteur de ce premier bilan officiel de l'application de la loi du 3 janvier 1986 (Laurent Fabius étant premier ministre), commandé le 1er avril 1998 par le comité interministériel de la mer. Il estime que le texte, aujourd'hui globalement appliqué, a rempli ses objectifs et propose quelques *« aménagements »*.

Cette législation, qui visait notamment à éviter le bétonnage des côtes, est intervenue après des années d'atermoiements des pouvoirs publics. La mise en place n'allait donc pas de soi. *« Il aura fallu près de dix ans pour que la loi puisse trouver un équilibre satisfaisant entre les impératifs de l'environnement et ceux de la valorisation économique »*, souligne le rapporteur. En fait, la loi fut perçue, dès le départ, par les élus comme un outil de protection aux dépens du développement économique.

Ainsi le document gouvernemental estime-t-il que l'application de la loi a connu trois phases : la première jusqu'en 1990, phase d'*« interrogations et de tâtonnements »* et de mise en place des premiers décrets ; la seconde (1991 à 1995), caractérisée par l'intervention des tribunaux administratifs, afin que les articles protecteurs soient mieux appliqués ; la troisième, depuis 1995, où la loi est *« mieux comprise dans sa globalité »*.

GRIGNOTAGE DES CÔTES

« Elle a permis de mettre un terme sévère aux dérives », explique Claude Gressier. Pour l'auteur, la loi a permis de *« repousser l'urbanisation en profondeur »*, de la regrouper, d'organiser le libre accès au rivage, de prévoir des espaces naturels coupant l'urbanisation et de protéger les espaces remarquables. La loi garantit aussi une certaine qualité des eaux de baignades et des eaux de rivières, en limitant les rejets.



Selon le rapport Gressier, «le recul des «terres nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes» [selon les termes de la loi] n'a pas été significativement ralenti au cours de ces dernières années» et «la protection des terres agricoles (...) reste une nécessité».

La tâche n'était pourtant pas aisée, insiste le rapporteur : 10 % de la population résident en effet dans les communes du littoral (4 % du territoire national). A cette population en constante progression, il faut ajouter les résidents saisonniers, qui multiplient en été la population des communes littorales par 2,3 en moyenne. En dépit de cette situation, face au *boom* des constructions de résidences secondaires ou touristiques, la loi *« a bien constitué un frein à l'urbanisation diffuse et incontrôlée »*. Selon le rapport, cette dernière se trouve aujourd'hui *« stabilisée »*, même si quelques problèmes subsistent, comme les mouillages sauvages de bateaux, la multiplication des terrains de campings privatifs isolés, ou l'érosion des plages et des falaises.

Ce constat globalement positif ne fera sans doute pas l'unanimité. Les dernières études disponibles ont montré une croissance de l'urbanisation des côtes. La frange littorale de l'Hexagone demeure ainsi, selon l'Institut français de l'environnement (Ifen), l'*« une des plus artificialisées d'Europe »*. En décembre 1996, un rapport du Conservatoire du littoral expliquait même que, *« dans l'état actuel des plans d'occupation, les surfaces constructibles autorisées représentent trente à cinquante ans de construction sur le littoral »*. Ce grignotage était confirmé fin 1996 par l'OCDE dans un « Examen des performances environnementales de la France », qui estimait que *« le bétonnage des côtes se poursuit à un rythme significatif »*.

Le rapport Gressier, lui, affirme que *« plus de 82 % des communes littorales couvertes par un POS* [Plan d'occupation des sols] *(88 % de l'ensemble des communes littorales) (...) sont aujourd'hui en compatibilité avec les principes et règles posés par la loi »*. Mais, par ailleurs, le rapport explique laconiquement qu'*« une reprise de l'activité BTP* [bâtiment travaux publics] *sur le littoral semble cependant se dessiner depuis le début de l'année 1998 »*. De ce point de vue, le bilan de M. Gressier pâtit de l'absence totale de chiffres sur le nombre de permis de construire accordés depuis le début de l'application de la « loi littoral » – pourtant disponible *via* le fichier « Cyclone » de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et la construction rattachée au secrétariat de Louis Besson, secrétaire d'Etat auprès de... M. Gayssot.

« CONTRATS SPÉCIFIQUES »

Le rapport, au demeurant, estime qu'après douze ans de bons et loyaux services, il est temps de toiletter la loi qui gère et protège nos côtes. Parfois trop selon le rapporteur. M. Gressier juge ainsi nécessaire d'apporter quelques aménagements afin de ne pas freiner certaines activités économiques. Si le rapport insiste sur la nécessité de mettre en conformité avec la loi l'ensemble des POS littoraux, il préconise aussi de *« rester vigilant sur les espaces nécessaires aux activités traditionnelles »*.

Ainsi l'auteur propose-t-il de permettre l'extension de l'urbanisation pour les activités agroalimentaires (type porcheries et poulaillers industriels ou établissements conchylicoles) afin d'éviter leur implantation près des habitations. Un amendement au projet de loi d'orientation agricole, actuellement examiné au Parlement, a été adopté en ce sens par le Sénat en première lecture, souligne le rapport.

Une modification du dispositif sur les espaces remarquables est également proposée, afin de permettre des *« aménagements légers »*. Le ministère de l'équipement souhaite aussi une modification de la procédure d'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer, jugée *« trop lourde »*. Il s'agirait de raccourcir le temps des études et de prévoir une structure de suivi après leur adoption, pour permettre des modifications ultérieures.

Enfin, les élus du littoral sont appelés à se saisir des futurs contrats de plan Etat-région afin de proposer des *« contrats spécifiques »* au littoral, en vue de sa protection et de son développement économique.

Sylvia Zappi

Le golfe du Morbihan saturé par les parcs à huîtres

LARMOR-BADEN (Morbihan)
de notre correspondante régionale

Alfred Groleau égrène ses souvenirs. *« Sur cette plage, quand j'avais huit ans, je me baignais. »* Le retraité, membre d'une association de riverains, embrasse du regard la vaste étendue de parcs à huîtres qui barre entièrement le chenal, en face de lui. La mer s'est retirée, laissant apparaître les structures en fer à béton sur lesquelles les huîtres sont élevées dans des poches en plastique. Aux abords d'un autre chantier ostréicole, il désigne un empilement de ces « tables à huîtres », à l'abandon sur une petite plage ravalée au rang de dépotoir, pointe encore du doigt une bâtisse aveugle de couleur bleue : *« Le golfe du Morbihan est un site exceptionnel. Nous ne voulons pas léguer à nos enfants un paysage défiguré. »*

REPORTAGE

La mer s'est retirée, laissant apparaître les structures en fer à béton des élevages

Daniel Dejardin, adjoint au directeur départemental des affaires maritimes, est plus modéré : les chantiers ostréicoles occupent seulement 25 % de l'estran (la zone entre le point le plus haut et le plus bas de la marée) sur le golfe, *« en dix ans, la surface d'espaces concédés n'a pas augmenté »*. Mais le mode de culture a changé. De l'élevage à plat (à même le sable), invisible et inoffensif, les ostréiculteurs sont passés à l'élevage sur table, plus rentable. *« Les tables ont un impact visuel et physique indéniable »*, reconnaît Daniel Dejardin. A tel point que le *Guide du routard* conseille à ses lecteurs amateurs de voile ou de kayak *« d'être extrêmement prudents aux abords des côtes et des rivages des îles »*, afin de ne pas être poussés vers les fameuses tables à huîtres et leurs picots rouillés.

« LES CONFLITS SONT LÉGION »

Les riverains, eux, sont de plus en plus nombreux à réclamer *« l'application de la loi »*. *« La « loi littoral » prévoit la préservation des paysages, mais aussi le développement des cultures marines. On oublie souvent le deuxième volet »*, répond Alain Dréano, secrétaire général de la section conchylicole de Bretagne Sud. Daniel Dejardin constate : *« Il est difficile d'appliquer un texte aussi général. Nous sommes suspendus aux décisions des tribunaux administratifs. »*

Pourtant, chez les riverains et les ostréiculteurs, comme à la Direction départementale de l'équipement (DDE) et aux affaires maritimes, le constat est identique : le golfe est arrivé à saturation. Mais les bureaux des maires sont toujours couverts de demandes de permis de construire de maisons d'habitation ou de résidences secondaires. Les ostréiculteurs sont aussi nombreux à vouloir agrandir ou transformer leurs bâtisses sur le rivage. *« L'application de la loi littoral a permis de juguler l'urbanisation du golfe »*, explique-t-on à la direction départementale de l'équipement. Mais toutes les communes n'ont pas mis leur plan d'occupation des sols (POS) en conformité avec la loi. *« Nous sommes contraints d'exercer une surveillance de tous les instants. Et les conflits sont légion. »*

Tous sont également d'accord pour réclamer un équilibre des usages, qui permettrait une cohabitation entre ostréiculteurs, riverains, plaisanciers, vacanciers, randonneurs, pêcheurs à pied, nageurs, défenseurs de l'environnement... L'accumulation de protections dont bénéficie le golfe du Morbihan grâce à la richesse de sa faune et de sa flore, et l'application au coup par coup de la « loi littoral » ne suffit pas à assurer cet équilibre. *« L'approche des conflits d'usage est fractionnée. Chaque maire doit se débrouiller avec ses problèmes »*, regrette Gabriel Aubert, secrétaire général de la préfecture du Morbihan.

Certains élus souhaitent créer un parc naturel régional, qui leur permettrait de travailler ensemble et de soumettre un cahier des charges à l'Etat. La Région s'est prononcée en faveur du projet. Un schéma d'aménagement de la mer pourrait également être mis sur pied. L'Etat, qui souhaite lui aussi avoir une approche plus globale de la préservation du site, fera connaître sa position dans les semaines à venir.

Gaëlle Dupont

Erik Orsenna, le promeneur solitaire du Chemin des Dames

LAON
de notre correspondant

« C'est un des plus beaux paysages de France et le siège d'une des plus sanglantes batailles de l'Histoire. C'est un divorce entre la beauté de la nature et la folie d'un certain nombre de dirigeants. » Erik Orsenna arpente en ce moment le Chemin des Dames, afin d'écrire le scénario d'un film pour France 3 (produit par la société Cinétévé, dirigée par Fabienne Servan-Schreiber) qui évoquera l'offensive Nivelle d'avril 1917. Le tournage devrait débuter à l'automne, dans le cadre d'une série sollicitant le concours d'écrivains, destinée à raconter des événements méconnus de l'Histoire de France pour célébrer la fin du siècle.

Le lauréat du prix Goncourt 1988, pour *L'Exposition coloniale*, n'a pas attendu la polémique de novembre 1998 sur les mutins de 1917 pour être fasciné par ce grand cimetière longtemps ignoré, cette terre marquée par la révolte des soldats et l'aveuglement des généraux : *« Quand on évoque une grande offensive, les regards se tournent vers Verdun, on oublie le Chemin des Dames et le rôle crucial des tirailleurs sénégalais. Je voulais depuis quinze ans corriger ces deux oublis et rappeler ce que fut cette grande offensive meurtrière, ce concentré de folie et de vaillance. »* *« Le site est peut-être un des personnages principaux de la bataille »*, affirme Erik Orsenna, sensible au fait que deux de ses auteurs de prédilection, Apollinaire et Aragon, combattirent sur cette crête chargée d'Histoire, entre Laon et Soissons. L'écrivain ajoute encore, en évoquant la personnalité du romancier qui choisit d'être inhumé là pour souligner sa fraternité avec les combattants : *« Comme Yves Gibeau, je suis bouleversé par tous ces hommes qui sont morts ici. »*

HOMMAGE AUX TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

En deux semaines, 147 000 victimes furent dénombrées dans les rangs de l'armée française, sur un front d'une trentaine de kilomètres. Orsenna s'interroge encore sur les raisons de ce désastre, qu'il compare à Dien Bien Phu. Il essaie de démonter l'étrange mécanisme de cette attaque qui ne bénéficia d'aucun effet de surprise et se déroula face à des troupes bien retranchées. L'écrivain considère que la France n'a pas payé sa dette aux tirailleurs sénégalais, dont les pensions furent gelées au moment de l'indépendance. Ils furent 8 500 soldats originaires des colonies d'Afrique à être considérés comme tués ou hors de combat lors de l'offensive Nivelle. Parfois les pieds nus, les membres gelés sous la neige, les Sénégalais s'élancèrent vers des positions allemandes fortifiées, situées dans les contreforts.

L'écrivain imagine le retour sur le Chemin des Dames d'un survivant sénégalais blessé lors de l'offensive meurtrière. Il tente de saisir sa psychologie, dans un environnement si différent de son pays d'origine. Le 10 novembre 1998, l'ancien collaborateur de François Mitterrand avait accompagné l'ambassadeur de France, qui devait accorder la Légion d'honneur au dernier vétéran sénégalais de la première guerre mondiale et arriva trop tard (*Le Monde* du 12 novembre 1998). Lors de ce conflit, 183 000 soldats originaires d'Afrique noire furent enrôlés, souvent de force. 15 000 d'entre eux sont *« morts pour la France »*.

Thierry de Lestang-Parade

Vers un « débat public » sur le TGV Rhin-Rhône

LA COMMISSION NATIONALE du débat public (CNDP), qui organise depuis septembre 1997 la concertation, en amont des enquêtes d'utilité publique, sur des grands projets d'aménagement d'intérêt national, a dressé, mardi 23 février, son premier bilan. Deux dossiers – Le Havre Port 2000 et la ligne à très haute tension Boutre (Var) - Carros (Alpes-Maritimes) – ont donné lieu à débats et comptes rendus, publiés en 1998. Six saisines ont été classées, dont trois parce qu'elles étaient officiellement prises en considération par un ministère (autoroute A 65 Langon-Pau, RN 88 et TGV Lyon-Turin). Les sept autres sont en cours d'instruction. Le principe d'un débat public a été admis pour le barrage de Chadas (Haute-Garonne) et le projet d'aqueduc Rhône-Espagne. Deux débats sont programmés : du 3 mars au 3 juin, sur le projet d'autoroute A 32 (*ex-A 31 bis*) Metz-Nancy ; ensuite, sur le dossier de la branche sud du TGV Rhin-Rhône, dont le tracé suscite de vives polémiques entre les partisans d'une logique Est-Ouest (Besançon-Dijon-Paris) et ceux d'une logique Nord-Sud (Besançon-Jura-vallée du Rhône).



« Disparus ». Depuis vingt-deux ans, des mères d'opposants politiques liquidés pendant les années 70 manifestent chaque jeudi sur la place de Mai, à Buenos Aires.

La longue traque du Condor

Les Mères argentines de la place de Mai alimentent le juge espagnol Garzón dans son action contre les anciens dictateurs d' Amérique latine qui, dans les années 70, avaient lancé l'opération « Condor », un plan d'élimination systématique de leurs opposants

« PINOCHET *n'était pas seul.* » Elle a dit cela d'une voix grave, où percent à la fois l'émotion contenue et une froide détermination. Hebe de Bonafini, présidente du mouvement argentin des Mères de la place de Mai, a perdu deux fils, lors des années noires de la dictature. Avec d'autres Mères, Hebe s'est rendue, le 28 janvier, chez le juge Garzón, à Madrid. *« Nous sommes la seule association reconnue partie civile contre Pinochet. Depuis deux ans, nous avons un contact permanent avec Garzón. »*

Cette fois, Hebe de Bonafini est venue remettre au juge six gros volumes de nouvelles pièces. Des milliers de pages liées à l'opération « Condor », la plus secrète des entreprises conjointes mises au point par les dictatures latino-américaines pour réduire à néant leurs adversaires, dans les années 70. *« On oublie,* dit Hebe, *que l'acte d'accusation, en s'appuyant sur l'opération "Condor", élargit le domaine de l'instruction au-delà du seul cas Pinochet. »* De fait, dès son chapitre premier, la « Demande d'arrestation provisoire en vue d'extradition » présentée à Londres par Baltasar Garzón stipule qu'*« à l'échelle internationale, une coordination avait été formée, sous le nom d'opération "Condor". (...) Son objectif : coordonner l'action répressive. Augusto Pinochet Ugarte, alors chef des forces armées et de l'Etat chiliens, (...) ordonna l'élimination physique, la torture, l'enlèvement et la disparition de Chiliens et de personnes d'autres nationalités, au Chili et ailleurs, dans le cadre des agissements des services secrets (DINA) et selon le précité plan "Condor". »*

Et de citer 79 « cas supposés » entrant dans cette qualification. Dans son deuxième chapitre, la demande d'extradition ajoute que Pinochet *« apparaît comme l'un des principaux responsables et le leader d'une organisation internationale créée, en coordination avec des responsables militaires ou civils d'autres pays, principalement l'Argentine, pour concevoir, développer et exécuter la planification systématique des détentions illégales, tortures, déplacements forcés, assassinats et/ou disparitions de nombreuses personnes, y compris des Argentins, des Espagnols, des Britanniques, des Américains, des Chiliens et d'autres nationalités. Le but : atteindre les objectifs politiques et économiques de la conspiration »*.

« Tout part de là, dit Hebe de Bonafini, *et le juge Garzón l'a très bien compris. »* Le plan « Condor » est susceptible de fournir les fondements juridiques des poursuites, car il acte l'illégalité et l'ingérence de crimes perpétrés par les dictatures à l'encontre de citoyens étrangers sur leur propre sol, et à l'encontre de leurs propres citoyens en territoire étranger. Voilà pourquoi les six volumes remis fin janvier par les Mères au juge espagnol concernent, dans leur quasi-totalité, des cas entrant dans la définition des activités internationales de l'opération « Condor ».

Ainsi, Jorge Isaac Fuentes Alarcón, citoyen chilien, fut-il intercepté le 17 mai 1975 par la police paraguayenne *en provenance d'Argentine, avant* d'être transféré à Santiago, d'où il n'est jamais réapparu. Citoyens uruguayens, Telva Suarez, Ary Cabrera et Eduardo Chiazzola furent séquestrés puis assassinés en avril 1976 à Buenos Aires. Alexis Jaccard Siegler, détenteur de la double nationalité suisse et chilienne, fut cueilli à l'aéroport de la capitale argentine le 15 mai 1977, puis livré à la police chilienne. Zelman Michelini, ancien président du Parlement uruguayen, fut retrouvé mort, près de Buenos Aires, en compagnie de deux dirigeants de l'opposition, Hector Gutierrez et William Whitelaw, le 22 mai 1976. Le corps de l'ex-président bolivien, Juan José Torres, fut trouvé sans vie le 26 mai 1976 à 90 kilomètres de la capitale argentine. Quelques jours seulement après le coup d'Etat du général Videla, Rodolfo Saneman, dirigeant du parti d'opposition paraguayen Colorado, et son épouse, réfugiés en Argentine, furent arrêtés et torturés avant d'être *remis à la police* d'Asunción.

De la conspiration du « Condor », on sait l'essentiel, c'est-à-dire l'existence avérée d'une machine infernale et secrète, commune aux dictatures, destinée à broyer leurs *opposants. Les indices abondent.* Les « preuves » écrites, celles qui peuvent convaincre un tribunal, font défaut. L'équivalent de la « conférence de Wansee » des conspirateurs, où fut mise au point la « solution finale » pour des milliers de militants et de démocrates latino-américains, s'est tenue en octobre 1975 à Santiago du Chili, sous l'égide du général Manuel Contreras, chef de la DINA, les services secrets chiliens. Y participèrent des responsables chiliens, argentins, uruguayens, paraguayens et boliviens.

LE quotidien argentin *El Auténtico* publia, le 10 décembre 1975, ce qu'il présenta comme certaines des minutes de la réunion secrète. Un général des carabiniers chiliens y aurait proposé *« de désigner dans chaque ambassade* [de chacun des cinq pays dans le monde] *un attaché de sécurité »* affecté à l'opération « Condor », de *« créer une centrale d'information » commune et de permettre à ses* forces *« d'aller et venir, entre la Bolivie, le Chili, l'Argentine »*, *« de nous rendre vers n'importe quel pays sans que cela nécessite une enquête officielle »*. Dans chaque ambassade, proposa le commissaire argentin Alberto Villar, *« on pourrait dire que l'on a créé une commission des narcotiques, et nous autres saurions exactement de quoi il s'agit »*.

Le seul document public faisant référence à l'opération « Condor » est américain. Washington a en effet partiellement déclassifié un câble envoyé par le chef d'antenne du FBI à Buenos Aires, Robert Scherrer, à ses supérieurs. Il est daté du 28 septembre 1976, soit une semaine après l'assassinat, en plein Washington, d'Orlando Letelier, l'ex-ministre des affaires étrangères de Salvador Allende. *« L'opération "Condor",* écrit Robert Scherrer, *est le nom de code pour la collecte, l'échange et la centralisation d'informations concernant de présumés gauchistes, communistes et marxistes, récemment mis en place par les services de renseignements en Amérique du Sud. (...) Le Chili est au centre de l'opération. Ses membres sont, en plus, l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay. Le Brésil semble avoir accepté de fournir des renseignements. (...) La phase trois, la plus secrète, inclut la mise en place d'équipes voyageant partout dans le monde pour mener à bien des sanctions allant jusqu'à l'assassinat. (...) Les deux pays européens mentionnés pour de possibles opérations de phase trois du "Condor" sont la France et le Portugal. »*

Des « actions de phase trois », il y en eut des milliers. Plus de mille de ses victimes ont été des ressortissants étrangers. *« Vingt et un pays sont concernés »*, assure Hebe de Bonafini. La terre d'élection, si l'on peut dire, du « Condor » fut l'Argentine, où plusieurs dizaines de milliers de militants et de démocrates latino-américains avaient trouvé refuge *avant 1976, fuyant leurs propres dic*tatures. Selon les éléments amassés par le National Security Institute (NSI), *une puissante ONG américaine*, les conjurés du « Condor » auraient aussi aidé le général nicaraguayen Anastasio Somoza avant 1979 et les Escadrons de la mort salvadoriens en 1979-1980. Ils auraient enfin collaboré pour faire échec aux agents du Mossad israélien traquant les criminels nazis à travers l'Amérique latine. L'opération « Condor », qui a culminé en 1976-1977, s'est poursuivie au moins jusqu'à la chute des généraux argentins, en 1983.

Des nouvelles pièces produites par les Mères, 1 800 pages concernent le seul général Stroessner, le dictateur paraguayen ami des dignitaires nazis, qu'il a hébergés en nombre durant son interminable règne, de 1954 à 1988. Dans le cas du Paraguay, les traqueurs du « Condor » ont eu de la chance. En 1992 y ont été découvertes, fortuitement, les « archives de la terreur » : *quatre tonnes de documents*, dont beaucoup illustrent la coopération des services paraguayens avec ceux *des Etats du « Condor »*.

On y trouve une lettre de décembre 1975, envoyée par le général Contreras à ses quatre collègues, évoquant nommément l'opération « Condor ». Ou cet accord, signé des colonels Benito Guanes pour le Paraguay et Juan Felix Porcel pour l'Argentine, fixant *« le travail combiné d'interrogatoires »* et *« l'échange de détenus maintenus au secret »*. Preuve du lien étroit entre services sud-américains : une photo montrant Federico Tatter, avant sa mort, entre les mains de la police paraguayenne. Ce dirigeant de l'opposition paraguayenne avait été enlevé à Buenos Aires en 1976.

Mais la clé de l'opération « Condor » *se trouve à Washington.* En novembre, 36 *congressmen* ont écrit à Bill Clinton pour le prier d'autoriser le juge espagnol à accéder aux sources classifiées. Le 3 décembre, Baltasar Garzón a adressé *au ministère américain de la justice, via* Interpol, une extension de sa première commission rogatoire envoyée en 1998. La ministre américaine de la justice, Janet Reno, s'est déclarée disposée à *« examiner »* sa demande. Déclassifier les archives américaines, déclarait récemment au *New York Times* un ancien haut responsable des services secrets en poste au Chili dans les années 70, *« ouvrirait la boîte où grouillent les vers de terre »*. Les premiers « vers » sortent déjà. Ainsi le 9 février, a été déclassifiée une lettre du 6 juin 1975, signée Robert Scherrer, le résident du FBI à Buenos Aires. Envoyée au général chilien Ernesto Baeza, elle montre que le FBI informait alors les services de Santiago des détails de l'« interrogatoire » à Asuncion du chilien Jorge Fuentes, arrêté trois semaines auparavant.

On sait aussi que Vernon Walters, directeur adjoint de la CIA, a longuement rencontré le général Contreras à Washington en août 1975, deux mois avant la réunion secrète présumée des responsables du plan « Condor ». *« Un document détenu par la justice italienne montre qu'un mois après sa rencontre avec Walters, Contreras a demandé à Pinochet l'affectation de 600 000 dollars supplémentaires »*, écrit dans le *Los Angeles Times* du 1er novembre 1998 Lucy Komisar, une chercheuse qui prépare un livre sur les violations américaines des droits de l'homme dans les années 70. Dans sa demande, le général Contreras fait référence à *« la neutralisation des principaux adversaires de la junte chilienne au Mexique, en Argentine, au Costa Rica, aux Etats-Unis et en Italie »*.

Enquêtant sur l'assassinat d'Orlando Letelier, Peter Kornbluh, directeur de recherches au NSI, a eu accès à certaines auditions de responsables américains des renseignements devant le Sénat, auditions toujours classifiées. Ces documents, expliquait-il en décembre 1998, montrent que, pour le moins, la CIA *« en savait beaucoup sur les opérations du "Condor" en Argentine et en Uruguay »*. Quant à la DINA chilienne, elle *« se sentait tellement en confiance avec la CIA »* qu'elle avait demandé l'ouverture d'une antenne du « Condor » à Miami. Henry Kissinger s'y serait opposé.

DE leur quartier général de Buenos Aires, les Mères suivent attentivement les dernières pérégrinations du Condor aux Etats-Unis. *« Finalement, vous agissez comme un lobby international ? »* Devant la question, Hebe de Bonafini sursaute. Le terme lui paraît incongru. Et puis, à la réflexion : *« Si vous voulez, nous sommes un lobby. Mais un lobby qui ne s'attacherait pas à faire gagner des voix ou de l'argent à quelqu'un. Un lobby radical. »* Les 2 000 Mères ont constitué le plus grand fonds d'Amérique latine portant sur les violations des droits de l'homme. Elles sont en relations suivies avec des ONG américaines, mais aussi avec des groupes en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Canada et en Australie. Malgré la volonté affichée des classes politiques des pays du cône Sud de « passer l'éponge », elles continuent, chaque jeudi et depuis vingt-deux ans, de manifester place de Mai à Buenos Aires, *« pour que personne n'oublie et que justice soit faite »*.

> « Aucun pays du cône Sud n'est aujourd'hui disposé à juger les crimes de ses anciens bourreaux. Si Pinochet, Stroessner ou un autre tombe dans les mailles de la justice pour crimes contre l'humanité, les autres suivront en cascade »

Pinochet, lui, attend le verdict des Lords. Le général chilien Contreras purge depuis 1995 une peine de sept ans de prison pour son implication dans l'assassinat d'Orlando Letelier. Les putschistes argentins, les généraux Videla, Massera et Galtieri, sont assignés à résidence, de nouveau poursuivis à Buenos Aires *pour « détournement et appropriation illégale de 36 ou 38 enfants nés en captivité entre 1976 et 1983 »* et « donnés » à des familles de tortionnaires en manque de progéniture. Pour leurs autres crimes (considérés de droit commun), les trois généraux ont été jugés en 1985 et amnistiés en 1990. Les militaires uruguayens ne sont plus concernés, un plébiscite en 1989 ayant mis fin à toute poursuite à leur encontre. Quant à Hugo Banzer, l'ex-dictateur bolivien de 1971 à 1978 devenu conservateur, *il* s'est fait très démocratiquement élire président de la Bolivie en 1997.

Reste Alfredo Stroessner, *le plus* concerné de tous par les documents récents réunis par les Mères. Depuis sa déposition, le 3 février 1989, il vit une retraite dorée à Brasilia. Le 3 février, le militant des droits de l'homme Martin Almada a demandé au président Cardoso de *« réexaminer l'asile »* offert au vieux despote, *« parce que le Brésil ne peut pas continuer à être un paradis pour ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité »*. Les *« archives de la terreur »* paraguayennes, argue-t-il, incluent *« une liste pleine des victimes brésiliennes (...) de l'opération "Condor" »*.

Pourquoi s'acharner sur un vieillard paraguayen de quatre-vingt-six ans, semble-t-il à moitié sénile ? *« Parce que,* dit Hebe, *seule compte la comparution en justice des dictateurs et de leurs comparses. Le juge Garzón a obtenu de l'Audience nationale espagnole une décision qui bouleverse les données du droit international. Pour des raisons politiques, aucun pays du cône Sud n'est aujourd'hui disposé à juger les crimes de ses anciens bourreaux. Et nous n'avons pas le temps d'attendre que soit constitué un tribunal pénal international, dans deux, cinq ou dix ans. Garzón avance, nous avançons avec lui. Ce qu'il faut, c'est en accrocher un puis tirer le fil. Si Pinochet, Stroessner ou un autre tombe dans les mailles de la justice pour crimes contre l'humanité, les autres suivront en cascade. »* Au juge Garzón, les Mères ont remis la liste de dizaines de criminels ayant obéi aux ordres des dictateurs et toujours en liberté.

Si les Lords confirment la possibilité d'extrader Pinochet, tout, elles en sont convaincues, ira en s'accélérant. Il deviendra difficile aux autorités américaines de refuser au juge Garzón l'accès aux archives sensibles. Il n'obtiendra pas de consulter les pièces pouvant mettre en cause des responsables américains. Mais il pourrait enfin entrer en possession d'éléments tangibles démontrant la réalité de l'opération « Condor », sur laquelle il fonde l'essentiel de son acte d'accusation. *« Nous rendrons publiques autant d'informations que possible, compatibles avec les lois américaines et les intérêts de la sécurité nationale des Etats-Unis »*, assure James Rubin, le porte-parole du département d'Etat. Baltasar Garzón s'est promis d'*« atteindre le cœur du "Condor" »*. Comme les *Madres de Plaza de Mayo.*

Sylvain Cypel
Photo : Daniel Garcia



L'impatience des candidats à l'Union

ADHÉRER à l'Union européenne, c'est un peu comme entrer dans un club de golf, dit-on volontiers dans les pays candidats d'Europe centrale. Avant d'être admis sur la pelouse, il faut s'équiper de pied en cap, s'initier au jeu puis trouver des parrains. Mais il n'est pas question de modifier les règles du sport, ou du club, présumées intangibles.

De même, pendant la phase de préadhésion à l'Union, ouverte en novembre 1998, les cinq pays postulants autorisés à négocier avec elle (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie) devront assumer l'ensemble des obligations en vigueur au sein du club – l'« acquis communautaire » – au cours d'un fastidieux travail de mise en conformité, législatif et administratif. Mais ils devront aussi s'armer d'une longue patience, puisqu'ils ignorent totalement quand s'ouvriront, pour eux, les portes de l'Union.

« 2003 ? 2005 ? 2007 ? Connaître, dès aujourd'hui, la date de l'adhésion importe peu », observait l'un des responsables bruxellois du dossier, lors d'un récent séminaire organisé à Prague, sur ce thème, par le Centre européen de journalisme de Maastricht. *« Ce qui compte, c'est que les Quinze ont pris un engagement politique inflexible. N'oublions pas qu'il a fallu douze ans pour mener à bien le premier élargissement de la Communauté ! »* Ce rappel historique ne consolera guère les Centre-Européens.

Faute d'obtenir rapidement des Quinze une échéance précise, dont ils ont pour l'instant fait leur deuil, les candidats aimeraient au moins disposer d'une date approximative qui leur permette de mieux mobiliser les énergies nationales. En attendant – et à cet effet –, certains se sont fixés un calendrier contraignant. Ainsi, la Slovénie affirme qu'elle sera fin prête pour l'adhésion dans le courant de 2002.

Tous s'accordent sur un point : l'essentiel, et le plus dur de la négociation aura lieu à l'intérieur de chaque pays candidat. Entre le gouvernement d'une part, et de l'autre, le parlement, l'administration et l'ensemble des forces politiques et sociales. *« La négociation se joue à 90 % entre les acteurs nationaux*, estime un responsable tchèque. *Nous devons savoir vendre l'Europe à nos opinions. Pour le reste, nous chercherons autant à convaincre les capitales des Quinze que Bruxelles. »* D'où l'intérêt pour les Centre-Européens de se doter, pour accomplir ce travail de « lobbying », d'un réseau diplomatique efficace.

L'un des principaux obstacles psychologiques sur la route de l'adhésion tient à la nécessité de ménager la susceptibilité des Etats de la région. Car ceux-ci envisagent avec méfiance des transferts de pouvoir au profit de Bruxelles qui les obligeront à sacrifier une part de leur souveraineté nationale si fraîchement reconquise. *« La négociation sur l'élargissement est un processus très injuste »*, admet un eurocrate. Une injustice dont se sont toujours plaints, aujourd'hui comme hier, les pays candidats puisque l'Union exige plus des nouveaux arrivants que de certains Etats membres. L'alignement sur les normes de Schengen, qui ne s'impose pas actuellement à l'ensemble des Quinze, est la contrainte la plus flagrante. Il est vrai qu'en étendant l'Union jusqu'à la frontière orientale de la Pologne, le futur élargissement – le plus vaste depuis le traité de Rome – fait craindre, exagérément ou non, des flux massifs de travailleurs et des trafics en tous genres.

« Au delà de l'Union, d'immenses régions allant jusqu'en Ouzbékistan échapperont pratiquement à tout contrôle », avertit-on à Bruxelles où l'on propose aux Centre-Européens une coopération policière, douanière ou consulaire. *« On peut très bien imaginer des douaniers français ou espagnols donner un coup de main à leurs homologues polonais. »* Certains intéressés ont un souci plus immédiat : éviter l'érection de nouvelles barrières entre eux et leurs voisins exclus de la première vague d'adhésions. C'est en particulier le cas de la République tchèque envers la Slovaquie. Prague plaide pour le maintien de régimes spéciaux entre les deux pays séparés en 1993. *« L'Union a certes besoin d'une frontière sûre*, note un négociateur tchèque. *Mais elle devra aussi prendre en compte la dimension humaine du problème. Il ne faut pas que l'adhésion complique la vie des gens. »*

LA « VRAIE NÉGOCIATION »

En cette période d'analyse (dite de « screening ») de l'acquis communautaire – environ 80 000 pages de législation – qui durera jusqu'à l'été, les pays candidats se préparent à la « vraie négociation », avec l'aide financière de Bruxelles, destinée notamment à former « une petite armée de bureaucrates » originaire d'Europe centrale.

Cette expérience commune incite les impétrants à coopérer entre eux et à se rapprocher des cinq pays priés d'attendre plus longtemps (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie). Avec Bruxelles, ils disent jouer franc jeu. *« Nous sommes aussi ouverts et crédibles que possible pour donner dès maintenant la meilleure idée de notre futur comportement au sein de l'Union. La difficulté, c'est de défendre au mieux nos intérêts nationaux en anticipant les positions de la Commission. Car, étant demandeurs, nous devons abattre nos cartes les premiers. »*

Les Centre-Européens admettent les règles du jeu économique que le club des Quinze leur a imposées dans les « partenariats pour l'adhésion ». Après tout, adhésion ou non, les réformes en cours – restructurations, privatisations – résultent d'une nécessité historique. *« Le coût de nos réformes est lié aux exigences de la transition, pas à celles de l'adhésion »*, souligne Janez Potocnik, chef des négociateurs slovènes. Indépendante depuis 1991, la Slovénie n'a-t-elle pas sacralisé l'économie de marché en l'inscrivant dans sa Constitution ?

CLICHÉS

Les pays candidats veulent aussi tordre le cou à certains clichés un peu trop répandus à l'Ouest du continent, comme celui qui fait de l'Europe centrale une zone beaucoup plus pauvre et plus agricole que l'Europe des Quinze. Certes, l'agriculture ne représente que 2 % du PNB et n'occupe que 5 % de la main-d'œuvre à l'Ouest (contre respectivement 7 % et 18 % à l'Est). Mais cette moyenne statistique masque de grandes disparités. En République tchèque, par exemple, ces pourcentages agricoles sont proches des chiffres moyens de l'Union ; et le PIB par habitant est supérieur à celui de la Grèce, lorsque celle-ci était elle-même candidate à l'adhésion. L'économiste hongrois Andras Inotai précise que son pays vend plus de machines et d'équipements industriels à l'Allemagne que l'Espagne. De même, l'Europe centrale est économiquement beaucoup plus intégrée à l'Union qu'on ne le pense, puisqu'elle lui assure 13 % de ses débouchés commerciaux.

Une chose est sûre : les peuples d'Europe centrale restent largement favorables à l'adhésion et leurs gouvernements ne doutent pas du bien-fondé de leur démarche. *« Il suffit de constater la paranoïa des exclus*, relève un haut fonctionnaire d'un pays candidat, *pour être sûr que nous avons fait le bon choix. »*

Jean-Pierre Langellier

Les gens *par Kerleroux*



Le sang contaminé, la complexité en œuvre

Suite de la première page

a entendu l'éminent biologiste François Gros, ancien conseiller scientifique de Laurent Fabius, dédouaner l'ancien premier ministre et endosser seul la responsabilité de la tenue de cette réunion au cours de laquelle bloquer le concurrent de la firme française Diagnostics Pasteur, a-t-il avoué, avait été effectivement *« un objectif »*, fût-il *« secondaire »*.

Mais, comme tout chercheur, décapant sa visée, le juge s'est aussi aperçu que la France, paradoxalement, avait été le seul pays à avoir choisi une attitude libérale vis-à-vis des tests étrangers, tous les pays où existait une solution locale de tests ayant pratiqué, du fait de l'enjeu économique, une politique protectionniste. Surtout, réduisant son grossissement, il s'est rendu compte que si la mise en place du dépistage biologique avait pris une telle acuité en France en 1985 en matière de transfusion sanguine (1 % des 4 400 contaminations post-transfusionnelles cette année-là, selon une expertise), ce fut essentiellement parce qu'apparaissaient, en amont, des carences bien plus graves, spécifiquement françaises, reposant sur d'autres responsabilités, à l'articulation, cette fois, du monde médical et du monde administratif. Autrement dit parce qu'un premier barrage n'avait pas fonctionné.

On le sait désormais : si la France se situe, en ce qui concerne les hémophiles, dans un groupe relativement homogène de pays n'ayant pas su, en temps utile, adopter les mesures préventives qui s'imposaient (à l'exception notable de la Belgique), la situation est radicalement différente quant aux contaminations post-transfusionnelles : la France cumule de trois à six fois plus de contaminations que ses voisins européens qui ont pourtant mis en place le dépistage après elle. Abondamment évoquée par les juges, cette « spécificité française » trouve son fondement dans l'inapplication, par la communauté médicale et transfusionnelle, des mesures de sélection chez les donneurs de sang, destinées à écarter des sujets « à risque ». Bien que préconisées par les pouvoirs publics dès juin 1983, celles-ci n'ont pas empêché la poursuite des collectes dans les prisons, infimes en proportion des dons mais désastreuses par leurs effets : en 1985, 0,37 % des prélèvements ont été responsables de 25 % des contaminations.

FERMENTS PASSIONNELS

Aussi, par un ajustement permanent de sa vision de l'affaire à différentes focales, sait-on déjà que le juge de la Cour de justice sera contraint, au moment de délibérer, de resituer au plus juste les décisions ou l'inaction éventuellement fautive des différents protagonistes entre le temps administratif, le temps médical ou le temps scientifique. Toutes chronologies qui ont été, ces dernières années, par la passion et la pression médiatique, particulièrement comprimées. Trancher demeurera pour le juge d'autant plus difficile qu'il devra opérer dans le domaine flou des infractions non intentionnelles. On pressent les dérives possibles, alors que tout prévenu ne saurait être a priori jugé autrement qu'à l'aune de ce qu'il savait des conséquences possibles de ses actes ou de son inaction.

Parce qu'il y avait en elle tous les ferments passionnels – le sang, la maladie, la mort, le pouvoir et l'argent –, l'affaire du sang contaminé exigeait d'être minutieusement analysée par le biais de ce que le philosophe Paul Ricœur dans sa déposition a nommé *« une narration intelligible et acceptable »*. Brouillonne et imparfaite, curieux fruit d'une instruction croisée avec celle d'une procédure connexe – le volet « non ministériel » de l'affaire –, la procédure devant la Cour de justice de la République n'a rempli que partiellement cette mission. L'affaire du sang contaminé n'a pas été exposée, comme elle aurait dû l'être, chronologiquement, thématiquement, en présence constante – ce qui eût été souhaitable –, à chaque étape, et sur chacun des sujets, de tous les protagonistes.

Chaque témoin important, généralement mis en examen dans le volet « non ministériel » de l'affaire, est venu déposer, logiquement sur la défensive, avec une liasse de notes, ce qui est peu conforme à la procédure. Certains n'ont pas témoigné sous serment. D'autres ont pu ne pas répondre aux questions.

Enfin, un témoin important, Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé, sur qui nombre d'interrogations pèsent, a refusé de témoigner. Des confrontations n'ont pas eu lieu.

Pour toutes ces raisons, il manque, à l'évidence, cette *« cour civique »* que Paul Ricœur appelait de ses voeux, chargée d'embrasser la globalité de l'affaire tout en examinant *« la minutie des choix »* opérés par les politiques, permettant de disséquer sans passion des événements relevant du fait collectif et, éventuellement, d'établir des responsabilités individuelles. Ces imperfections formelles n'ont fait, du reste, que renforcer cet autre sentiment prégnant au Centre de conférences internationales : la difficulté d'une société individualiste à juger de réalités collectives.

Jean-Michel Dumay

RECTIFICATIF

VUK DRASKOVIC

Nous avons reçu de Mme Nedeljka Gluscevic, ministre conseiller à l'ambassade de Yougoslavie à Paris, la mise au point suivante : *« Vous avez publié dans* Le Monde *du 12 février que M. Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères, n'a pas reçu M. Vuk Draskovic, vice-premier ministre du gouvernement yougoslave. Cette fausse information communiquée en un moment politique bien délicat, et qui plus est pendant la conférence de Rambouillet, ne contribue guère à une image objective de notre pays, et nous voulons croire qu'elle n'est pas volontaire. M. Hubert Védrine a bien reçu M. Vuk Draskovic, ainsi que MM. Milan Kommenic, ministre fédéral de l'information, et Bogdan Trifunovic, ambassadeur de Yougoslavie en France, le 11 février à 19 heures au Quai d'Orsay. »*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Kosovo : une étape

A l'aune de l'objectif que l'on s'était fixé, menton en avant, voix forte et péremptoire, la conférence de Rambouillet sur le Kosovo s'est achevée, mardi soir 23 février, sur un échec. Car les pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Russie) n'avaient pas convoqué Serbes et Kosovars au château de Rambouillet pour une négociation ouverte. Les belligérants étaient là pour prendre connaissance du plan de paix qu'ils auraient à appliquer. Ils n'avaient pas le choix. C'était à prendre ou à laisser. Les représentants du gouvernement de Belgrade devaient rendre au Kosovo le régime d'autonomie poussée qui était le sien avant que Slobodan Milosevic ne le piétine en 1989. Les Kosovars devaient renoncer à leur revendication d'indépendance de cette province de deux millions d'habitants, à 90 % peuplée d'Albanais.

L'OTAN allait déployer 30 000 hommes au sol avec une double mission : s'assurer que les uns, les Serbes, retirent leurs troupes du Kosovo et ne fassent point pièce à son auto-administration ; garantir que les autres, les Kosovars, désarment une partie des leurs et ne sortent pas du régime d'autonomie. Les Etats-Unis voyaient les choses simplement : jamais les Kosovars n'oseraient repousser une offre aussi avantageuse ; quant aux Serbes, ils seraient immédiatement, mécaniquement, bombardés s'ils se risquaient à refuser.

Cela ne s'est pas passé comme prévu : les deux parties ont refusé de signer sans condition l'accord qui leur était soumis. Vers les Balkans éminemment complexes, il ne fallait pas aller avec une tactique aussi simple. Il y a une limite à la menace de l'utilisation de la force – même si, face à M. Milosevic, elle reste indispensable. Mais tout ne peut pas être réduit à l'approche binaire volontiers défendue par les Américains : ça passe ou on cogne. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, que *Time Magazine* représente en shérif retenant mal son envie de dégainer ses colts, s'est trompée sur les Kosovars. Ces « gueux » ont osé tenir tête à l'Amérique : un gamin de vingt-neuf ans, jusqu'alors inconnu des chancelleries, Hashim Thaçi, chef d'une poignée de guérilleros, a, en leur nom, refusé de renoncer au principe de l'indépendance. M. Milosevic, de son côté, ne s'est pas laissé intimider par la menace des bombardements : il refuse, lui, le déploiement de la force de l'OTAN.

Pour autant, Rambouillet n'est pas un échec. Il est un début. Kosovars et Serbes ont accepté, sous condition, les grandes lignes du plan, sérieux et bon, qui leur était soumis. Ils retrouveront le charme d'un séjour français le 15 mars pour débattre des deux grands points d'achoppement : le déploiement – impératif, de la force de l'OTAN – et l'épineuse question de l'indépendance. Aux Occidentaux, et aux Russes, de savoir alors doser pressions et menaces, manier l'ambiguïté constructive. Le temps presse. Sur le terrain, les combats ont repris. On sait le prix que paie en général une population civile à la merci des forces serbes.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Rajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'accord de Rhodes

APRÈS six semaines de négociations ardues, la conférence de Rhodes se termine par un succès capital. Les délégués de l'Egypte et d'Israël sont tombés d'accord sur un texte d'armistice qui a été signé dans le salon jaune de l'Hôtel des Roses. Cet armistice, qui met officiellement fin à l'état de guerre en Terre sainte, doit pour devenir complet être suivi par des accords similaires avec la Transjordanie, la Syrie et le Liban ; mais d'ores et déjà il constitue un gage de stabilité dans la situation de cette partie du monde.

Ce qui est capital dans l'accord de Rhodes, c'est tout d'abord la reconnaissance implicite de l'Etat juif par un gouvernement arabe. Certes l'accord, fait-on observer au Caire, est d'ordre exclusivement militaire ; il n'en demeure pas moins que c'est au nom de l'Etat d'Israël que les délégués juifs ont apposé leurs signatures. Voilà donc l'Etat juif admis, bon gré mal gré, comme entité souveraine au Proche-Orient arabe. Mieux, ses frontières méridionales sont provisoirement fixées.

Et c'est là le second point important : la bataille du Neguev se termine par un succès concret des armées juives. Le désert du Neguev – du moins dans sa partie septentrionale – demeure entre les mains d'Israël. Plus que pour l'Egypte qui n'y possédait pas d'intérêts précis, c'est pour la Grande-Bretagne un sérieux échec. Certes le sort du Sud avec le golfe d'Akaba n'est pas encore réglé ; il dépend des pourparlers entre Israël et la Transjordanie. Mais, assurés de l'immobilité égyptienne sur leurs flancs, les juifs abordent cette seconde négociation avec des atouts renforcés.

(25 février 1949.)



La parité républicaine par le double vote

par Stany Grudzielski

IL est étrange que les républicains universalistes opposés à la parité obligatoire entre hommes et femmes ne trouvent rien à redire au découpage du territoire en circonscriptions électorales. Comment peuvent-ils admettre une telle atteinte au principe sacré de l'indivisibilité de la République, une aussi insupportable dérive communautariste, par laquelle les citoyens, ces êtres *« abstraits puisque universels »* (Elisabeth Badinter), sont catégorisés en habitants de Dunkerque, Paris ou Bourg-en-Bresse ? Entre autres perversités, cette sorte de communautarisme circonscriptionnel n'a-t-elle pas pour effet de transformer chaque député en défenseur d'intérêts géographico-catégoriels, quand il devrait se comporter en représentant de la nation une et indivisible ?

Redescendons sur terre. Le but d'un système électoral est de transformer des voix en sièges. Ces voix sont celles de citoyens qui habitent quelque part, ont une origine, un âge, des activités et – osera-t-on l'avouer ? – un sexe. Appelons ces données des « catégories objectives ». Quelles sont celles dont le système électoral peut légitimement organiser la représentation parlementaire ? Si on répond : « aucune », alors on ne saurait admettre le découpage du territoire en circonscriptions électorales. Que nos républicains universalistes aillent au bout de leur logique ! Sur ce point, Mme Badinter a raison : en introduisant une forme de reconnaissance catégorielle, on court le risque que d'autres catégories revendiquent une protection de leur représentation parlementaire. Mais pourquoi passer sous silence que cette dérive communautariste a débuté dès l'introduction du suffrage universel, quand on a fait droit, d'emblée, au souci des différentes parties géographiques du pays d'être représentées équitablement à l'Assemblée nationale ?

En réalité, la possibilité d'organiser la représentation nationale en tenant compte de l'existence de certaines catégories est une chance pour la République, qui est libre de s'organiser comme elle l'entend. C'est d'ailleurs, à proprement parler, ce qui en fait une République, libre d'assurer une représentation garantie sur la base d'un critère catégoriel précis, et libre de la refuser sur la base d'autres raisons précises.

Il faut ici prendre le contre-pied de ceux qui pensent défendre la République en lui interdisant de s'organiser à sa guise, en vertu de tel ou tel principe qui s'imposerait – « *naturellement* » ? – à elle. Ce qui fonde la République est au contraire la liberté des citoyens d'organiser leurs rapports politiques : nulle divinité, nulle *« nature humaine »* n'a institué la République. Nul principe intangible ne peut donc être invoqué pour faire obstacle à l'auto-organisation, par les citoyens, de leurs institutions.

Choisissons d'abord, librement, des critères en fonction desquels nous pourrons apprécier la pertinence d'une représentation parlementaire garantie de certaines catégories. Pour ma part – mais discutons-en ! –, je distingue trois critères utiles : la permanence (on ne saurait organiser structurellement la représentation nationale sur la base de catégories conjoncturelles) ; l'intransitivité (on ne saurait organiser durablement la représentation nationale sur la base de catégories entre lesquelles les individus circulent) ; enfin, le déséquilibre (on ne saurait organiser un rééquilibrage au sein de la représentation nationale sur la base de catégories dont aucun terme n'est en situation de déséquilibre).

Passée au crible de ces critères, quelle est la légitimité de quelques catégories objectives de la population à revendiquer une représentation parlementaire garantie ?

Est-il légitime de garantir une représentation des différents groupes d'âge ? Sûrement pas : si l'âge des citoyens induit bien des catégories pérennes – le critère de permanence est donc rempli –, c'est aussi une caractéristique transitoire : les membres d'une catégorie d'âge n'y sont pas attachés de façon définitive (le critère d'intransitivité n'est donc pas rempli). Par ailleurs, on n'observe pas de situation structurellement déséquilibrée quant à la représentation parlementaire des différents groupes d'âge (le critère de déséquilibre n'est donc pas rempli non plus).

> Certains – tel Robert Badinter – pensent que la parité ne peut pas techniquement être imposée par le système électoral dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire. C'est faux, tout simplement

Est-il légitime de garantir une représentation des différentes catégories socioprofessionnelles ? Sûrement pas : ces caractéristiques ne sont ni permanentes – la République cherche d'ailleurs à en restreindre l'importance – ni intransitives – on peut, bien entendu, passer d'une activité professionnelle à une autre. Certes, le critère de déséquilibre s'applique incontestablement à ce cas. L'inégalité sociale au sein de la représentation nationale est même un problème politique central. Mais cela ne fait qu'un critère rempli sur trois. La société d'ordres et le corporatisme sont bien incompatibles avec la République.

Est-il légitime de garantir une représentation des différentes parties géographiques du pays ? C'est discutable. Cette catégorisation satisfait à deux critères sur trois : les parties géographiques du territoire sont permanentes et clairement déséquilibrées. Mais le critère d'intransitivité n'est pas rempli : les citoyens sont libres de déménager d'une partie du pays vers une autre. Or, répétons-le, ce fractionnement de la République est le seul, à ce jour, à être admis, de façon, semble-t-il, incontestée.

Est-il légitime de garantir une représentation en fonction de l'origine nationale ou ethnique des citoyens ? Ce serait – horreur ! – ouvrir la voie au communautarisme ethnique. Perspective discutable s'il en est. Observons, malgré tout, que cette catégorisation remplit, comme la précédente, deux critères sur trois : la permanence – il y aura toujours des citoyens d'origines diverses – et le déséquilibre – combien de députés d'origine maghrébine ou africaine ? Si ce communautarisme apparaît antirépublicain, il n'est pourtant guère moins légitime que le communautarisme circonscriptionnel actuellement en vigueur.

Finalement, est-il, oui ou non, légitime de garantir une représentation parlementaire proportionnelle des deux sexes ? N'en déplaise aux antiparitaristes, il se fait que, parmi les cinq catégorisations examinées ici, celle-ci est la seule qui satisfasse aux trois critères que nous avons définis : la permanence (il y aura toujours des hommes et des femmes) ; l'intransitivité (négligeons les cas extrêmement rares de transsexualité) et le déséquilibre (incontestable, et à l'origine de tout le débat actuel). On peut certes, répétons-le, refuser par principe toute catégorisation, mais alors on doit *a fortiori* rejeter le découpage de la République en circonscriptions, qui est moins légitime que la parité.

Voilà qui répond à quelques arguments de principe contre la parité institutionnalisée. Mais certains – tel Robert Badinter – pensent que la parité ne peut pas techniquement être imposée par le système électoral dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire. C'est faux, tout simplement. Il suffit d'introduire le système du double vote. Dans ce système, chaque électeur dispose de deux voix : l'une pour élire un homme, l'autre pour élire une femme. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un système de séparation entre un collège électoral masculin et un collège électoral féminin, où les hommes éliraient des hommes et les femmes des femmes, mais bien d'un système conduisant chaque électrice et chaque électeur à élire à la fois un homme et une femme, reconnaissant par là même qu'il existe deux composantes de l'humanité.

Concrètement, il suffira de doubler la taille des circonscriptions actuelles pour en faire des circonscriptions binominales, dans lesquelles on élira une femme et un homme. Libre, évidemment, au candidat et à la candidate d'une même sensibilité politique de se présenter ensemble, en « ticket paritaire ».

Qu'en est-il du scrutin de liste ? M. Badinter a tort de considérer qu'on peut obtenir la parité, dans le cadre de ce mode de scrutin, en *« imposant aux partis de respecter la parité dans la composition de leurs listes »*. Cela ne garantit en rien les positions respectives des hommes et des femmes sur ces listes. Faut-il alors imposer l'alternance, aux différentes positions, d'une femme et d'un homme ? Ce n'est pas efficace non plus : les listes obtenant un nombre impair d'élus seront inégalement représentées au regard du sexe, et, là où une liste n'obtient qu'un élu, il y a fort à parier que celui-ci sera plus fréquemment un homme qu'une femme.

En réalité, seul le système du double vote, ici aussi, sera en mesure de garantir la parité absolue : concrètement, il suffira que le découpage des arrondissements électoraux soit effectué de manière à ce que chaque arrondissement compte un nombre pair d'élus et que chaque parti en présence présente deux listes de candidats (une d'hommes et une de femmes).

Il est donc possible, si on le souhaite vraiment, de déterminer un système électoral qui réalise politiquement, entre les hommes et les femmes, le maximum d'égalité de situations qui soit compatible avec l'égalité des droits et des devoirs entre les individus. On peut s'opposer pour des raisons de principe à cette parité – ce n'est pas mon cas ! –, mais il est faux de prétendre qu'elle est techniquement impossible. Dans cette matière comme dans d'autres, les citoyens peuvent aisément trouver une solution institutionnelle à un problème de justice sociale ou politique qu'ils se posent à eux-mêmes. N'est-ce pas rassurant, pour la démocratie comme pour la République ?

Stany Grudzielski, *sociologue, travaille pour les services de la Commission européenne.*

L'abstraction du calcul contre celle des principes

par Elisabeth de Fontenay

ON peut être une femme révoltée par l'infériorité à laquelle les hommes condamnent toujours les femmes et n'avoir pas été vraiment attentive aux débats sur la parité : par manque de compétence et d'expérience, par vieille lassitude devant les querelles historiques du féminisme, par ignorance du contentieux américain et de ses implications. Parce que je constatais que des amies, des amis militaient dans les deux camps, je fluctuais d'une opinion à l'autre, d'autant plus facilement que les objectifs déclarés par les partisans et par les adversaires de la parité me semblaient également favorables à la libération des femmes et à l'épanouissement de la démocratie.

Si je prends aujourd'hui la parole, c'est parce que je ne supporte plus qu'un débat politique se dégrade en règlement de comptes. Des deux côtés, certes, des propos intolérables ont été échangés, mais ce sont les femmes « paritaires » qui ont frappé le plus bas. Et je ne dirai rien du haro porté sur ces malheureux sénateurs, traités d'immobilistes séniles par un parti du mouvement qui semble oublier que la différence entre jeunes et vieux est aussi naturelle et universelle que celle qui existe entre hommes et femmes : d'où le fait que beaucoup de démocraties aient institué un conseil des sages !

C'est de manière franchement populiste que l'opposition à la parité – une opposition juridiquement et philosophiquement instruite – a été désignée par des élues, par des militantes en colère comme culte du concept et apanage d'une classe privilégiée. En lisant certains jugements haineux portés sur celles qui ont signé le manifeste antiparitaire, on peut se demander si la détestation de l'abstraction manifestée par quelques « paritaires » ne les entraîne pas sur un chemin peu recommandable. A laisser se dévider un certain type de discours, on filerait bien vite vers le pire : de fil en aiguille, on soupçonne la réflexion sur les principes de relever d'une spéculation oiseuse de nanti, on dénonce dans la capitale et dans les capitaux la raison dernière de ce qu'on présente comme un artificialisme élitaire et un constructivisme dénaturant.

Celles qui se sont prêtées à ces invectives risquent de se retrouver au plus près de ce qu'un marxiste allemand, August Bebel, appelait le *« socialisme des imbéciles »*. Ou bien pensera-t-on qu'il ne convient pas à des femmes de veiller sur l'esprit et la lettre de la Constitution ? Il faudrait alors qu'elles soient et demeurent ces êtres que l'inquiétant Otto Weininger décrivait, il y a un siècle, dans *Sexe et caractère*, comme constitutivement incapables de se représenter l'universalité de la loi et la généralité des principes.

Force est de remarquer, aussi, que la structure stalinienne n'a pas besoin du support de la lutte des classes pour se manifester. Sauf que, du temps où l'on militait pour que le plus grand nombre jouisse effectivement des droits de l'homme et du citoyen, on ne parlait pas de changer la Constitution : ou bien on était révolutionnaire et on préparait le renversement de l'Etat ; ou bien on était réformiste et on se battait politiquement pour une transformation des appareils d'Etat qui ajoutât l'effectivité de l'égalité à l'universalité des principes.

> C'est de manière franchement populiste que l'opposition à la parité a été désignée par des élues, par des militantes en colère comme culte du concept et apanage d'une classe privilégiée

Les choses ont-elles radicalement changé, est-on parvenu à la fin de l'histoire, les enfants des classes et des ethnies défavorisées accèdent-ils massivement à l'université et aux grands écoles pour que nous puissions nous griser ainsi du consensus paritaire, de sa quasi-unanimité ? Faut-il qu'un état d'urgence, une nécessité de salut public nous presse pour que les députés, séance tenante, fassent d'une question de mœurs l'absolue priorité des initiatives législatives !

Le bon sens imposerait de faire au moins trois constats. D'abord, ce n'est pas sombrer dans l'intégrisme que de tenir, de toutes les forces de sa tête et de son cœur, à ce principe souvent menacé, à droite et à gauche, qu'est l'unité du genre humain, c'est-à-dire de faire fond sur son universalité inépuisablement singularisable.

Ensuite, ce n'est pas pratiquer quelque *Verleugnung* freudienne, quelque déni pervers ou psychotique de la réalité qu'est la différence des sexes que de ne pas inscrire ce clivage qui est universel parce que naturel dans la Constitution, laquelle institue une universalité qui n'a rien de naturel.

Enfin, ce n'est pas se laisser obséder par le même et se fermer à l'altérité que d'avoir peur d'un communautarisme dont on ne manquera pas, avec cette discrimination entre hommes et femmes, d'introduire la légitimité, donc la possibilité. Le différentialisme se révèle en effet comme le réquisit qualitatif exorbitant d'une parité aux allures bon enfant.

Bien sûr, il importe de réparer l'injustice subie par les femmes dans la sphère de la politique. Mais faut-il le faire en installant au fondement même de la Constitution le calcul d'une égale proportion entre les sexes ? C'est ce chiffrage de l'égalité, pour le coup, qui me semble relever d'une mauvaise abstraction. Qu'on y songe. Le Conseil constitutionnel a refusé le système des quotas. Qu'à cela ne tienne ! Les deux Assemblées changeront la Constitution, les quotas deviendront constitutionnels et le tour sera joué.

Cette mise en demeure de la Constitution a tout d'une instrumentalisation, d'une inversion des fins et des moyens. On veut modifier cet article 3 qui est la clé de voûte de l'architecture républicaine et on refuse de voir qu'en le déverrouillant on porte atteinte à la souveraineté du peuple, laquelle réside dans son unité, fondée sur l'égalité de sujets de droit tous différents. On fait ainsi bon marché d'une transcendance qui a pourtant été ainsi conçue qu'elle est la seule que chacun puisse respecter sans renier sa singularité.

Encore une fois, les partenaires de ce débat veulent toutes et tous que les femmes ne soient plus empêchées d'être les égales des hommes, en politique et ailleurs. Si je suis maintenant hostile à la parité telle qu'on nous la propose, alors que je croyais pencher vers l'autre camp, c'est que j'ai fait l'effort intellectuel de lire l'impeccable leçon de droit que Robert Badinter a donnée dans son entretien au *Monde* (daté 14-15 février). J'ai compris qu'on peut obtenir exactement les mêmes effets en modifiant non l'article 3, ce fondement des fondements de notre droit constitutionnel, qui porte sur l'unité du peuple souverain, mais l'article 4, qui codifie le rôle des partis.

Cette substitution d'un article à l'autre en vue de sa modification aboutirait au même résultat, mais aurait l'avantage de ne pas risquer de déclencher l'incalculable dérive philosophique et symbolique à laquelle peut conduire la manipulation de l'article 3. Je ne comprends pas pourquoi les députés, les femmes de bonne volonté, les citoyens en général ne se rallieraient pas à cette solution. Préféreront-ils l'abstraction mécanique du calcul à l'abstraction dialectique des principes ?

Elisabeth de Fontenay *est maître de conférences de philosophie à l'université Paris-I.*

Ne pas confondre sexe et genre

par Joëlle Wiels

LES opinions qui se sont exprimées récemment pour ou contre la parité mélangent les notions de sexe et de genre – ou, si l'on préfère, de sexe biologique et de sexe social –, alors que cette distinction a été clairement établie depuis plus de vingt ans par les études féministes. Cette ignorance ou ce manque de réflexion paraissent pour le moins surprenants, voire carrément affligeants chez des personnes qui prétendent prendre position sur ce sujet. Car la lutte pour la parité des hommes et des femmes dans la vie publique n'est en aucune façon liée à la réalité biologique qu'est le sexe des individus composant la population humaine. Elle est destinée à corriger des inégalités qui touchent les femmes en tant que genre.

La nuance n'est pourtant pas mince. Le sexe d'un individu mâle ou femelle – qu'on peut apprécier par de multiples critères tels que les organes génitaux externes ou internes, le caryotype, la présence ou l'absence de certains gènes – est le résultat d'un processus biologique très complexe qui a lieu durant le développement embryonnaire et se poursuit durant toute la vie de l'individu. Processus qui n'aboutit évidemment pas toujours à des situations très simples.

On admet généralement que les mâles ont un chromosome X et un chromosome Y, alors que les femelles ont deux chromosomes X. Mais un individu sur huit cents possède trois chromosomes X et un sur sept cents un X et deux Y ou deux X et un Y. Il existe aussi – beaucoup plus rarement – des personnes qui ont un caryotype en opposition avec leur morphologie externe, c'est-à-dire des « hommes » XX et des « femmes » XY. Ainsi donc, le sexe, réalité biologique complexe et variable, ne permet pas de placer tous les individus dans deux catégories.

En revanche, ce qui permet de les déclarer garçon ou fille à la mairie et de leur attribuer ensuite un numéro de Sécurité sociale (1 pour les hommes, 2 pour les femmes), c'est le genre. Le concept de genre, même s'il émane directement de celui de sexe, donc de la nature, n'a pas grand-chose à voir avec elle. Le genre est une construction sociale, une réalité historique, politique, juridique, linguistique, culturelle. Il est une invention humaine, destinée à tracer une frontière entre certains et d'autres, afin de répartir – inégalitairement – biens, corvées, pouvoirs, devoirs.

Ce n'est pas la nature qui, pendant des siècles, a empêché les femmes d'aller à l'université et qui leur interdisait, il y a peu encore, d'entrer à Polytechnique, mais des élites masculines qui ne voulaient pas qu'elles aient accès aux emplois les plus prestigieux et qui disposaient des moyens de leur barrer légalement la route. Ce n'est pas non plus la nature qui empêche aujourd'hui un homme d'épouser un autre homme et de fonder une famille, mais des dispositifs légaux reposant sur une idéologie normative. Enfin, ce n'est pas la nature qui fait que l'Assemblée nationale est remplie de 90 % d'hommes, mais une culture politique et des règles du jeu non écrites qui permettent aux hommes de maintenir leur monopole sur le pouvoir et qui ont fort peu à voir avec la compétence.

Ce n'est donc pas au nom de la nature que des féministes, aujourd'hui, revendiquent la parité. C'est au nom de l'histoire des relations entre les hommes et les femmes, qui est si vieille et si ancrée dans nos coutumes et nos institutions qu'il est illusoire de penser que les choses changeront toutes seules, là où se légitimise et où se reproduit la domination masculine : dans les lieux de pouvoir. La parité est à introduire dans la loi pour que puisse s'écrire une autre histoire. Pour que le genre qui structure notre société depuis si longtemps, et dont nous ne nous débarrasserons malheureusement pas d'un coup de baguette magique, serve aussi à créer de l'égalité. Ce n'est que lorsqu'il ne servira plus à créer de l'inégalité qu'il disparaîtra. Du moins peut-on l'espérer.

Joëlle Wiels *est directrice de recherche au CNRS.*

Quand copulent les mouches

par Birthe Pedersen

NOUS avons, dans mon Danemark natal aussi, une expression fort rustique pour désigner les débats futiles et scolastiques dans lesquels on perd de vue un objectif pragmatique : elle désigne la copulation des mouches. Il me semble que, dans le débat sur la parité, la France risque de se retrouver dans peu de temps avec une infestation de moucherons issus de ces ébats qui ne cessent d'étonner l'observatrice que je suis.

Voilà un pays – la France – qui est la honte de l'Europe en matière de représentation politique des femmes. Voilà un pays où les hommes, même dans l'enceinte démocratique la plus prestigieuse, se croient autorisés à lancer des invectives misogynes telles que *« chœur des vagins »* ou *« à poil ! »*. Cinquante ans de droit de vote et trente ans de lutte des femmes n'ont rien changé à cette situation. Et quand, enfin, la société prend conscience de cette anomalie, qui entend-on s'élever avec virulence contre une mesure destinée à réparer l'injustice ? Les féministes. Ou, du moins, une partie d'entre elles. On croit rêver.

L'argumentation qui consiste à refuser la loi sur la parité au nom du refus d'une spécificité féminine me paraît absurde. Où a-t-on vu que des mesures de parité ont conduit à une institutionnalisation de l'infériorité des femmes et à une dégradation de l'égalité entre les sexes ? La Norvège, qui a adopté de telles mesures volontaristes, est aujourd'hui le pays au monde où cette même égalité est le mieux respectée, devant la Suède, le Danemark et la Finlande, qui occupent les premières places dans la classification des pays les plus respectueux de l'égalité des sexes établie par l'Organisation des nations unies.

La France, quant à elle, y figure au quarantième rang, derrière la Chine, les Philippines et la Colombie, principalement à cause de la sous-représentation des femmes en politique. Il faut que les adversaires de la parité expliquent en quoi l'universalisme a favorisé les Françaises et la discrimination positive pénalisé les Norvégiennes.

Les Danoises et les Suédoises n'ont pas eu recours à la parité, mais elles ont menacé, hérésie suprême, de constituer des partis de femmes. Osez me dire qu'en cela nous avons permis un retour de l'épanouissement de tous les préjugés inégalitaires. Ou alors, le taux record d'élues aux Parlements nationaux et de femmes ministres serait devenu la preuve de la discrimination des femmes au nom de leur biologie.

La Norvège, qui a adopté de telles mesures volontaristes, est aujourd'hui le pays au monde où cette égalité est le mieux respectée

Autre argument avancé : la parité entre hommes et femmes serait la porte ouverte à des revendications similaires de la part des minorités ethniques ou religieuses, des rouquins, des horlogers, etc. Et alors ? Il est normal qu'il y ait, dans une démocratie, des revendications. Ensuite il appartient au débat démocratique de déterminer si les revendications sont légitimes et s'il existe une majorité pour les convertir en mesures législatives. Refuser la parité sur la base de cet argument revient à considérer qu'une plus grande représentation des femmes serait aussi peu légitime que celle des horlogers. Et que l'exclusion des femmes n'est pas suffisamment scandaleuse pour que l'on donne un coup de pouce législatif là où les mentalités résistent.

Si on glorifie le citoyen abstrait sans sexe, il n'est, en effet, pas scandaleux qu'il n'y ait que des hommes à l'Assemblée nationale puisque, quel que soit le sexe de l'élu, il représente l'humanité tout entière et réagit, vote et légifère en tant que représentant de l'humanité sans distinction de sexe : *« On ne vote pas en tant que mâle ou femelle. »* Tout cela est une abstraction hypothétique qui ne résiste pas à l'examen de la réalité.

Est-ce que les élus qui crient *« à poil ! »* aux élues réagissent en tant que représentants de l'espèce humaine ou en tant que mâles ? Pourquoi a-t-il fallu attendre la fin des années 80 pour que le viol soit considéré comme un crime par « LE législateur » sinon parce que « LE législateur » était mâle ? Certes, les femmes, comme les hommes, sont élues pour défendre un projet de société, non pas pour défendre les intérêts de leurs congénères. Mais cet élu républicain sans sexe n'existe pas. On ne perd donc pas grand-chose en l'enterrant au nom de l'égalité des femmes.

Il s'agit, pour les femmes, de gagner leur place et leur légitimité en politique, chose possible seulement si elles arrivent à accéder aux mandats. Que l'on fasse sauter les verrous qui les excluent, que les femmes entrent massivement à l'Assemblée nationale, et on les verra s'affirmer sur un pied d'égalité avec les hommes, quelle que soit la manière dont leur représentation a été favorisée. La discrimination positive contribue à changer les mentalités. Elle sert à casser les mécanismes d'exclusion des femmes et débouchera sur la pérennisation de leur présence en politique de façon que cette présence devienne naturelle.

Quelle est la situation la plus inacceptable ? Que les femmes soient exclues *de facto* des mandats politiques ? Ou qu'elles gagnent le droit à l'égalité de traitement grâce à une mesure volontariste ? Que les adversaires de la parité disent clairement qu'elles préfèrent la première solution pendant un laps de temps indéterminé et, selon toute probabilité, encore très long. Et qu'elles nous expliquent par quels moyens elles entendent faire progresser la représentation des femmes en l'absence de mesures volontaristes alors que, pendant cinquante ans, cela s'est révélé impossible. Bien sûr, il serait préférable que les partis politiques viennent à la sagesse sans y être contraints par une loi. Mais si le Parti socialiste a décidé de favoriser la candidature des femmes, c'est justement grâce au débat sur la parité. Et que nous offre-t-il, le PS ? Trente pour cent des candidatures. Trente pour cent, c'est l'aumône ; la justice, c'est la parité.

Toutes les luttes des femmes ont été menées au nom des femmes, au nom de cette moitié de l'humanité et des citoyens que nous sommes. Réduire cette qualité de moitié de l'humanité à l'appartenance à une corporation revient à nier toute forme d'action collective et à limiter la lutte pour l'égalité des sexes à une lutte individuelle. Dans ce cas, ne parlons plus de féminisme. Le féminisme a toujours été une lutte collective des femmes, pour les femmes, parce qu'elles étaient discriminées en tant que femmes.

Les revendications des femmes n'ont jamais été formulées au nom d'une différence entre les hommes et les femmes, mais seulement pour qu'une différence de traitement ne soit plus acceptée. Pour que l'appartenance à la gent féminine ne soit plus prétexte à des discriminations. Il me paraît fort préjudiciable que le débat sur la parité soit pollué par un débat sur une éventuelle spécificité féminine. Qu'il existe ou non une différence entre les sexes est sans importance dans un débat qui devrait être celui de la justice. Les femmes sont exclues des mandats politiques parce qu'elles sont des femmes. Il faut donc faire en sorte qu'elles ne le soient plus. Point final. Le reste n'est que copulation de mouches.

Birthe Pedersen est correspondante en France du quotidien danois « Kristeligt Dagblat » et du magazine du Centre danois de recherche sur la condition féminine.

Les antiparitaires se trompent

par Janine Mossuz-Lavau

POUR justifier leur position, les antiparitaires invoquent l'universalisme que le projet de parité mettrait à mal. Rappelant les principes fondateurs de notre démocratie, ils énoncent que celle-ci ne connaîtrait que le citoyen abstrait, c'est-à-dire un être qui ne peut être défini par aucune caractéristique sociale, religieuse, culturelle ou sexuelle. Prendre en compte, pour sélectionner des représentants, un critère, quel qu'il soit, reviendrait à rompre avec la règle de la stricte égalité qui doit régner entre les citoyens et qui ne peut exister, justement, que si l'on ne reconnaît que des *« individus abstraits »*.

Or, si l'on admet que seul puisse être légitiment reconnu cet individu abstrait, en quoi est-ce un problème que les assemblées soient presque exclusivement masculines ? Les représentants, quels qu'ils soient – et seraient-ils tous des hommes –, parleraient au nom de tous les représentés – femmes et hommes. Mais ce n'est pas le raisonnement que tiennent les antiparitaires. Toutes et tous déplorent cette quasi-absence des femmes des assemblées élues.

Comment ces antiparitaires allient-ils cette reconnaissance de la dimension sexuée de l'humanité avec leur refus de voir celle-ci inscrite dans la loi ? Jusqu'à il y a peu, ils répondaient qu'il ne fallait pas inscrire la différence sexuée dans la loi parce que toute mesure entérinant une différence ne pouvait qu'entraîner une régression. J'y reviendrai.

Mais certains faisaient une première exception à cette règle en proposant, dès 1995, que l'on accorde une surdotation aux partis politiques présentant un nombre *« convenable »* de femmes. Ce qui supposait d'inscrire la différence sexuée dans la loi de financement des partis politiques. On pouvait déjà se poser la question : en quoi est-ce moins grave, moins attentatoire à l'universalisme d'inscrire cette différence dans la loi de financement des partis politiques plutôt que dans la loi électorale ou dans la Constitution ?

Aujourd'hui, un certain nombre d'antiparitaires demandent que l'on inscrive qu'il y a des hommes et des femmes... dans l'article 4 de la Constitution, pour éviter cette inscription dans l'article 3. Ce ne serait donc plus attentatoire à l'universalisme de faire figurer malgré tout la différence sexuée dans la Constitution, sous prétexte qu'il s'agit d'un article concernant les partis politiques plutôt que la souveraineté nationale ?

On retrouve aussi beaucoup, dans le discours des antiparitaires, l'argument selon lequel, si l'on adoptait des mesures contraignantes pour assurer la promotion politique des femmes, celles-ci seraient choisies parce qu'elles seraient des femmes et non pas pour leurs compétences. Comme si « on » allait choisir les candidats hommes parmi les militants des partis politiques et les candidates femmes dans une sorte de no man's land, hors des formations politiques – pourquoi pas dans la rue ?

Si l'on devait organiser des élections paritaires, les partis choisiraient des candidates femmes parmi leurs militantes, qui sont nombreuses. Donc, des femmes adhérant à leurs idées, capables de se battre pour un programme et dont on saurait parfaitement quels engagements politiques elles ont pris. Elles seraient, au même titre que les hommes, élues en fonction de leur adhésion à un projet politique et non pas au seul motif qu'elles seraient des femmes. Elles représenteraient les hommes et les femmes et interviendraient sur toutes les questions soumises à l'appréciation des élus.

Et pourquoi ces militantes seraient-elles moins compétentes que les hommes qui siègent aujourd'hui dans les assemblées ? Qu'on nous démontre que les femmes socialistes qui ont été élues députées en 1997 parce que 28 % des circonscriptions avaient été réservés aux femmes sont de moins bonnes parlementaires que leurs homologues masculins. Cette suspicion rappelle en tout cas fâcheusement le propos d'Alain Juppé lors du débat sans vote à l'Assemblée nationale, le 11 mars 1997 : il proposait de faire apparaître les femmes aux niveaux municipal, régional et européen : *« Je suis convaincu*, disait-il, *qu'ayant fait à ces niveaux l'apprentissage de la vie politique, les femmes disposeraient de tous les atouts pour ensuite partir à l'assaut, avec succès, des scrutins uninominaux. »* A quoi Frédérique Bredin répliquait qu'une fois encore on ne proposait aux femmes que *« des petits boulots »*. Les femmes, qui sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à l'Université, qui forment 45 % de la population active, n'ont plus à prouver leurs compétences. Elles ont seulement besoin qu'on ne les empêche pas de les exercer.

Les femmes n'ont plus à prouver leurs compétences. Elles ont seulement besoin qu'on ne les empêche pas de les exercer

Dans le « Manifeste » publié par *L'Express* le 11 février, les antiparitaires accusent aussi les paritaires d'abandonner le *« principe de la solidarité entre victimes de discrimination »* et d'ignorer les *« inégalités économiques, sociales, raciales dont souffrent tant de femmes »*. Or les difficultés que rencontrent les femmes sont au cœur des préoccupations des paritaires. Et il leur semble que ces inégalités, ces difficultés seraient mieux prises en compte dans des assemblées comportant 50 % de femmes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

L'agenda politique serait alors conçu de telle manière que, quand on traiterait par exemple du chômage, on tiendrait compte de la façon toute particulière dont il touche les femmes. Et il en va de même pour tout ce qui concerne le temps partiel – presque exclusivement le lot des femmes –, les familles monoparentales – pour l'essentiel assumées par des femmes – et tous les problèmes susceptibles d'être discutés par des élus du peuple.

A moins que les antiparitaires fassent plus confiance, pour résoudre ces difficultés, à des assemblées composées à 90 % d'hommes ? Qui peut croire que des hommes seuls sont plus à même de prendre en charge les problèmes des femmes que des assemblées paritaires ?

Enfin, défendre la parité reviendrait à instaurer le différencialisme, à mettre en avant la différence entre les sexes et conduirait à une *« régression »*, au terme de laquelle les femmes seraient menacées de perdre leurs droits, leurs acquis, d'être renvoyées à l'image que l'on voulait donner d'elles sous le régime de Vichy.

Qui peut croire, là encore, que le fait de permettre à 288 ou à 289 femmes de siéger à l'Assemblée nationale va autoriser qui que ce soit à remettre en cause leur droit de disposer de leur corps, leur droit au travail, leur entrée massive dans l'enseignement supérieur ?

Comment le fait qu'elles obtiennent un droit politique réel, celui de l'éligibilité, donc des droits politiques qu'elles n'ont pas à ce jour dans la réalité, pourrait-il conduire à la mise en cause de leur statut actuel ? Des femmes à la moitié des postes de responsabilité seraient, au contraire, garantes de ce qu'il n'y aurait pas de régression possible.

Janine Mossuz-Lavau est directrice de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof).

Oui, tenter cette expérience nouvelle

par Michelle Perrot

AUJOURD'HUI, on oppose les *« paritaires »* aux *« universalistes »*. Est-il possible, quitte à compliquer encore un peu plus les choses, de défendre l'idée d'une parité universaliste ?

L'universel, constamment sollicité en ce débat, est un objectif, non une réalité. Dans les faits, c'est un cache-misère, un cache-sexe qui ne recouvre le plus souvent que du masculin et a servi à exclure les femmes du gouvernement de la Cité. Sieyès, lorsqu'il distingue, en 1789, les *« actifs »* et les *« passifs »*, inclut l'ensemble des femmes au rang de ces derniers, aux côtés des pauvres, des étrangers et des mineurs, la discrimination de sexe étant évidemment la plus forte de toutes. Il ajoutait cependant : *« du moins dans l'état actuel »*.

L'« état actuel » a duré jusqu'en 1944 pour le droit de vote ; il dure encore pour la représentation (11 % de femmes à l'Assemblée nationale). Les femmes, qui sont aujourd'hui les égales des hommes en instruction, qualification, capacités, autonomie sexuelle, voire – à un moindre degré – économique, continuent à être absentes de la décision politique parce que la vie politique s'est construite comme un club masculin où elles demeurent des intruses. C'est un déni de justice, et sans doute une faute, les femmes, de par leur situation, leur expérience propre, étant susceptibles d'apporter quelque chose d'autre à cette difficile gestion de la Cité.

Je dis à dessein, par leur *« expérience, situation »* par cet *« habitus »* qui constitue une seconde nature, la nature sociale, la seule à laquelle nous ayons affaire ; non par leur nature biologique. De ce point de vue, je ne me reconnais pas dans les propos de Sylviane Agacinski (*Le Monde* du 6 février) : *« Il y a deux sexes »*, cette dualité devant asseoir la parité politique.

Cet enracinement du politique dans le biologique me paraît un dangereux retour en arrière, vers un XIXe siècle qui a tenté de fonder son organisation sur le corps, clé d'un masculin et d'un féminin, opposés ou complémentaires, mais toujours fortement hiérarchisés.

Retourner l'argument au profit des femmes, dire, par exemple, que, par leur nature, y compris maternelle, les femmes seraient porteuses d'une autre vision politique, me paraît faux et dangereux. Sylviane Agacinski ne le fait d'ailleurs pas, mais c'est une tentation constante des différencialistes, au vrai un des paradoxes des féministes, acculées à arguer tantôt de leur similitude – *« nous sommes des individues »* –, tantôt de leur différence – *« nous sommes des femmes »*, comme le montre Joan Scott, dans son livre *La Citoyenne paradoxale. Les Féministes françaises et les droits de l'homme* (Albin Michel).

La vision dualiste de Sylviane Agacinski a quelque chose de rassurant ; mais elle introduit du normatif là où nous commençons à percevoir l'ambiguïté des choses, des sexes et de la sexualité

La vision dualiste de Sylviane Agacinski a quelque chose de rassurant parce qu'elle est simple et claire ; mais elle introduit du normatif là où nous commençons à percevoir l'ambiguïté des choses, des sexes et de la sexualité.

A tout prendre, Simone de Beauvoir – dont on vient de fêter le cinquantième anniversaire de son ouvrage *Le Deuxième Sexe* – me paraît plus contemporaine. En mettant l'accent sur le devenir de l'existence, au détriment de tout essentialisme, elle a ouvert la voie aux modernes théories du genre qu'ont développées un certain nombre de féministes américaines, qu'il faut se garder de diaboliser et d'amalgamer, tant elles sont diverses.

Alors, pourquoi et comment la parité légale ? Parce que l'injustice faite aux femmes comme genre dominé est flagrante, parce que la politique est non seulement un bastion qui leur résiste, mais le moyen et le symbole de leur oppression, la loi a le pouvoir – et le devoir – d'apporter un correctif. C'est son rôle. Non pour établir une *« discrimination positive »* – et, de ce point de vue, la parité est plus satisfaisante que les humiliants quotas –, mais pour parvenir au droit commun.

Les femmes – les féministes surtout – ont d'ailleurs eu souvent recours à la loi à cet effet. Il eût certes été bien préférable de s'en passer. Mais l'évolution des mœurs ne suffit pas toujours, surtout en France, passablement archaïque, voire bloquée en la matière, persuadée par ailleurs de l'excellence d'un modèle républicain qui s'accommode pourtant de tant d'inégalités, drapé dans l'illusion de l'universel. Jusqu'où faut-il aller dans l'usage de la loi ? Voilà qui me paraît plus contingent, discutable et ouvert. Si l'on veut un symbole fort, sans doute faut-il inscrire la parité dans l'article 3 comme principe fondamental. Mais sommes-nous assurés de notre conception de la différence des sexes ? Si l'on veut, de manière plus pragmatique, promouvoir une politique volontariste, sensible moins aux principes qu'à l'obligation de résultats, le cadre de l'article 4 suffit probablement, sans se dissimuler qu'en tout état de cause et de solution la bataille commencera après.

En tout cas, des mesures énergiques s'imposent. La question paritaire, dont il faut rappeler qu'elle a été lancée en 1992 par le livre de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, égalité, parité* (Editions du Seuil) a fait l'objet, depuis lors, d'un intense travail de discussion, soutenu par de nombreuses associations. Elle s'inscrit dans un mouvement de protestation et de conscience identitaire qui est comme le second souffle du féminisme. Elle exprime le ras-le-bol des femmes devant les formes les plus voyantes de leur déni – l'économique leur échappant bien davantage encore. Pour cette raison, elle est populaire et largement partagée. Il importe d'y accéder, de tenter cette expérience nouvelle du gouvernement de la Cité.

Si rien ne se passait, la déception serait grande et donnerait le sentiment d'une politique irrémédiablement figée. Et, pour comble, on incriminerait les femmes qui consentent à leur domination !

Michelle Perrot est historienne

MONDIALISATION Les grands groupes japonais, frappés par la crise financière qui secoue l'Asie, opèrent une profonde restructuration. Les banques fusionnent ou passent sous contrôle étranger, telle la Nippon Leasing reprise par l'américain General Electric Capital pour 5,85 milliards d'euros. ● L'INDUSTRIE connaît le même mouvement. Dans l'automobile, où Nissan poursuit ses pourparlers, ainsi que dans la chimie ou les pneumatiques, les groupes multiplient les alliances internationales. Désormais, comme en Occident, la recherche de plus grands profits passe avant la conquête de nouvelles parts de marché. ● L'ÉTAT n'est plus à même de maîtriser ces mutations. Tout juste peut-il essayer de limiter la « casse sociale ». ● EN CORÉE DU SUD, le président Kim, au pouvoir depuis un an, réorganise le secteur des assurances après avoir restructuré le secteur bancaire.

Frappé par la crise, un nouveau capitalisme japonais tente d'émerger

Tant les banques que l'industrie se réorganisent et s'ouvrent aux capitaux étrangers. La recherche des profits prend le pas sur la conquête des parts de marché. L'Etat tente de limiter les effets sociaux des restructurations en cours

TOKYO
de notre correspondant

Pris dans la tourmente, traînant des monceaux de mauvaises dettes, le système bancaire nippon a entrepris une restructuration qui se traduit par des fusions et des acquisitions et l'entrée de capitaux étrangers. Un phénomène qui touche également le secteur industriel. Après la prise de contrôle de Nippon Leasing par l'américain General Electric Capital – la plus importante opération réalisée dans ce domaine : 6,5 milliards de dollars (5,85 milliards d'euros) –, quatre grandes sociétés de crédit-bail du groupe Mitsubishi devraient fusionner.

Plus symptomatique des mutations en cours, les banques de gestion de patrimoine, Mitsubishi Trust et Sumitomo Trust, négocient un accord de coopération qui pourrait déboucher sur une fusion ou sur la création d'une holding. La fusion de ces deux banques, qui en ferait le premier organisme financier du pays (devant la banque Tokyo-Mitsubishi) marquerait l'aboutissement de la restructuration du secteur des banques de gestion de portefeuille (les autres Mitsui et Chuo ont annoncé leur fusion, Toyo a conclu un accord avec la banque Sanwa et Yasuda doit passer sous le contrôle de la banque Fuji).

L'alliance des deux banques rivales Mitsubishi et Sumitomo pourrait indiquer des mutations plus profondes : le début d'une coopération entre les deux plus importants groupes financiers et industriels du pays, héritiers des conglomérats (*zaibatsu*) de l'avant-guerre. Or, si les yeux sont tournés vers la restructuration des banques, talon d'Achille de l'économie nippone, les mutations dans le secteur industriel vont également bon train.

L'appareil productif nippon souffre de surcapacités et de pesanteurs dues souvent à des diversifications excessives. Les entreprises n'ont guère d'autre choix que de faire des « cures d'amaigrissement », de couper les branches mortes ou de transférer des productions non rentables à des concurrents : bref de passer des alliances ou de fusionner.

ACCÉLÉRATION

L'entrée du capital étranger reste relativement faible (24,3 milliards d'euros) mais il s'accélère : plus d'un tiers des investissements ont eu lieu au cours de 1998 et ils pourraient doubler cette année. Il sont surtout concentrés dans le secteur de la finance et des services. Mais l'alliance, début février, entre le fabricant de pneumatiques Goodyear et Sumitomo Rubber, le numéro deux nippon, qui fera du nouveau groupe le numéro un mondial (22,6 % du marché) devant le japonais Bridgestone et le français Michelin, est révélatrice d'une accélération du phénomène des fusions dans le domaine industriel. L'entreprise chimique américaine DuPont et son homologue nippone Teijin ont également passé une alliance et deviennent le premier producteur mondial de film polyester.

Le grand mouvement attendu concerne l'automobile : le partenariat en gestation entre Nissan, second constructeur nippon, et Daimler-Chrysler ou Renault, qui, selon la presse locale, devrait se préciser au printemps. Nissan est en difficultés, comme en témoigne la mise à pied de 3 000 salariés de Nissan Diesel.

Moins spectaculaire, les fusions et acquisitions entre entreprises japonaises indiquent cependant des changements de stratégies : on compte 900 cas de fusions et acquisitions d'entreprises japonaises entre elles en 1998, soit 30 % de plus qu'en 1997. Les alliances sont certes rendues impératives par l'entrée en vigueur à partir du nouvel exercice budgétaire (qui commence le 1er avril) des nouvelles mesures obligeant à présenter un bilan consolidé (la création de filiales avait permis dans le passé de dissimuler des pertes). Mais ces alliances témoignent aussi du souci de certaines entreprises de se réorienter vers leur métier d'origine alors qu'elles ne peuvent plus disposer d'un crédit bancaire « garanti » comme autrefois.

Après les alliances entre Nippon Oil et Mitsubishi Oil puis Mitsubishi Chemical et Tokyo Tanabe, celle entre Mitsubishi Electric et Toshiba, qui ont décidé de créer une société commune pour produire des moteurs électriques, est symptomatique : le temps de la diversification de ces deux groupes est révolu et les rivaux d'hier doivent coopérer.

Dans le cadre de sa politique de restructuration, Toshiba a aussi passé une alliance avec Fujitsu dans le domaine des semi-conducteurs (tandis que Mitsubishi Electric s'alliait à Matsushita) puis avec Asahi Glass pour la fabrication de verre. Des alliances entre concurrents s'opèrent également dans l'industrie du papier, par exemple entre Takasaki et Sanko. Pour sa part, Nissan a vendu sa filiale de machines pour le textile à une filiale de Toyota et a passé un accord avec Hitachi, premier fabricant d'appareillages électroniques pour la production de véhicules « intelligents ».

Le cas d'Hitachi est révélateur des restructurations internes auxquelles procèdent certains groupes. Hitachi fut longtemps l'un des modèles de l'industrie nippone, régnant sur une ville de 200 000 habitants au nord de Tokyo qui porte son nom, à l'instar de Toyota City dans le cas du premier constructeur automobile nippon. Géant employant 300 000 salariés (dont 60 000 à l'étranger) et dont la production représente 2 % du PIB national, Hitachi a enregistré en 1998 une perte de près de plus de 250 milliards de yens (1,87 milliard d'euros). Une partie de celles-ci est due à ses efforts de restructuration. Le groupe est en train de se réorganiser en dix divisions disposant d'une pleine autonomie en matière d'investissement comme de politique d'emploi. Hitachi ne renonce à aucune de ses productions mais doit changer de stratégie : la recherche des profits doit prendre le pas sur la conquête des parts de marché. Le succès de la réorientation de la stratégie d'Hitachi sera un test des capacités de redéploiement de l'industrie nippone.

Dans le passé, celle-ci a su, sans grand état d'âme, se refaçonner rapidement, passant du textile à l'acier et à la construction navale puis à l'automobile et à l'électronique. La grande différence, aujourd'hui, c'est que l'Etat n'a plus les moyens financiers ni le pouvoir dirigiste dont il disposait autrefois pour maîtriser le changement. Il ne peut qu'aider les plus faibles à surnager afin d'éviter l'aggravation du chômage et l'augmentation des faillites qui, entamant un peu plus la confiance, entraîneraient le pays plus profondément dans la déflation. Cette politique temporisatrice, visant à panser les blessures et à colmater les brèches, ralentit une restructuration que les partenaires du Japon voudraient plus rapide, mais son coût social sera peut-être moins lourd que celui entraîné par des réformes plus drastiques.

Philippe Pons

NEC dans la tourmente

Le groupe japonais d'électronique grand public est en grande difficulté. Confirmant des rumeurs parues dans la presse nippone dès mercredi 17 février, le géant de l'électronique révise ses prévisions financières pour l'exercice en cours, qui va se clore le 31 mars 1999. NEC devrait afficher des pertes nettes de 150 milliards de yens (1,2 milliard d'euros) – en octobre 1998, l'entreprise avait annoncé que ses pertes seraient de l'ordre de 35 milliards de yens.

Afin de rassurer les marchés, le groupe a aussitôt annoncé une série de mesures d'exception : changement de management, réorientation stratégique et plan de restructuration de grande ampleur sont programmés. 15 000 emplois, soit 10 % des effectifs du groupe, devraient être supprimés sur trois ans. 3 000 de ces suppressions découleraient de la fermeture d'activités déficitaires. Ce serait donc des licenciements secs, une pratique assez inhabituelle au Japon. Un nouveau président, Koji Nishigaki, va prendre la place de Hisashi Kaneko, démissionnaire, qui restera au conseil d'administration.

Mitsubishi recherche partenaire

Alors que la demande intérieure japonaise est au plus bas, les fabricants d'automobiles tels que Toyota ou Mitsubishi ont vu leur production baisser en janvier sur l'Archipel. Afin de faire face à cette surcapacité de l'outil de production et le rendre ainsi plus flexible, Nissan a annoncé, mercredi 24 février, qu'il allait reprendre en direct les opérations de montage actuellement assurées par sa filiale détenue à 33 %, Aichi Machine Industry, d'ici mars 2001. *« Cette restructuration est une illustration des mesures nécessaires pour améliorer notre production et renforcer notre compétitivité »*, affirme le groupe.

Précédemment, le président de Mitsubishi, Katsuhiko Kawasoe, avait affirmé dans une interview au *Financial Times* le 16 février qu'il recherchait un partenaire étranger pour une alliance stratégique. Citant le groupe allemand DaimlerChrysler comme un partenaire possible dans le domaine des camions, M. Kawasoe a ajouté que les dettes de son groupe (17,54 milliards de dollars, soit 15,94 milliards deuros) restaient un obstacle à cette recherche de partenaire.

Après ses banques, la Corée du Sud assainit ses compagnies d'assurances

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La restructuration du système financier coréen entre dans une nouvelle phase : après les banques, ce sont les compagnies d'assurances qui sont désormais dans le collimateur de la commission de supervision financière, mise en place en avril 1998 pour piloter l'assainissement du système financier. Fortement endettées elles aussi, certaines compagnies d'assurances devront être reprises, ou se déclarer en faillite. Selon la commission, six d'entre elles (Dong-Ah, Pacific, Kookmin, Hankuk, Josun et Doowon), qui ont largement sous-estimé leurs mauvaises créances (évaluées à plus de 2 milliards de dollars – 1,8 milliard d'euros) sont en situation de banqueroute. La commission a rendu public un programme de mise en liquidation ou de reprise de ces six établissements.

Des assureurs étrangers sont sur les rangs, mais les conglomérats – chaebols – entendent aussi entrer sur un marché au chiffre d'affaires annuel de 83 milliards de dollars (74,7 milliards d'euros). Jusqu'à présent, l'assurance en Corée du Sud était dominée par Samsung, Kyobo et Korea Life. Mais Hyundai a annoncé son intention de créer sa propre compagnie, Hyundai Life Insurance (au capital de 25 milliards de dollars) en reprenant Hankuk Life. Le groupe LG a également déposé une demande de création d'une compagnie auprès du ministère des finances, et se propose de reprendre Hansung Life.

Le gouvernement sera-t-il aussi ferme dans son souci de réforme et d'ouverture à l'étranger en ce qui concerne les compagnies d'assurances qu'il l'a été dans le cas des banques ? Pour l'instant, il n'autorise toujours pas les chaebols à créer leurs propres banques. Les laissera-t-il dominer le marché de l'assurance ?

Le président Kim Dae-jung peut mettre à son actif un assainissement du système bancaire, qui a surpris par sa rapidité et la détermination dont il a fait preuve. A la veille de fêter le 25 février la première année de son mandat, il peut légitimement déclarer, comme il l'a fait dimanche dernier au cours de l'une des ces « rencontres télévisées avec la population » qu'il a instituées, que *« la crise financière a été pratiquement surmontée »*. M. Kim a cependant mis en garde ses compatriotes sur les difficultés à affronter pour redresser le pays.

ONDE DE CHOC

Si la phase aiguë de la crise financière paraît effectivement avoir été surmontée, l'onde de choc risque de se faire sentir encore longtemps. Les progrès accomplis n'en sont pas moins impressionnants. Le rachat de la Seoul Bank par la Hongkong and Shanghai Bank, qui détient désormais la majorité de son capital (70 % ; le gouvernement conservant 30 %), vient d'être approuvé par le ministère des finances. C'est un nouveau signe du regain de confiance de la finance internationale dans la Corée. L'opération revient, pour la Hongkong and Shanghai Bank, à un investissement de 700 millions de dollars (630 millions d'euros). Avec le rachat, au début de l'année, de la Korea First par le groupe américain Newbridge, et l'entrée de l'allemande Commerzbank dans le capital de Korea exchange Bank, ces trois banques sous contrôle ou participation étrangère devraient accélérer le changement du secteur en pratiquant une politique de prêts, qui sera fondée sur une évaluation des risques et non plus en fonction de ramifications politiques. En situation d'insolvabilité en 1997, la Korea First et la Seoul Bank avaient été reprises par l'Etat, qui s'était engagé à les revendre.

La restructuration du système bancaire s'est opérée en fonction de trois axes : fermetures d'entités non viables, soutien aux établissements en difficulté à travers des mécanismes d'apurement des actifs douteux – rachetés par un organe de défaisance – et recapitalisation par l'Etat. L'assainissement du système bancaire s'est traduit par un mouvement de concentration (en l'espace d'un an, le nombre des banques commerciales aura été réduit de 26 à 17) et d'ouverture à l'étranger. Les autorités ont, en outre, mis en place des mesures de contrôle prudentiel conformes aux normes internationales et renforcé le pouvoir des actionnaires.

Depuis le début de l'année, l'organisme de défaisance a racheté 44 000 milliards de wons (31,5 milliards d'euros) de créances douteuses à 40 % de leur valeur nominale. Le montant total des mauvaises créances devrait s'élever à 100 000 milliards de wons. En d'autres termes, la restructuration bancaire coûtera l'équivalent de 25 % à 30 % du PIB et sa prise en charge par l'Etat aura pour conséquence une augmentation de la dette publique. Elle a eu, en outre, un coût social élevé : 30 % des effectifs ont été licenciés.

La rapidité et la fermeté avec lesquelles a été menée la restructuration du système bancaire ont conduit les agences de cotation à revoir en hausse la « note » de la Corée. L'assainissement auquel il a été procédé, qui passe auprès des opérateurs des marchés et du Fonds monétaire international pour un modèle de politique volontariste dont les Japonais feraient bien de prendre exemple, pourrait cependant se révéler plus coûteux que prévu : de nouvelles mauvaises créances engendrées par les restructurations du secteur industriel pourraient augmenter sensiblement le montant total de celles-ci et nécessiter une mobilisation supplémentaire de fonds publics.

RÉPERCUSSIONS

Les grands conglomérats, contraints de réduire leur taux d'endettement par rapport à leurs fonds propres (qui voisine les 500 %), exigent des banques qu'elles transforment ces dettes en participation au capital. Mais la situation financière de ces dernières ne leur permet guère d'accepter d'importantes conversions. Comme l'Etat ne veut pas prendre le risque de mettre en faillite un grand chaebol, en raison des répercussions macro-économiques et sociales d'un tel écroulement, il faudra qu'il intervienne.

En dépit de l'optimisme désormais de mise chez les analystes financiers étrangers, les autorités financières coréennes et les milieux industriels sont plus réservés dans leur évaluation de la sortie de crise.

Ph. P.

Les « cinquante-sept petits Vilvorde » du groupe Unilever

ROTTERDAM
de notre envoyé spécial

Rarement dialogue de sourds aura été aussi criant. Mardi 23 février, à Rotterdam (Pays-Bas), le groupe anglo-néerlandais Unilever présentait à la presse ses résultats 1998. A deux pas de là, dans un restaurant du centre-ville, le comité d'entreprise européen d'Unilever, appelé par deux fédérations syndicales européennes, la Fédération des mines de la chimie et de l'énergie (EMCEF) et celle des travailleurs de l'alimentation et de l'hôtellerie (SETA-UITA), se proposait de faire, à l'intention des journalistes, un « décryptage » du bilan présenté par la direction du groupe le matin même. Une première à l'échelle de l'Europe.

Le bénéfice net d'Unilever a fait, hors éléments exceptionnels de 1997, un bond de 13 % en 1998, à 19,7 milliards de francs (3 milliards d'euros) et ce, malgré un chiffre d'affaires en recul, à périmètre comparable, de 2 %, à 265 milliards de francs (40 milliards d'euros). Une belle performance pour la multinationale de l'alimentaire, des cosmétiques et des produits d'entretien, s'est félicité Morris Tabaksblat, le co-président finlandais du groupe bicéphale. Manifestement content de lui pour ce dernier exercice avant son départ en retraite le 4 mai prochain, M. Tabaksblat avait réservé une petite surprise à ses chers actionnaires : *« un dividende spécial »* d'un montant de 16 milliards de florins (un peu moins de 48 milliards de francs) !

« Nous avons un surplus de liquidités... », a fait mine de s'excuser le patron. Après avoir vendu son pôle chimie pour 6 milliards d'euros en 1997, Unilever, explique-t-il, n'a pas trouvé d'acquisition à sa mesure susceptible de *« créer de la valeur »*. Et de toute façon, *« même après le versement du dividende spécial, la capacité d'endettement du groupe serait suffisante pour réaliser des acquisitions majeures »*.

DOULOUREUSE CONTRIBUTION

De l'autre côté de la place de la Gare, la « surprise » a coupé le souffle aux syndicats. Eux qui souhaitaient dénoncer l'obsession de la *shareholder value* manifestée par la direction du groupe, n'imaginaient pas que cette dernière apporterait de façon aussi spectaculaire de l'eau à leur moulin. M. Tabaksblat est particulièrement fier du nouvel indicateur qu'il a mis en place depuis deux ans, le TSR, pour *total shareholder return*, qui permet de comparer en permanence la performance boursière d'Unilever avec celle de ses vingt principaux concurrents mondiaux. De la 10e place en 1997, le groupe est passé à la 7e en 1998.

S'ils se félicitent de la bonne santé d'Unilever, les représentants du personnel européen exigent que *« ce fonds soit utilisé pour des investissements et non pour enrichir encore plus les actionnaires »*. Ils rappellent que les salariés ont largement et douloureusement payé leur écot aux restructurations qui ont permis cette envolée des profits. *« De 1991 à 1997, Unilever a fermé 57 sites en Europe »*, soit plus d'un quart de son dispositif industriel, soulignent-ils. Le coprésident du groupe ne nie pas les faits. Il a même donné des chiffres : *« Nous nous sommes délestés d'environ 20 000 emplois sur 90 000 dont, au final, 3 000 à 3 500 ont été réellement supprimés. »* Et le PDG de rappeler, comme un avertissement, qu'Unilever possède encore 148 sites de production en Europe.

Les syndicats ne refusent pas la nécessité de certaines restructurations. Ils déplorent qu'elles soient décidées de façon unilatérale, qu'elles visent *« même des sites rentables »* et qu'elles ne fassent jamais l'objet d'une concertation avec les instances syndicales européennes.

Cette fois, les organisations syndicales européennes semblent décidées à agir. *« Cinquante-sept fermetures de sites, c'est autant de petits Vilvorde »*, souligne Franco Bisegena, secrétaire général de l'Emecef. Vilvorde, le mot est lâché. Histoire de compter leurs troupes, les syndicats avaient appelé à des débrayages à travers toute l'Europe dans les 148 sites d'Unilever, mardi 23 février. Ils n'entendent pas en rester là. *« Unilever doit réaliser qu'il n'est pas possible, à long terme, de faire de bonnes affaires avec des actionnaires très motivés et des salariés démotivés »*, ont prévenu côte à côte les représentants des salariés allemands, italiens, néerlandais. Un peu avant, M. Tabaksblat affirmait, tranquillement, *« le rythme de la restructuration va se poursuivre cette année »*.

Pascal Galinier

Alan Greenspan annonce la fin de la baisse de taux aux Etats-Unis

Intervenant devant la commission bancaire du Sénat américain, le président de la Réserve fédérale a souligné à la fois la vigueur de l'économie des Etats-Unis et sa vulnérabilité

Le président de la Réserve Fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a dressé mardi 23 février un tableau optimiste de l'économie américaine en 1999, ponctué toutefois d'une mise en garde sur les risques de surchauffe et sur une éventuelle correction boursière. Devant la commission bancaire du Sénat, M. Greenspan a estimé que les fondamentaux de l'économie américaine étaient « solides » et qu'il n'y avait pas de signe de retour de l'inflation pour l'instant. La croissance devrait être comprise cette année entre 2,5 % et 3 %, un niveau supérieur aux prévisions des économistes. L'inflation devrait augmenter de 2 % à 2,5 % et le taux de chômage rester à son plus bas niveau depuis les années 70. M. Greenspan a laissé entendre que, dans ce contexte, la série de baisses de taux décidée à la fin de l'année dernière pour enrayer la crise internationale est arrivée à son terme.

L'INTERVENTION deux fois par an devant la commission bancaire du Sénat américain d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), est toujours attendue avec un mélange d'impatience et d'appréhension. Elle provoque souvent des remous sur les marchés. La tradition a été respectée et les propos tenus mardi 23 février 1999 par le banquier central le plus puissant et le plus admiré ont provoqué des réactions contradictoires et brutales sur les places financières.

Si Wall Street a finalement limité les dégâts, l'indice Dow Jones perdant seulement 8 points (– 0,09 %) mardi, en fin de séance, après avoir abandonné un moment 75 points, les secousses ont été plus violentes sur les marchés de change et surtout de taux. Le dollar est resté très ferme face à la devise européennes, repassant sous les 1,10 pour un euro et s'est affaibli face à la monnaie japonaise autour de 121,6 yens pour un billet vert. Les taux d'intérêt à long terme ont subitement remonté pour atteindre à New York leur plus haut niveau depuis le mois d'août, à 5,43 % pour le rendement de l'obligation d'Etat américaine à trente ans.

M. Greenspan a, comme à son habitude, fait souffler le chaud et le froid, mettant en exergue les bons fondamentaux de l'économie américaine et sa vulnérabilité. Il a réveillé la vieille crainte de surchauffe en s'interrogeant sur le niveau adéquat des taux d'intérêts à court terme, sur l'étroitesse du marché de l'emploi aux Etats-Unis et une fois encore sur la surévaluation des cours de Bourse, reprenant même sa célèbre formule d'« *exubérance irrationnelle* », qu'il avait utilisée pour la première fois en décembre 1996.

LÉGÈRE INFLATION

Du côté des points très positifs, la croissance devrait rester forte – bien plus que ne l'imaginait, il y a quelques semaines encore, la plupart des économistes – et être comprise entre 2,5 % et 3 % cette année. Dans le même temps, l'inflation devrait augmenter, pour atteindre 2 % à 2,5 % (1,6 % en 1998). Si des tensions se manifestent sur les salaires, la faiblesse des prix du pétrole limite le dérapage des prix. Le taux de chômage devrait demeurer inchangé, à son plus bas niveau depuis trente ans, entre 4,25 % et 4,5 % de la population active.

Mais cette économie « *admirable* » qui entre dans sa neuvième année de croissance ininterrompue est « *vulnérable* ». M. Greenspan s'est ouvertement interrogé sur le niveau des taux d'intérêt à court terme, se déclarant prêt à la fois à les baisser ou à les remonter « *rapidement* ». Entre septembre et novembre 1998, la Réserve fédérale a réduit à trois reprises le loyer de l'argent au jour le jour, le ramenant de 5,50 % à 4,75 % afin de soutenir les marchés touchés alors de plein fouet par la crise financière en Asie et en Russie. Depuis, les marchés se sont ressaisis et « *la Réserve fédérale doit continuer à vérifier si toute l'étendue des baisses de taux décidées l'automne dernier pour diminuer la tension sur les marchés reste adaptée* », a déclaré M. Greenspan. « *L'économie apparaît tendue dans certaines de ses dimensions, ce qui implique d'énormes risques pour les perspectives économiques* », a-t-il ajouté.

Pour les analystes, ces propos signifient que la phase de baisse des taux est arrivée à son terme aux Etats-Unis. « *Au regard des performances de l'économie, le carrousel de baisse des taux va s'arrêter. Après les propos tenus aujourd'hui par M. Greenspan, le marché va se demander si la Fed va annuler une ou plusieurs des baisses effectuées à la fin de l'année dernière* », explique David Resler, de Nomura securities.

« SURÉVALUATION » BOURSIÈRE

M. Greenspan a également provoqué de multiples interrogations sur les marchés de change. D'un côté, l'éventualité d'une hausse des taux outre-Atlantique soutient la devise américaine mais de l'autre le président de la Fed a exprimé son inquiétude sur l'ampleur du déficit de la balance des paiements courants des Etats-Unis, soulignant que si des inquiétudes devaient se manifester sur la dette américaine « *la valeur du dollar pourrait baisser* ».

Paradoxalement, Wall Street, qui aurait dû être le plus ébranlé par les mises en garde de M. Greenspan, est le marché qui a le moins réagi. La Bourse américaine a bénéficié de l'annonce, toujours mardi, dans l'après-midi, d'une progression sensible de l'indice de confiance des consommateurs américains en février.

Mais le président de la Réserve fédérale semble considérer que la principale menace pour l'économie américaine vient d'une Bourse surévaluée. « *Les prix des actions sont suffisamment élevés pour que la question de leur surévaluation se pose... Une correction du prix des actions pourrait conduire à un ralentissement de la croissance des investissements. De plus, un déclin du marché boursier pourrait restreindre la consommation des ménages* », a averti M. Greenspan.

Eric Leser

Six nouveaux accords de branche sur les 35 heures ont été étendus

SIX ARRÊTÉS d'extension d'accords sur la réduction du temps de travail ont été publiés, mardi 23 février, au *Journal officiel*. Il s'agit des accords sur les 35 heures signés dans les services de l'automobile (430 000 salariés), la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie (24 000 salariés), la ganterie de peau (2 000 salariés), les experts-comptables et commissaires aux comptes (105 000 salariés), la grande distribution (450 000 salariés) et enfin les entrepôts alimentaires.

Ces extensions d'accords, désormais applicables à toutes les entreprises de leur secteur, y compris celles qui ne sont pas adhérentes à leur branche professionnelle, s'ajoutent aux sept autres accords déjà étendus par le ministère de l'emploi et à la demi-douzaine qui l'ont été par le ministère de l'agriculture. L'accord signé dans le BTP pourrait être également étendu très prochainement. Désormais plus de 2 millions de salariés sont dans le champ des accords de branche.

Le partenariat entre l'Ecureuil et la Caisse des dépôts prend forme

LES CAISSES d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) s'affairent pour préparer la réforme programmée de l'Ecureuil, et se donner à cette occasion les moyens d'affronter la concurrence des nouveaux géants qui apparaissent dans le secteur bancaire. Le projet de loi « *relatif à l'épargne et à la sécurité financière* », qui doit modeler le nouveau groupe Caisse d'épargne, en lui donnant un statut coopératif, sera discuté à l'assemblée nationale les 9 et 10 mars. Le gouvernement souhaite que le nouveau texte soit adopté au premier semestre de 1999.

Avant que ce texte soit voté, deux textes importants, deux accords stratégiques entre les Caisses d'épargne et la CDC doivent être signés. Le premier est un pacte d'actionnaire, qui définira dans quelles conditions et à quel niveau la CDC sera actionnaire de la future Caisse nationale des Caisses d'épargne (CNCE), la « *banque centrale* » et l'organe dirigeant du futur groupe coopératif. Le second est un protocole commercial qui régira les relations commerciales entre la CDC et l'Ecureuil.

Les discussions entre les deux groupes ne sont pas tout-à-fait bouclées mais ont bien avancé. Charles Milhaud, le successeur de René Barberye à la présidence du directoire du Cencep (Centre national des Caisses d'épargne), officiellement nommé par l'assemblée générale du mercredi 24 février, ne devrait pas remettre en cause les grandes lignes de ces deux textes, sur lesquelles CDC et Ecureuil sont parvenus à un accord. Pas plus que les deux autres membres du directoire qui viennent d'être nommés, Jean Sebeyran et Alain Lemaire. Ces deux énarques viennent de la Caisse des dépôts. Comme Daniel Lebègue, le directeur général de cette institution, ils sont favorables à l'établissement d'un partenariat privilégié entre la banque de réseau et de détail que forment les Caisses d'épargne et la banque de gros qu'abrite la Caisse des dépôts.

Plusieurs points restent toutefois à parfaire. Sur le plan du protocole commercial tout d'abord, les deux entités doivent ajuster leurs politiques respectives dans les domaines où elles interviennent toutes deux, comme le financement des collectivités locales. La CDC tient à rester le banquier de l'économie mixte et le banquier du monde HLM, elle tient aussi à conserver son rôle de banque conseil pour les collectivités qui lèvent des capitaux sur les marchés. Elle laisse en revanche aux Caisses d'épargne l'activité de crédit aux collectivités locales et le financement du secteur associatif et des acteurs publics ou semi-publics.

La CDC souhaite aussi que les caisses d'épargne s'engagent, dans le protocole commercial qu'elles signeront avec elle, à faire de la lutte contre l'exclusion bancaire, leur principale mission d'intérêt général, après la collecte du Livret A.

Reste à définir plus précisément le pacte d'actionnaire. S'il semble acquis que la CDC entrera à hauteur de 30 % à 35 % du capital de la future CNCE, le curseur n'est pas encore précisément arrêté. Laisser ou non la minorité de blocage à la CDC reste un sujet de débat. Mais dans tous les cas, elle aura son mot à dire sur l'amélioration de la rentabilité des Caisses d'épargne, sur les orientations stratégiques et sur le choix des dirigeants.

STATUT DES FONCTIONNAIRES

En contrepartie de cette présence forte et active dans le groupe Ecureuil, la CDC est prête à ouvrir le capital de ses filiales à la CNCE. Déjà présente au sein de l'assureur CNP, l'Ecureuil pourrait entrer au capital des filiales de la CDC spécialisées dans la gestion d'actifs, le financement de projets ou dans sa société de Bourse. A terme, si la Caisse des dépôts filialise ses activités de conservation de titres ou de gestion d'actifs immobiliers, ou crée une holding chapeautant toute son activité de banque d'investissement, un sujet sur lequel elle rélféchit activement, la CNCE aurait aussi vocation à y participer. Il faut toutefois auparavant régler la question du statut des 400 fonctionnaires qui travaillent dans ces métiers et qui sont mobilisés pour obtenir des garanties.

La réforme des Caisses d'épargne est donc l'occasion de dessiner un nouveau groupe financier, qui ne sera pas figé. La CDC est prête à voir sa participation dans la CNCE descendre pour laisser entrer au capital des Caisses d'épargne d'autres partenaires. La CDC ne s'interdit pas non plus – au contraire – de faire entrer d'autres banques que les Caisses d'épargne dans le capital de ses filiales spécialisées.

Pour y parvenir, les dirigeants des deux groupes devront toutefois gérer avec doigté la question sociale. Le mouvement de grève qui a immobilisé la CNP pendant plusieurs semaines il y a un an a montré la sensibilité des salariés. Quant aux syndicats des Caisses d'épargne, ils sont mobilisés contre la réforme. Deux organisations – Force ouvrière et la CGC – sont prêtes à l'accepter, à certaines conditions. L'intersyndicale Syndicat unifié, CFDT et CGT est en revanche contre et appelle à la grève à compter du 2 mars.

Sophie Fay

Les radios locales se professionnalisent et gagnent de l'audience

Si la recette de leur succès est la proximité en matière d'informations et de programmes, les petites stations se regroupent pour s'assurer le marché publicitaire local, qui aiguise les appétits des grands groupes et des futures télévisions locales

LA PROXIMITÉ est à la mode. Sur des petits bassins d'audience et avec de petites équipes, les radios locales, souvent nées au début des années 80, ont subitement grandi. A l'automne dernier, leur audience, mesurée par Médiamétrie, avait gagné 2,6 %, passant de 20,8 % à 23,4 % entre novembre et janvier. Leurs programmes, destinés à un *public de 25 à 59 ans, se déclinent* autour de la musique et des informations locales et de services.

A force de se développer, certaines de ces radios prennent des airs de petit réseau

« On a récemment renforcé nos émissions de proximité pour être proche des préoccupations des gens. Notamment « La question du jour » consiste en un micro-trottoir sur un thème d'actualité », explique Frédéric Guillen, directeur d'antenne de Radio Maritima, qui recueille 25,9 % d'audience autour de l'étang de Berre. Sur un effectif de 19 personnes, six journalistes traquent l'information dans la dizaine de communes du pays martégal.

Dans la plupart de ces radios, les *informations de services et l'inter*activité tiennent une grande place. Dans la région de Briançon, Alpes 1, citée comme exemple d'un succès rapide, se plaît à rendre compte de la célébration des anniversaires de ses auditeurs, elle visite les maternités et annonce les anniversaires de mariage. En quelque sorte, elle donne du son aux petits événements que la presse régionale imprime de longue date. Dans cette région touristique, la grille s'adapte lorsque arrivent les vacanciers. Résultat : le chiffre d'affaires atteint 8 millions de francs (1,22 million d'euros) avec une croissance de 30 % par an.

Ailleurs, le summum de la proximité consiste à jouer le bilinguisme. *C'est par exemple le cas de Dreyec*kland, en Alsace, dont l'ancêtre fut Radio Verte Fessenheim, pionnière des radios libres. Diffusée sur Mulhouse, Sélestat et Strasbourg-sud, cette radio intègre les *« influences germaniques »* dans son programme musical et elle utilise le dialecte dans certaines émissions. Avec 15 personnes, elle réalise un *chiffre d'affaires de 6 millions de* francs (915 000 €).

Les décrochages permettent d'être plus près des auditeurs. Ainsi Dreyeckland donne des informations différenciées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Alpes 1 fait des décrochages à Briançon, Gap et Sisteron. D'autres, comme ARL, à Marmande (Lot-et-Garonne), attendent impatiemment de disposer des 300 000 francs indispensables pour les équipements informatiques né*cessaires à ces décrochages.*

Toutes ces radios labourent le terrain publicitaire local. Les commerçants – grands et petits –, les garagistes et vendeurs de voitures, les collectivités locales mais aussi La Poste leur achètent des spots, dont les prix varient autour de 100 francs les 30 secondes ou 300 francs pour celles qui ont la *plus forte audience. Pour la collecte* des quelque 20 % de publicité nationale qu'elles diffusent, un grand nombre de ces stations se sont regroupées dans le GIE Les Indépendants. Créé en 1992, cet organisme a confié la régie publicitaire à Europe Régies dans le cadre d'un contrat qui vient à échéance en août.

Le GIE offre aussi à ses adhérents toute une logistique : stages de formation pour l'antenne, le commer*cial et le juridique. Il s'occupe aussi* de leur promotion, comme avec la fabrication de grandes affiches sur le thème : *« Plus près, on entend mieux »*, sur lesquelles chacune peut greffer son propre logo. S'il comporte des avantages certains, l'adhésion au GIE a des contraintes. *« A certaines heures, la publicité qui vient du GIE est pléthorique. Et cela nous empêche d'en prendre sur le marché local »*, assure Huguette Monzie, directrice d'ARL. Elle s'agace aussi de la clé de répartition des recettes, fondée sur les mesures d'audience de Médiamétrie, que les petites radios estiment mal adaptées à leur spécificité.

A force de se développer, certaines de ces radios prennent des airs de petit réseau. Le groupe Start est un des plus élaborés. Constitué autour de Vibration, créée en 1983 *à Orléans, il comporte Forum* à Poitiers et Black Box à Bordeaux, récemment intégrées à ce minigroupe qui emploie 91 personnes, réalise 25 millions de francs de chiffre d'affaires et est diffusé sur une dizaine de départements. En outre, deux de ses dirigeants sont entrés au conseil d'administration d'Ado FM, une radio destinée aux 15-24 ans, à laquelle Vibration apporte son savoir-faire technique et en matière de programmation.

« Notre perspective est régionale plus que locale. Pour rester indépendant, nous devons conserver un équilibre économique que nous ne pouvons trouver qu'en faisant des alliances. Autrement, on risque d'être racheté par un grand groupe », explique Jean-Eric Valli, fondateur et président de Vibration. Il n'est donc pas étonnant que ce champion des radios locales voie d'un mauvais oeil l'irruption du groupe NRJ dans ce paysage des radios locales. A Orléans, NRJ a installé, en mai, cinq personnes dont deux pour démarcher les annonceurs. Deux journalistes font des flashes d'information et quelques chroniques à la *mi*journée.

Car, derrière cette bataille pour l'audience, il y a celle pour la conquête du marché publicitaire local, qui a crû de 5,7 % en 1998 et sur lequel les télévisions locales pourraient venir jouer les trouble-fête.

Françoise Chirot

Des émissions et des flashes en prêt-à-diffuser

FAUTE de moyens pour se fabriquer des programmes sur mesure, certaines radios locales re*courent à une sorte de prêt-à-diffuser. Plusieurs en*treprises, notamment du service public, ont créé des banques de programmes. Elles réalisent des émissions dans lesquelles les radios clientes puisent ce dont elles ont envie. Créée en 1996 par Radio-France, Sophia fournit de la musique, plutôt destinée aux 25-34 ans, elle propose quotidiennement dix-sept chroniques (cinéma, voyages, multimédia, voyages, etc.) et des journaux et flashes d'information, faits par les journalistes de FIP, France Musique et France Culture. *Ses 83 clients paient entre 2 000* et 4 000 francs par mois, selon le bassin de population desservi.

AFP Audio fournit un service comparable à ses 120 clients, mais le réseau des correspondants de l'AFP dans le monde lui permet d'être plus complet sur l'information internationale. Sur n'importe quel fait divers à l'autre bout de la planète, l'AFP peut ainsi diffuser rapidement un reportage. Quant à Radio-France Internationale, elle propose un programme musical et un service de 23 magazines hebdomadaires en quatre langues à 700 radios partenaires à *travers le monde.*

AVEC MENTION DE L'ANNONCEUR

Il existe des stratégies beaucoup plus commerciales qui mêlent chroniques et publicité. Par exemple, celle de Seprem Productions, une société qui se veut *« le précurseur du bartering en France »*. Le système est le suivant : Seprem productions fournit aux radios des émissions gratuites sur le jardinage, les animaux domestiques, la santé, les fruits et *légumes, etc., à condition que le nom de l'annonceur* – Royal Canin, le journal *Top Santé*, les producteurs de fruits et légumes ou d'autres – précède et suive la diffusion de la chronique. *« Dans toutes les villes de moins de 100 000 habitants, ce sont les radios FM qui sont en tête de l'écoute, loin devant les périphériques »*, explique Daniel Bourn, directeur général, qui recrute ainsi les annonceurs et alimente quelque 180 radios.

F. Ch.

Presse professionnelle : échec de la fusion Bertelsmann-Havas

APRÈS DE LONGS MOIS d'une intense négociation, le groupe français Vivendi et l'allemand Bertelsmann ont renoncé à créer une société commune pour leurs activités de presse professionnelle. Dans un communiqué commun, publié *mercredi 24 février, les deux* groupes évoquent des *« difficultés techniques, notamment d'ordre fiscal »* pour expliquer l'échec de la fusion. Néanmoins, ils *« n'excluent pas de reprendre à l'avenir »* le projet de joint-venture entre les activités d'Havas – filiale de Vivendi – et celles de Bertelsmann dans la presse spécialisée.

Le texte commun ne marque pas un divorce entre les deux partenaires, qui annoncent leur intention de *« renforcer leur coopération stratégique dans le marché de l'information professionnelle »*. Ils *« se concerteront régulièrement afin de voir en commun les possibilités d'acquisition »*, comme ce fut le cas pour les éditions médicales espagnoles *Doyma en 1998.* Déjà alliés dans le multimédia, Havas et Bertelsmann souhaitaient unir leurs forces dans un domaine dominé par les grands groupes anglo-saxons et néerlandais Thomson, Reed-Elsevier et Wolters Kluwer.

Les discussions, qui ont duré toute l'année 1998, ont d'abord buté sur le périmètre de la société à créer ainsi que sur son management. Des retards ont été accumulés pour la valorisation des « dots » respectives dans la mesure où chacun des deux partenaires s'est livré à des acquisitions tout au long de l'année. Ainsi, Havas a pris le contrôle du groupe espagnol Anaya, du groupe français L'Etudiant et des éditions médicales du Vidal. Pour sa part, Bertelsmann a doublé le volume de *son secteur professionnel* avec la reprise de l'éditeur spécialisé allemand Springer-Verlag.

DIFFICULTÉS DE VALORISATION

Désormais, la branche professionnelle de Bertelsmann représente 1,25 milliard de deutschemarks (641 millions d'euros), un poids proche de celui d'Havas, estimé à *4,23 milliards de francs* (645 millions d'euros). Les difficultés à concrétiser une fusion seraient venues de la valorisation du groupe français. Havas Editions Publications (ex-CEP Communication) détient, via les groupes Moniteur, Tests, France agricole ou L'Usine nouvelle, une cinquantaine de titres. La plupart ont été acquis de longue date, ce qui les soumet à une plus-value fortement taxée qui minore la valeur réelle du pôle par rapport à sa valeur comptable.

Dans l'attente d'une dérogation du traitement fiscal de la part du ministère français de l'économie et des finances, les deux parties ont repoussé de deux mois l'échéance du calendrier de négociations, initialement prévues à Noël 1998. En vain. Ils conservent l'espoir d'arriver un jour à une entité commune *« lorsque ces difficultés auront été résolues »*.

Jean-Jacques Bozonnet

Télés locales : cinq candidats pour quatre villes

CINQ OPÉRATEURS ont déposé des dossiers, mardi 23 février, au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) lors de la clôture de l'appel à candidatures pour des télévisions locales dans quatre villes.

L'une des réponses les plus spectaculaires est celle de *La Montagne*, premier quotidien régional à se lancer ainsi dans l'aventure des télévisions locales. Au moment de son quatre-vingtième anniversaire, le quoticien clermontois *« a souhaité élaborer des programmes reflétant pleinement la vie des Clermontoises et des Clermontois, qui constitueront leur "mémoire" en images et qui participeront, à côté des grands médias déjà actifs sur cette ville, à l'expression de leur diversité et de leur dynamisme »*. Les partenaires financiers du quotidien dans la Société clermontoise de télévision devraient être *« les chambres consulaires, les grandes banques régionales, des chefs d'entreprise locaux, des sociétés de production audiovisuelles ou des sociétés d'investissement »*.

Un autre projet a été déposé dans la capitale de l'Auvergne par la Télé locale indépendante (TLI), présidée par Jean-Pierre Wagner, par ailleurs président du Syndicat national des télévisions locales et *de proximité. Grâce à des fonds* provenant de personnes physiques et avec un budget de 7 millions de francs – dont les deux tiers proviendraient de la publicité –, il prévoit d'émettre tous les jours de 7 heures à 23 heures.

DEUX SOCIÉTÉS À TOURS

A Tours, autre ville concernée par l'appel à candidatures, *La Nouvelle République du Centre-Ouest* n'a pas déposé de dossier. Deux sociétés sont candidates. La SA Centre communication et la SARL Ouest communication, qui est aussi candidate pour la fréquence des Sables-d'Olonne. Cette société a déjà obtenu des autorisations temporaires pour Télé 102 (*Le Monde* du 18 décembre). A Luçon (Vendée), un seul dossier a été déposé par Télé Sud.

F. Ch.

La CLT-UFA souhaite garder une part de Premiere

APRÈS *« l'accord de principe »* *de Bertelsmann, la CLT-UFA* négocie avec Kirch sa sortie du capital de Premiere. Toutefois, l'opérateur luxembourgeois veut rester à hauteur de *« 5 % à 10 % »* dans le tour de table de la chaîne cryptée allemande. RTL TV, filiale de la CLT-UFA, pourrait porter cette future participation. Pour la CLT-UFA, le but est *« d'éviter que Kirch se serve de sa future position monopolistique dans la télévision à péage en Allemagne pour peser sur les studios américains afin qu'ils vendent les droits de diffusion en clair de leurs catalogues aux seules chaînes généralistes du groupe Kirch »*, qui possède déjà les droits cryptés de toutes les majors américaines.

La CLT-UFA a déjà procédé de la même manière avec TPS. Grâce à la participation de sa filiale M 6 au capital du bouquet, la chaîne privée a constitué avec TF 1 une société commune (TCM) pour protéger son accès aux catalogues de films américains.

Outre un maintien *a minima* de la CLT-UFA dans Premiere, les discussions butent sur l'évaluation de la chaîne. La valorisation haute est fixée à 1 454 euros par abonné (*Le Monde* du 24 février), tandis que la fourchette basse, établie à 1 137 euros, fait référence au prix choisi pour Premiere lors de la fusion de la CLT avec la UFA. La CLT-UFA *« dément totalement une alliance avec TF 1 »*. Un rapprochement également dénoncé par la chaîne de Patrick Le Lay.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le groupe de presse allemand Axel Springer Verlag** (qui édite les quotidiens *Bild* et *Die Welt* et est présent dans la chaîne de télévision privée SAT 1) a vu son bénéfice net bondir de 31 % à *274,9* millions de deutschemarks (141 millions d'euros) en 1998 par rapport à l'année précédente, selon *des chiffres provisoires publiés* mardi 23 février. Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté parallèlement de 5 % à 4,79 milliards de deutschemarks (2,46 milliards d'euros). – *(AFP.)*

■ **TÉLÉVISION : la société des journalistes de France 2** demande que l'émission « Direct » *« ne soit pas baptisée "magazine de la rédaction" »*. Les journalistes protestent ainsi contre le fait que ce magazine, dont le premier numéro sera diffusé jeudi 25 février, soit confié à Albert du Roy, *« qui a publiquement diffamé la rédaction dans la presse »*, lors de sa démission de la direction de l'information au printemps.



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **35 HEURES : le constructeur automobile Renault** a proposé, mardi 23 février, que la réduction du temps de travail passe par neuf jours de repos supplémentaires par an et par un nouveau calcul du temps de travail effectif, ce qui a été jugé insuffisant, voire *« inacceptable »*, par les syndicats.

● **ALSTHOM : les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire** ont indiqué mardi 24 février qu'ils avaient reçu la commande ferme de deux paquebots de croisière de 1 000 cabines (294 mètres de longueur) pour Royal Caribbean Cruises Ltd.

● ***AUTOMOBILE* : les constructeurs mondiaux ont produit 51,9 millions de voitures** particulières, utilitaires légers et utilitaires lourds en 1998, une baisse de 2,3 % par rapport à 1997, due principalement à l'Amérique du Sud et à l'Asie, a annoncé mardi l'Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA).

● **ALLEMAGNE : le syndicat de la métallurgie (IG Metall) du Mecklenbourg,** un des nouveaux Länder où son application aurait pu poser problème, a adopté mardi 23 février l'accord salarial pilote conclu la semaine dernière dans le Bade-Wurtemberg (de l'ordre de 4 % de hausse sur quatorze mois).

SERVICES

● ***SODEXHO ALLIANCE* : le groupe français de restauration collective et de services** table sur un bénéfice net part du groupe dépassant 820 millions de francs (125,01 millions d'euros) pour l'exercice 1998/99 (clos fin août) contre 550 MF (83,85 millions d'euros) en 1997/98, soit une hausse de 49 %, a annoncé mardi 23 février son PDG Pierre Bellon.

● **AIR AFRIQUE : la compagnie aérienne multinationale** n'est pas menacée de faillite mais doit être *« rapidement privatisée »*, a déclaré à l'AFP son directeur général, Sir Harry Tirvengadum. Le transporteur doit comparaître mercredi 3 mars devant le tribunal de commerce de Paris pour un litige qui l'oppose à ses créanciers.

FINANCE

● **SWISS LIFE : la filiale française de l'assureur suisse** a annoncé mercredi 24 février le rachat de l'assureur français Lloyd Continental (2,9 milliards de francs de chiffre d'affaires) aux familles Verspieren et Du Brusle de Rouvroy qui en détiennent 85 %. Le prix offert est de 3,24 milliards de francs (490 millions d'euros) pour 100 %.

● **CRÉDIT LYONNAIS : la banque publique** a adressé une mise en garde sur les estimations de résultats, qui seront présentés le 18 mars, émanant de notes internes. En 1997, le résultat net consolidé du groupe, avant déduction des intérêts minoritaires et de la clause participative, avait atteint 1,853 milliard de francs, ramené à 357 millions après prise en compte de ces deux éléments.

RÉSULTATS

■ **SANOFI : le groupe a annoncé mercredi 24 février un résultat net en hausse de 10 % en 1998, à** 2,1 milliards de francs (323 millions d'euros), pour un chiffre d'affaires de 25,8 milliards de francs (3,9 milliards d'euros).

■ **CGU : l'assureur britannique** né de la fusion entre Commercial Union et General Accident a annoncé mercredi 24 février un bénéfice d'exploitation (avant impôt et éléments exceptionnels) en repli de 38 % à 768 millions de livres (1,129 milliard d'euros), contre 1,238 milliard de livres (1,8 milliard d'euros) un an auparavant.

■ **NATWEST : le bénéfice** avant impôt de la banque britannique a atteint 2,1 milliards de livres (3,06 milliard d'euros), contre 975 millions en 1997. La rentabilité des fonds propres atteint 20 % contre 7,8 % en 1997.

■ **HYPOVEREINSBANK : le bénéfice net de la banque bavaroise, numéro deux allemande, a plus que doublé,** à 3,8 milliards de deutschemarks (1,94 milliard d'euros en 1998), malgré de fortes provisions liées à des risques immobiliers dans les régions de l'ex-RDA.

■ **IBERIA : la compagnie aérienne espagnole** a annoncé mardi 23 février un bénéfice net consolidé de 37,2 milliards de pesetas (223 millions d'euros) en 1998, en hausse de 117,5 % par rapport à 1997. Le 12 février, Iberia a vendu 9 % de son capital à British Airways (BA) et 1 % à American Airlines ans le cadre de sa privatisation.

■ **SABENA : le transporteur aéronautique belge** a renoué en 1998 avec les bénéfices, avec un résultat net positif de 17,4 millions d'euros, contre une perte de 63 millions d'euros l'année précédente.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 — 5044,64 | LONDRES FT 100 — 6227,60 | PARIS CAC 40 — 4234,75

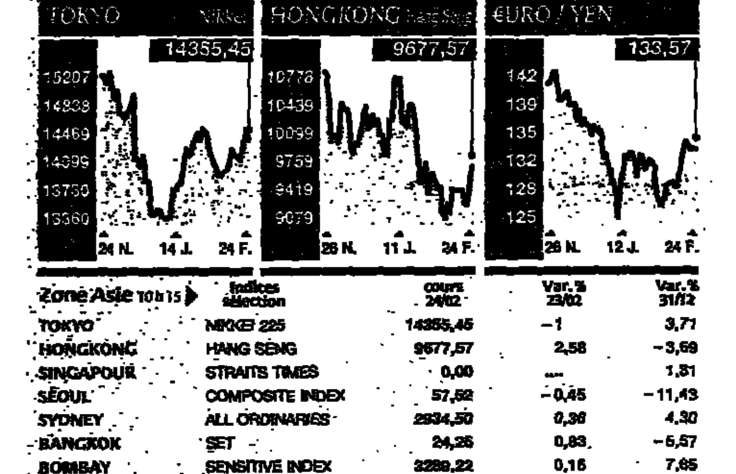
Europe 12h30 ▶	Indices sélection	cours 24/02	Var. % 23/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3853,20	0,44	6,31
EUROPE	STOXX 50	3531,48	0,85	6,36
EUROPE	EURO STOXX 324	310,18	0,48	3,96
EUROPE	STOXX 653	294,58	0,62	5,51
PARIS	CAC 40	4234,75	0,84	7,41
PARIS	MIDCAC	1598,15	0,30	−3,13
PARIS	SBF 120	2838,88	0,58	6,80
PARIS	SBF 250	2647,35	0,01	5,89
PARIS	SECOND MARCHÉ	1890,51	0,38	−5,55
AMSTERDAM	AEX	542,79	1,14	0,82
BRUXELLES	BEL 20	3435,21	−0,26	−2,26
FRANCFORT	DAX 30	5044,64	1,14	0,84
LONDRES	FTSE 100	6227,60	1,18	5,86
MADRID	STOCK EXCHANGE	10186,30	0,32	3,35
MILAN	MIBTEL 30	35813,00	1,14	1,88
ZURICH	SPI	7216,00	0,97	0,76

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones — 9544,42 | NEW YORK Nasdaq — 2376,35 | EURO / DOLLAR — 1,09

Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 23/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9544,42	−0,09	3,95
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1271,18	−0,08	3,41
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2376,35	1,47	8,38
TORONTO	TSE INDEX	6454,74	−0,77	−0,48
SÃO PAULO	BOVESPA	8948,00	−1,45	31,82
MEXICO	BOLSA	243,98	−0,01	4,95
BUENOS AIRES	MERVAL	382,20	−1,83	−11,13
SANTIAGO	IPSA GENERAL	111,45	−1,75	44,74
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3899,98	−0,24	−18,77

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 24/02	Var. % 23/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14355,45	−1	3,71
HONGKONG	HANG SENG	9677,57	2,58	−3,69
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	1,31
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	57,52	−0,45	−11,43
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2934,50	0,36	4,30
BANGKOK	SET	24,26	0,83	−5,57
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3289,22	0,16	7,65
WELLINGTON	NZSE-40	2208,22	−1,26	6,82

ÉCONOMIE

Les Etats-Unis s'inquiètent de la situation au Japon

LA REPRÉSENTANTE américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky, a exhorté mardi le Japon à stimuler son économie dont la situation devient *« plus inquiétante »*. Les Etats-Unis *« continuent à être exceptionnellement préoccupés par l'incapacité du gouvernement japonais à mettre en œuvre pleinement des politiques de relance tirée par la demande intérieure »*. Madame Barshefsky a également qualifié de *« pas tenable »* l'excédent commercial global de l'archipel nippon, qui a augmenté de 87 % en janvier pour atteindre 6,3 milliards de dollars, estimant que les Etats-Unis *« ne peuvent pas continuer à être les seuls importateurs mondiaux »*. Madame Barshefsky a aussi invité l'Europe *« à faire davantage pour stimuler sa croissance »* de manière à absorber plus d'importations du reste du monde.

■ **INDE : l'économie a connu une croissance de 5,8 %** au cours de l'année fiscale 1998-99, contre 5 % l'année précédente, selon des estimations officielles publiées mercredi. Le gouvernement indien tablait sur 7 % de croissance pour l'année fiscale 1998-99 qui s'achève fin mars, mais elle a été ralentie par la crise en Asie, a-t-il indiqué.

■ **ETATS-UNIS : devant la commission bancaire du Sénat,** Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, a estimé que les fondamentaux de l'économie américaine étaient *« solides »* et qu'il n'y avait pas de signe de retour de l'inflation pour l'instant, même si l'économie des Etats-Unis demeure *« vulnérable »* aux troubles financiers internationaux. La croissance du produit intérieur brut va progresser à un rythme plus lent cette année, de 2,5 % à 3 %, selon lui *(lire page 19)*.

■ **L'indice de confiance des consommateurs** dans les conditions présentes et les perspectives de l'économie américaine, établi par le Conference Board, a augmenté de 3,2 % en février comparativement à janvier, a annoncé l'institut de conjoncture privé de New York.

■ ***UNION EUROPENNE* : les prix à la production industrielle** ont baissé de 2,2 % en décembre 1998 par rapport à décembre 1997 et de 2,5 % dans la zone euro, selon les données publiées mardi par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes. Ces résultats s'expliquent par une forte chute des prix dans le secteur des produits pétroliers raffinés, note Eurostat.

■ **GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre, Tony Blair,** a estimé, mardi, que l'introduction définitive de l'euro en Grande-Bretagne devrait prendre trois ans à partir du moment où les Britanniques auront approuvé par référendum une adhésion à l'Union monétaire. Il a répété que la période envisagée pour le référendum était *« le début de la prochaine législature »*, prévue au plus tard en 2002 *(lire page 4)*.
■ **Le déficit commercial britannique** s'est légèrement contracté en décembre, mais sur l'ensemble de l'année 1998 l'écart entre les importations et les exportations est le plus important jamais enregistré depuis six ans, a annoncé l'Office des statistiques national (ONS). Il s'élève à 7,2 millards de livres.
■ ***La croissance du PIB du* Royaume-Uni** au quatrième trimestre de 1998 reste estimée à 0,2 % par rapport au troisième trimestre, a annoncé mardi l'ONS, alors que les marchés financiers attendaient une révision à la baisse.

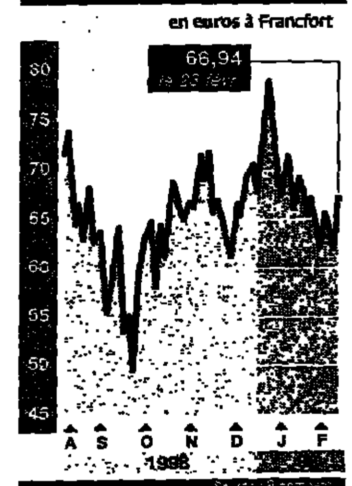
■ **BCE : Oskar Lafontaine,** le ministre de l'économie allemand, a de nouveau appelé mardi la Banque centrale européenne à assouplir sa politique monétaire. Soulignant l'absence de risques inflationnistes, il a déclaré : *« Il faut agir. La politique monétaire n'est pas neutre vis-à-vis de la croissance : le mécanisme des taux d'intérêt peut être, par exemple, utilisé pour donner des impulsions à la croissance dans un cadre économique stable. »*

■ **ESPAGNE : le déficit public est tombé à 1,8 %** du produit intérieur brut (PIB) en 1998, contre 2,6 % l'année précédente, a indiqué mardi un communiqué du ministère de l'économie. Pour 1999, le gouvernement table sur un déficit public représentant 1,6 % du PIB.

■ **DANEMARK : 13 % des emplois vacants** au Danemark demeurent inoccupés en raison, notamment, du manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur privé, selon une enquête publiée par la direction du marché du travail, publiée mardi.
■ **BRÉSIL : l'inflation** entre le 11 janvier et le 10 février s'est établie à 2,64 % selon les calculs de l'Institut brésilien d'économie de la fondation Getulio Vargas rendus publics mardi. La veille, le ministre brésilien de l'économie, Pedro Malan, avait estimé que l'inflation annuelle du pays atteindrait 12 % en 1999.

VALEUR DU JOUR

Bénéfices records pour Volkswagen en 1998



VOLKSWAGEN vole de record en record. Après avoir déjà réalisé les plus gros bénéfices de son histoire en 1997, le constructeur allemand a réédité l'exploit pour 1998 en annonçant, mardi 23 février, 1,15 milliard d'euros (7,54 milliards de francs) de résultat net, en hausse de 65 %.
C'est la quatrième année consécutive que le constructeur de Wolfsburg (Basse-Saxe) améliore ses résultats. Le chiffre d'affaires du groupe s'est par ailleurs établi à 68,62 milliards d'euros (450 milliards de francs) en 1998, en progression de 18,5 % par rapport à 1997.
Avec près de 4,75 millions de véhicules livrés l'année dernière, Volkswagen passerait au troisième rang mondial, doublant ainsi Toyota et se positionnant derrière les deux géants américains, General Motors et Ford.
La part du marché mondial du groupe est passée de 10,4 % à 11,4 %, toutes les marques du groupe (Volkswagen, Audi, Seat et Skoda) concourant à l'augmentation de ses ventes. Volkswagen a toutefois rencontré des difficultés en Amérique du Sud, où ses résultats commerciaux ont sensiblement reculé.
Le premier constructeur automobile européen a par ailleurs créé quelque 18 000 emplois à travers le monde en 1998, portant ses effectifs à la fin de l'année à près de 298 000 salariés. Cette année a été également marquée par l'acquisition à prix d'or de trois marques de luxe : Bugatti, Lamborghini et Rolls-Royce, qui sera rétrocédée à BMW en 2003.
La direction de Volkswagen, dans un communiqué publié mardi 23 février, s'est cependant déclarée plus pessimiste pour 1999, jugeant une nouvelle amélioration des résultats *« difficilement réalisable au vu de la situation actuelle »*, compte tenu de la crise qui sévit sur le marché automobile. Ainsi, au mois de janvier 1999, toutes les marques du groupe, à l'exception notable de Volkswagen, ont enregistré un recul de leurs ventes par rapport à la même période de 1997. A l'ouverture de la Bourse de Francfort, mercredi 24 février, le titre Volkswagen était en baisse de 4,74 %, à 62,2 euros, contre 66,94 euros la veille.

Stéphane Lauer

SUR LES MARCHÉS

PARIS

APRÈS avoir entamé la séance du mercredi 23 février sur une baisse de 0,31 % de l'indice CAC 40, la Bourse de Paris se reprenait ensuite et gagnait en milieu de journée 0,65 %, à 4 235,22 points, soutenue par de nouvelles statistiques favorables de l'économie française. Mardi, le CAC 40 a fini sur une hausse de 1,01 %, à 4 207,95 points.

FRANCFORT

LA BOURSE allemande était en hausse, mardi 23 février, en milieu de séance, l'indice DAX progressait de 0,61 %, à 5 043 42 points. Mardi, la Bourse de Francfort a franchi le seuil des 5 000 points, l'indice vedette DAX progressant de 2,56 %, à 5 012,6 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres était en hausse sensible mercredi de 1,19 %, à 6228,60 points, pour l'indice FT 100. Mardi, le FT 100 avait terminé la journée sur un gain de 1,4 %, à 6 155,2 points, nouveau record absolu.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé mercredi en baisse, des prises de bénéfice au cours de la dernière heure de transactions réduisant à néant les gains enregistrés jusque-là en séance. L'indice Nikkei a cédé 1 %, pour finir à 14 355,45 points.

NEW YORK

APRÈS les déclarations d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, la Bourse américaine est finalement restée stable mardi 24 février. L'indice Dow Jones vedette a terminé sur une baisse de 0,09 % à 9 544,42 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a gagné 1,47 %, à 2 376,37 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires étaient mal orientés mercredi 23 février. Le rendement des obligations du Trésor français s'inscrivaient à 3,96 %. Les investisseurs redoutent un durcissement de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Outre-Atlantique, le marché obligataire a été pénalisé par un mouvement vendeur. L'obligation à trente ans du Trésor américain a perdu 31 centièmes, à 97,14, en fin de séance. Evoluant à l'inverse du prix, le taux de rendement de la ligne à trente ans, principale référence, a fini à 5,413 %, contre 5,349 %, lundi en clôture.

MONNAIES

L'EURO montrait de nouveaux signes de faiblesse mercredi matin face au dollar dans les premières transactions sur le marché européen. Il s'échangeait à 1,0965 dollar, contre 1,1005 dollar la veille. Face au yen, l'euro perdait également du terrain, à 133,09 yens contre 133,55 yens mardi. Le billet vert est stable face au yen, à 121,39 yens contre 121,36 yens mardi soir.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre ▶	23/02
COURONNE DANOISE	7,4344
COUR. NORVÉGIENNE	8,6746
COUR. SUÉDOISE	8,9085
COURONNE TCHÈQUE	37,847
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7145
DOLLAR CANADIEN	1,6423
DOLLAR NEO-ZÉLAND	2,0390
DRACHME GRECQUE	323,10
FLORINT HONGROIS	249,90
ZLOTY POLONAIS	4,2406

Cours de change croisés

24/02 12 h 30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,82311	1,09930	0,16759	1,60130	0,69018
YEN	121,49000	....	138,57000	20,35500	194,47000	83,86500
EURO	0,90967	0,74867	....	0,15245	1,45570	0,62805
FRANC	5,96705	4,91305	6,55957	....	9,54945	4,11880
LIVRE	0,62449	0,51440	0,68695	0,10475	....	0,43110
FRANC SUISSE	1,44890	1,19265	1,59275	0,24280	2,31850	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/02 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,05	2,90	3,94	4,81
ALLEMAGNE	3	3,12	3,85	4,78
GDE-BRETAG.	5,81	5,25	4,40	4,33
ITALIE	....	3,02	4,08	5
JAPON	0,17	0,14	1,75	....
ÉTATS-UNIS	4,66	4,65	5,09	5,42
SUISSE	1,12	1,13	2,37	3,63
PAYS-BAS	3,18	3,03	3,95	4,82

Matif

Cours 12 h 30 ▶	Volume 24/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5.5			
MARS 99	6909	111,64	111,63
Euribor 3 mois			
MARS 99	1365	96,96	96,97

Matières premières

En dollars ▶	Cours 23/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1394,5	0,18
ALUMINIUM 3 MOIS	1188,5	0,30
PLOMB 3 MOIS	518	−0,58
ETAIN 3 MOIS	5280	....
ZINC 3 MOIS	1033,5	−0,83
NICKEL 3 MOIS	4920	0,20
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,58	−0,18
PLATINE A TERME	82095,28	0,61
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	251,5	−0,10
MAÏS (CHICAGO)	214,75	−0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	126,7	−0,16
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1305	0,48
CAFÉ (LONDRES)	1718	....
SUCRE BLANC (PARIS)	233	....

Pétrole

En dollars ▶	Cours 23/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,94	....
WTI (NEW YORK)	11,96	....
LIGHT SWEET CRUDE	11,82	−0,29

Or

En €uros ▶	Cours 23/02	Var % 22/02
OR FIN KILO BARRE	8260	−1,43
OR FIN LINGOT	8380	−1,30
ONCE D'OR (LO) $	285,75	....
PIÈCE FRANCE 20 F	48,40	−1
PIÈCE SUISSE 20 F	49,40	−2,37
PIÈCE UNION LAT. 20 F	49,50	+1,64
PIÈCE 10 DOLLARS US	258,25	−0,10
PIÈCE 20 DOLLARS US	433	+0,46
PIÈCE 50 PESOS MEX	314,25	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● **Bayer** a grimpé de 6,6 % mardi 23 % février, à 32,25 euros. La maison de titres Dresdner Kleinwort Benson recommande à l'achat les actions du deuxième allemand après leur récente baisse.

● **British Gas** a progressé de 1,4 % mardi en clôture, à 366,5 euros. La compagnie a vu son bénéfice net augmenter de 6,9 pence par action au quatrième trimestre.

● **British Sky Broadcasting Group** a bondi de 3,5 % mardi, à 536,75 euros. Le deuxième groupe de télévision payante en Europe serait en discussion avec son rival français, Canal Plus, pour une possible fusion, selon le *Wall Street Journal* de mardi. Les deux compagnies ont refusé de commenter ces informations.

● **Ciba Speciality Chemicals** a perdu mardi 3,9 %, à 110 francs suisses. Le groupe chimique a annoncé que son profit a baissé plus que prévu au second semestre 1998.

● **National Westminster Bank** a gagné 4,3 % mardi, à 1 329 pence. La troisième banque par son bilan a indiqué que son bénéfice avait plus que doublé en 1998.

● **Nokia** a progressé de 5,5 %, à 126,5 euros. Le numéro un mondial du téléphone mobile va commercialiser le premier téléphone portable capable de surfer sur Internet.

● **SAP** a bondi mardi de 6 %, à 310 euros. Le numéro un mondial des logiciels pour entreprises a bénéficié de la hausse du marché américain Nasdaq enregistrée lundi.

STOXX 653 — sur un an: 294,58 (6 mars – 27 août – 24 fév.; échelle 212 à 315) — sur 5 jours: J 284,44 – V 285,99 – L 289,59 – M 292,76 – M 294,58

EURO STOXX 50 — sur un an: 3553,20 (24 fév. – 25 août – 24 fév.; échelle 2419 à 3685) — sur 5 jours: J 3380,44 – V 3415,52 – L 3470,89 – M 3537,81 – M 3553,20

24/02 12 h 23 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	35,81	-1,24
BASF AG	DE •	31,5	-0,47
BMW	DE •	675	-2,88
CONTINENTAL AG	DE •	23,7	-0,84
DAIMLERCHRYSLER	DE •	89,4	+0,45
FIAT	IT •	2,73	-0,73
FIAT PRIV.	IT •	1,4	-1,41
LABINAL /RM	FR •	188,4	-0,05
LUCAS VARITY	GB	4,16	....
MAGNETI MARELLI	IT •	1,84	-1,47
MICHELIN-B- /RM	FR •	40,71	-0,71
PEUGEOT /RM	FR •	126,6	-1,09
PIRELLI	IT •	2,88	-1,48
RENAULT	FR •	46,25	-2,63
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,2	+0,87
VALEO /RM	FR •	83,75	-2,62
VOLKSWAGEN	DE •	63	-4,62
VOLVO -A-	SE	24,25	+1,17
VOLVO -B-	SE	24,75	+0,68
▶ DJ E STOXX AUTO P		272,62	-1,36

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	18,64	+1,52
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18	+2,43
ALLIED IRISH BA	GB	15,44	-0,10
ALPHA CREDIT BA	GR	94,08	....
ARGENTARIA R	ES •	22,07	+0,32
B PINTO MAYOR R	PT •	18,45	....
BANCO ESSI R	PT •	10,3	....
BANK AUSTRIA AG	AT •	50,47	-1,02
BANK OF IRELAND	GB	19,60	+0,15
BANK OF PIRAEUS	GR	38,22	....
BANKINTER R	ES •	33,98	+0,83
BARCLAYS PLC	GB	25,35	+0,82
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	51,3	+4,06
BCA FIDEURAM	IT •	5,43	+0,56
BCA INTESA	IT •	4,88	....
BCA ROMA	IT •	1,39	-1,42
BCO BILBAO VIZC	ES •	13,54	+0,07
BCO CENTRAL HIS	ES •	11,04	+1,01
BCO POPULAR ESP	ES •	62,1	+0,73
BCO SANTANDER	ES •	18,42	+1,32
BCP REG	PT •	26,65	....
BNP /RM	FR •	75,75	+0,33
CCF /RM	FR •	79,3	+0,63
CHRISTIANIA BK	NO	3,42	-0,34
COMIT	IT •	5,89	-0,34
COMM.BANK OF GR	GR	101,52	....
COMMERZBANK	DE •	25,8	+1,57
DEN DANSKE BK	DK	108,95	+0,62
DEN NORSKE BANK	NO	3,30	+0,35
DEUTSCHE BANK A	DE •	49	+3,92
DEXIA CC	BE •	139,2	-0,36
DEXIA FCE RM	FR •	124,2	+0,16
DRESDNER BK AG	DE •	33,9	+2,42
ERGO BANK	GR	66,27	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	575	....
FOERENINGSSB A	SE	21,55	-2,54
FOKUS BK	NO	8,70	....
HALIFAX	GB	11,46	+0,78
HSBC HOLDS	GB	25,04	+3,53
IMI	IT •	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	48,73	....
JYSKE BANK REG	DK	76,87	....
KAPITAL HOLDING	DK	44,39	....
KBC BANCASSURAN	BE •	71,4	-0,70
LLOYDS TSB	GB	13,87	+2,09
MERITA	FI •	5,49	+3,58
NAT BANK GREECE	GR	57,26	....
NATEXIS	FR •	52,55	....
NATL WESTM BK	GB	19,86	+1,20
NORDBANKEN HOLD	SE	5,72	+2
OBERBANK	AT •	62,8	....
ROLO BANCA 1473	IT •	23	-0,65
ROYAL BK SCOTL	GB	18,20	-0,48
S-E-BANKEN -A-	SE	10,44	+1,09
SPAREBANKEN NOR	NL •	161	+0,63
STE GENERAL-A-/	FR •	137,4	+1,03
SV HANDBK -A-	SE	33,23	-0,50
UBS REG	CH	293,66	+0,86
UNICREDITO ITAL	IT •	4,7	....
UNIDANMARK -A-	DK	65,91	+1,24
XIOSBANK	GR	41	....
▶ DJ E STOXX BANK P		266,07	+0,98

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES •	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	56,92	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,65	-1,75
ASSIDOMAEN AB	SE	16,11	-0,35
AVESTA	SE	3,50	+2,97
BEKAERT	BE •	372	-2,11
BILTON	GB	4,46	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	43,58	+2,04
BRITISH STEEL	GB	1,84	+2,46
BUHRMANN NV	NL •	16,5	+1,54
BUNZL PLC	GB	3,31	....
CART.BURGO	IT •	5,17	-1,90
DEGUSSA-HUELS	DE •	33,05	+2,96
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,45	+0,33
ELVAL	GR	9,90	....
INPARSA	PT •	19,33	....
JOHNSON MATTHEY	GB	8,72	+0,22
MAYR-MELNHOF KA	AT •	43,04	-0,55
METSAE-SERLA A	FI •	6,25	....
MODO B FR	SE	24,13	....
NORSKE SKOGIND-	NO	27,87	+1,27
OUTOKUMPU OY -A	FI •	7,35	....
PECHINEY-A-	FR •	30,36	-1,43
PORTUCEL INDUST	PT •	5,32	....
RAUTARUUKKI K	FI •	5,62	....
RIO TINTO	GB	11,79	+1,66
SIDENOR	GR	21,03	....
SILVER & BARYTE	GR	29,25	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,82	-0,80
SONAE INDUSTRIA	PT •	11,9	....
SOPORCEL	PT •	12,45	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,82	+2,34
STORA ENSO -A-	FI •	7,6	-0,65
STORA ENSO -R-	FI •	7,9	....
SVENSKA CELLULO	SE	18,80	-0,59
THYSSEN	DE •	182	+2,25
TRELLEBORG B	SE	8,38	-0,67
UNION MINIERE	BE •	29,77	-0,77
UPM-KYMMENE COR	FI •	28,9	....
USINOR	FR •	12,2	-0,41
VIOHALCO	GR	29,56	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	27,7	+3,47
▶ DJ E STOXX BASI P		150,86	+0,71

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	12,24	+0,46
AGA -B-	SE	12,24	+0,46
AIR LIQUIDE /RM	FR •	146	+1,18
AKZO NOBEL	NL •	....	....
BASF AG	DE •	31,5	-0,47
BAYER AG	DE •	31,95	-0,47
BOC GROUP PLC	GB	12,04	+0,25
CIBA SPEC CHEM	CH	66,91	-2,95
CLARIANT N	CH	455,89	+0,41
DYNO INDUSTRIER	NO	13,72	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4845,18	+0,91
HENKEL KGAA VZ	DE •	73,2	+1,53
HOECHST AG	DE •	43,2	+4,35
ICI	GB	8,06	+1,48
KEMIRA	FI •	5,55	....
LAPORTE	GB	8,31	+1,07
LENZING AG	AT •	55,3	-0,36
PERSTORP -B-	SE	9,04	+0,63
SNIA BPD	IT •	1,28	-0,78
SOLVAY	BE •	63,25	-1,25
TESSENDERLO CHE	BE •	45,51	-1,04
UCB	BE •	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		293,63	+1,01

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,03	-1,74
CGIP /RM	FR •	61,85	+0,39
CIR	IT •	1	-0,99
D'IETEREN SA	BE •	438,5	-0,79
GAZ ET EAUX /RM	FR •	40,4	+0,47
GBL	BE •	171,8	-0,35
GENL ELECTR CO	GB	7,82	+1,37
GEVAERT	BE •	70,05	-1,06
HAGEMEYER NV	NL •	29,6	-1,17
INCHCAPE PLC	GB	2,18	-1,33
INVESTOR -A-	SE	37,27	-0,30
INVESTOR -B-	SE	38,28	+0,29
KVAERNER -A-	NO	17,23	+5,28
KVAERNER -B-	NO	14,01	+5,65
LVMH / RM	FR •	197,1	+0,05
MYTILINEOS HOLD	GR	13,06	....
NORSK HYDRO	NO	31,41	+1,87
OERLIKON-BUEHRL	CH	109,06	+5,14
ORKLA -A-	NO	12,85	+1,83
ORKLA -B-	NO	10,95	+0,53
SONAE INVESTIME	PT •	37,8	....
VEBA AG	DE •	50,1	+2,66
▶ DJ E STOXX CONG P		226,41	+0,52

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	15,91	+0,46
CABLE & WIRELES	GB	12,35	+0,12
DEUTSCHE TELEKO	DE •	40,6	-1,81
EUROPOLITAN HLD	SE	99,46	+2,43
FRANCE TELECOM	FR •	85,1	+1,79
HELLENIC TELE (	GR	23,83	....
KONINKLIJKE KPN	NL •	46,15	-0,43
PORTUGAL TELECO	PT •	45,55	....
SWISSCOM N	CH	344,11	+1,86
TELE DANMARK	DK	116,17	+0,15
TELECEL	PT •	170,2	....
TELECOM ITALIA	IT •	9,87	+3,24
TELECOM ITALIA	IT •	6,6	+9,82
TELEFONICA	ES •	41,99	+0,21
TIM	IT •	6,41	+4,06
VODAFONE GROUP	GB	17,36	+0,85
▶ DJ E STOXX TCOM P		702,02	+0,60

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	16,81	....
ACCIONA	ES •	57,7	+0,09
ACESA REG	ES •	13,19	-0,08
AKTOR SA	GR	11,39	....
ASKO OY	FI •	13,62	-0,58
AUMAR	ES •	23,18	+0,13
AUTOSTRADE	IT •	7,23	+2,12
BCA INTESA	IT •	4,98	....
BICC PLC	GB	1,22	+2,47
BILFINGER & BER	DE •	17,9	+0,28
BLUE CIRCLE IND	GB	4,46	-2,57
BOUYGUES /RM	FR •	243,1	-0,82
BPB	GB	3,31	+1,81
CARADON	GB	2,07	+1,44
CBR	BE •	81	-3,48
CHARTER	GB	5,05	-0,58
CIMPOR SGPS R	PT •	25,2	....
COLAS /RM	FR •	179	+1,70
CRH PLC	GB	16,35	+0,63
CRISTALERIA ESP	ES •	49,5	-0,10
DRAGADOS CONSTR	ES •	36	+0,56
FOM CON CONTRAT	ES •	64,25	+0,39
GROUPE GTM	FR •	82,6	-0,48
HEIDELBERGER ZE	DE •	61	+2,35
HELL.TECHNODO.R	GR	9,10	....
HERACLES GENL R	GR	20,50	....
HOCHTIEF ESSEN	DE •	31,7	+1,93
HOLDERBANK FINA	CH	228,78	....
HOLDERBANK FINA	CH	952,11	-0,59
IMETAL /RM	FR •	107,8	+0,94
ITALCEMENTI	IT •	10,25	-3,76
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,37	-2,89
LAFARGE /RM	FR •	86,35	+2,80
MICHANIKI REG.	GR	7,08	....
PARTEK	FI •	7,75	+0,65
PHILIPP HOLZMAN	DE •	126	+1,61
PILKINGTON PLC	GB	0,94	+3,23
POTAGUA -B-	DK	18,56	....
RMC GROUP PLC	GB	9,93	+0,30
RUGBY GRP	GB	1,40	+1,06
SAINT GOBAIN /R	FR •	137,5	-0,36
SEMAPA	PT •	14,95	....
SKANSKA -B-	SE	29,47	+0,77
SUPERFOS	DK	13,45	....
TARMAC	GB	1,52	-1,90
TAYLOR WOODROW	GB	2,48	+1,20
TECHNIP /RM	FR •	85,5	-0,47
TITAN CEMENT RE	GR	64,69	....
UNICEM	IT •	10,15	-1,46
URALITA SA	ES •	9,13	+0,33
VALENCIANA CEM	ES •	11,59	-0,09
WIENERB BAUSTOF	AT •	180	+2,27
WILLIAMS	GB	5,55	+3,01
▶ DJ E STOXX CNST P		191,45	+0,15

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR •	222,7	-1,02
ADIDAS-SALOMON	DE •	86,8	....
AMER GROUP A	FI •	12,1	-0,82
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	29,51	-0,30
BANG & OLUFSEN	DK	61,20	+0,66
BARRATT DEV PLC	GB	3,94	....
BEAZER GROUP	GB	2,50	+2,41
BENETTON GROUP	IT •	1,54	-0,65
BERKELEY GROUP	GB	8,24	-0,53
BRITISH AIRWAYS	GB	6,87	+0,64
BRYANT GROUP PL	GB	1,71	+0,87
CHARGEURS RM	FR •	43	+2,38
CLUB MED. /RM	FR •	89	....
COATS VIYELLA	GB	0,54	-2,63
COMPASS GRP	GB	10,96	+4,49
COURTAULDS TEXT	GB	2,08	....
DT.LUFTHANSA N	DE •	19,6	+0,51
ELECTROLUX -B-	SE	18,13	-0,92
EMI GROUP	GB	6,25	+0,71
EURO DISNEY /RM	FR •	1,2	....
FINNAIR	FI •	4,75	+1,06
G WIMPEY PLC	GB	2,02	+3,79
GRANADA GROUP P	GB	17,78	....
HERMES INTL	FR •	69,6	+0,72
HPI	IT •	0,58	-1,69
HUNTER DOUGLAS	NL •	28,85	+0,87
KLM	NL •	24,5	+0,41
LADBROKE GRP	GB	4,13	+3,31
MOULINEX /RM	FR •	9,79	+0,41
NCL HLDG	NO	2,20	....
PATHE /RM	FR •	239,6	+2,83
PENTLAND GRP	GB	1,43	-1,02
PERSIMMON PLC	GB	3,12	....
RANK GROUP	GB	3,61	+2,51
SAIRGROUP N	CH	196,50	+2,28
SAS DANMARK A/S	DK	9,08	+0,75
SEB /RM	FR •	59,2	+0,34
THE SWATCH GRP	CH	512,72	+0,12
THE SWATCH GRP	CH	118,94	+0,13
WILLIAM BAIRD	GB	1,46	....
WILSON BOWDEN	GB	8,46	+1,59
WOLFORD AG	AT •	45,2	....
WWWW UK UNITS	GB	0,71	+2,13
▶ DJ E STOXX CYC GO P		155,83	-0,37

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	18,41	....
ASTRA -B-	SE	18,41	....
ELAN CORP	GB	68,30	+0,09
GLAXO WELLCOME	GB	31,37	+2,90
NOVARTIS N	CH	1637,21	+1,67
NOVO NORDISK B	DK	104,11	-1,15
ORION A	FI •	20,2	-0,98
ORION B	FI •	20	....
RHONE POUL./RM	FR •	44,12	+2,60
ROCHE HOLDING	CH	16171,49	-0,15
ROCHE HOLDING G	CH	11542,56	+0,41
SANOFI /RM	FR •	166	+2,41
SCHERING AG	DE •	117,5	-0,09
SMITHKLINE BEEC	GB	13,40	+1,67
ZENECA GROUP	GB	38,85	+0,53
▶ DJ E STOXX PHAR P		409,05	+1,53

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,34	....
BG	GB	5,21	-3,28
BP AMOCO	GB	12,85	+2,34
BURMAH CASTROL	GB	11,85	-1,59
CESPA	ES •	33,04	-1,34
ELECTRAFINA	BE •	108	....
ELF AQUITAINE /	FR •	93,65	-0,58
ENI	IT •	5,3	-2,03
ENTERPRISE OIL	GB	3,56	+1,26
F.OLSEN ENERGY	NO	6,28	+1,87
LASMO	GB	1,60	-0,91
OCEAN RIG	NO	0,18	-1,86
OMV AG	AT •	83,6	-0,71
PETROFINA SA BR	BE •	423,5	+0,40
PETROLEUM GEO-S	NO	10,55	-2,14
PRIMAGAZ /RM	FR •	75	+0,54
PROSAFE	NO	5,19	....
REPSOL	ES •	48,5	....
ROYAL DUTCH CO	NL •	39,85	+1,14
SAGA PETROLEUM	NO	7,78	....
SAIPEM	IT •	3,2	-1,23
SHELL TRANSP &	GB	4,96	+0,90
SMEDVIG -A-	NO	7,28	+6,78
TOTAL /RM	FR •	96,65	-0,36
▶ DJ E STOXX ENGY P		228,07	-0,05

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	9,46	+0,63
ALMANIJ	BE •	72,06	+1,19
ALPHA FINANCE	GR	41,16	....
AMVESCAP	GB	8,76	-0,17
BAIL INVEST /RM	FR •	129,4	....
BPI-SGPS N	PT •	32,13	....
BRITISH LAND CO	GB	7,17	-0,41
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,69	+1,84
COBEPA	BE •	66,7	-0,15
CORP FIN ALBA -	ES •	137,7	-0,22
CPR /RM	FR •	38,5	-0,27
CS GROUP N	CH	145,89	+0,65
EURAFRANCE /RM	FR •	451,2	-0,18
FONCIERE LYONNA	FR •	131	....
FORTIS AG	BE •	....	....
GECINA /RM	FR •	102,5	....
HAMMERSON	GB	5,94	+1,25
IMMEUBLES FRANC	FR •	17,5	-1,41
KAPITAL HOLDING	DK	44,38	....
LAND SECURITIES	GB	11,65	+0,39
LIBERTY INT.HDG	GB	6,33	+0,47
MEDIOBANCA	IT •	10,7	....
MEDIOLANUM	IT •	5,85	+0,86
MEPC PLC	GB	6,56	+0,22
METROVACESA	ES •	23,55	-1,38
NATIO-INTER -C-	NL •	....	....
PARIBAS	FR •	80,4	....
PROVIDENT FIN	GB	12,46	-0,47
RODAMCO NV	NL •	21	-0,24
SCHRODERS PLC	GB	18,94	+0,16
SEFIMEG N /RM	FR •	64,55	+0,86
SIMCO N /RM	FR •	83,15	-1,01
SLOUGH ESTATES	GB	4,77	+0,62
SOPHIA /RM	FR •	37,35	+0,95
UNIBAIL /RM	FR •	117	....
UNIM	IT •	0,51	+2
VALLEHERMOSO	ES •	11,02	+0,64
WOOLWICH PLC	GB	5,69	+0,52
▶ DJ E STOXX FINS P		251,36	+0,02

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	8,82	-0,42
ASSOCIATE BRIT	GB	7,34	+0,40
BASS	GB	11,73	+1,27
BBAG OE BRAU-BE	AT •	43,5	+1,19
BONGRAIN /RM	FR •	350,9	+0,26
BRAU-UNION	AT •	47,55	-0,52
CADBURY SCHWEPP	GB	15,36	+0,97
CARLSBERG -B-	DK	41,03	....
CARLSBERG AS -A	DK	41,03	+1,67
CHR. HANSEN HLD	DK	104,92	-2,28
CULTOR -1-	FI •	9	....
DANISCO	DK	43,98	-0,30
DANONE /RM	FR •	229,8	-0,09
DELTA DAIRY	GR	15,29	....
DIAGEO	GB	10,23	+4,51
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,87	....
ERID.BEGH.SAY /	FR •	132,8	+1,53
GREENCORE GROUP	GB	3,89	....
HEINEKEN	NL •	47,7	+1,38
HELLENIC BOTTLI	GR	27,98	....
HELLENIC SUGAR	GR	7,80	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	32,6	-3,55
KERRY GRP-A-	GB	11,52	....
MONTEDISON	IT •	0,98	....
NESTLE N	CH	1741,66	+1,67
PARMALAT	IT •	1,31	....
PERNOD RICARD /	FR •	57,5	....
RAISIO GRP K	FI •	5,91	-1,50
RAISIO GRP V	FI •	6	+0,50
RIEBER & SON -B	NO	6,53	....
TATE & LYLE	GB	6,56	-1,78
UNICER REG	PT •	20,7	....
UNIGATE PLC	GB	5,89	+0,74
UNILEVER	NL •	70,7	-0,42
UNILEVER	GB	9,18	-1,27
▶ DJ E STOXX F & BV P		239,24	-0,11

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	10,38	+0,54
ABB AB -B-	SE	10,33	+0,55
ABB BADEN	CH	1108,19	+0,97
ADECCO CHESEREX	CH	455,06	+1,11
ALSTOM	FR •	24,38	+2,87
ALUSUISSE LON G	CH	1021,06	+0,56
ASSOC BR PORTS	GB	3,94	+2,29
ATLAS COPCO -A-	SE	22,84	-0,49
ATLAS COPCO -B-	SE	22,67	....
ATTICA ENTR SA	GR	7,12	....
BAA	GB	10,37	-2,49
BBA GROUP PLC	GB	5,50	-1,58
BERGESEN	NO	12,22	+0,95
BONHEUR	NO	17,29	....
CMB	BE •	31,2	+0,65
COOKSON GROUP P	GB	2,12	-0,69
DAMPSKIBS -A-	DK	5233,11	....
DAMPSKIBS -B-	DK	6447,65	-3,57
DAMSKIBS SVEND	DK	8003,34	-1,75
DELTA PLC	GB	1,77	+2,56
DET SONDENFJ NO	NO	5,99	-1,89
ELECTROCOMPONEN	GB	5,47	+1,09
EQUANT NV	DE •	68,5	+0,74
FINNLINES	FI •	27,5	....
FKI	GB	2,32	-1,25
FLS IND.B	DK	19,23	+0,95
FLUGHAFEN WIEN	AT •	39,9	+1,73
GKN	GB	12,07	-1,44
GLYNWED INTL PL	GB	2,83	-1,10
HALKOR	GR	8,77	....
HANSON PLC	GB	7,46	+1,40
HAYS	GB	8,23	+0,72
HEIDELBERGER DR	DE •	51,5	-1,44
HELLAS CAN SA P	GR	19,11	....
IFIL	IT •	3,14	+0,96
IMI PLC	GB	3,25	-1,78
ISS INTL SERV-B	DK	56,38	+0,27
KOEBENHAVN LUFT	DK	86,85	-0,69
KON.NEDLLOYD	NL •	10,6	+1,92
KONE B	FI •	107	+0,94
LAHMEYER	DE •	46,45	....
LEGRAND /RM	FR •	203,5	+2,26
LEIF HOEGH	NO	10,84	....
LINDE AG	DE •	498	+3,98
MAN AG	DE •	250	-0,79
MANNESMANN AG	DE •	127,7	+0,55
METALLGESELLSCH	DE •	16,05	-2,13
METRA A	FI •	16,2	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,09	....
NFC	GB	2,26	+1,32
NKT HOLDING	DK	72,23	+1,32
OCEAN GROUP	GB	11,89	+0,75
PENINS.ORIENT.S	GB	10,39	-0,14
PREMIER FARNELL	GB	2,87	+3,72
PREUSSAG AG	DE •	450	+0,93
RAILTRACK	GB	20,92	+0,14
RANDSTAD HOLDIN	NL •	48,45	+2,33
RATIN -A-	DK	182,28	+0,37
RATIN -B-	DK	188,99	+0,36
RAUMA OY	FI •	10,4	+0,97
RENTOKIL INITIA	GB	6,80	+1,75
REXAM	GB	2,87	+2,63
REXEL /RM	FR •	74	+3,79
RHI AG	AT •	28	+0,39
RIETER HLDG N	CH	534,66	-0,12
SANDVIK -A-	SE	17,29	+0,98
SANDVIK -B-	SE	17,34	+1,31
SAURER ARBON N	CH	404,29	-0,77
SCANIA AB -A-	SE	22,90	....
SCANIA AB -B-	SE	23,29	+0,48
SCHINDLER HOLD	CH	1425,97	-2,36
SCHINDLER HOLD	CH	1516,85	+2,11
SCHNEIDER /RM	FR •	53,8	+1,32
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,2	+1,69
SECURICOR	GB	9,21	+1,29
SECURITAS -B-	SE	15,55	-3,15
SGS GENEVA BR	CH	713,30	+0,26
SHANKS & MCEWAN	GB	3,55	+1,26
SIDEL /RM	FR •	69	....
BTR SIEBE	GB	3,61	+1,24
SITA /RM	FR •	189	+0,59
SKF -A-	SE	11,73	+1,46
SKF -B-	SE	12,29	+1,39
SOPHUS BEREND -	DK	30,80	+0,44
SOPHUS BERENDS	DK	29,22	....
STORK NV	NL •	18,25	+0,55
SULZER FRAT.SA1	CH	534,66	-0,81
SVEDALA	SE	14,26	+1,20
SVENDBORG -A-	DK	7547,35	....
T.I.GROUP PLC	GB	5,56	-1,56
TOMRA SYSTEMS	NO	33,09	+2,87
ULSTEIN HOLDING	NO	19,60	....
UNITOR	NO	7,84	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	71,65	-0,76
VALMET	FI •	9,6	+1,05
▶ DJ E STOXX IND GO P		323,23	-0,48

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR •	51,55	-1,06
ALLEANZA ASS	IT •	10,08	+2,44
ALLIANZ AG	DE •	290	+1,75
ALLIED ZURICH	GB	13,79	+1,64
ASPIS PRONIA GE	GR	14,52	....
AXA /RM	FR •	125,7	+0,96
CGU	GB	13,98	+0,11
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,54	+0,93
ERGO VERSICHERU	DE •	121,1	+2,19
ETHNIKI GEN INS	GR	38,21	....
FONDIARIA ASS	IT •	4,31	-1,15
FORSIKRING CODA	DK	94,83	....
FORTIS AMEV NV	NL •	74,7	....
GENERALI ASS	IT •	38,9	+1,79
GENERALI HLD VI	AT •	199,25	-1,36
INA	IT •	2,06	+0,49
IRISH LIFE	GB	9,17	....
LEGAL & GENERAL	GB	13,27	+1,01
MUENCH RUECKVER	DE •	189,5	+2,43
NORWICH UNION	GB	6,89	+0,86
POHJOLA GRP.B	FI •	51	+2,82
PRUDENTIAL CORP	GB	12,60	-1,35
RAS	IT •	9,73	-0,21
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,90	+1,70
SAMPO -A-	FI •	31,5	....
SCHWEIZ RUECK N	CH	2133,63	+1,34
SEGUROS MUNDIAL	PT •	28,85	....
SKANDIA FOERSAE	SE	16	+2,89
STOREBRAND	NO	7,15	-0,80
SWISS LIFE BR	CH	601,73	-0,93
TOPDANMARK AS	DK	177,66	+0,76
TRYG-BALTICA	DK	23,14	-1,71
ZURICH ALLIED N	CH	624,29	+1,63
▶ DJ E STOXX INSU P		346,51	-1,56

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	8,03	+2,06
CANAL PLUS /RM	FR •	298,4	+1,57
CARLTON COMMUNI	GB	8,96	-0,49
ELSEVIER	NL •	15,1	+1
HAVAS ADVERTISI	FR •	176	-1,57
INDEPENDENT NEW	IR •	3,35	....
LAGARDERE SCA N	FR •	37,09	+1,62
MEDIASET	IT •	8,3	-0,72
PEARSON	GB	20,11	+0,51
REED INTERNATIO	GB	9,20	+0,81
REUTERS GROUP	GB	12,83	-0,34
SCHIBSTED	NO	10,84	....
TF1	FR •	164	-0,61
UNITED NEWS & M	GB	9,70	+0,76
WOLTERS KLUWER	NL •	172,3	+1,85
WPP GROUP	GB	7,17	+3,62
▶ DJ E STOXX MEDIA P		325,74	-1,02

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL •	35,65	+0,85
ASDA GROUP PLC	GB	2,19	....
ATHENS MEDICAL	GR	19,98	....
AUSTRIA TABAK A	AT •	57	....
BEIERSDORF AG	DE •	88	+1,49
BIC /RM	FR •	53,8	-0,55
BRIT AMER TOBAC	GB	8,37	....
CASINO GP /RM	FR •	83,75	-3,18
CFR UNITS -A-	CH	1400,90	-0,89
CPT MODERNES /R	FR •	507	....
DELHAIZE	BE •	88	-0,23
ESSILOR INTL /R	FR •	360	+3,15
ETS COLRUYT	BE •	675	-1,46
FYFFES	GB	2,25	+4,08
GIB	BE •	37,08	-1,51
GOODYS	GR	26,25	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,79	+1,10
KESKO OY	FI •	12,61	-0,71
L'OREAL /RM	FR •	613	+0,91
MODELO CONTINEN	PT •	19,4	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,33	....
PROMODES /RM	FR •	613	+0,49
RECKITT & COLMA	GB	12,73	+0,58
SAFEWAY	GB	4,09	+2,96
SAINSBURY J. PL	GB	5,30	-0,55
SEITA /RM	FR •	55,45	+2,69
SMITH & NEPHEW	GB	2,60	-1,67
STAGECOACH HLDG	GB	3,66	+2,47
TABACALERA REC	ES •	20,7	-0,10
TAMRO	FI •	3,9	+1,30
TESCO PLC	GB	2,53	+22,86
TNT POST GROEP	NL •	30	+2,04
▶ DJ E STOXX N CY G P		505,1	-0,61

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	2,63	+1,70
BOOTS CO PLC	GB	14,33	+0,41
CARREFOUR /RM	FR •	638	+1,75
CASTO.DUBOIS /R	FR •	193,5	-0,77
CENTROS COMER P	ES •	21,69	....
CONTINENTE	ES •	27,95	+1,66
DIXONS GROUP PL	GB	16,23	+1,01
GEHE AG	DE •	51	-0,97
GREAT UNIV STOR	GB	11,12	+0,67
GUILBERT /RM	FR •	115	....
HENNES & MAURIT	SE	70,61	+0,48
JERONIMO MARTIN	PT •	37,13	....
KARSTADT AG	DE •	350	....
KINGFISHER	GB	11,01	+1,22
MARKS & SPENCER	GB	5,75	+2,62
METRO	DE •	67,6	+0,30
NEXT PLC	GB	9,76	+0,91
PINAULT PRINT./	FR •	163,9	+2,31
RINASCENTE	IT •	7,9	+2,20
STOCKMANN A	FI •	23	....
VALORA HLDG N	CH	203,08	+0,31
W.H SMITH GRP	GB	7,87	+0,38
WOLSELEY PLC	GB	5,77	-2
▶ DJ E STOXX RETL P		356,62	+0,39

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR •	103,8	+2,87
ALTEC SA REG.	GR	27,28	....
ASK PROXIMA	NO	8,82	-2,88
BAAN COMPANY	NL •	8,6	....
BARCO	BE •	165,1	-0,42
BOWTHORPE	GB	5,44	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,44	+2,58
BRITISH BIOTECH	GB	0,28	....
CAP GEMINI /RM	FR •	169,2	-0,99
COLOPLAST B	DK	95,50	....
DASSAULT SYST./	FR •	37,42	-1,53
ERICSSON A	SE	26,55	+0,21
FINMECCANICA	IT •	1,07	+1,90
FRESENIUS MED C	DE •	58,5	+1,80
GAMBRO -A-	SE	7,86	....
GAMBRO -B-	SE	7,86	-0,71
GETRONICS	NL •	39,05	+1,36
GN GREAT NORDIC	DK	30,94	-0,43
INSTRUMENTARIUM	FI •	29	-7,05
INTRACOM N	GR	56,45	....
KON. PHILIPS EL	NL •	66,5	-1,04
MERKANTILDATA	NO	8,45	-2,96
MISYS	GB	8,66	-1,94
NERA ASA	NO	1,87	+0,62
NETCOM ASA	NO	29,74	+1,18
NOKIA -A-	FI •	127,06	+1,24
NOKIA -K-	FI •	126,8	+1,44
NYCOMED AMERSHA	GB	6,24	+2,56
OCE	NL •	25,35	+2,01
OLIVETTI	IT •	2,94	+1,03
RACAL ELECT CON	GB	6,08	-0,46
RADIOMETER -B-	DK	43,04	....
ROLLS ROYCE	GB	3,96	+3,07
SAGEM	FR •	520	-1,52
SAP AG	DE •	318,5	+2,08
SAP VZ	DE •	354	+3,86
SEMA GROUP	GB	10,67	-0,58
SIEMENS AG	DE •	59,1	+1,63
SIRTI	IT •	5,43	-0,37
SMITHS IND PLC	GB	14,61	+1,02
STMICROELEC SIC	FR •	86,96	+2,24
TANDBERG DATA A	NO	3,40	-1,67
THOMSON CSF /RM	FR •	30,75	-0,84
WILLIAM DEMANT	DK	55,56	-0,48
ZODIAC /RM	FR •	183,1	-2,35
▶ DJ E STOXX TECH P		379,36	-1,27

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	11,21	....
BRITISH ENERGY	GB	8,87	+0,60
CENTRICA	GB	1,84	+1,63
EDISON	IT •	8,86	+0,68
ELECTRABEL	BE •	388,7	+0,15
ELECTRIC PORTUG	PT •	19,49	....
ENDESA	ES •	24,76	-0,24
EVN	AT •	124	+1,56
GAS NATURAL SDG	ES •	94,9	+0,64
HAFSLUND -A-	NO	5,76	....
HAFSLUND -B-	NO	3,52	....
IBERDROLA	ES •	14,69	-0,20
ITALGAS	IT •	4,85	-1,82
NATIONAL GRID G	GB	6,77	-0,43
NATIONAL POWER	GB	7,53	+0,39
OESTERR ELEKTR	AT •	147	-0,34
POWERGEN	GB	11,71	-0,25
RWE	DE •	40,9	+3,94
SCOT POWER	GB	8,74	-0,50
SEVERN TRENT	GB	13,91	-0,21
SUEZ LYON EAUX/	FR •	193,6	+0,78
SYDKRAFT -A-	SE	24,47	+0,93
SYDKRAFT -C-	SE	18,30	....
THAMES WATER	GB	15,58	+0,28
TRACTEBEL	BE •	168,1	-1,12
UNION EL.-FENOS	ES •	15,2	+0,86
UNITED UTILITIE	GB	12,26	-0,24
VIAG	DE •	467	+1,10
VIVENDI/RM	FR •	244,5	+0,20
▶ DJ E STOXX PO SUP P		336,58	-0,30

EURO NOUVEAU MARCHÉ

24/02 12 h 23 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	27,5	-1,43
ANTONOV	0,84	....
C/TAC	14,85	-0,67
CARDIO CONTROL	8,75	-3,85
CSS	15,6	-0,64
HITT NV	7,86	-0,65
INNOCONCEPTS NV	18,9	....
NEDGRAPHICS HOLD	16,3	....
POLYDOC	1,96	+2,63
PROLION HOLDING	71,6	+0,14
RING ROSA	8,55	-3,93
RING ROSA WT	1,6	+11,11
UCC HOLDING NV	15	+0,33

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	2	+21,95
FARDEM BELGIUM ABC	19,59	+12,72
INTERNOC HLD	4,5	-3,02
INTL BRACHYTHER B	13,9	+0,72
LINK SOFTWARE B	7,99	....
PAYTON PLANAR	2,7	+1,50
SYNERGIA	7	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	139,5	-0,57
AIXTRON	218	-0,14
AUGUSTA BETEILIGUN	66,5	-0,76
BB BIOTECH ZT-D	32,3	+1,57
BB MEDTECH ZT-D	17,3	+0,29
BERTRANDT AG	80	....
BETA SYSTEMS SOFTW	22	-2,22
CE COMPUTER EQUIPM	150	....
CE CONSUMER ELECTR	241	-3,21
CENIT SYSTEMHAUS	289	+1,61
DRILLISCH	177,8	-0,67
EDEL MUSIC E 98	367	+1,44
ELSA	84	-3,46
EM.TV & MERCHANDI	885	-1,67
EUROMICRON	34,6	+0,29
GRAPHISOFT NV	22,61	-2,97
HOEFT & WESSEL	175	-2,78
HUNZINGER INFORMAT	126	....
INFOMATEC	310	-0,64
INTERSHOP COMMUNIC	140	-1,41
KINOWELT MEDIEN	266	+4
LHS GROUP	42	-4,55
LINTEC COMPUTER	161	+1,90
LOESCH UMWELTSCHUT	10,5	-2,78
MENSCH UND MASCHIN	80	....
MOBILCOM	384	-2,41
MUEHL PRODUCT & SE	17,45	-1,97
MUEHLBAUER HOLDING	82	+4,65
PFEIFFER VACU TECH	43,05	-0,35
PLENUM	170	+0,59
PSI	91,5	-1,61
QIAGEN NV	67,8	-1,59
REFUGIUM HOLDING A	34,5	+1,47
SACHSENRING AUTO	16,8	-2,33
SALTUS TECHNOLOGY	39	-1,76
SCM MICROSYSTEMS	93,5	-2,91
SER SYSTEME	420,8	+1,40
SERO ENTSORGUNG	11,75	-1,26

★ **CODES PAYS ZONE EURO**
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Les actions des constructeurs automobiles perdaient du terrain mercredi 23 février à l'ouverture de la séance après que Volkswagen eut mis en garde sur les difficultés qu'il pourrait recontrer en 1999 en raison d'un ralentissement de la croissance en Europe. L'action **Renault** cédait 2,7 % à 46,24 euros tandis que **Peugeot** reculait de 2,9 % à 124,3 euros.

● **Air France** poursuivait sa hausse mercredi 23 février, à l'ouverture de la séance. Après une hausse de 9,94 % mardi, le titre progressait de 2,54 % à 18 euros.

● **Dassault Aviation** restait stable en début de séance mercredi à 168,7 euros. Le groupe aéronautique a annoncé une hausse de 11,6 % de son résultat net consolidé part du groupe 1998, à 229 millions d'euros. Pro forma, après les réorganisations liées au rapprochement avec Aerospatiale entérinées fin décembre 1998, le bénéfice net consolidé part du groupe 1998 a très légèrement baissé de 2 %.

● **Sanofi** progressait mercredi matin de 2,3 % à 165,9 euros. La firme pharmaceutique Sanofi a dégagé un résultat net en hausse de 10 % en 1998. Ce chiffre est conforme aux prévisions des analystes.

● **Sodexho Alliance** reculait de 4,2 % à 156,1 euros à l'ouverture de la séance mercredi. Le groupe français de restauration collective s'attend à un bénéfice net en hausse de 49 %, a annoncé mardi 23 février son PDG Pierre Bellon, au cours de l'assemblée générale des actionnaires.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 24 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 mars

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	148	[illegible]	970,82	....	30/07
CR.LYONNAIS(TP)	140,70	[illegible]	922,93	....	22/10
BIC	54,10	[illegible]	351,28	– 1,01	14/01
BIS	79,10	[illegible]	538,85	+ 4,04	01/07
B.N.P.	75,50	[illegible]	492,30	– 0,59	30/06
BOLLORE	174,80	[illegible]	1157,11	+ 0,91	01/07
BONGRAIN	350	[illegible]	2301,75	+ 0,25	14/05
BOUYGUES	245,10	[illegible]	1590,04	– 1,10	08/07
BOUYGUES OFFS.	23,90	[illegible]	156,12	– 0,41	25/06
BULL#	5,80	[illegible]	38,05	....	....
CANAL +	293,80	[illegible]	1960,66	+ 1,73	01/07
CAP GEMINI	171,50	[illegible]	1109,88	– 1,34	17/04
CARBONE LORRAINE	38,88	[illegible]	253,63	– 0,07	12/06
CARREFOUR	627	[illegible]	4185,61	+ 1,75	27/04
CASINO GUICHARD	86,50	[illegible]	543,46	– 4,21	10/06
CASINO GUICH.ADP	55	[illegible]	346,02	– 4,09	10/06
CASTORAMA DUB.(L	195	[illegible]	1272,58	– 0,51	15/05
C.C.F.	78,80	[illegible]	520,17	+ 0,63	11/05
CEGID (LY)	153	[illegible]	1011,49	+ 0,78	02/06
CERUS	6,75	[illegible]	42,54	– 3,70	17/06
CGIP	51,85	[illegible]	341,10	+ 0,67	12/06
CHARGEURS	42	[illegible]	281,41	+ 2,14	25/06
CHRISTIAN DALLOZ	46,35	[illegible]	303,71	– 0,10	02/07
CHRISTIAN DIOR	106,10	[illegible]	690,72	– 0,75	01/12
CIC -ACTIONS A	80	[illegible]	537,23	+ 2,37	....
CIMENTS FRANCAIS	51,30	[illegible]	343,72	+ 2,14	30/06
CLARINS	64,90	[illegible]	432,93	+ 1,69	21/07
CLUB MEDITERRANE	89	[illegible]	578,55	– 0,89	24/06
CNP ASSURANCES	23,50	[illegible]	154,28	+ 0,08	....
COFLEXIP	53	[illegible]	342,41	– 1,50	09/06
COLAS	178	[illegible]	1174,16	+ 1,70	29/06
COMPTOIR ENTREP.	2,16	[illegible]	14,23	+ 0,93	15/07
CPR	36,60	[illegible]	239,10	– 0,40	06/07
CRED.FON.FRANCE	14,20	[illegible]	93,08	– 0,07	16/06
CFF.(FERRAILLES)	31	[illegible]	211,55	+ 4,03	30/03
CREDIT LYONNAIS	39,76	[illegible]	262,58	+ 0,67	01/07
CS SIGNAUX(CSEE)	66,15	[illegible]	440,80	+ 1,58	01/07
DAMART	66	[illegible]	439,49	+ 1,51	18/12
DANONE	230	[illegible]	1506,08	– 0,17	26/05
DASSAULT-AVIATIO	168,70	[illegible]	1095,45	– 1	25/06
DASSAULT SYSTEME	38	[illegible]	245,46	– 1,52	07/07
DE DIETRICH	43,80	[illegible]	288,62	+ 0,45	05/06
DEVEAUX(LY)#	78	[illegible]	525,75	+ 2,75	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	9,90	[illegible]	....	....	....
DEXIA FRANCE	124	[illegible]	812,73	– 0,08	11/06
GROUPE PARTOUCHE	63	65			
GUILBERT	115	118,50			
GUYENNE GASCOGNE	365,10	367			
HACHETTE FILLME	241,80	243			
HAVAS ADVERTISIN	178,80	175,30			
IMETAL	108,80	108			
IMMEUBLES DE FCE	17,75	17,50			
INFOGRAMES ENTER	63	62,55			
INGENICO	22,35	22,48			
INTERBAIL	21,75	22			
INTERTECHNIQUE	267	259			
ISIS	51	51			
JEAN LEFEBVRE	80,65	78			
KLEPIERRE	85,50	85,50			
LABINAL	188,50	188,40			
LAFARGE	84	85,65			
LAGARDERE	36,50	36,87			
LAPEYRE	65	63,20			
LEBON (CIE)	36,10	38,60			
LEGRAND	199	202,50			
LEGRAND ADP	119	119,20			
LEGRIS INDUST.	41,20	40,50			
LOCINDUS	120,10	120,10			
L'OREAL	607,50	611			
LVMH MOET HEN.	197	197,20			
MARINE WENDEL	176	179			
METALEUROP	4,85	4,86			
MICHELIN	41	40,23			
MONTUPET SA	32,99	33,20			
MOULINEX	9,75	9,80			
NATEXIS	52,55	62,75			
NEOPOST	15	14,30			
NORBERT DENTRES.	27,50	27,50			
NORD-EST	23,99	24			
NORDON (NY)	75,40	71,20			
NRJ #	203,80	207,10			
OLIPAR	6,92	....			
PARIBAS	80,40	80,35			
PATHE	233	239,50			
PECHINEY ACT ORD	30,80	30,36			
PERNOD-RICARD	57,50	58,50			
PEUGEOT	128	126,30			
PINAULT-PRINT.RE	160,20	163,50			
PLASTIC OMN.(LY)	68,55	67,80			

International ▶

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 24 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 24 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 23 février

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.

(Publicité)

[illegible] POUVEZ VOYAGER [illegible] [illegible] ESPACE EURO

OUI, LA BNP VOUS PROPOSE DES COMMISSIONS RÉDUITES POUR VOS ACHATS PAR CARTE DANS L'ESPACE EURO

La carte bancaire internationale est le moyen de paiement le plus adapté aux voyages. Avec le tarif spécial « espace euro » de la BNP, vous bénéficiez d'une commission plus favorable : 1,10 % dans la zone euro, contre 2,10 % hors zone euro plus un fixe de 2,62 F (0,40 euro) dans les deux cas. A titre d'exemple, un achat de 1 000 F (152,45 euros) vous coûtera 13,62 F (2,08 euros) en Italie ou en Allemagne, contre 23,62 F (3,60 euros) dans un pays extérieur à la zone euro.

LE CONSEIL DE LA BNP

À l'étranger, utilisez la carte bancaire BNP pour les dépenses courantes de votre voyage : hôtels, restaurants, achats divers... C'est le moyen de paiement qui vous permet de bénéficier du tarif BNP « espace euro » le plus avantageux.

LE CONSEIL DE LA BNP

Si vous allez dans plusieurs pays de la zone euro, munissez-vous de chèques de voyage en euros : ils sont valables dans toute l'Europe, et peuvent faire l'objet d'une opposition en cas de perte.

OUI, LA BNP VOUS PROPOSE DES PRIX « SERRÉS » POUR VOS RETRAITS D'ESPÈCES

En voyage, vous ne pouvez pas acheter un journal ni payer un café par carte bancaire ! Vous devez donc vous munir d'espèces. Pour cela, deux solutions possibles :

- Effectuer un retrait avec votre carte BNP dans un distributeur automatique du pays où vous voyagez. La BNP vous fait bénéficier de tarifs privilégiés (1,1 % + 9,48 F, soit 1,45 euro) lorsque vous retirez des espèces aux distributeurs de banques partenaires : Dresdner Bank en Allemagne et Banco Bilbao Vizcaya en Espagne. Bien que le Royaume-Uni ne fasse pas encore partie de la zone euro, un accord similaire existe avec la Midland Bank. La commission sur un retrait de 1 000 F (152,45 euros) s'élève alors à 20,51 F (3,13 euros). Auprès des banques avec lesquelles la BNP ne dispose pas d'accord particulier, le tarif est de 1,1 % + 18,96 F (2,89 euros). Un retrait de 1 000 F (152,45 euros) revient donc à 29,96 F (4,57 euros) ;
- Demander des devises à votre agence bancaire avant votre départ en voyage. A la BNP, vous paierez : 3,3 % de commission avec un minimum de 25 F (3,81 euros).

Par ailleurs, n'oubliez pas que le chèque de voyage reste un moyen de paiement économique : 1,5 % avec un minimum de 25 F (3,81 euros). Si vous avez besoin de l'équivalent de 2 000 F (304,90 euros), prenez 750 F (114,34 euros) en espèces pour vos premières dépenses et 1 250 F (190,56 euros) en chèques de voyage. Vous paierez une commission totale de 50 F (7,62 euros).

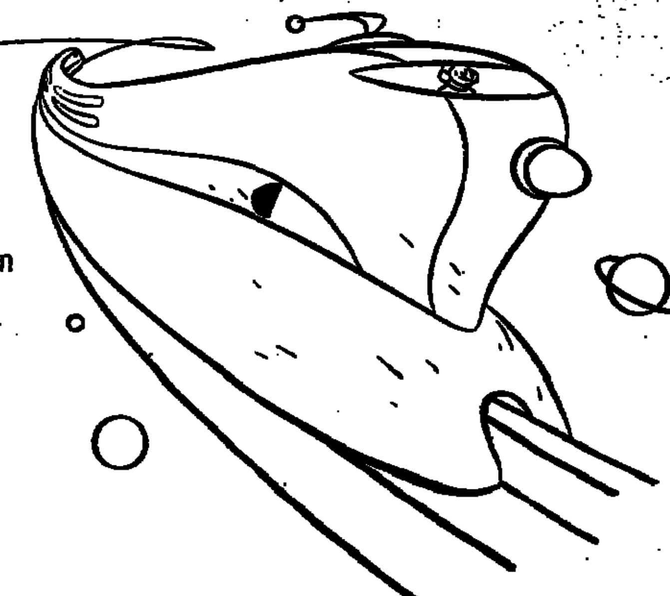
OUI, VOTRE CHÉQUIER EUROS EST DÉCONSEILLÉ À L'ÉTRANGER

Il ne faut pas confondre votre chéquier BNP en euros et les « chèques de voyage ».

Vous n'avez pas intérêt à utiliser le chéquier en euros dans le cadre de vos voyages car les frais sont trop élevés, pour vous et surtout pour le commerçant auquel sa banque locale risque de facturer des commissions d'encaissement élevées. Concrètement, le chèque BNP en euros a été créé pour vous aider à vous familiariser avec l'euro, lors de vos achats en France, en attendant l'arrivée des pièces et billets en euros. Le virement est également peu adapté aux circonstances de voyages, mais il peut vous permettre de payer un hôtelier ou un commerçant à distance, voire d'adresser de l'argent à un proche.

LE CONSEIL DE LA BNP

Exercez-vous avec votre chéquier en euros... pour les achats que vous faites en France ! Ce chéquier, gratuit, est destiné à vous aider à vous habituer aux « repères » en euros de la vie quotidienne, tant que les pièces et billets n'existent pas encore.



* Les tarifs indiqués dans cette annonce sont ceux en vigueur au 4/01/1999. Ils peuvent être sujets à des modifications ultérieures.

Pour plus d'informations sur les moyens de paiement en euros et nos tarifs, consultez votre conseiller BNP



www.bnp.fr

SCIENCES *La Fondation Marcel-Mérieux vient de construire à Lyon un laboratoire de très haute sécurité pour l'étude des virus et bactéries les plus dangereux, qui sera inauguré en mars par Jacques Chirac.* ● **DIRIGÉE** par la Britannique Susan Fisher-Hoch, spécialiste des virus africains de Lassa et d'Ebola, cette structure unique en Europe répond à des exigences de sécurité draconiennes. ● **DANS CE LABORATOIRE** d'un genre particulier, qui a été classé point sensible national, les biologistes, vêtus de scaphandres dérivés de ceux en usage dans le nucléaire, seront soumis à de stricts protocoles afin d'empêcher toute évasion d'agent pathogène. ● **UNE CONVENTION** internationale prohibant, en principe, la préparation de la guerre biologique en laboratoire, les installations militaires se consacrent plutôt, quant à elles, à l'évaluation et à la prévention des risques.

Haute sécurité pour le nouveau laboratoire lyonnais de microbiologie

Jacques Chirac doit inaugurer, en mars, dans le quartier de Gerland, un laboratoire dit P4, où seront étudiés les bactéries et les virus les plus dangereux. Dans cette structure unique en Europe, des mesures draconiennes ont été mises en place pour éviter tout incident

LYON
de notre envoyé spécial

De l'extérieur, la construction a de quoi surprendre. Perché sur six grands piliers de béton, le parallélépipède bleu enjambe littéralement le laboratoire Mérieux. Tel un arthropode géant se promenant sur les quais du Rhône, à deux pas de la Halle Tony-Garnier, à un jet de pierre du stade Gerland. Là où l'on attendait un bunker, voici un gracile édifice. Mais les apparences sont trompeuses. La construction est aux normes parasismiques. Là-haut, dans la boîte de verre pare-balles, une autre boîte, blindée celle-là. Et cette deuxième poupée russe renferme un des laboratoires les plus sûrs et les plus sensibles du monde. Un « P4 », dans le jargon scientifique : P pour « pathogène », 4 désignant le niveau de confinement maximal requis pour l'étude des bactéries et virus les plus dangereux.

Cette étrange structure sur pilotis n'est pas un caprice d'architecte. La Fondation Marcel-Mérieux, qui a financé ce projet de 50 millions de francs (7,62 millions d'euros), manquait tout simplement de place au sol. Un « P4 » devant être une construction indépendante, il n'était pas question de l'installer à l'intérieur du laboratoire Mérieux. D'où cette solution originale, que défend aujourd'hui Jacques Grange. Pour ce chercheur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), responsable technique du P4, l'évolution technologique permet de *« passer du blockhaus à une structure légère capable d'encaisser des coups que n'encaisserait pas le béton »*.

FILTRAGE ABSOLU

De fait, ce laboratoire de haute sécurité, que Jacques Chirac inaugurera en mars, exhibe à tous les niveaux sa modernité. Pour s'en apercevoir, il suffit d'y entrer. Badge et code confidentiel personnalisés pour chaque membre de l'équipe ouvrent une première porte. Après avoir ôté tous ses vêtements et objets personnels et mis une tenue chirurgicale, le chercheur enfile un scaphandre léger dérivé de ceux en usage dans le nucléaire. Il vérifie les zones fragiles que sont les gants en caoutchouc.

Autre point sensible, la fiche où se branchera l'arrivée d'air pressurisé qui l'aérera et lui permettra de respirer. Derrière ce « trou » dans la combinaison se niche un filtre absolu, un maillage très fin se comportant, vis-à-vis de toute particule y pénétrant, comme un immense labyrinthe de galeries collantes. Le virus qui s'y logerait n'en sortirait pas.

On entre dans un deuxième sas, dernière étape avant le saint des saints. La gâche magnétique est désactivée, le joint gonflant se rétracte, la porte s'ouvre. On se branche sur l'une des soixante arrivées d'air, ce qui provoque dans le scaphandre un brouhaha auquel il faut s'habituer. Dans le local est maintenue une dépressurisation artificielle, principale arme de sécurité de ce type de laboratoire. Si l'enceinte de confinement fuit, l'air passe de l'extérieur vers l'intérieur et non l'inverse, empêchant la diffusion des micro-organismes pathogènes dans la ville. De même, si le scaphandre est percé, la différence de pression entre la combinaison et le laboratoire interdit toute intrusion de virus ou de bactéries.

Hormis cela, le P4 ressemble à un laboratoire comme les autres. Centrifugeuses, hottes à flux laminaire, congélateurs, cages pour les animaux, salle de prélèvement avec table d'examen, etc. On y étudiera dans un premier temps les virus de Lassa et d'Ebola, spécialités de Susan Fisher-Hoch, la directrice britannique du laboratoire, qui a opéré pendant huit ans au P4 d'Atlanta. Pendant cinq ans, la Fondation Mérieux financera les recherches. *« A nous, par nos travaux, de donner à ce laboratoire une crédibilité internationale qui nous permettra d'obtenir par la suite des financements de partout »*, lance Mme Fisher-Hoch.

Dans l'aire de travail du P4, la sécurité, quasiment invisible, est assurée par le biais de réseaux différents. Seul indice, un tableau d'affichage indiquant quelques paramètres. Dans leur scaphandre, les chercheurs disposent d'un micro et d'une oreillette reliés en permanence avec le standard. Toutes les prises électriques sont surveillées par un ordinateur central pouvant prédire les pannes des appareils qui y sont branchés en fonction de leur consommation. L'air est filtré et renouvelé en permanence. Des caméras vidéo scrutent l'animalerie.

L'accès aux cuves d'azote liquide dans lesquelles sont conservées les souches de virus est contrôlé par le « Big Brother » informatique. A l'image de l'alimentation électrique, tous les circuits sont doublés. Si la ligne à haute tension est coupée, deux onduleurs prennent le relais. Si eux-mêmes défaillent, deux générateurs électriques alimentent le laboratoire.

Quant aux déchets, liquides et solides – fluides corporels des animaux, literies, carcasses, instruments –, ils sont portés à la température de 128° C, bien au-delà des 60° C auxquels aucun virus ne résiste. *« On tue deux fois les organismes*, plaisante Thierry Massé, virologiste à la Fondation Mérieux. *C'est ce que l'on appelle un labo "bretelles et ceinture". »*

POINT SENSIBLE NATIONAL

Quand le chercheur a terminé son travail, il passe par un sas de décontamination dans lequel, toujours vêtu de sa combinaison, il subit une douche chimique, puissant mélange de désinfectant et de détergent. Aucun microbe ne survit à quatre minutes de ce traitement.

Tout semble donc prévu pour empêcher l'accident. Mais, souligne M. Massé, *« la limite de la machine, c'est l'homme. Il va encore falloir vérifier et valider les procédures d'alerte en réel, avec les scaphandres. Le démarrage ne se fera qu'après environ six mois de labo-école, pendant lesquels on travaillera en mode P4 mais sans virus P4. »* Même son de cloche chez M. Grange : *« Tous les matins, une check-list est établie, comme pour un avion qui décolle. Les gens qui entrent dans le P4 ne font pas n'importe quoi et ont un protocole à respecter. »*

Si l'on peut raisonnablement miser sur la conscience professionnelle des chercheurs, il ne faut pas perdre de vue que le danger peut aussi venir de l'extérieur. Actes de malveillance, attentats, beaucoup de scénarios ont été passés en revue. La structure est capable de résister à un tir de bazooka. Un dispositif top secret est installé pour neutraliser un commando. *« Nous sommes classés point sensible national*, précise M. Grange. *Et comme nous sommes réquisitionnables pour produire du vaccin en cas de crise majeure, nous sommes reliés directement avec la police et les pompiers. »*

Pour défendre la sûreté de son « bébé », Mme Fisher-Hoch rappelle que *« les gens de la NASA sont venus pendant trois jours pour étudier les technologies utilisées ici. Ils pourraient s'en inspirer pour le laboratoire où seront étudiés les échantillons de sol martien »*.

Pierre Barthélémy



R. BENALI-R. CAILLARD/GAMMA

Une structure sur pilotis, aux normes parasismiques, qui enjambe le laboratoire Mérieux.

Quatre groupes de risque

Les agents biologiques sont classifiés en quatre groupes de risque, auxquels correspondent quatre types de laboratoires :

● **Niveau 1.** Il concerne les agents biologiques ne provoquant pas de maladie chez les travailleurs ou les animaux en bonne santé. Ils peuvent être manipulés sans protection particulière ;

● **Niveau 2.** Il s'agit d'agents pathogènes qui, dans des circonstances normales, ne constituent pas un danger sérieux et pour lequels il existe des traitements efficaces et des mesures préventives limitant le risque de propagation. Figurent notamment dans cette liste le staphylocoque doré, les salmonelles, la bactérie responsable de la maladie du légionnaire, les virus de la rubéole et de la dengue. Travailler dans un laboratoire P2 nécessite des vêtements protecteurs et une hotte aspirante à flux laminaire ;

● **Niveau 3.** Ces agents pathogènes provoquent généralement une maladie grave, pouvant avoir des répercussions économiques sérieuses, mais qui ne se transmet pas par simple contact, ou se traite avec des agents antimicrobiens ou antiparasitaires. Le virus typique de niveau 3 est le VIH. Les laboratoires P3 sont des enceintes confinées avec contrôle des flux d'air et accès réglementé ;

● **Niveau 4.** Ici, le risque est élevé pour l'individu et la collectivité, car les agents en question se transmettent facilement d'un individu à l'autre et les maladies très graves qu'ils provoquent sont pour l'heure incurables. Sont notamment classés 4 les virus de Lassa, d'Ebola, de l'herpès simien et de la variole.

Trois cousins seulement existent dans le monde

Le laboratoire de Gerland est le plus moderne du monde dans sa catégorie. Il faut dire que les P4 dits « en scaphandre » ne courent pas les rues. Aucun autre n'existe en Europe ; il y en a deux aux Etats-Unis – l'un au Center for Disease Control (CDC) d'Atlanta, en Géorgie, l'autre au centre de recherche médicale de l'armée, à Fort Detrick, dans le Maryland – et un en Afrique du Sud. Le Canada en achève un autre. Et c'est tout. Celui de Novosibirsk a été fermé par les Russes, faute de crédits. Le Japon et l'Australie avaient également construit le leur mais, sous la pression de la population, ils n'ont jamais étudié de virus de risque 4. Les chercheurs emploient parfois des sortes de P4 miniatures, petits caissons étanches baptisés « boîtes à gants », dans lesquels ils ne peuvent que passer les mains pour faire leurs manipulations à travers d'épais gants peu commodes d'utilisation.

Un arsenal sécuritaire pour éviter la contamination par les virus et les bactéries étudiés

1. Entrée. Badge + code confidentiel. Portes interdépendantes (une porte doit être fermée pour pouvoir ouvrir l'autre).
2. Vestiaires et douches
3. Tenue chirurgicale + scaphandre
4. Décontamination de la combinaison à la sortie
5. Arrivées d'air pressurisé (légère dépressurisation pour éviter les fuites vers l'extérieur).
6. Laboratoire. Les souches de virus sont conservées dans l'azote liquide.
7. Animalerie (16 cages), caméras vidéo pour surveiller les animaux.
8. Salle de prélèvements sur les animaux.
9. Fours autoclaves (traitement des déchets solides).
10. Cuves à 128 °C (recueillent et traitent les déchets liquides).

Infographie : Le Monde • Source : Fondation Marcel Mérieux

Tous les dispositifs mis en œuvre, des sas d'entrée aux fours autoclaves en passant par les scaphandres pressurisés, sont destinés à la fois à protéger les chercheurs et à éviter l'"évasion" des agents pathogènes vers l'extérieur du laboratoire.

Les militaires concentrent leurs recherches sur l'évaluation et la prévention des risques

LE SERVICE de santé des armées et la délégation générale pour l'armement ont la responsabilité, en France, d'étudier les manières de se prémunir contre les effets d'un arsenal biologique. Leurs recherches portent aussi sur les risques nucléaire et chimique. Ces travaux sont menés, en priorité, par les laboratoires du centre d'études du Bouchet (Essonne) et par ceux du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). On s'y préoccupe surtout d'évaluer la menace, de mettre au point et d'expérimenter les matériels et les équipements destinés à protéger les combattants ou la population, et de surveiller les contaminations de l'environnement.

Au Bouchet, par exemple, un service de microbiologie oriente plus spécialement ses activités sur la menace que représentent les agents biologiques les plus reconnaissables (bactéries, virus ou toxines) et sur les méthodes de détection, d'identification, d'alerte et de contrôle. Les moyens du service font appel à la chimioluminescence, à la bioluminescence, à l'analyse immunologique, à la biologie moléculaire et cellulaire. Pour l'instant, l'arsenal biologique a ceci de particulier – par rapport aux armes nucléaires et chimiques – qu'il est plus spéculatif que réel en termes d'emploi militaire. Il existe davantage de présomptions que de preuves concrètes de son apparition sur des champs de bataille.

Des incertitudes demeurent sur la fiabilité des armes biologiques, leur temps de latence, la nature et l'étendue de leurs effets potentiels sur le terrain ; notamment sur la capacité d'une armée à en contrôler l'extension et à la limiter au but poursuivi par l'état-major de façon à en éviter le choc en retour contre ses propres troupes. Concrètement, en l'absence de toute vaccination, l'épidémie peut toucher amis et ennemis. Mais, d'un autre côté, toute immunisation de l'agresseur et de son adversaire remet les deux camps sur un pied d'égalité, la diffusion des agents pathogènes ne permettant de clouer au sol ni l'un ni l'autre.

UNE ARME PROHIBÉE

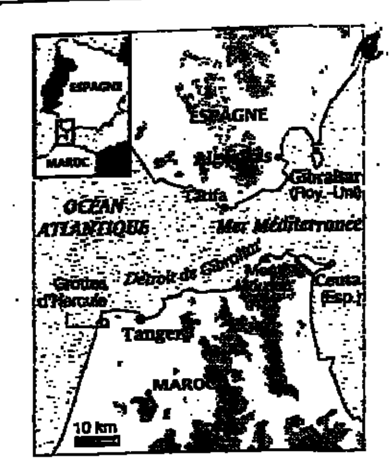
Depuis 1972, une convention internationale prohibe, en principe, la préparation de la guerre biologique en laboratoire, qu'il s'agisse d'agents létaux - comme le bacille du charbon, le choléra, la peste pulmonaire, la typhoïde, le typhus épidémique, la fièvre jaune, la variole et autres encéphalites transmissibles – ou d'agents incapacitants – telles la dysenterie, la brucellose, certaines fièvres, la dengue ou la grippe. Autant d'agents pathogènes connus des savants du monde entier et dont la production de masse requiert des moyens industriels – par congélation, lyophilisation ou micro-encapsulation – difficiles à rassembler, à la différence de ce qui est nécessaire pour disposer d'agents chimiques.

Les chercheurs français font par ailleurs observer que la période de nocivité d'une attaque biologique est, en général, très courte et que l'assaillant doit choisir un agent contre lequel la thérapeutique reste précaire. Ce qui limiterait la gamme des produits potentiellement utilisables à des fins militaires à une vingtaine d'agents pathogènes dont les effets dépendent de la sensibilité de chaque individu et de facteurs extérieurs variables, comme les conditions météorologiques. S'il devait y avoir un danger majeur et immédiat, il devrait plutôt provenir de la frontière extrêmement ténue entre certaines armes biologiques et les armes chimiques. C'est le cas du bacille du charbon, des toxines botuliniques et des entérotoxines du staphylocoque B.

Ces substances infectieuses peuvent être sécrétées par reproduction naturelle d'agents vivants et être ensuite dispersées, quasiment en aérosol, au moyen de vecteurs conçus pour des armes chimiques. Larguées de la sorte, à la manière d'un gaz de combat, elles ont des effets létaux considérables (75 % de taux de mortalité), selon les experts, dans des délais rapides mais différés (jusqu'à cinq jours après l'attaque).

Jacques Isnard





Au-delà de Benzou, village musulman de l'enclave hispanique de Ceuta, se déploie une vue imprenable sur le djebel marocain Moussa – et son contrefort, la « montagne de la Femme-Morte » – qui se veut le pilier méridional des mythologiques colonnes d'Hercule (ci-contre) ; le pilier septentrional est formé par le djebel Tarik, du nom d'un guerrier arabo-berbère médiéval dont les langues européennes ont fait « Gibraltar » (en bas à droite). Tanger (en haut à droite) essaie par ses illuminations de rivaliser avec la riche contrebandière Ceuta.

PATRICK BARD/EDITING

Zigzags dans l'histoire, entre les colonnes d'Hercule

Au confluent de l'Atlantique et de la Méditerranée, choc des irrédentismes et des cultures, échanges, trafics et entraves à la circulation jettent leurs piments sur un quatuor de cités

DÉTROIT DE GIBRALTAR
de notre envoyé spécial

Trois royaumes, quatre statuts territoriaux, cinq idiomes coexistent et commercent tout en se regardant en chiens de faïence de part et d'autre des colonnes d'Hercule, haut lieu géopolitique où a toujours soufflé avec force le vent de l'Histoire – sans parler de trois vents naturels : sirocco, vendaval, levantin. Le quart du trafic maritime mondial – sans compter hydroglisseurs, ferries et autres *pateras* – transite toujours entre d'un côté le roc britannique, de l'autre le djebel marocain Moussa et le Monte-Hacho espagnol à Ceuta, chacun des deux se voulant le pilier méridional sur lequel le fils de Jupiter et d'Alcmène s'arc-bouta pour séparer Afrique et Europe, pour marier Mer et Océan.

Un endroit idéal pour vivre, séjourner ou faire escale que ce rectangle d'une cinquantaine de kilomètres de long sur une quinzaine de large, où l'on parle et prie en berbère, arabe, castillan, anglais et français ; où l'on porte djellabas, foulards, kippas, vestons et bikinis ; où l'on prépare, dans la même maison, couscous, paëlla, steaks-frites et pudding ; où les murailles portugaises de Ceuta élevées avec l'aide de saint Jean de Dieu, le palais sultanesque de Barbara Hutton à Tanger, les oléastres du maquis suspendu de Gibraltar dans lequel s'est sans doute perdu le *« marin »* de Marguerite Duras et le culte moderne d'Eole à Algésiras sont là pour satisfaire amateurs de vieilleries et tenants de l'écologie.

Seulement voilà, de toute souvenance, de l'Antiquité à l'Union européenne, la politique a troublé les eaux vert-bleu profond (935 mètres) du Détroit et les rondes collines brunes des deux continents. De Tarik, qui islamisa les Colonnes pour un demi-millénaire, à Henri l'infant navigateur de Lisbonne qui, en 1415, christianisa Ceuta, jusqu'aux Anglais prenant Gibraltar en 1704 pour enquiquiner Louis XIV ; de Nelson, le vainqueur mort de Trafalgar, au sultan Mohamed V tonnant contre le protectorat franco-hispanique, jusqu'au Kaiser débarquant au Maroc, on a là un échantillon des cent événements universels ayant secoué ce petit quadrilatère de roche sèche et d'eau salée.

A Tanger, ex-chef-lieu select et interlope d'une poche internationale (1923-1956, sauf durant l'occupation franquiste de 1940 à 1945), mué en conurbation maghrébine de 800 000 habitants, on ne retrouve pas, au milieu de la luxuriance démographique, ce goût pour le *« laissez-mourir »* que convoque Tahar Ben Jelloun dans le film *Mémoire d'en face* (1996).

DÉSAMOUR ROYAL

Le poids historique et humain de Tanger, sa légende aussi (depuis 1900, on y a situé quarante-cinq longs métrages et autant de créateurs y ont travaillé, de Walter Harris à Daniel Rondeau *via* Matisse, Morand et Mohamed Choucri), auraient dû en faire la reine du Détroit. Il eût fallu également pour cela que la capitale marocaine d'été fût promotionnée par son roi, qui notoirement ne l'aime pas et n'y vient jamais. Le désamour royal ne justifie pas néanmoins l'incurie municipale qui laisse des poubelles éventrées déshonorer jusqu'au cœur même de la ville.

Ceuta, malgré ses 80 000 âmes et ses 19 kilomètres carrés seulement, profite de la nonchalance tangeroise. Catholiquissime, militarissime (son monument à Franco s'effrite mais elle entretient trois musées militaires), contrebandière sans frein derrière ses vitrines bourgeoises, elle se hausse, elle se pousse, elle vise le sceptre régional. Elle a obtenu d'être zone franche puis municipe autonome des Espagnes, elle s'est construit *« le plus beau parc maritime de la Méditerranée »*, une jetée neuve et de nouvelles arcades ; Bruxelles enfin la subventionne, selon le même processus qu'à Gibraltar.

En une demi-heure, les moelleux bateaux ceutis sur coussins d'air rallient sans trêve Algésiras, alors que le havre andalou n'est relié à Tanger, par de poussifs ferries, qu'en deux heures et demie. Ceuta nocturne éclate de lumière telles Singapour ou Alicante et elle voudrait bien être un peu les deux. Hélas pour elle, comptoirs et colonies sont de nos jours marqués d'infamie, et, malgré la chirurgie esthétique, Ceuta ne sera jamais que la souveraine morganatique de l'*Estrecho*.

Vis-à-vis, Gibraltar a exercé durant deux cent cinquante ans sur le *Strait* son hégémonie tout en *understatement* (de façade). A présent ce dont se soucient les 30 000 habitants du Peñon (affiliés à cinquante clubs), c'est *« ne jamais devenir espagnols »*. Bien que catholiques et latins ou latinisés à près de 75 %, ils ont forgé un *gibraltarisme* qu'ils comparent à la spécificité andorrane : *« Juan Carlos comme co-prince avec Elizabeth ainsi que le sont, pour Andorre, le président français et tel évêque catalan, oui ; le roi d'Espagne comme seul maître, non, plutôt partir ! »*

Du coup, les Castillans entravent les mouvements terrestres à La Linea et interdisent les vols depuis l'aéroport artificiel de *Gib* vers les métropoles européennes, excepté Londres. *« On s'en fout*, sifflotent les Gibraltariens, *notre paradis fiscal loge 70 000 sociétés et nous recevons six millions de visiteurs par an, soit autant qu'Algésiras et Tanger réunies. »*

Création arabe dont le nom, comme Alger, signifie *île*, Algésiras (100 000 âmes) est, dans le quatuor de la Passe, le participant qui fait le moins d'histoires et en a donc le moins à confier. Entre la fameuse conférence euro-chérifienne de 1906 qui régla pour exactement cinquante ans le sort de la région et les arrivées massives de clandestins africains et nord-africains ces derniers lustres, Algésiras n'a rien à raconter hormis sa benoîte prospérité commerciale. Les Algésirasiens vous distraient en vous expédiant à Tarifa, *« point le mieux ventilé d'Europe »*. A un détour de la corniche, on est soudain jeté dans un monde donquichottesque multiplié et géantifié : à perte de vue tournent, en haut de leurs pylônes, les blanches ailes, les trois pétales métalliques, de centaines de méga-éoliennes alimentant l'Andalousie en énergie propre. Les esthètes ont crié au massacre paysager, ce qui n'a pas empêché les gigantesques étoiles en aluminium de devenir la super-attraction du détroit de Gibraltar. En attendant le pont ou le tunnel qui un jour annulera le travail d'Hercule.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Regain de tension britannico-espagnol

« Le motif de ce blocage est politique et relève de la campagne espagnole pour récupérer le Rocher. Alertez votre eurodéputé ! » **Les automobilistes, bloqués ces jours-ci, durant une heure et plus, par les Espagnols, à la frontière hispano-gibraltarienne, ont pu mémoriser les affiches multilingues du Groupe pour l'autodétermination de Gibraltar (*Le Monde* daté 14-15 février). On n'en est pas à la fermeture totale, par Madrid, de la grille entre le Peñon et la Péninsule, comme de 1969 à 1985, mais le fait est que deux membres de l'Union européenne se querellent au détriment des habitants et des voyageurs, au sujet d'un territoire appartenant lui-même à l'Union... En face, les Marocains n'entravent pas la circulation avec la *« place espagnole de souveraineté »* de Ceuta mais rappellent néanmoins l'avis donné par Hassan II, dès 1975 : *« Le jour où l'Espagne aura Gibraltar, le Maroc aura Ceuta, car personne au monde ne permettra qu'un seul Etat possède les deux verrous de la même passe stratégique mondiale. »***

Carnet de route

● **Accès.** Vol Royal Air Maroc (tél. : 01-44-94-13-10) Paris-Tanger le mardi, 1 600 F (244 €) aller-retour. Navette Algésiras-Ceuta en hydroglisseur, 400 F (61 €) l'aller pour un passager et son véhicule. Les quatre ports du Détroit sont reliés entre eux, sauf Gibraltar et Ceuta.

● **Hôtels.** A Tanger, le Dawliz, avec vue sur le Détroit. 325 F la nuit (50 €). Tél. : 00-212-933-18-12. A La Linea (Espagne), le Rocamar, avec vue sur le Penon. 265 F la nuit (40 €). Tél. : 00-34-956-176-923.

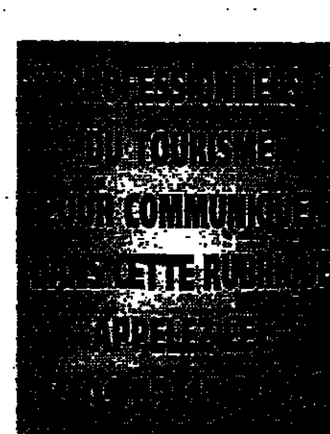
● **Voyagiste.** L'agence Calypso, à Tanger, organise des séjours dans la région, notamment des « tours écologiques » pour 8-10 personnes au Maroc nord. Tél. et fax : 00-212-993-85-32.

● **Sites.** A 50 km au sud de Tanger, les 170 menhirs de M'Soura : à Souk-Etnine-de-Sidi-Yéméni, se faire indiquer la piste (6 km). A Ceuta, l'ermitage Saint-Antoine pour le panorama bicontinental. A Gibraltar, le parc naturel d'Upper Rock. A Algésiras, la salle zelligée de la conférence de 1906 à la *Casa consistorial* (mairie).

● **Publications.** Livres en français, espagnol, arabe, anglais à la librairie des Colonnes, Tanger (tél. : 00-212-993-69-55). *Ibn Battouta, prince des voyageurs*, de Lotfi Akalaÿ, Fennec, Casablanca ; *Autour de la Méditerranée*, de Fernand Braudel, Livre de poche ; *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, de Mohamed Chérif, Harmattan. Guides Michelin *Espagne* et *Maroc*. Et *D 3*, mensuel culturel francophone tangerois.

(Tous les numéros de téléphone sont libellés pour être composés de France.)









PLUMES DE FRANCE

Sur les pas des écrivains

© GÉRARD RONDEAU

© MIGUEL GONZALEZ/LAIF

QUI N'A VISITÉ un de ces lieux à gueule d'atmophère dont on garde à jamais le souvenir ? L'un de ces endroits hors du temps où un écrivain a nourri son inspiration à défaut d'y ancrer sa vie. Ainsi, à Chambéry, les Charmettes, enfouies dans l'herbe d'un vallon, happant les arbres par toutes leurs fenêtres. Univers bucolique d'où sont issues les *Confessions*, les *Rêveries d'un promeneur solitaire* nommé Rousseau. Ou, en Touraine, le manoir de Saché, refuge de Balzac. Pour le bicentenaire de sa naissance, en 1799, la France multiplie les célébrations.

L'Indre tourangelle affleure aux pages de ses romans, notamment *Le Lys dans la vallée*. D'où cet itinéraire qui, au « jardin de France », met ses pas dans ceux d'une pléiade de grands hommes : à La Devinière, maison des champs de la famille de Rabelais à Seuilly ; au Prieuré de Saint-Cosme, qui inspira si fort Ronsard ; au manoir du Clos-Lucé, où s'illustra Léonard de Vinci (on y verra certaines de ses machines et une maquette du premier aéroplane) ; et au château de Saché, qui enchanta l'auteur de *La Comédie humaine*. Deux journées avec nuit en Logis de France 2 étoiles, demi-pension et billets d'entrée inclus, 480 F (73 €) par personne en chambre double. Auprès du service loisirs-accueil, tél. : 02-47-48-37-27.

LE « GUEULOIR » DE FLAUBERT

Henri Alban Alain-Fournier enflamme les imaginations. Aussi un week-end littéraire en Berry s'attache-t-il à ressusciter la fête, étrange et poignante, du *Grand Meaulnes*. Dans une maison du XVIIIe siècle aménagée en chambres d'hôtes, dîner aux chandelles. Le lendemain, pèlerinage aux sources : Gué de la Pierre, maison natale, école de la Chapelle-d'Angillon. Temps fort de cette imprégnation, le pique-nique « à l'ancienne » dans le domaine mystérieux, à l'abbaye de Loroy. De mi-avril à mi-novembre, en groupe restreint (quatre à six inconditionnels du romancier), 680 F (103 €) par personne pour deux nuits en chambre d'hôtes 4 épis et petits déjeuners, dîner aux chandelles et pique-nique inclus. Auprès du service loisirs-accueil du Cher (tél. : 02-48-67-00-18).

Autre lieu, autre tempérament. Flaubert et ses dissections psychologiques. La Normandie fut son fief. La chambre où il naquit est à Rouen, dans l'ancien pavillon du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu devenu Musée Flaubert, son « gueuloir » – ce qui reste de l'allée de tilleul, où il vérifiait à haute voix ses textes – au pavillon de Croisset, à Canteleu. Quant à la campagne environnante, avec ses pommiers en fleur au printemps, elle est un livre ouvert où lire *Madame Bovary*. S'attarder à Ry, le Yonville du roman. Pour de plus amples renseignements (carte touristique, parcs et jardins en Normandie, circuit Flaubert), s'adresser au comité départemental du tourisme de Seine-Maritime (tél. : 02-35-12-10-10).

DERRIÈRE PAGNOL, À DOS D'ÂNE

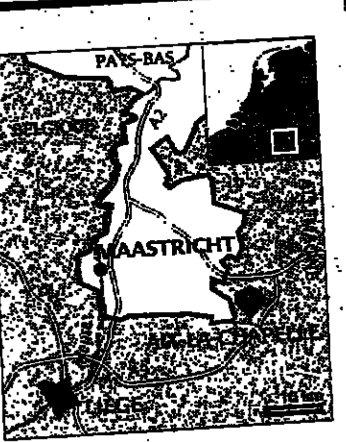
Grand oublié des routes touristiques, Racine. Pour avoir, trop tôt, été ressassé dans le secondaire ? Ecrivant pour la cour, il vécut dans son sillage. Pour le retrouver, sillonner les environs de Paris : la vallée de Chevreuse, les ruines de Port-Royal-des-Champs, haut lieu du jansénisme, Versailles évidemment, et Saint-Cyr, où les jeunes filles de la Maison Saint Louis jouèrent *Esther*. Pour le tricentenaire de sa mort, le conseil général des Yvelines (tél. : 01-39-07-71-83) organise un programme très complet de manifestations : expositions (« Saint-Cyr, maison royale » jusqu'au 2 mai, « Racine, Phèdre : le choix de l'Absolu », du 9 avril au 30 août), circuits touristiques, promenade littéraire, promenade musicale et visites adaptées aux enfants.

Aux antipodes de la langue classique, la veine méridionale d'un Pagnol ou d'un Giono. Le service loisirs-accueil des Bouches-du-Rhône (tél. : 04-90-59-49-36) et l'office de tourisme d'Aubagne (04-42-03-49-98) proposent respectivement un « Voyage avec mon âne au pays de Pagnol » et un circuit commenté en bus quand le centre Jean-Giono de Manosque (tél. : 04-92-70-54-54) a prévu une randonnée littéraire sur les traces de Giono en haute Provence et en Trièves.

Si l'on craint de manquer de munitions, emporter le petit guide *Personnages célèbres*, pratique et synthétique, édité spécialement par le Salon des vacances en France (40 F, 6 €, au 04-78-62-33-62), *La France des écrivains*, sous la direction d'Emmanuel de Roux (Gallimard) et l'album *Jardins d'écrivains*, de José Cabanis et Georges Herscher (Actes Sud), qui traduit parfaitement ce « *va-et-vient du rêve à la réalité* ».

D. T.

Week-end « antiquités » à Maastricht



Du 13 au 21 mars, la ville la plus méridionale des Pays-Bas sera le centre du monde – des antiquités et de l'art, s'entend. Le traité de Maastricht lui conférait une image austère. Erreur : c'est une beauté pétillante de vie, jeune en ses habits anciens.

Au milieu, la Meuse. Rive gauche, le nouveau quartier, dominé par la tour du Bonnefantenmuseum (belle collection d'art médiéval), qui prépare, pour l'an 2000, une exposition sur la tradition des ateliers. Et, dans Hoogbrugstraat, enseignes au-dessus des portes et ancien hôpital Saint-Gilles, longue bâtisse basse et rouge. Rive droite, la vieille ville, entièrement pavée. Stokstraat, avec ses maisons XVII-XVIIIe siècle, est la plus belle rue.

Maastricht compte, en vrac, quelque 120 000 habitants (dont 10 % d'étudiants), 53 églises, 250 enseignes, 450 cafés-restaurants. Et des statues en bronze : la Proue, à l'entrée de Plankstraat, l'Amazone, sur Bezemstraatje – deux œuvres d'Arthur Spronken – et, à l'extrémité de Stokstraat, derrière le Bonne Femme Lunch Café (atmosphère, musique classique, prix raisonnables), assis sur le bord d'un muret, un jeune garçon que son chien contemple avec amour. Pause au de Böbbel (32, Wolfstraat), café typiquement maastrichtois – longue table centrale et sable sur le plancher. Quand on saura enfin qu'environ 450 000 bouteilles (vins français à 90 %) dorment sous les voûtes de la maison Thiessen (Grote Gracht, 18) et que les antiquaires sont sur Pieterstraat, Rechtstraat et Bredestraat, on aura quelque idée des attraits de la ravissante capitale du Limbourg.

De notre envoyée spéciale, Danielle Tramard

★ The European Fine Art Fair, tél. : 00-31-73-614-51-65. Entrée (180 F, 27 €), catalogue inclus, auprès de la FNAC (tél. : 01-49-87-54-54).
★ Réservations d'hôtel au 00-31-43-383-83-83. Hôtel Mabi (tél. : 00-31-43-351-44-44), séduisant, sur le thème du cinéma : château Saint Gerlach (tél. : 608-88-88), luxueux.
★ Forfaits Koré-Voyages (tél. : 01-53-42-12-24) et Europauli (agences de voyages). Office de tourisme des Pays-Bas, tél. : 01-43-12-34-20. Avec Thalys, Maastricht est à trois heures de train de Paris.

A tous prix

■ **1 335 F (204 €) : un week-end « grandes marées » en Bretagne.** A Saint-Quay-Portrieux, une escapade tonique avec balade sur le sentier des douaniers, pêche à pied et découverte de l'île de Bréhat. Pour finir la journée : soirée casino ! Prix par personne pour deux nuits en chambre double en hôtel « 3 étoiles » et demi-pension. Enfants de 5 à 11 ans : 440 F (67 €). Les meilleurs week-ends : 21 mars, 18 avril, 17 mai et 27 octobre. Renseignements au 01-53-63-11-53.

■ **3 100 F (473 €) : une semaine « golf » au Pays basque** proposée, du 1er mars au 3 avril, par Philippe Mendiburu au centre d'entraînement d'Ilbaritz (tél. : 05-59-43-77-87), à 3 km de Biarritz. Le prix, par personne, inclut un stage d'initiation de 5 jours et 6 nuits en chambre double (1 300 F, 198 €, le supplément single) avec petits déjeuners dans une ferme du XVIIe siècle restaurée. Pour un accompagnant : 1 550 F (236 €). Pour un stage « perfectionnement » : 4 570 F (697 €). Forfaits similaires sur un week-end (2 nuits). Renseignements au 05-59-43-83-00.

■ **17 700 F (2 698 €) : un raid découverte au Vietnam** (1 200 km), du 16 au 26 avril, d'Ho Chi Minh-Ville à Hué, hors des sentiers battus. Ni chrono ni compétition, mais la découverte d'un pays et de sa population. On circule en toute liberté, au volant d'un 4 × 4 climatisé. Egalement proposé un parcours de 2 200 km au Tonkin (du 24 avril au 9 mai, 19 900 F, 3 034 €) et la possibilité d'opter pour une moto (125 cc). Les prix incluent l'avion, l'hébergement en chambre double, les repas, le véhicule, l'assurance et l'assistance. En sus, l'essence, le visa et le permis vietnamien. Renseignements auprès de Raids découvertes (tél. : 01-44-09-70-70).

DÉPÊCHES

■ **VILLAGES À LA CARTE.** Tous les villages de vacances sur une carte (légendée en cinq langues) avec, pour chacun, le niveau de qualité des loisirs, des services, du logement et du site. De quoi comparer et choisir, en connaissance de cause, un lieu de séjour correspondant à ses besoins et à ses moyens. Diffusée par Loisirs de France, 8, rue César-Franck, 75015 Paris ou *via* le Minitel 3615 LdF.

■ **L'ESPAGNE SUR INTERNET.** Au sommaire du site Internet (www.espagne.infotourisme.com) ouvert par l'Office espagnol du tourisme (tél. : 01-45-03-82-50) : formalités, transports, hébergement (dont les paradors), musées, agenda des fêtes, adresses utiles et présentation du pays, région par région.

■ **MANOSQUE EN LIVRES.** Deux courtes histoires avec la ville pour décor : *Manosque aller-retour*, d'Ahmed Zitouni, une nouvelle au parfum de nostalgie, et *Vierge noire*, de René Frégni, un roman noir plein de sel. Gratuits à l'Office de tourisme (tél. : 04-92-72-16-00) et 10 F (1,52 €) en librairie (éditions Autres temps).

Une judoka belge part en croisade contre les fédérations

Christelle Deliège attaque le système de sélection des fédérations sportives devant la Cour européenne de justice. Les quotas de nationalité, qui permettent une représentativité de tous les pays, pourraient être remis en cause

Vexée de ne pas être sélectionnée en équipe nationale de Belgique lors des deux dernières éditions des Jeux olympiques, la judoka Christelle Deliège a décidé de saisir les juridictions civiles. Le tribunal de première instance de Namur (Belgique) a renvoyé l'affaire devant la Cour de justice des cours européennes, laquelle a entendu les différentes parties, mardi 23 février à Luxembourg. Conseillée par le même avocat que le footballeur Jean-Marc Bosman, Christelle Deliège s'en prend au pouvoir des fédérations sportives, seules habilitées à sélectionner les athlètes. Le système des quotas de nationalité, qui permet aux petits pays de participer aux grandes manifestations, est remis en cause. Un « arrêt Deliège » aurait des conséquences incalculables en encourageant d'autres sportifs recalés à porter plainte contre leur fédération.

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

C'est un petit bout de femme de 52 kilos qui, en bonne judoka qu'elle est, veut faire vaciller plus lourd qu'elle. Cheveux blonds en bataille, orgueil à fleur de peau, Christelle Deliège marche indubitablement sur les pas de Jean-Marc Bosman. Ce dernier avait réussi à faire plier les fédérations sportives sur la question de la libre circulation des footballeurs professionnels au sein de l'Europe communautaire. Comme lui, Christelle Deliège est belge. Conseillée par le même avocat, Mᵉ Luc Misson, la voilà à son tour devant la Cour de justice des communautés européennes. Mardi 23 février à Luxembourg, les juges de la plus haute autorité juridictionnelle européenne ont entendu les différentes parties s'exprimer sur une affaire appelée à faire autant de bruit que l'arrêt Bosman, si la Cour donne raison à la plaignante.

Christelle Deliège, vingt-six ans, pratique le judo depuis 1983. Championne du monde juniors, elle s'estime victime, en 1992, de la guerre linguistique qui divise régulièrement la Belgique : alors qu'elle s'attendait à être sélectionnée pour les Jeux olympiques de Barcelone, la jeune francophone doit céder sa place à une compatriote flamande. Christelle Deliège n'est alors qu'au tout début du conflit qui va l'opposer, plusieurs années durant, à la Fédération belge de judo. Les saisons qui vont suivre vont être marquées par de nouvelles non-sélections en équipe nationale, la Fédération mettant en avant le *« mauvais caractère »* de la judoka ainsi que ses absences répétées aux entraînements et aux stages de préparation. Furieuse de ne pas être retenue pour le Tournoi de Paris de février 1996, passage obligé pour participer aux JO d'Atlanta, Christelle Deliège saisit le tribunal de première instance de Namur (Belgique), qui décidera de renvoyer l'affaire devant la Cour européenne de justice.

La question principale posée aux magistrats européens est du genre à donner des sueurs froides à tout président de fédération sportive : *« Un règlement qui impose à un sportif professionnel, semi-professionnel ou candidat à un tel statut d'être en possession d'une autorisation ou d'une sélection de sa fédération nationale pour pouvoir concourir dans une compétition internationale et qui prévoit des quotas nationaux d'engagement (...) est-il ou non contraire au traité de Rome (...) ? »* En cas de réponse positive, il ne fait aucun doute, comme pour l'arrêt Bosman, qu'un nouvel ordre sportif européen se dessinera automatiquement : les athlètes pourraient s'inscrire eux-mêmes aux compétitions de leur choix ; les critères de sélection propres aux fédérations deviendraient caducs ; quant aux organisateurs de manifestations sportives, ils auraient tendance à n'ouvrir leurs épreuves qu'aux « meilleurs athlètes » sans se soucier de leur nationalité.

Inquiets devant un tel scénario, neuf gouvernements européens avaient dépêché des représentants à Luxembourg, mardi. *« Le système de quotas de nationalité est le seul moyen qui garantisse une représentativité de tous les pays dans les manifestations sportives ; c'est là la mission unificatrice et universelle du sport »*, indiquait l'envoyée spéciale du ministère français des affaires étrangères, Anne de Bourgoing.

EFFETS CONTRADICTOIRES

Luc Misson, le défenseur de Christelle Deliège, a défendu une tout autre logique. *« La Belgique n'a dû envoyer aux derniers JO qu'une seule judoka dans la catégorie des moins de 52 kg*, rappelait-il. *Or la Belgique possédait quatre jeunes femmes de très bon niveau, qui étaient meilleures que les représentantes de certains pays. Ce constat est un appauvrissement de la notion de compétition. »* L'avocat a loué les vertus du système du *ranking* (classement individuel), qui permet, par exemple, aux organisateurs de tournois de tennis d'inscrire les participants en fonction de leur rang. Conscient que de nombreux petits pays se verraient éconduits de certaines compétitions, Mᵉ Misson enchaînait : *« Quel intérêt peut avoir la Belgique à envoyer des athlètes à l'épreuve du 100 mètres des Jeux olympiques si c'est pour terminer à la 50ᵉ place ? »* Ce à quoi l'un des avocats de la Fédération belge de judo ripostait : *« Si je suis votre raisonnement, au vu des résultats de la dernière Coupe du monde, nous devrions donc fermer les stades de football* [les Belges ont été éliminés au premier tour] *! Nous devrions aussi rendre le judo et le tennis de table* [deux disciplines où les Belges brillent] *obligatoires à l'école ! »*

Ce sont ces conséquences et ces effets contradictoires que les juges européens devront apprécier. L'avocat général ne livrera pas ses conclusions avant quelques mois. Un délai supplémentaire de plusieurs mois sera ensuite nécessaire avant le délibéré de la Cour. Christelle Deliège, qui portait récemment les couleurs du club allemand de Leverkusen, a décidé de mettre sa carrière sportive en suspens, dans l'espoir qu'un arrêt porte, un jour, son nom. Comme son compatriote Jean-Marc Bosman.

F. P.

Le judo est-il une activité économique ?

Christelle Deliège et son avocat estiment que le système des quotas de nationalité, sur lequel se fondent les fédérations sportives pour sélectionner les athlètes, sont contraires au traité de Rome, et notamment aux dispositions garantissant la libre prestation des services (articles 59 et suivants) ainsi que la libre concurrence (articles 85 et 86). Pour aller jusqu'au terme du raisonnement, Christelle Deliège devra d'abord démontrer que le judo de haut niveau est *« une activité économique »*, condition *sine qua non* du traité (article 2). Or la judoka n'est pas professionnelle, comme peut l'être un footballeur : elle n'a jamais signé de contrat de travail et n'a jamais perçu de salaire. En revanche, elle a touché des bourses de sa fédération ainsi que des revenus de ses sponsors. Ces émoluments étaient-ils des *« rémunérations »* au regard du droit européen ? Toute la question est là.

TROIS QUESTIONS À...
PHILIPPE LAMBLIN

1 En tant que président de la Fédération française d'athlétisme (FFA), que vous inspire l'affaire Deliège ?

Avant, quand il n'y avait pas d'argent dans un certain nombre de disciplines individuelles, ce genre d'affaires ne se produisait jamais. Maintenant que l'argent est là, les sportifs qui ne sont pas sélectionnés pour une compétition se rendent compte que rater la moindre épreuve est une perte de gains pour eux. C'est pour cela qu'on voit de plus en plus d'athlètes engager des procédures. Je reste convaincu que le système de sélection doit rester de notre ressort. Une fédération comme la nôtre a dû se doter de règles extrêmement précises afin que personne ne vienne nous reprocher de faire du favoritisme. Il y a encore quelques années, la FFA ne possédait aucun document écrit. Le directeur technique national décidait de retenir un athlète selon ses propres appréciations.

2 Il reste que, dans de nombreuses disciplines, des sportifs continuent régulièrement de se demander pourquoi ils ne sont pas retenus...

Oui. Actuellement, nous sommes nous-mêmes confrontés à une nouvelle affaire. Le directeur technique national, a décidé de n'engager personne pour l'épreuve masculine par équipes des prochains championnats du monde de cross. Il fait usage de son pouvoir régalien, et je ne trouve rien à y redire : nous risquons en effet de terminer a la vingtième place, vu notre niveau. Je pose la question : est-ce vraiment à la Cour européenne de justice ou à quelque autre tribunal de décider si nous devons envoyer ou non une équipe ?

3 L'affaire Deliège met également en cause les quotas par nationalité imposés dans les manifestations sportives. Si la Cour européenne de justice donne raison à Christelle Deliège, quels seront les effets de cette jurisprudence ?

C'est très simple : en finale du 400 m aux Jeux olympiques, il y aura sept ou huit Américains. Aujourd'hui, le système des quotas permet à un pays comme les Etats-Unis de sélectionner trois athlètes par course. Bien sûr, le quatrième et le cinquième meilleurs Américains sont supérieurs à bien des Européens, mais la règle du jeu est ainsi. Si le système disparaît, les compétitions n'auront plus de sens.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Le parcours du combattant des athlètes privés de sélection

LA BELGE Christelle Deliège n'est pas la première sportive de haut niveau à être entrée en conflit avec sa fédération pour des raisons de non-sélection en équipe nationale. La France a connu plusieurs cas similaires ces dernières années. La plupart ont été traités par la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), qui est un recours obligatoire avant la saisie d'un tribunal civil. Trois exemples.

● **Affaire Olivier Marmurek.** Ce pongiste de niveau international a multiplié les actions contre le pouvoir sportif. Tout a commencé en 1991. Bien que classé nº 2 français, il ne figure pas sur la liste des cinq joueurs envoyés par la Fédération française de tennis de table (FFTT) à Chiba (Japon) pour les championnats du monde. Plusieurs non-sélections en équipe de France vont alors se succéder, dont une en 1994, année du titre européen par équipes gagné par la formation française. Olivier Marmurek estimera avoir été mis à l'écart pour avoir critiqué les méthodes d'entraînement *« à la chinoise »* de la FFTT. Les responsables fédéraux avanceront, eux, des raisons d'ordre sportif, mais n'ayant aucun rapport avec le rang occupé par le joueur. Comme de nombreuses fédérations, la FFTT s'autorise la possibilité de sélectionner ses athlètes en fonction de la « libre appréciation » des entraîneurs nationaux. Il en va ainsi de la capacité du sportif à gérer les grands événements ou encore de l'adaptation à la vie de groupe. Saisie à plusieurs reprises par Olivier Marmurek, la commission de conciliation du CNOSF ne lui a jamais donné raison.

● **Affaire Philippe Humez.** Ce tireur à l'arc s'est vu refuser de participer aux championnats du monde de Victoria (Canada) en août 1997. Son niveau l'autorisait pourtant à être retenu en équipe de France : demi-finaliste lors de l'épreuve de présélection disputée le mois précédent, Philippe Humez avait gagné l'une des quatre places réservées aux championnats du monde. Il semble que l'athlète fut jugé indésirable au sein de la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) pour des motifs n'ayant rien à voir avec ses qualités de tireur : quelques mois plus tôt, Philippe Humez voulait se présenter à l'élection de la commission « cible » de la Fédération internationale de tir à l'arc (FITA) ; il disposait alors du soutien des membres américains de la FITA, lesquels sont les ennemis intimes de la Fédération française. La commission de conciliation du CNOSF a refusé de se prononcer sur ce point-là. Elle a néanmoins donné raison au tireur, pour un autre mobile : dans les textes de la FFTA, ne figurent que des critères « objectifs » de sélection (minima, qualifications) ; le libre arbitre des entraîneurs nationaux n'est pas évoqué. Indifférente au verdict du CNOSF, la FFTA a refusé d'envoyer Philippe Humez aux championnats du monde. Celui-ci a saisi le tribunal administratif de Paris.

● **Affaire Jean-Charles Trouabal.** Ancien recordman du monde du 4 × 100 m et ancien double champion d'Europe de la spécialité, ce sprinteur n'est pas retenu au sein de l'équipe de France qui s'envole pour les championnats du monde d'athlétisme à Athènes, en août 1997. Ses temps réalisés les mois précédents semblaient pourtant lui garantir une sélection. Mais Jean-Charles Trouabal a fait les frais du conflit opposant son entraîneur, Jo Maïsetti, au directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (FFA), Richard Descoux. L'athlète, par ailleurs, revenait d'une grave blessure (rupture du tendon d'Achille). Durant sa période d'immobilité, des modifications furent apportées aux critères de sélection sans qu'il en fût informé. Evoquant ce motif, la commission de conciliation du CNOSF a estimé que la FFA avait fait preuve de légèreté. Elle a invité les deux parties à s'entendre afin de *« réparer le préjudice moral »* dont a été victime l'athlète. Jean-Charles Trouabal n'a pas donné suite.

F. P.

Tennis : quatre Françaises qualifiées pour le deuxième tour de l'Open de Paris

LES JOUEUSES françaises ont été les premières, mardi 23 février, à investir le stade Pierre-de-Coubertin à Paris pour l'ouverture du septième Open Gaz de France. Six en lice pour ce premier tour, elles ne seront plus que quatre au deuxième. Sandrine Testud s'est inclinée face à sa compatriote Nathalie Dechy (7-5, 6-2). Sarah Pitkowski a été battue au tie-break du troisième set par la Yougoslave Sandra Nacuk. Victorieuse de l'épreuve en 1996, Julie Halard a vaincu sans difficulté (6-4, 6-0) la Vénézuélienne Maria-Alejandra Vento. Elle affrontera au deuxième tour sa compatriote Anne-Gaëlle Sidot, qui, issue des qualifications, s'est défait (6-3, 4-6, 6-2) de la Belge Laurence Courtois. Amélie Cocheteux, invitée par les organisateurs, a battu (6-3, 6-3) l'Israélienne Anna Smashnova. Par ailleurs, l'Américaine Serena Williams a dominé la Suédoise Asa Carlsson (6-1, 6-2).

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE : l'équipe cycliste espagnole ONCE et les policiers du** SRPJ de Lille ont manqué leur rendez-vous mardi 23 février à Bordeaux. Convoquée dans le cadre de l'affaire Festina, la formation de Manolo Saiz avait informé le juge, vendredi 19 février, qu'elle exigeait de la justice française la prise en charge des frais de déplacement. Devant le refus du juge, les dirigeants de la ONCE ont annoncé qu'ils ne se rendraient pas à Bordeaux, ce qui a motivé l'annulation du rendez-vous par les policiers lillois. Pourtant, mardi matin, trois représentants de la ONCE se sont présentés à Bordeaux. Pour rien. Une nouvelle date devrait être fixée dans les prochains jours.

■ **Une perquisition au centre d'études du médecin sportif italien** Francesco Conconi a été effectuée mardi 23 février, sur mandat du procureur du parquet de Ferrara, Pierguido Soprani. Les policiers ont saisi des documents portant sur les financements des recherches et provenant de certaines fédérations sportives. Le professeur Conconi a été mis en examen, en octobre 1998, par le juge Soprani pour faux et distribution de produits pharmaceutiques dangereux pour la santé.

■ **FOOTBALL : Arsenal a gagné, mardi 23 février, la deuxième édition** du 8ᵉ de finale de la Coupe d'Angleterre face à Sheffield United (2-1). L'entraîneur français du club londonien, Arsène Wenger, avait obtenu de faire rejouer le premier match (2-1 pour Arsenal, le 13 février), car le deuxième but de son équipe avait été marqué à la suite d'un manque de fair-play de son équipe. Le Nigérian Kanu n'avait pas rendu le ballon à Sheffield à la suite d'une blessure d'un joueur de ce club.

■ **Guus Hiddink a été limogé, mercredi 24 février, par la direction du Real Madrid.** L'entraîneur néerlandais était contesté depuis plusieurs semaines en raison des résultats décevants des champions d'Europe en titre (sixième du championnat d'Espagne). Le Gallois John Toshak, l'actuel technicien du club turc de Besiktas, est pressenti pour prendre la succession. Il a déjà entraîné le club madrilène entre 1989 et 1991 et avait gagné le titre de champion d'Espagne.

■ **SKI NORDIQUE : le Norvégien Thomas Alsgaard** a enlevé, mardi 23 février, le titre mondial du 15 km poursuite libre à Ramsau (Autriche). Il a devancé le Finlandais Mika Myllylae et l'Italien Fulvio Valbusa. L'Italienne Stefania Belmondo s'est adjugé l'épreuve du 10 km poursuite libre, précédant la Russe Nina Gavrilluk et l'Ukrainienne Irina Taranenko-Terelia. La première Française, Sophie Villeneuve, a terminé dixième.

■ **SKI ALPIN : la Slovène Spela Pretnar** a gagné, mardi 23 février à Are (Suède), le slalom dames comptant pour la Coupe du monde, devant la Norvégienne Trine Bakke et la Suédoise Anja Paerson. La Française Stéphanie Clément-Guy, qui s'était cassé une vertèbre cervicale en 1984, a pris la 10ᵉ place.

Enfin l'accalmie

JEUDI, le temps perturbé est repoussé vers l'Espagne. Une poussée anticyclonique par le nord ramène un temps sec, généralement ensoleillé et sans vent. Les températures augmentent légèrement.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Encore beaucoup de grisaille le matin, puis on pourra profiter d'un temps calme, souvent ensoleillé. Le ciel se voilera à nouveau par le nord-ouest dans l'après-midi.

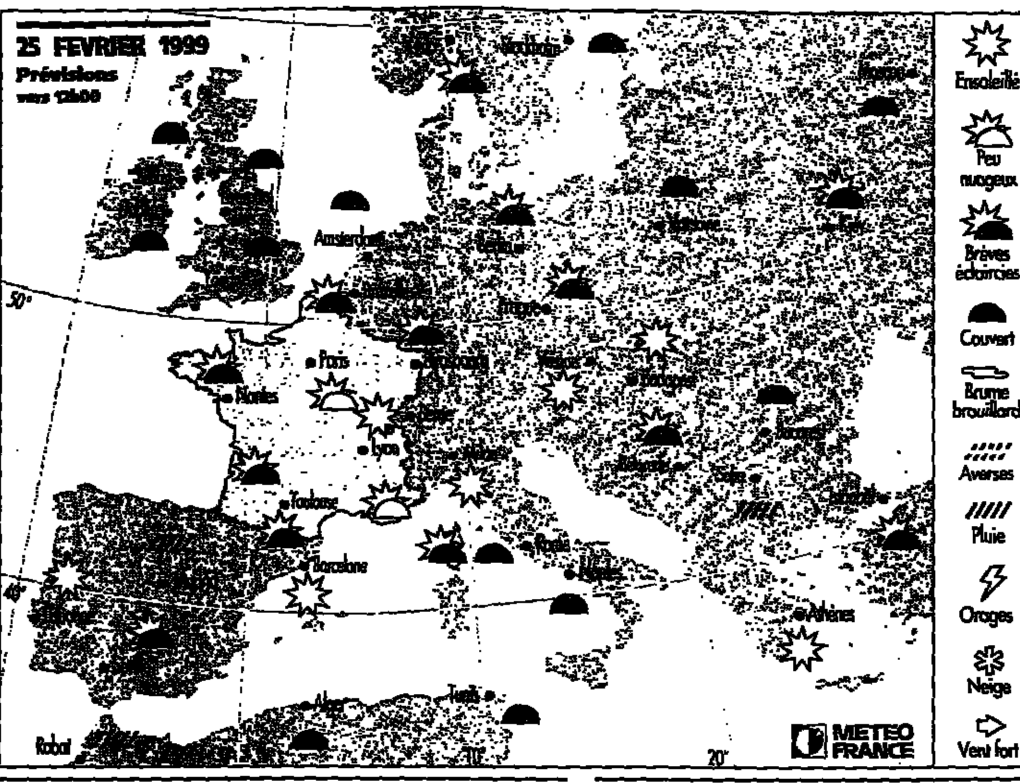
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.– Il fera beau dès le matin, à l'exception des nombreux brouillards au sud de la Loire et de quelques brumes au nord, qui se dissiperont vite au profit du soleil. Un voile nuageux envahit le ciel dans l'après-midi par le nord-ouest.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Des plaques de brouillards localement givrants se formeront par endroits au lever du jour, puis ils se dissiperont et le soleil s'installera partout pour l'après-midi. Ailleurs, il fera beau dès le matin. Dans le Jura, les nuages tarderont à s'évacuer en donnant encore quelques flocons.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.– Les plaques de brouillards ou de grisaille seront présents le matin. Elles se déchireront progressivement pour laisser place au soleil.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– La grisaille matinale donnera encore quelques pluies, voire quelques flocons en montagne, sur le nord du Massif central et de la région Rhône-Alpes. Certain reliefs resteront chargés, mais le soleil fera généralement de belles trouées l'après-midi. Dans les Alpes, temps calme et généralement ensoleillé.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– De la Côte d'Azur au pied des Alpes, quelques entrées maritimes cacheront le soleil par moments. Ailleurs le temps est calme et le soleil généreux. Températures de 13 à 15 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 25 FEVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/30 C	KIEV	-4/0 N	VENISE	2/9 S	LE CAIRE	11/19 S
				POINTE-A-PIT.	21/28 S	LISBONNE	8/15 S	VIENNE	-1/3 S	MARRAKECH	8/16 P
				ST-DENIS-RÉ.	24/29 S	LIVERPOOL	5/10 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	18/30 S
				EUROPE		LONDRES	2/9 C	BRASILIA	20/25 P	PRETORIA	20/31 S
				AMSTERDAM	2/5 C	LUXEMBOURG	-2/3 S	BUENOS AIR.	21/29 S	RABAT	9/14 P
FRANCE métropole		NANCY	-3/6 S	ATHENES	6/14 S	MADRID	5/14 P	CARACAS	22/28 S	TUNIS	9/18 C
AJACCIO	7/13 N	NANTES	6/11 S	BARCELONE	11/16 S	MILAN	1/10 S	CHICAGO	-4/0 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	8/11 N	NICE	5/14 N	BELFAST	6/11 C	MOSCOU	-6/-1 C	LIMA	22/25 P	BANGKOK	24/35 N
BORDEAUX	4/13 N	PARIS	1/8 S	BELGRADE	-1/4 N	MUNICH	-6/2 S	LOS ANGELES	11/17 N	BOMBAY	23/35 S
BOURGES	3/10 S	PAU	4/12 N	BERLIN	-4/5 N	NAPLES	8/14 C	MEXICO	11/21 S	DJAKARTA	26/29 C
BREST	6/11 N	PERPIGNAN	6/16 S	BERNE	-4/3 S	OSLO	-9/-5 N	MONTREAL	-17/-6 S	DUBAI	19/26 N
CAEN	1/7 N	RENNES	5/11 N	BRUXELLES	1/5 N	PALMA DE M.	10/15 N	NEW YORK	-4/3 C	HANOI	19/28 N
CHERBOURG	4/9 N	ST-ETIENNE	3/10 N	BUCAREST	-4/7 C	PRAGUE	-6/1 N	SAN FRANCIS.	7/11 N	HONGKONG	18/24 N
CLERMONT-F.	4/11 C	STRASBOURG	-4/8 N	BUDAPEST	-2/2 S	ROME	9/14 C	SANTIAGO/CHI	11/27 S	JERUSALEM	10/19 N
DIJON	0/9 S	TOULOUSE	5/12 N	COPENHAGUE	-5/2 S	SEVILLE	6/18 N	TORONTO	-6/0	NEW DEHLI	12/25 S
GRENOBLE	2/7 N	TOURS	4/10 S	DUBLIN	7/13 C	SOFIA	-4/2 P	WASHINGTON	-3/7 P	PEKIN	-5/10 N
LILLE	-2/6 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-1/3 S	ST-PETERSB.	-4/-2 C	**AFRIQUE**		SEOUL	3/9 S
LIMOGES	4/10 S	CAYENNE	25/27 P	GENEVE	1/5 N	STOCKHOLM	-8/-3 C	ALGER	9/20 C	SINGAPOUR	25/30 P
LYON	3/11 N	FORT-DE-FR.	21/28 S	HELSINKI	-5/-3 C	TENERIFE	10/14 C	DAKAR	17/24 C	SYDNEY	20/23 P
MARSEILLE	3/16 S	NOUMEA	25/29 P	ISTANBUL	4/10 N	VARSOVIE	-4/-2 C	KINSHASA	21/31 N	TOKYO	7/12 S

Situation le 24 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 26 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** Afin de simplifier les déplacements des voyageurs entre Lyon-La Part-Dieu, Nantes, Saint-Pierre-des-Corps et les destinations desservies par Lufthansa au départ de Charles-de-Gaulle, la SNCF et la compagnie allemande ont conclu un accord de commercialisation des TGV sous numéro de vol Lufthansa. Les passagers peuvent acheter auprès des agences de voyages ou des compagnies aériennes du monde entier l'intégralité de leur parcours TGV/vols Lufthansa sur un même billet. Avant d'emprunter leur train, ils échangeront simplement leur coupon aérien auprès d'un des guichets SNCF intitulé « TGV Air le Rendez-vous » à l'aéroport et dans les trois villes concernées.

■ **IRLANDE.** Brittany Ferries reprendra ses traversées entre Roscoff et Cork, au sud de l'Irlande, au rythme d'une par semaine, le 2 avril et ce jusqu'en octobre.

JARDINAGE

Promenade dans un jardin brésilien

RIO DE JANEIRO
de notre envoyé spécial

Célèbre pour le Pain de sucre, le Corcovado, son carnaval... ses plages et les belles plantes des deux sexes qui viennent s'y faire admirer (les Cariocas ne viennent pas à Ipanema pour se baigner mais pour regarder et être vus en toute innocence), Rio l'est moins pour ses jardins. La ville peut pourtant s'enorgueillir d'être adossée à la plus grande forêt urbaine du monde, la forêt de Tijuca, un lieu de promenade délicieux, d'avoir des rues ornées de plantations splendides et d'abriter un jardin botanique dont les grandes allées sont ombrées par des palmiers impériaux dont les premiers furent plantés au début du XIXe siècle. Le plus vieux, surnommé « *Palma mater* » – palmier mère – par les Brésiliens, est mort, il y a une quinzaine d'années, frappé par la foudre.

La rumeur raconte que tous les palmiers impériaux de Rio descendent de ce spécimen rapporté d'Afrique. Ses enfants les plus célèbres ont été plantés, année après année, à partir de 1868, par l'empereur Don Pedro Secundo, qui avait été invité par un sénateur de l'empire dans une fazenda située dans le quartier de Sao Conrado. Cette maison a miraculeusement traversé les années grâce à la famille Riso, qui en est propriétaire depuis 1932.

Venu pour observer des baleines qui s'étaient échouées dans la baie de Rio, l'empereur revint chaque année prendre quelques jours de repos dans cette magnifique ferme. A chaque séjour, il plantait un palmier pour marquer son passage. Dans cette maison historique fut mis au point le texte du traité mettant fin à l'esclavage dans le pays. L'empereur aura planté six palmiers dont les palmes ondulent toujours à une quarantaine de mètres du sol. Ils ne s'élèvent quasiment plus et leur mort ne devrait, hélas, plus trop tarder. Le palmier impérial ne vit guère plus de cent cinquante ans. D'autres ont été plantés ailleurs, dans ce parc qui se visite.

Chaque jour, la Villa Riso ouvre en effet ses portes au public, qui peut admirer des expositions temporaires de peinture, la chapelle, le jardin et y déguster sa célèbre feijoada – les spécialistes la tiennent pour la meilleure de tout Rio – et bien d'autres gourmandises, chaque dimanche. Le Brésil n'est guère connu des Français pour sa cuisine, mais par sa variété et son inventivité, elle est incontestablement l'une des meilleures du monde.

DES PETITS SINGES SAUVAGES

Les plantations tropicales de ce jardin, les marbres italiens dont il est orné, la beauté sévère de bâtiments qui remontent au début du XVIIIe siècle et sont l'un des derniers vestiges de l'architecture coloniale de la ville massacrée par la spéculation immobilière (et, ici, comme ailleurs par le peu de talent des architectes qui œuvrèrent dans les années 50, 60 et 70), les 2,2 hectares du parc dans lequel on peut parfois apercevoir des petits singes sauvages venus de la forêt toute proche, écouter, de l'aube jusqu'à la nuit tombante, le cri curieux d'un oiseau fameux ici.

La première fois, on est surpris d'entendre non loin de soi un « *Bem-te-vi !* » sonore et plus encore émerveillé de constater que l'oiseau répond si on l'imite. Et encore plus surpris d'apprendre que ce chant veut dire « Je t'ai bien vu ! ». Quand on vous dit que regarder les autres est, bien avant le football, le sport national du Brésil !

Moins fleuri que les jardins européens, le jardin brésilien n'en est pas moins coloré. Ici les crotons rouges et jaunes, les irésines rouge sang, les broméliacées zébrées de jaune, d'argent, de brun, de vert pâle, les feuilles panachées de certaines lianes, les grandes feuilles profondément découpées des *Monstera deliciosa* (que l'on appelle chez nous le philodendron), le feuillage vert foncé du *Cycas revoluta* qu'à première vue on pourrait prendre pour un palmier, dont il a les feuilles longues et divisées groupées en bouquet terminal, mais qu'il n'est pas, la mousse espagnole qui pend des arbres en longues traînes argentées, les *Tillandsia* accrochées en bouquet sur les troncs d'arbres, les tuiles des maisons, les fils électriques, dont les rosettes de feuilles vert pâle saupoudrées d'argent et quantité de plantes dont on ignore le nom tiennent lieu de fleurs.

A vrai dire, des fleurs, il y en a dans les jardins brésiliens et des splendides, mais on ne les cultive ni en massif ni en *mixed border* : des orchidées qui poussent en épiphytes le long des troncs d'arbre, des *Tibouchina* violets tellement fleuris qu'on ne voit plus leurs feuilles et que l'on a quelques difficultés à identifier quand on connaît ce petit arbre dans sa version européano/chétive – il fait ici une quinzaine de mètres de hauteur contre un maximum de deux mètres chez nous, ses fleurs sont d'un violet très foncé, quand elles sont mauves chez nous...

Il y a aussi des bougainvillées de toutes les couleurs. Ici, ce sont des arbres plus que des lianes volubiles. Certains poussent en isolés et atteignent, dans de nombreux jardins brésiliens, un diamètre d'environ 6 mètres. Imaginez quel effet peut produire une telle masse quand elle est recouverte de fleurs... qui n'en sont pas, puisque ce sont des bractées qui enserrent des fleurs blanches minuscules qui n'auraient aucune chance d'attirer les insectes butineurs et les colibris.

Alain Lompech

★**Villa Riso, strada da Gavea, 28, Sao Conrado, Rio de Janeiro, 2270-310. Ouvert de 14 à 19 heures ; le dimanche, de 12 h 30 à 18 heures. http : //www.villariso.com.br**

Difficilement transportable

Bien qu'on en soit parfois tenté, il vaut mieux ne pas prélever de plantes dans la nature. Les Brésiliens, même ceux très modestes qui vivent dans les favelas, aiment tant les plantes qu'il y a de nombreux pépiniéristes et revendeurs jusque dans la ville de Rio même.

Il est théoriquement interdit de rapporter des plantes en France, mais depuis qu'on sait qu'un ministre français en vacances en Grèce a été remarqué par la police en train de piquer des boutures de lauriers roses sur le bord d'une route... Choisissez toujours des tout petits spécimens. Ils se transportent plus facilement et souffrent moins de leur adaptation en Europe. Et surtout résistez au désir de rapporter un morceau de tronc de yucca ou de dracaena. Mis dans l'eau depuis un an et demi, le nôtre vient juste de montrer ses premiers bourgeons !

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99048

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II										■		
III								■		■		
IV			■			■	■				■	
V				■								
VI									■			
VII				■		■						
VIII		■					■		■			
IX								■				
X					■							

HORIZONTALEMENT

I. Grand nettoyage après abattage. – II. Difficile et désagréable à saisir. Effilé à chaque bout. – III. Elle prend son temps pour devenir belle. Bande mise sous surveillance. – IV. Note. Points. Donne du grain à moudre. – V. Beau-parricide. Une sainte qui ne trouve pas sa place sur nos calendriers. – VI. En position de défense. Cité chargée d'histoire. – VII. Son inverse a peu de chance d'y entrer. Sommet espagnol. – VIII. A vraiment mauvais caractère. Evite d'aller plus loin. – IX. Monte au front quand ça va mal. Fait avancer, mais en faire ne fait pas avancer. – X. Grandes eaux. La confusion quand on est dedans.

VERTICALEMENT

1. Font la peau. – 2. Son apport permet de tenir. Donne le choix. – 3. Titre chez Tony. Tente sa chance. – 4. Franchis le pas. Devient bel avec le temps. – 5. Apporte son aide à l'office. – 6. Démonstratif. En piste. Retourné en tous sens. – 7. Utile pour l'avancement. Possessif. Prend l'eau de partout. – 8. Vient d'être. On lui doit Louis XIV à cheval. – 9. Devient colin à l'étal. Convient. – 10. Marqués dans les coins. – 11. Vieux bâtiment. Indiens devenus grossiers. – 12. Ne fera rien d'excessif.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99047

HORIZONTALEMENT

I. Hypnotiseurs. – II. Rapetassée. – III. Routines. Ain. – IV. Lin. Ns. Sains. – V. Usurières. Eu. – VI. Bis. Oui. Posa. – VII. EV. Enrager. – VIII. Rends. Ravi. – IX. Ua. Stagnât. – X. Urémie. Hêtre.

VERTICALEMENT

1. Hurluberlu. – 2. Oisive. – 3. Prunus. Nue. – 4. Nat. Edam. – 5. Opinions. – 6. Tenseur. Se. – 7. Ite. Riant. – 8. Sasse. Ah. – 9. Es. Asperge. – 10. Usai. Orant. – 11. Reines. Var. – 12. Sensualité.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1829

LE RÔLE DE LA CHANCE

Dans cette donne, la meilleure manche était « 4 Piques » ; mais, dans l'incertitude du nombre de Piques que détenait sa nouvelle partenaire, Kowalski laissa le contrat de « 3 SA », dont la réussite contribua à leur victoire dans un championnat par paires mixtes.

Ouest	Nord	Est
	♠ A V 8 3 ♡ A 4 3 ♢ V 9 2 ♣ 9 6 2	
♠ 10 6 2 ♡ 7 5 ♢ D 10 6 3 ♣ A V 10 5	N / O E / S	♠ D 5 ♡ V 9 6 2 ♢ R 8 4 ♣ D 8 4 3
	♠ R 9 7 4 ♡ R D 10 8 ♢ A 7 5 ♣ R 7	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Danuta	Y...	Kowalski
–	passe	passe	1 SA
passe	2 ♣	passe	2 ♡
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau pour le 9 de Nord et le Roi d'Est, *comment Kowalski, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT ?

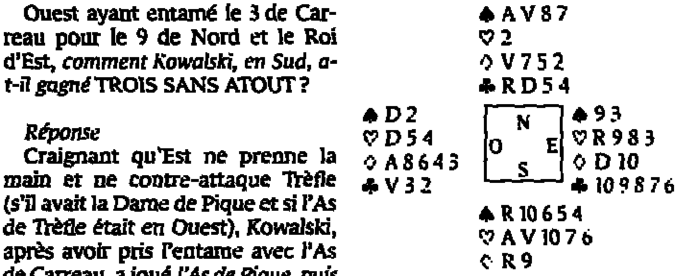
Réponse

Craignant qu'Est ne prenne la main et ne contre-attaque Trèfle (s'il avait la Dame de Pique et si l'As de Trèfle était en Ouest), Kowalski, après avoir pris l'entame avec l'As de Carreau, a joué *l'As de Pique, puis le 3 de Pique* du mort. Alors, l'apparition de la Dame de Pique en Est a bien amélioré la situation, car le déclarant n'avait plus qu'à rejouer le 5 de Carreau pour trouver sa neuvième levée avec le Valet de Carreau (Ouest ayant vraisemblablement la Dame de Carreau, d'après son entame). Ouest prit avec la Dame, mais il ne put empêcher le déclarant de faire encore le Valet de Carreau, puis deux autres Piques et trois Cœurs.

Au contrat de « 4 Piques », il était normal de faire *l'impasse à la Dame de Pique* sur Ouest et de chuter, comme ce fut le cas de la plupart des paires.

L'HAMEÇON ANGLAIS

Le grand champion anglais Jeremy Flint était associé au célèbre Reese lors d'un championnat d'Europe. Grâce à cette donne, ils allaient battre les joueurs français et gagner le match par 11 à 9.



Ouest	Nord	Est
	♠ A V 8 7 ♡ 2 ♢ V 7 5 2 ♣ R D 5 4	
♠ D 2 ♡ D 5 4 ♢ A 8 6 4 3 ♣ V 3 2	N / O E / S	♠ 9 3 ♡ R 9 8 3 ♢ D 10 ♣ 10 9 8 7 6
	♠ R 10 6 5 4 ♡ A V 10 7 6 ♢ R 9 ♣ A	

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Boulenger	Reese	Svarc	Flint
passe	passe	passe	1 ♠
passe	2 ♣	passe	2 ♡
passe	4 ♠	passe	5 ♣
passe	5 ♡	passe	6 ♠...

Ouest entama l'As de Carreau (Est mit le 10) et rejoua le 4 pour la Dame d'Est et le Roi de Sud. *Comment fallait-il jouer* pour gagner ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense et sans perdre d'atout ?

Note sur les enchères

Reese, au deuxième tour, avait fait un Drury (enchère artificielle de « 2 Trèfles » qui demande au partenaire la force de son ouverture). Sud n'ayant pas dit « 2 Carreaux » (le minimum), Reese, sur « 2 Cœurs », a sauté à « 4 Piques ». « 5 Trèfles » et « 5 Cœurs » montraient ensuite les contrôles de la couleur.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

CINÉMA Après *La Balade sauvage* (1973) et *Les Moissons du ciel* (1979), Terrence Malick confirme qu'il est un cinéaste aussi rare que précieux. *La Ligne rouge*, adaptation d'un récit de James Jones, choisit comme cadre la bataille de Guadalcanal opposant Américains et Japonais en 1942, pour tenter de cerner le mystère des origines. ● **NICK NOLTE**, interprète dans le film du Colonel Tall, évoque pour *Le Monde* sa rencontre avec Terrence Malick et la méthode du réalisateur : *« D'habitude, un tournage est planifié, chaque plan est ordonné, et je croyais jusqu'à aujourd'hui que c'était une manière intelligente de faire les choses. »* ● **TERRENCE MALICK** s'est éloigné du cinéma pendant presque vingt ans. Loin d'être cet excentrique décrit par des journalistes américains, il a choisi de protéger sa vie privée.

Le combat homérique de l'Amérique contre elle-même

La Ligne rouge. Vingt ans après « Les Moissons du ciel », Terrence Malick fait un retour en force. En prenant pour prétexte la bataille de Guadalcanal, en 1942, il livre une méditation métaphysique sur les liens de l'homme et de la nature

Film américain de Terrence Malick. Avec Sean Penn, Adrien Brody, Jim Caviezel, Ben Chaplin, George Clooney, John Cusack, Woody Harrelson, Elias Koteas, Nick Nolte. (2 h 50.)

On a pu craindre que le nom de Terrence Malick ne serve qu'à épaissir les pages des dictionnaires du cinéma. A son entrée, on aurait ainsi écrit : réalisateur américain, né en 1943. Auteur de *La Balade sauvage*, en 1973 – le premier film le plus impressionnant depuis *Citizen Kane*. Crée la sensation en 1979 au Festival de Cannes, année où la Palme d'or est décernée à *Apocalypse Now*, avec son second opus, *Les Moissons du ciel*. Le tournage de ce film a duré un an. Le réalisateur a passé presque deux ans dans la salle de montage et finalement livré un chef-d'œuvre. Depuis cette date, Malick a traduit Heidegger, étudié le bouddhisme et s'est éloigné du cinéma et de Hollywood.

Jusqu'à *La Ligne rouge*, adaptation austère et hallucinée de *The Thin Red Line*, de James Jones – auteur de *Tant qu'il y aura des hommes* –, consacré à l'offensive américaine à Guadalcanal en 1942. *La Ligne rouge* est un film de patrouille métaphysique où le champ de bataille est autant le théâtre de combat qu'une méditation, proche de celle de Ralph Waldo Emerson, sur les liens entre l'homme et la nature.



MERIE W. WALLACE

Nick Nolte interprète Tall, le colonel va-t-en-guerre de « La Ligne rouge », de Terrence Malick.

LA CONDITION HUMAINE

La première victoire américaine de la guerre du Pacifique, la plus sanglante aussi, fut donc Guadalcanal, *l'une des îles Salomon*, situées à l'est de la Nouvelle-Guinée, alors aux mains des Japonais. Les troupes américaines mirent six mois à les en déloger. Si le film de Malick ressemble à une opération coup de poing, le combat était en réalité depuis longtemps engagé, mené en grande partie par la C Company, essentiellement formée de jeunes recrues venues suppléer les « marines » qui les avaient précédés. *La Ligne rouge* donne une idée assez précise, parfois idéalisée, de ce qu'est une patrouille au combat en mettant en place les archétypes du genre : Witt, le soldat mystique (Jim Caviezel) ; Welsh, le sergent cynique (Sean Penn) ; Tall, le colonel va-t-en-guerre (Nick Nolte) ; Staros, le capitaine humaniste (Elias Koteas) ; Fife, le fantassin peureux (Adrian Brody) ; Bell, le soldat sentimental (Ben Chaplin) ; Gaff, le capitaine sans peur et sans reproches (John Cusack). Par son utilisation virtuose de la voix off – huits récits s'entrelacent pour relater cette épopée –, *La Ligne rouge* passe de la conscience du soldat Witt à celle du colonel Tall, puis à celle de Bell, comme pour marquer que chacun de ces hommes constitue les facettes d'une seule et même individualité.

Mais, plus que la seconde guerre mondiale, le souci du cinéaste est la condition humaine. *Il faut sauver le soldat Ryan*, auquel la critique américaine n'a pas manqué de comparer *La Ligne rouge*, commencait par un tour de force spielbergien, le plus réussi de son auteur depuis la première scène des *Dents de la mer*, montrant le débarquement des forces alliées à Omaha Beach. Le film de Malick est, lui, beaucoup plus contemplatif, appuyé par la splendide musique d'Hans Zimmer. Il s'ouvre sur le visage beau et pensif du soldat Witt (Jim Caviezel, en qui Malick a trouvé un nouveau Montgomery Clift), installé tranquillement dans un village indigène du Pacifique sud. Comme dans ses deux premiers films, le réalisateur américain raconte la quête d'un paradis perdu. Guadalcanal, sous ses caméras, a les contours de l'Ancien Testament. *La Ligne rouge* commence par la perte d'un éden tropical et s'achève par le duel fratricide de Caïn et d'Abel : le soldat américain tue son frère japonais sans que l'on puisse jamais distinguer lequel serait Caïn et lequel serait Abel. Les soldats de la C Company sont engagés dans un conflit immémorial, une guerre de Troie moderne. Ainsi, pour mieux le préparer à la nature du combat qu'il va mener, le colonel Tall demande au capitaine Staros s'il a lu Homère dans le texte, et la coiffure arborescente de Sean Penn rappelle plus celle d'Achille que celle d'un GI.

James Jones, gravement blessé à Guadalcanal, consacrait plus d'une moitié de son roman à l'assaut de la cote 209. Malick en fait de même, et orchestre l'une des plus longues batailles de l'histoire du cinéma – les soldats américains tombent les uns après les autres, tripes à l'air. Cette vision barbare des combats est vite dépassée. La guerre, les notions de mort et de sacrifice sont intériorisées. Lorsque, dans une scène capitale, les troupes japonaises sortent de la forêt pour entourer le soldat Witt, on a l'impression de voir des esprits surgir de la végétation. Leurs casques sont ornés de branches, et l'embuscade s'organise comme un rituel étrange. Witt, qui a traversé toute cette guerre dans sa tête, ne peut y croire et se laisse abattre sans même chercher à s'emparer de son fusil.

A plusieurs reprises, Malick interrompt les images de guerre par celle d'une jeune femme – ange salvateur du soldat Bell (Ben Chaplin) – ou, de manière encore plus surprenante, par des plans d'herbes hautes battues par le vent, d'arbres noyés par la lumière ou d'oiseaux mutilés par le plomb des armes à feu. *La Ligne rouge* raconte ainsi l'agression, vouée à l'échec, de la nature par l'homme. Les premières images du film montrent un espace vierge de toute présence humaine, et son plan final le spectacle d'une armée sur le départ. *« Je ne dis pas qu'il y a un autre monde, je me dis, des fois, que je l'ai imaginé »*, dit le soldat Witt au sergent Welsh.

La Ligne rouge est la tentative, admirable, de cerner cet autre monde. Malick oppose à la chronique historique le mystère des origines. Le réalisateur américain avait travaillé, au début des années 80, à un scénario consacré à la création du monde, et même commencé à en tourner plusieurs images. Il n'a jamais abandonné ce projet ; on peut même supposer qu'il n'a cessé depuis dix-neuf ans d'y travailler. *La Ligne rouge* tente ce saut hors de l'Histoire dont parlait Emerson. Ce film offre le spectacle, sublime, d'un monde à sa genèse. A chacune de ses images, on a le sentiment d'assister à la naissance du cinéma.

Samuel Blumenfeld

Nick Nolte : « Terry commençait à tourner une scène et s'arrêtait au milieu »

APRÈS quinze années passées au théâtre, Nick Nolte obtient son premier grand rôle dans Les Guerriers de l'enfer, *de Karel Reisz. Il joue depuis sur tous les registres, celui de la comédie (*48 Heures, *de Walter Hill, ou* Le Clochard de Beverly Hills, *de Paul Mazursky) comme celui du drame (*Contre-enquête, *de Sidney Lumet) ou le thriller (*Les Nerfs à vif, *de Martin Scorsese). Dans un entretien au* Monde, *il explique les raisons de sa complicité avec Terrence Malick.*

VERBATIM

« De Terrence Malick, j'ai vu *La Balade sauvage* au moment de sa sortie. J'ai eu la chance de travailler avec Martin Sheen et Sissy Spacek, les deux interprètes du film, qui m'avaient affirmé que Malick était un type brillant. Je préparais, il y a deux ans, *La fille d'un soldat ne meurt jamais*, de James Ivory, sur le séjour de James Jones à Paris, et je m'étais largement documenté sur l'écrivain. Terry m'a appelé pour cette raison. Nous avons passé quatre heures ensemble. Il voulait savoir ce qui avait changé à Hollywood ces dix-sept dernières années. Je lui ai répondu : *"Rien. Les gens sont simplement un peu plus paranoïaques qu'auparavant."*

» Nous avons beaucoup parlé de James Jones. Pour ce dernier, l'horreur de la guerre allait de soi. Il parlait souvent de cet épisode où, pris en embuscade par des Japonais, il avait senti une peur panique gagner ses pieds, et remonter jusqu'à ses cheveux qui se dressèrent littéralement sur sa tête. Jones racontait qu'il avait alors ressenti une énorme compassion pour ses camarades de combat. Il s'agissait selon lui d'un "*amour métaphysique*". Terry m'a avoué qu'il me croyait trop âgé pour tenir un rôle dans son film. Mais il m'a quand même demandé de me documenter sur le colonel Tall, et la manière dont un type de cet âge peut obtenir un commandement en temps de guerre. Une semaine plus tard, il m'offrait le rôle de Tall. Je devais laisser tomber le film d'Ivory. C'est dommage : j'aurais vraiment aimé interpréter le personnage d'un roman de James Jones puis le rôle de l'écrivain lui-même.

» Très souvent, sur le tournage de *La Ligne rouge*, Terry commençait à tourner une scène et s'arrêtait au milieu. Il disait simplement : *"Ce serait peut-être pas plus mal de la terminer la semaine prochaine, non ?"* Et la plupart des comédiens se disaient : *"Mais comment vais-je m'y prendre pour retrouver la concentration de ce jour-là ?"* Vers 5 ou 6 heures de l'après-midi, au moment où le soleil devenait orange, Terry s'écriait : *"Et si on reprenait la scène de la semaine dernière ? La lumière ne sera pas raccord, mais c'est pas grave, elle est magnifique."* J'imagine que si Terry avait dit aux gens du studio qu'il ne comptait tourner qu'entre 16 et 20 heures, on ne l'aurait jamais laissé faire le film. En laissant les scènes ouvertes, il obligeait les comédiens à trouver un moyen de les jouer différemment.

» D'habitude, un tournage est planifié, chaque plan est ordonné, et je croyais jusqu'à aujourd'hui que c'était une manière intelligente de faire les choses. Au bout de peu de temps, nous nous sommes habitués à la méthode de Terry. Au début, beaucoup de comédiens perdaient leur calme, jusqu'au jour où ils ont compris qu'en réfléchissant malgré eux à leur rôle, ils finiraient par donner le meilleur d'eux-mêmes. Terry a terminé le film à la date prévue, sans dépasser son budget d'un dollar. Cela m'épate pour un type qui n'avait pas tourné depuis si longtemps et qui se moquait d'autant plus des questions de budget qu'il s'agissait peut-être de son dernier film. »

Les faux mystères d'un homme comme les autres

PORTRAIT

Terrence Malick, un nouvel Howard Hughes ? La vérité est plus décevante

COMME J. D. SALINGER avant lui, Terrence Malick a interrompu sa carrière artistique au moment où il était en pleine possession de ses moyens, abandonnant une œuvre qui promettait d'être l'une des plus excitantes du cinéma américain. *Les Moissons du ciel* (1979) affichait une perfection rarement atteinte. Le thème – la perte du paradis racontée par l'entremise d'un couple venu se réfugier, au début du siècle, dans une ferme au Texas – était ambitieux. *Le film était servi par la photo* splendide de Nestor Almendros et Haskell Wexler, les visages inoubliables de Richard Gere et de Sam Shepard dans leurs plus beaux rôles. Tous composaient un poème lyrique brassant plusieurs thèmes mythologiques américains empruntés à Walt Whitman et Mark Twain.

Les dix-neuf années qui séparent la retraite prématurée de Terrence Malick de son retour inespéré ont été largement documentées. Ce fut d'ailleurs l'une des marottes de la presse américaine que de chercher à localiser le réalisateur américain. On le retrouva, à une époque, à Paris où il habitait dans l'île Saint-Louis. Ce jeu de piste était d'autant plus sérieux que l'effacement du cinéaste a coïncidé, au début des années 80, avec l'entrée du cinéma américain dans une période de vaches maigres sur le plan de la création. Après la débâcle de *La Porte du paradis* (de Michael Cimino), *les patrons des studios ont* resserré leur contrôle sur les productions au début des années 80, en finissant avec l'ère du réalisateur démiurge, seul maître à bord. Terrence Malick, capable de passer plus de trois ans sur la réalisation et l'achèvement des *Moissons du ciel*, n'avait sans doute plus sa place dans un tel environnement. Son absence durable fut en tout cas interprétée de cette manière.

Le million de dollars qu'il empoche en 1980 de la Paramount pour développer *Q*, un film consacré à la création du monde, et la manière abrupte dont il décroche du projet ne feront qu'entretenir sa légende. Terrence Malick aura beau travailler durant toutes ces années à des adaptations de *The Desert Rose*, de Larry McMurtry, et du *Cinéphile*, de Walker Percy, peaufiner le scénario de *Great Balls of Fire*, de Jim McBride, ce sont surtout ses excentricités qui retiendront l'attention des journalistes *lancés à sa poursuite*. L'homme s'est transformé, malgré lui, en un nouvel Howard Hughes, créant malgré lui une mystique propre.

Comme toute légende, Terrence Malick a son biographe en la personne de Peter Biskind, critique de cinéma américain qui s'est attelé à la tâche ingrate de raconter, dans le numéro de décembre 1998 de *Vanity Fair*, la vie d'un homme qui n'a plus parlé à la presse depuis la sortie des *Moissons du ciel* et fait préciser, dans le contrat signé avec la Fox pour *La Ligne rouge*, qu'il n'accorderait aucun entretien. Malheureusement, Biskind confond la réclusion avec la folie et la gestion du secret avec la paranoïa. Terrence Malick est un génie et, c'est bien connu, tous les génies sont excentriques.

VOITURE D'OCCASION

En fox-terrier agressif, Peter Biskind s'est mis en tête de débusquer cette soi-disant folie. On ne peut pas communiquer avec le cinéaste, il faut d'abord passer par son frère, qui relève votre numéro de téléphone et le communique au maître. Terrence Malick peut disparaître d'une rencontre pour quelques minutes et vous rappeler trois jours plus tard pour vous expliquer qu'il est parti dans l'Oklahoma observer les oiseaux. Il a aussi l'habitude de faire enlever les postes de télé de ses chambres d'hôtel, de ne jamais montrer à une autre personne les cassettes de musique qu'il écoute, de protéger les couvertures de ses livres pour qu'on ne puisse en deviner le titre.

La vérité est plus décevante, beaucoup plus rassurante aussi. *« Je crois que Terry a arrêté de faire du cinéma parce qu'il s'est rendu compte qu'il y avait, à ce moment précis de son existence, quelque chose de plus important dans la vie »*, explique Mike Medavoy, producteur de *La Ligne rouge*, et agent de Terrence Malick à ses débuts. *« Le mystère Malick est simple*, affirme Nick Nolte. *Comment Terry s'y prend-il pour gagner sa vie puisqu'il ne le fait pas en tournant des films ? S'il ne le fait pas, il y a une raison. Terry sait qu'en envisageant sa carrière en termes strictement économiques cela changera sa perspective sur l'existence. S'il devient un personnage public, il se retrouvera en danger. Il est le seul type que je connaisse qui ait du temps, et le temps est la clé de son inspiration. »*

« Terry a abandonné son pourcentage sur les recettes du film à toute l'équipe, raconte Jim Caviezel. *Il est ensuite reparti chez lui à Austin. Il roule toujours dans la même voiture pourrie, sans air conditionné, ce qui, au Texas, n'est franchement pas ce qu'il y a de plus agréable. »* Terrence Malick roule donc dans une voiture d'occasion, n'a aucun plan de carrière, et protège sa vie privée, comme tout le monde. N'en déplaise aux biographes, il n'y a pas de mystère Terrence Malick.

S. Bd.





Sandrine Kiberlain, actrice

« Ma façon d'aborder les rôles est toujours très physique »

« Comment avez-vous pris connaissance de votre rôle, qui est assez particulier ?

– Par le scénario, que j'ai tout de suite aimé. Son ton, sa construction, ce que ça racontait. J'avais envie d'être dans le film mais, contrairement à ce qui se passe d'habitude, où je sens le rôle très vite, je ne savais pas vraiment comment aborder le personnage de Juliette, qui me faisait peur, que je trouvais très risqué. Juliette est une fille insolite, libre, au langage extrêmement cru. Nous avons donc décidé avec Pascal [Bonitzer, réalisateur de *Rien sur Robert*] de faire des essais. C'était la scène la plus crue, celle où Juliette décrit dans le détail à Didier son expérience sexuelle avec un autre. Je connaissais le texte au rasoir, et Pascal me donnait la réplique. On s'est vraiment bien amusé, et c'est comme ça que Juliette est arrivée.

– Que préconisait Pascal Bonitzer ?

– De tirer le texte, qui est très écrit et très fort, vers la banalité. De chercher l'état de cette fille avant les mots. Et pour moi, c'est une fille qui parle avec une grande liberté, qui est sincère et spontanée, qui ne fait pas spécialement les choses pour provoquer, même si en définitive ce qu'elle dit est terriblement provocant.

– Vous ne pensez donc pas qu'elle est ce qu'on appelle vulgairement, du moins aux yeux de son partenaire masculin, une emmerdeuse ?

– C'est vrai qu'elle ne se soucie pas des dégâts qu'elle provoque et du mal qu'elle peut faire. Elle a peu d'intérêt pour celui qui est en face. Mais moi je pense qu'elle est essentiellement libre, et qu'elle est emmerdeuse parce qu'elle est libre. Elle veut le beurre et l'argent du beurre. Etre avec un homme et garder sa liberté. Elle va au bout de ses envies, sans concession à la morale. Pour cela, je pense qu'on ne peut pas que la détester. Et puis elle fait peut-être ça aussi parce que son mec ne tient pas son rôle. Il ne la prend jamais par le col en lui demandant de se calmer, il la laisse faire. Est-ce que tout cela n'est pas fait pour qu'il réagisse ?

– On a quand même l'impression que la liberté, pour elle, c'est essentiellement la liberté de détruire.

– Elle fait souffrir mais elle souffre elle-même...

– Que doit selon vous ce personnage à votre interprétation ?

– Je crois que si on s'en était tenu au texte, l'effet de caricature aurait été plus prononcé. J'espère l'avoir rendue plus humaine, plus profonde, plus ambiguë. J'ai été tentée d'en faire une fille plus sexy, plus extravertie, car je me demandais si on comprendrait autrement que cet homme soit fou d'elle. Mais je crois que c'est mieux ainsi. Toutes ces questions ne se posent aussi qu'après coup. Sur l'instant, les choses se font beaucoup plus instinctivement.

– Vous sentiriez-vous des affinités personnelles avec Juliette ?

– Franchement, ça me ferait peur. Peut-être parce que je me reconnais inconsciemment en elle, parce que je sens que ça pourrait m'arriver. Mais, a priori, je trouve ça trop facile de n'être jamais heureuse là où on est, de toujours vouloir être ailleurs, de ne faire que ce qu'on a envie de faire, avec cette espèce de nonchalance. Une chose est sûre : ces filles existent, je le sais, et Pascal sans doute le premier.

– Comment voyez-vous le couple que vous formez avec votre concurrente, Aurélie ?

– Ce sont évidemment deux extrêmes, deux types de femme. Aurélie court après l'absolu, Juliette après la liberté. Mais ni l'une, ni l'autre n'obtient quoi que ce soit.

– Pour reprendre une comparaison proposée par Pascal Bonitzer, il y aurait Judith et Lucrèce, celle qui tue, et celle qui se tue.

– Ce n'est pas aussi simple que ça à mon avis. Car celle qui tue, se tue en même temps, et celle qui se tue, tue aussi. Juliette ne se fait jamais autant de mal qu'en faisant du mal autour d'elle. Et Aurélie fait nécessairement du mal autour d'elle en se faisant du mal à elle-même.

– Et Didier là-dedans ?

– C'est la victime, celui auquel on s'identifie le plus. En même temps, on sent bien qu'il cherche un peu ce qui lui arrive. Peut-être choisit-il les filles comme il fait de la critique, sans les avoir vues. Je trouve en tout cas que Fabrice Luchini donne au rôle une puissance formidable, en révélant des aspects de lui qu'on ne connaissait pas.

– Ne risque-t-on pas d'accuser Bonitzer de misogynie ?

– Sans doute, puisqu'il y a deux folles. Mais il les aime en même temps, il les défend pas mal. Ce sont de beaux personnages. J'en connais plein, des filles comme ça, et elles en souffrent. Ce n'est pas être misogyne que de parler de ce qui existe, même s'il vaut mieux ne pas les croiser sur son chemin.

– Avez-vous conscience d'incarner des personnages – *Le Septième Ciel*, de Benoît Jacquot, *A vendre*, de Laetitia Masson – qui entretiennent une relation très explicite au sexe et à la jouissance ?

– En fait, je viens de réaliser ça avec ce film. Ça n'arrête pas, depuis le rôle de la call-girl dans *Les Patriotes*. C'est assez bizarre parce que je ne vois pas ce qui chez moi peut susciter cette envie-là, sinon ma façon d'aborder les rôles, qui est toujours très physique. Je ne peux trouver les mots que si j'ai trouvé la justesse physique. C'est là qu'est la grande différence entre les personnages américains et français, dans cette présence du corps, dont peu de metteurs en scène français ont envie. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum


M. HISPARD/AL & K

« J'espère avoir rendu [Juliette] plus humaine, plus ambiguë. »

Enquête sur un beau parleur au bord du vide

Rien sur Robert. Le deuxième film de Pascal Bonitzer cite Robert Desnos sans renoncer à lorgner du côté de Woody Allen

Film français de Pascal Bonitzer. Avec Fabrice Luchini, Sandrine Kiberlain, Valentina Cervi (1 h 45). Le scénario est édité dans la Petite Bibliothèque des *Cahiers du cinéma*, 80 p., 39 F (5,95 €.)

Un film d'hypothèses, comme d'autres sont à thèse. Encore ! dira-t-on. Pas du tout. *Encore*, c'était le titre précédent de Pascal Bonitzer. Cela ne rend pas pour autant le film hypothétique, loin de là. De fait, *Rien sur Robert* va plus loin... encore. Didier (Fabrice Luchini), le personnage principal, écrivain, velléitaire et pleutre, se mortifie entre deux filles et pâtit d'une réputation de faussaire depuis qu'il a écrit un article sur un film bosniaque qu'il n'a pas vu. Dans le même temps, il est persécuté par un jeune et bel écrivain à succès qui incarne tout ce qu'il a peut-être rêvé d'être sans jamais oser le devenir.

Première hypothèse : Woody Allen. C'est le terrain autobiographique (Bonitzer a écrit sur le cinéma), la flagellation amoureuse, l'autodérision, la parodie de l'intelligentsia. Et le sentiment qu'en affublant Luchini d'une paire de lunettes en écaille et d'une mère juive (celle de Didier n'en a pas le titre mais les prérogatives), c'est sans doute le premier film français qui recoupe à ce point l'univers de l'auteur de *Manhattan*. Hypothèse numéro deux : le rêve. Où Bonitzer, scénariste de Raoul Ruiz et de Jacques Rivette, développe à son compte une logique narrative qui, sans ruiner la crédibilité de l'œuvre, emprunte beaucoup à l'ellipse onirique, cauchemar inclus. Par exemple, cette effrayante scène d'anthologie au cours de laquelle Didier, débarquant dans un dîner où il n'est pas convié, se fait « lyncher » avec la complicité tacite de l'assemblée par le maître de céans (Michel Piccoli), écrivain vieillissant qui ne perpétue son pouvoir et son cénacle qu'au prix de la paranoïa, de l'injure et de l'excommunication.

Hypothèse numéro trois : la poésie. Où se poursuit, sur le versant sentimental, *« l'épanchement du songe dans la vie réelle »*, selon Gérard de Nerval. Soit, la hantise du double (Julien, le jeune écrivain plein d'avenir qui fait de l'ombre à Didier), et la polarisation de l'univers en deux femmes antagonistes, la blonde Juliette et la brune Aurélie, entre lesquelles le héros se laisse écarteler. On les nommera, vulgairement, l'emmerdeuse et la passionnée ; tragiquement, Judith et Lucrèce ; mythiquement, Pandora et Aurélia, deux filles nervaliennes.

L'ULTIME HYPOTHÈSE

Supplicié par la première (Sandrine Kiberlain, entre la Grande Prostituée de l'Apocalypse et la lunatique moderne), rédimé par la seconde (Valentina Cervi, ressuscitant la beauté maladive des héroïnes romantiques), Didier/Luchini (tout en subtilité et – mais oui – en retenue) compose avec elles un triangle envoûtant qui ménage des passerelles inattendues entre figure mythologique et personnage moderne, élégie romantique et chronique contemporaine, drôlerie et désespoir.

D'où l'hypothèse numéro quatre : la psychanalyse. Car il ne suffit pas à Didier de travailler pour une revue qui s'appelle *L'Autre*. Il faut encore que cette tragicomédie du désir où il tient le « beau » rôle entrave son lien au réel. Ici, la réalité, c'est évidemment le film bosniaque, jamais vu à cause de la dispute inaugurale avec Juliette, et porté comme un deuil expiatoire par Didier tout au long de son histoire. La réalité est obscène : elle ne peut être, en soi, ni vue, ni atteinte. Il y faut la médiation du désir ou de l'art, en un mot de l'illusion et de la supercherie nécessaires à l'émergence d'une vérité.

Car vérité il y a, au terme de ce doux délire initiatique, et son apparition, révélée lors de la plus belle scène du film, cogne aussi dur que la confrontation du désir et de la réalité. Ceci appelle l'hypothèse numéro cinq : l'énigme. Hormis une brève allusion à Robert Desnos (Juliette demande dans une librairie un livre du poète), tout justifie le titre du film, mais rien ne l'explique. *Rien sur Robert*, soit, mais qui est Robert ? La figure jamais incarnée du désir qui veut que rien ne soit jamais à la place où on l'attend ? Ou Robert Desnos, artiste du sommeil et poète résistant qui définissait son art comme un fragment arbitrairement arraché au rêve, avant que la réalité ne l'assassine dans un camp de concentration ?

Sixième et dernière hypothèse : Bonitzer. Pour mieux dire, une certitude, qui consiste à lui rendre ce qui lui appartient : ce film comme un rêve éveillé, où la fiction semble jaillir de la boîte de Pandore, pour se répandre malicieusement, mais non moins effroyablement, sur la tête d'un héros critique. N'est-ce pas encore, pour le cinéaste, une façon de reprendre à son compte le mot fameux de Nerval *« Je ne serai jamais propriétaire »* ? Au spectateur de lui en savoir gré, en confirmant cette ultime hypothèse.

J. M.

DÉPÊCHES

■ **Un professionnel du cinéma siégera au Conseil de la concurrence**, a annoncé Catherine Trautmann, ministre de la culture, aux responsables des organisations corporatives du secteur lors d'une réunion organisée à la suite des manifestations de mauvaise humeur d'une partie des producteurs, dépendants de Canal Plus, qui vient d'être condamné par ce même Conseil de la concurrence. Au cours de cette réunion, le 23 février, la ministre a expliqué les avantages que le cinéma obtiendrait, selon elle, du vote de son projet de loi sur l'audiovisuel. Demandant que la chaîne cryptée reprenne *« le courant de pré-achats vital pour le cinéma »*, la ministre a également affirmé avoir obtenu de Matignon et de Bercy l'assurance que le commissaire du gouvernement défendrait les intérêts du cinéma lors du jugement au fond de la procédure opposant Canal Plus et TPS.

■ **La part de marché du cinéma allemand** a chuté de près de moitié à 9,5 % en 1998 en Allemagne, après un pic à 17,3 % un an plus tôt, a indiqué l'Office de promotion du cinéma (FFA) à Berlin. Environ 13,5 millions de spectateurs sont allés voir un film allemand en 1998, soit dix millions de moins qu'en 1997. Seuls deux films, *Comedian Harmonists*, histoire du groupe musical A Capella démantelé par les nazis parce que ses membres étaient juifs, et *Lola rennt* ont franchi le seuil des deux millions de spectateurs. A l'exception de *Titanic* (17,9 millions d'entrées) et *Armaggedon* (5,3 millions), les grandes productions américaines ont aussi eu en moyenne moins de spectateurs. Les multiplexes – 77 dans toute l'Allemagne, soit 16 % des salles – ont drainé 30 % des spectateurs.

■ **La force de la livre sterling éloigne Hollywood** des plateaux britanniques. La production en Grande-Bretagne a subi en 1998 la désaffection des grands d'Hollywood, et le budget des films tournés dans le pays a reculé de 14,95 % sur 1997, selon la British Film Commission. 87 films seulement ont été tournés dans le pays au moins partiellement contre 108 en 1997, pour un budget total de 372 millions de livres (567 millions d'euros) contre 467 millions (712 millions d'euros). Le tournage de deux films de la série « Star Wars » a été transféré en Australie, entraînant une perte évaluée à 60 millions de livres (91 millions d'euros) pour l'industrie cinématographique britannique. *« Les ouvertures faites sous forme d'incitations fiscales par nos concurrents étrangers aux studios et grandes compagnies américaines trouvent des oreilles réceptives »*, explique le responsable de la BFC, Steve Norris, qui demande au gouvernement britannique de prendre des initiatives similaires.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Astérix et Obélix contre César	3	1 456 799	829	- 10 %	6 283 428
2	1 001 pattes	2	648 204	818	+ 37 %	1 300 474
3	Very Bad Things	1	203 712	206	–	203 712
4	Ma meilleure ennemie	2	201 902	306	- 3 %	477 005
5	Vénus Beauté (Institut)	3	171 947	260	+ 13 %	556 308
6	Virus	1	122 514	241	–	122 514
7	Les collègues	1	115 525	165	–	115 525
8	Rush Hour	4	111 942	321	- 27 %	1 008 934
9	Le ciel, les oiseaux et... ta mère	5	95 611	222	- 13 %	887 482
10	A tout jamais	2	82 366	247	- 36 %	191 745

* période du mercredi 17/2 au dimanche 21/2 inclus

Astérix et Cie continue de mener la reconquête des parts de marché du cinéma français : même en tenant compte des vacances scolaires, 6,2 millions d'entrées en 19 jours est une performance exceptionnelle, que soulignent le remarquable taux de fréquentation par écran (1 757) et la faible baisse d'affluence. Cette situation est d'autant plus remarquable qu'une deuxième comédie visant le public adolescent, *Les Collègues*, vient confirmer le succès de *Le Ciel, les oiseaux et... ta mère*, dont la réussite ne se dément pas. Tandis que *Vénus Beauté (Institut)*, moins « ciblé », se révèle comme un des phénomènes de ce début d'année. En nette amélioration, l'état de la diversité des films demeure pourtant circonscrit à un binôme où Hollywood classe dix titres parmi les quinze premiers du box-office. Alimentée, elle aussi, par les congés, la hausse de la fréquentation de *1 001 Pattes* va permettre à ce film Disney de prendre l'avantage sur son rival direct, *Fourmiz* (1,4 million d'entrées).

Source : Ecran total

Les films hongrois entre Hollywood et l'Europe

Réglementation néolibérale et renouveau de la création dans une économie en voie de réorganisation

Alors que la nouvelle loi du gouvernement libéral propose de multiplier par deux le budget annuel consacré à l'industrie du cinéma, la trentième Semaine du film hongrois, organisée à Budapest du 4 au 10 février, a montré des signes de renouveau du côté des créateurs. En témoigne *Le Faux Pas du ministre*, de Robert Koltai, qui, avec plus de 600 000 entrées, se place en deuxième position du box-office de l'année 1998, après *Titanic*.

BUDAPEST
correspondance

Au printemps 1998, après la privatisation réussie de deux chaînes de télévision, une nouvelle loi sur le cinéma, attendue avec impatience par les professionnels, mais critiquée par les distributeurs (parmi lesquels dominent les sociétés américaines ou leurs représentants), était sur le point d'être votée en Hongrie (*Le Monde* du 26 février 1998). Achevant la réorganisation de l'industrie, cette réglementation promettait un équilibre entre économie de marché et protection de la culture nationale. La Hongrie faisait alors figure de modèle pour les pays de la région, et pouvait espérer avoir rapidement accès, bien avant ses voisins, au programme Média II de la Commission européenne.

Renversé aux élections de mai 1998, le gouvernement de centre gauche (quoique grand promoteur de privatisations) de Gyula Horn a été remplacé par celui du jeune et ultra-libéral Viktor Orban, chef d'une nouvelle coalition aux connotations nationalistes. Les distributeurs hongrois (dont les deux plus importants, les américains Intercom et UIP, détiennent 80 % du marché) en ont profité pour lancer une offensive contre le projet de loi sur le cinéma. La taxe additionnelle sur les billets d'entrée serait passée de 3 à 6 % – en plus des 12 % de TVA – afin de financer le cinéma national. Ils proposaient de maintenir la taxe à son ancien niveau, mais de transférer les 12 % de TVA (ainsi que les 3 %) à un fonds de soutien au cinéma.

Cette approche « libérale » ferait supporter, paradoxalement, à la collectivité tout entière l'aide massive au profit du cinéma mais supprimerait le caractère symbolique d'une mesure qui prélevait des sommes sur les entrées réalisées par des films américains dans des salles appartenant aux Américains pour financer le cinéma national.

De 13 longs métrages produits en moyenne depuis cinq ans, on est passé à 25 pour 1998

Il reste que l'industrie du cinéma bénéficierait au total d'une ponction de 15 % sur les recettes, multipliant par deux le budget annuel qui lui est consacré, pour atteindre 55 millions de francs environ (8,2 millions d'euros). « *De plus*, se réjouit Ferenc Port, président de l'Union des distributeurs hongrois, *si je passe quelques films hongrois, je pourrai aussi récupérer de l'argent pour l'entretien de mes salles.* » Le projet prévoit en effet d'affecter 40 % du produit de la taxe à la production hongroise, 30 % spécifiquement aux films d'auteur et 30 % aux distributeurs de films nationaux. Il reste encore au ministère des finances à se prononcer. S'il ne bloque pas, la loi pourrait être soumise au Parlement en septembre prochain, et entrer en vigueur en janvier 2000.

Une seconde offensive en provenance d'outre-Atlantique a simultanément frappé le monde des images. En octobre 1997, le diffuseur de programmes satellites HBO (filiale du groupe américain Time-Warner), chassé d'Allemagne pour avoir contrevenu à la directive « Télévision sans frontières » de l'Union européenne (qui impose un quota de diffusion d'œuvres européennes), a trouvé refuge en Hongrie. HBO diffuse depuis Budapest vers la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Roumanie des programmes presque entièrement américains. Ce que Canal Plus Polska, qui s'est imposé un cahier des charges très sévère en accord avec la directive européenne, juge parfaitement déloyal. En mars 1998, la filliale polonaise de Canal Plus a donc porté plainte contre HBO (*Le Monde* du 25 mars 1998). La loi hongroise sur les médias, votée en 1995, se voulait dans l'esprit de la directive, mais une certaine confusion dans sa rédaction a obligé les juges hongrois à débouter le diffuseur polonais (qui a fait appel).

De telles imprécisions dans la réglementation sur les médias constituent un frein radical au processus d'intégration dans l'Union européenne, qui fait figure de contrepoids aux visées hégémoniques d'Hollywood. « *Le gouvernement s'est fermement engagé à modifier la loi de 1995 en conséquence*, se rassure Zsolt Kedzdi-Kovacs, directeur de Magyar Film Unio, organisme responsable de la promotion du cinéma hongrois. *Nous pourrions ainsi, d'ici quelques mois, bénéficier enfin du programme Média II. Ce qui nous aiderait beaucoup, entre autres, à nous protéger contre la pression américaine sur notre industrie cinématographique.* » Un objectif d'autant plus louable que la trentième Semaine du film hongrois, organisée à Budapest du 4 au 10 février, a montré des signes de renouveau du côté des créateurs.

Le nombre de films constitue le premier heureux présage : de treize longs métrages produits en moyenne depuis cinq ans, on est passé à 25 pour 1998. Quelques œuvres retiennent fortement l'attention, à des titres divers. Ainsi la comédie politico-scabreuse *Le Faux Pas du ministre*, de et avec l'acteur ultra-populaire Robert Koltai, apparaît comme une invitation, pour les Hongrois, à renouer des liens, autrefois très étroits, avec leur cinéma national. Avec plus de 600 000 entrées (pour 10 millions d'habitants), le film se place en deuxième position du box-office de l'année 1998, juste après *Titanic* (qui, ici comme partout, a battu tous les records en dépassant le million de billets).

Dans cette lignée, un film à l'humour et aux références très nationales risque de remporter lui aussi un joli succès, à condition que les distributeurs acceptent de le promouvoir convenablement. Il s'agit du troisième film de Peter Timar, intitulé *Six à trois* – le titre évoque le résultat du match de football remporté par l'équipe hongroise contre l'Angleterre le 25 novembre 1953, jour « historique » pour tous les Hongrois.

Côté cinéma d'auteur, alors qu'on attend le montage final du dernier film d'Istvan Szabo, *Sonnenschein*, qui retrace l'histoire d'une famille juive hongroise sur trois générations, le grand événement de ce début d'année s'intitule *Simon le magicien* (rien à voir avec le film britannique du même nom en compétition à Berlin). Il est signé par Ildiko Enyedi, la réalisatrice de *Mon vingtième siècle*, Caméra d'or à Cannes en 1989. Tourné à Paris, le film s'inspire librement de la rivalité, dans la Rome multiculturelle du premier siècle, entre l'apôtre Pierre et le magicien Simon, pour interroger les valeurs de notre millénaire finissant.

Le choix rigoureux des acteurs – dont une jeune Française, Julie Delarme, éblouissante –, un déséquilibre sans cesse rattrapé entre didactisme et ironie subtile, ainsi que de nombreux moments de pure émotion, en font une œuvre marquante pour le cinéma européen. On serait très étonné, dès lors, de ne pas retrouver prochainement un tel film dans un festival de renommée internationale.

Pierre Daum

Sylvester Stallone prend le volant en Hongrie

Le comédien américain Sylvester Stallone va tourner un film en Hongrie cette année. Il interprétera le rôle d'un pilote de Formule 1, selon le producteur Andrew Vajna cité par le quotidien *Magyar Hirlap*.

Le film sera essentiellement tourné sur le circuit hongrois Hungaroring et le patron de la Formule 1, Bernie Ecclestone, a accepté de coopérer au tournage. Une partie du tournage se déroulera à l'occasion du Grand Prix de Hongrie de Formule 1 en août prochain.

LES NOUVEAUX FILMS

FERMETURE DES USINES RENAULT À VILVOORDE

■ Le cinéaste Jan Bucquoy, déjà auteur de comédies satiriques anarchisantes regroupées sous le titre générique *La Vie sexuelle des Belges*, a filmé, durant les semaines qui ont suivi l'annonce, en février 1997, de la fermeture des usines Renault à Vilvoorde, les actions des ouvriers en grève. Occupations d'usine, manifestations, voyages de sensibilisation à Paris se succèdent. Le film témoigne très vite de la permanence des paroles et d'une culture ouvrière dont les partisans du libéralisme économique et les idéologues de la fin des idéologies avaient annoncé la disparition. L'esprit du film est essentiellement libertaire et Bucquoy, en interrogeant les dirigeants français de gauche (PS ou PCF, encore dans l'opposition) venus manifester leur soutien aux grévistes, obtient d'amusantes réponses contournées lorsqu'il s'agit de les faire parler des responsabilités du système capitaliste. Le mouvement suit un trajet bien connu qui aboutit à l'arrêt de la grève et à la « trahison » des organisations syndicales, accusées par les éléments les plus radicaux de défaitisme. Bucquoy traduit le désarroi général par une séquence d'agit-prop, imaginant une action armée visant à enlever Louis Schweitzer, PDG de Renault. La fin du film donne le départ d'une révolution prolétarienne. L'utilisation des plans d'*Octobre* d'Eisenstein traduit, là aussi, la permanence d'un imaginaire. ***Jean-François Rauger***

Film belge de Jan Bucquoy. Avec Jan Bucquoy et les ouvriers de l'usine Renault de Vilvorde. (1 h 25.)

LES GRANDES BOUCHES

■ Trois zonars, Esther, Lamar et Zed, en ont assez de vivre de petits larcins et décident de frapper un grand coup. Pour cela, ils s'adressent à un ancien parrain du milieu. Pour façonner son polar à l'ancienne, Bernie Bonvoisin a puisé un petit peu partout. Du côté de *Touchez pas au grisbi*, de Jacques Becker, de San Antonio et de Quentin Tarantino. Un tel assemblage n'a rien de convaincant. Les dialogues, parsemés d'un argot volontairement ringard, se révèlent totalement artificiels. L'outrance des personnages, qui sont tout sauf crédibles, vire rapidement à la caricature. *Les Grandes Bouches* vise le second degré, mais à vouloir transformer ses personnages en archétypes (le parrain à cheval sur les principes, le truand sanguin), son metteur en scène donne l'impression de réaliser son film avec des jumelles. ***S. Bd***

Film français de Bernie Bonvoisin. Avec Nadia Farès, Thierry Frémont, Gérard Darmon, Victor Lanoux. (1 h 45.)

LIENS SECRETS

■ Californie fin des années 50. Un frère et une sœur, unis par le souvenir traumatisant du meurtre par leur père de l'amant de leur mère, ont développé un lien quasi incestueux. Confrontée à une machination violente, leur relation déjà trouble va se renforcer... Tiré d'une nouvelle de Jim Thompson, le film de Michael Oblowitz décrit des personnages marqués par une malédiction sociale et biologique, esclaves de leurs pulsions. La force unique de l'univers de l'auteur de *1 275 âmes* est en effet palpable dans le déroulement d'un récit implacable. Il est d'autant plus regrettable que le cinéaste ait choisi, pour la reconstitution de son Amérique des années 50, une esthétique chic et publicitaire, une avalanche de clichés visuels qui, dans le souci de faire passer l'époque de référence, n'aboutit qu'à aseptiser les potentialités de son scénario. Reste l'interprétation féminine (Sheryl Lee et surtout Gina Gershon) qui pourrait justifier que l'on fasse un détour par ce film. ***J.-F. R.***

Film américain de Michael Oblowitz. Avec Billy Zane, Gina Gershon, Sheryl Lee. (1 h 38.)

LA LIGNE ROUGE
Lire page 30

RIEN SUR ROBERT
Lire page 31

HYGIÈNE DE L'ASSASSIN
La critique de ce film paraîtra dans nos prochaines éditions.

SORTIR

PARIS

David Daniels
Antoine Pollack (piano)
David Daniels est une gloire montante du chant baroque. Sa voix est fruitée, assez bizarre parfois, ce qui est naturel puisqu'elle n'est justement pas naturelle... C'est un contre-ténor ! Quelle idée curieuse que de le faire accompagner par un piano. Œuvres de Haendel, Caldara, Lotti, Cesti, Gluck, Poulenc, Sauget et Messager.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Le 24, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 300 F (14 à 46 €).

Bireli Lagrène, André Ceccarelli
On dirait qu'un des musiciens les plus imprévisibles, les plus respectés de la planète, Bireli Lagrène (guitariste), est en club ; dans un restaurant-bar, une sorte de café-concert ; avec l'un des trois batteurs les plus exacts de la musique syncopée, André « Dédé » Ceccarelli : personne n'y croirait, cela ne se peut, c'est pourtant le fait. Un soir à Montparnasse, au Petit-Journal.
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté. Le 24, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F (15 à 23 €).

Philip Catherine Trio
En dépit de sa réputation, de sa carrière, de ses succès, de sa notoriété, Philip Catherine (guitariste, immortel auteur de *Father Christmas* pour Mingus) n'aime rien tant que jouer en petite formation, en petit club, en petit comité. Le Duc a le format idéal. De toute façon, quand Philip Catherine joue, le Duc est bourré. Et si le Duc était vide, Philip Catherine jouerait quand même. Pas pour lui : pour la musique.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 24 et 25, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F (12 €).

Mercury Rev
Merveille de magie pop, *Deserter's Songs*, le dernier album de Mercury Rev, a obtenu d'innombrables suffrages lors des bilans de fin d'année 1998. Belle surprise pour un groupe qu'on croyait condamné à un psychédélisme bruitiste, intrigant mais souvent indigeste. En tournée, le groupe new-yorkais resserre ses arrangements aériens en une base plus rock, se fendant d'hommages à Neil Young et à John Lennon, sans négliger les mystères de leurs nouvelles chansons.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 24, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 143 F (22 €).

NANTES

Henri Texier dans tous ses états
Le Pannonica de Nantes a une réputation solide. Et les reins autant pour programmer trois soirs d'affilée le compositeur, contrebassiste et capitaine de frégate Henri Texier avec trois formations distinctes : Glenn Ferris (extraordinaire, trombone) et Tony Rabeson (batteur) le 25 février ; Sébastien Texier le fils et Rabeson le 26 ; Bojan Z., piano et Rabeson le 27. Il fut un temps où le même musicien séjournait plusieurs semaines dans le même club pour que la musique pût prendre. Trois jours à Nantes, aujourd'hui, c'est énorme.
Pannonica, 5, rue Le Nôtre, 44 000 Nantes. Tél. : 02-40-48-74-74. De 70 F à 100 F (11 à 15 €).

GUIDE

CINÉMA

Cinéma expérimental
Suite de ce nouveau rendez-vous consacré au cinéma expérimental sur le thème « Un film, une ville, un concept ». Au programme : Paris, San Francisco, Turin, New York (trans)figurées à l'écran par des films courts et rares : *Aube* (Jean-Claude Sée, 1949-50) réalisé grâce à Henri Langlois et dont la musique (concrète) est signée Pierre Henry ; *Visa de censure* (Pierre Clémenti, 1967-75), une mélopée transgressive qui scande une période charnière ; *Paris express* (Pierre Prévert, 1928), tourné dans les bas-fonds parisiens avec des figures de légende ; *Velocità* (Pippo Oriani, 1930-31), un des premiers films futuristes tourné à Turin ; *Oh dem watermelons* (Robert Nelson, 1965), film sans un seul plan de San Francisco mais qui évoque l'esprit de la ville dans les années 60, sur une musique de Steve Reich...
Forum des images, porte Saint-Eustache, 1er. Mo Châtelet-Les Halles. Le 24, à 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.

Tragédie, mythes et modernité
Fruit de la collaboration entre le centre culturel La Clef, le cinéma Images d'ailleurs et le Théâtre du Lierre, ce festival présente une sélection de films sur le thème « Tragédie, mythes et modernité ». Petit aperçu de la programmation : *Le Septième Sceau* (Bergman, 1958), *Le Sacrifice* (Andreï Tarkovski, 1986), *Le Mépris* (Jean-Luc Godard, 1963), *Yaaba* (Idrissa Ouedraogo, 1989), *Théorème* (Pier Paolo Pasolini, 1968), mais également des films de Kurosawa, Orson Welles, Straub et Huillet, Wim Wenders...
Cinéma Images d'ailleurs, 21, rue de la Clef, 5e. Mo Censier Daubenton. Du 24 février au 1er mars. Tél. : 01-47-63-74-00. 35 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Alain Kremski (piano)
Œuvres de Liszt, Satie, Schumann, Scriabine, Brahms, Chopin et Mahler.
Théâtre de l'Ile Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, 4e. Mo Pont-Marie. Le 24, à 18 h 30 et 21 heures. Tél. : 01-46-33-48-65. 80 F et 100 F. Jusqu'au 28 février.

Ensemble Intercontemporain
Chin : *Création pour ensemble et électronique.* Stravinsky : *Symphonie d'instruments à vent, L'Histoire du soldat, suite.* Ferneyhough : *Allgebrah.* Didier Pateau (hautbois), David Robertson (direction).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 24, à 19 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

Michel Graillier
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1er. Mo Châtelet. Le 24, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Richard Galliano
Jean-Marie Ecay
Rémi Vignolo
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 24, à 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 120 F. Jusqu'au 27 février.

Les Négropolitains
Chansons de Boby Lapointe interprétées par un duo de chanteurs africains.
Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14e. Mo Edgar-Quinet. Le 24, à 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F. Jusqu'au 28 février.

Les Matchboxx
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2e. Mo Sentier. Le 24, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. Jusqu'au 27 février.

RÉSERVATIONS

Le Juif de Malte
de Christopher Marlowe, mise en scène de Bernard Sobel.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du 12 mars au 18 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Rachid Taha
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 9e. Le 18 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 181 F.

DERNIERS JOURS

27 février :

Le Marchand de Venise
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 10e. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F.

Partage de midi
de Paul Claudel, mise en scène de Gérard Desarthe.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.

28 février :

Lucien Pissarro
et le post-impressionnisme anglais
Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, 95 Pontoise. Tél. : 01-30-38-02-40. 20 F.

L'Atelier
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, 17e. Tél. : 01-43-87-23-23. De 100 F à 250 F.

George Dandin
ou le Mari confondu
de Molière, mise en scène de Catherine Hiégel.
Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F.

Les Huissiers
de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Françon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F.

Berthe Morisot, Degas,
Manet, Renoir
Musée Marmottan - Claude Monet, 2, rue Louis-Boilly, 16e. Tél. : 01-42-24-07-02. 40 F.

MERCREDI 24 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 Les Mouvements néo-zapatistes. Forum Planète
23.25 La Ruée vers le 7e art. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Madame de Fontenay, Elvis Pompilio, Beverly Jo Scott, Arno, Laurent Gerra, le professeur Jean-François Chassignol. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2]. Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Nathan Charansky. Histoire
20.50 Ushuaïa nature. Les glaces racontent «Groenland». TF 1
20.50 Hors série. D'un amour à l'autre. France 3
22.35 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché du plaisir : sexe, fric et vidéo. TF 1
22.40 Ça se discute. Les animaux sauvages ont-ils leur place à la maison ? France 2
23.05 Un siècle d'écrivains. Halldor Kiljan Laxness. France 3
23.50 Génération Albator. France 3
0.50 Le Cercle. Les incontournables. Avec Hubert-Félix Thiéfaine. France 2
0.50 Le Canal du savoir. Mark Rothko. Paris Première

DOCUMENTAIRES

20.30 Zapata mort ou vif. Forum Planète
20.35 Radio Bikini. Planète
20.55 La Montée au pouvoir des femmes. [1 et 2/3]. Téva
20.55 Sarbacanes et buldozers. Odyssée
21.30 Les Tribus indiennes. [9/20]. Les Hurons. Planète
21.45 Estonie. La tentation de l'Occident. Histoire
21.55 Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne. Odyssée
22.05 Tsar Boris. [2/2]. Planète
22.30 Quand on aime la vie, on va au cinéma ! Forum Planète
22.50 Pinochet, un dictateur face à ses victimes. Odyssée
22.55 Les Pasteurs himalayens. Planète
23.30 Brocéliande, entre légende et réalité. Odyssée

DANSE

21.00 La Mentira. Chorégraphie de Wim Vandekeybus. Par la compagnie Ultima Vez. Muzzik
21.55 Scènes d'enfants. Musique de Schumann. Par le ballet du Staatsoper de Hambourg. Dir. John Neumeier. Muzzik
22.45 Songe d'une nuit d'été. Chorégraphie de Heinz Spoerli. Musique. Glass et Mendelssohn-Bartholdy. Par la compagnie de ballet du Deutsche Oper am Rhein. Mezzo

MUSIQUE

20.45 La Fiesta des Suds 98. Avec Orquesta Aragon ; Boy Ge Mendes. Mezzo
21.50 Dialogues des carmélites. Opéra de Poulenc. Mise en scène. Marthe Keller. Dir. Jan Latham-Koenig. En simultané sur France-Musique. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Sa majesté le flic. Jean-Pierre Decourt. Festival
20.40 Meurtres, mode d'emploi. Fred Gerber. RTL 9
20.50 Vacances au purgatoire. Marc Simenon. M 6

SÉRIES

20.40 Homicide. Le vieil homme et la mort. Série Club
20.40 Nestor Burma. Sortie des artistes. 13ème Rue
20.55 Marie Fransson. Positif. France 2
20.55 Le Chinois. Tour de passe-passe. TMC
21.30 Two. Coincé entre deux causes. Série Club
22.15 Urgence. TV 5
22.15 Oz. Sans appel. Série Club
22.25 Friends. The One Where Ross Moves In. Canal Jimmy
22.35 Ally McBeal. Dites-le avec le sourire. La fièvre du lundi soir. M 6
22.50 Absolutely Fabulous. Joyeux anniversaire (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde TÉLÉVISION

CINÉ CINÉMA 2

20.30 Pat Garrett and Billy the Kid ■■

Au début des années 70, Sam Peckinpah reprend le thème de Pat Garrett, hors-la-loi devenu shérif, et de Billy the Kid, son ancien compagnon qu'il traque au nom de l'ordre. A la suite d'un conflit, la MGM lui retire le montage et dénature ses intentions. Après sa mort, un nouveau montage est effectué selon ses instructions d'origine.

FRANCE 3

20.50 Hors série

Le documentaire *D'un amour à l'autre*, réalisé par Jean-Xavier de Lestrade, raconte trois histoires de couples « binationaux » divorcés qui s'arrachent leurs enfants, au sens propre, en dépit de la convention internationale de La Haye. Les témoignages montrent avec force les limites du droit international, lorqu'il est confronté aux passions individuelles et aux préférences nationales.

CANAL +

23.05 Looking for Richard ■

Al Pacino, plus connu pour ses prestations hollywoodiennes que shakespeariennes, a décidé de monter au cinéma *Richard III*, en montrant tout : les coulisses, le tournage du tournage et aussi une recherche sur la pièce et son universel auteur. Une occasion savoureuse d'évoquer les « complexes » des comédiens américains face à Shakespeare. Un rêve d'acteur, un plaisir de spectateur. En v.o.

FILMS

15.20 1941 ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) O. Cinétoile
16.30 Viva l'Italia ■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 120 min) O. Histoire
16.45 Août ■■ Henri Herré (France, 1991, 95 min) O. Ciné Cinéma 1
20.30 Pat Garrett et Billy le Kid ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1973, 105 min) O. Ciné Cinéma 2
20.50 Ripoux contre Ripoux ■■ Claude Zidi (France, 1990, 105 min) O. TSR
21.00 Hamlet ■■ Kenneth Branagh (EU - GB, 1997, 120 min) O. Canal +
21.00 Traquée ■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 110 min) O. Cinéstar 2


COLL. CHRISTOPHE L

22.20 Ginger et Fred ■■■ Federico Fellini. Avec Giulietta Masina, Marcello Mastroianni (Fr.- It., 1986, 125 min) O. Cinéstar 1
22.25 Conan le Barbare ■■ John Milius (Etats-Unis, 1982, 125 min) O. RTL 9
22.45 Les Disparus de Saint-Agil ■■ Christian-Jaque (France, 1938, N., 95 min) O. Ciné Classics
22.45 Domicile conjugal ■■ François Truffaut (France, 1970, 105 min) O. Cinétoile
0.20 Plus dure sera la chute ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
0.25 L'Eau froide ■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) O. Cinéstar 1
0.30 Les 39 Marches ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) O. Cinétoile
0.35 Le Temps de l'innocence ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1993, 135 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Ushuaïa nature. Les glaces racontent «Groenland».
22.35 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché du plaisir : sexe, fric et vidéo.
23.55 Minuit sport.
0.35 Nautisme.

FRANCE 2

18.10 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Marie Fransson. Positif. O.
22.40 Ça se discute. Les animaux sauvages ont-ils leur place à la maison ?
0.30 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle. Les incontournables.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.30 Tout le sport.
20.50 Hors série. D'un amour à l'autre.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 Un siècle d'écrivains. Halldor Kiljan Laxness.
23.50 Génération Albator, le retour des héros.
1.15 Nocturnales.

CANAL +

▷ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.59 et 23.00 Shakespeare au cinéma. 21.00 Hamlet ■■ Film. Kenneth Branagh. O. 23.05 Looking for Richard ■ Film. Al Pacino (v.o.). O.
0.55 South Park. Série. Boulettes du chef au chocolat salé. O.
1.15 Spin City. Embrasse-moi idiot. O.
1.40 La Révolte des morts-vivants ■ Film. Amando de Ossorio. O.

ARTE

19.00 Connaissance. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les pâtes.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Preuves virtuelles.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2]
21.35 Les Cent Photos du siècle. La Guerre du Golfe, S. Salgado (1991).
21.50 Musica. Dialogues des carmélites. Opéra de Poulenc. En simultané sur France-Musique.
0.30 La Lucarne. Bonk Business, saga d'une multinationale. Téléfilm. Juhana Manner (v.o.). O.
1.25 Tous les parfums de l'Arabie.

M 6

19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 Vacances au purgatoire. Téléfilm. Marc Simenon. O.
22.35 Ally McBeal. Dites-le avec le sourire. O. La fièvre du lundi soir. O.
0.15 Pourquoi ça marche.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Daniel Zimmermann.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. L'Autre Fils ; Le Retour, de Luigi Pirandello.
23.00 Nuits magnétiques. [3/5].

FRANCE-MUSIQUE

21.45 Dialogues des Carmélites. 100e anniversaire de la naissance de Francis Poulenc. Par les Chœurs de l'Opéra national du Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Jan Latham-Koenig. En simultané sur Arte.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Concerto pour violon et orchestre n° 5 Grétry op. 37, de Vieuxtemps, par l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboim. 20.40 Concert par l'Akademie für Alte Musik Berlin. Œuvres de Haendel, Bach.
22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Gouvy.

JEUDI 25 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.40 et 23.10 Thema. Laisse pas traîner ton fils ! Invités : Philippe Boggio, Patrick Delaroche, Marie-Anne Beulon, Fabienne Brugels, Paul Honkannen-Schubert, Richard Herding. Arte

MAGAZINES

13.30 Envoyé spécial, les années 90. Irak, la bombe atomique. Les pisteurs. Invités : Marie-Hélène Labbé, Sylvain Jouty. Histoire
15.40 Le Vrai Journal. Invité : Français Bayrou. Canal +
16.25 1 an de +. Invités : Annette Peulvast-Bergal, Pascal Nègre. Canal +
17.10 Le Débat. Le Kosovo. LCI
18.00 Stars en stock. Steve McQueen. Sean Connery. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Sergent Garcia, Emile Ntamack, Eric Bayle. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. André Guelfi. LCI
20.00 20h Paris Première. Bernardo Bertolucci. Paris Première
20.05 Temps présent. Enfants esclaves : les tapis de la honte. De l'éthique sur l'étiquette. Bienvenue au Kosovo ! Le siècle en images : Marée noire dans le golfe. TSR
20.55 Direct. Invitée : Martine Aubry. France 2
22.20 Les Années belges. La gendarmerie, esprit de corps, es-tu là ? RTBF 1
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner, André Sellier, Frédéric Monier, Dominique Veillon, Alain Rey. Histoire
0.30 Hors série. D'un amour à l'autre. France 3
0.50 La 25e Heure. Sœur Alice Domon. France 2

DOCUMENTAIRES

17.20 Pinochet, un dictateur face à ses victimes. Odyssée
18.00 Brocéliande, entre légende et réalité. Odyssée
18.25 Portraits de gangsters. [4/10]. Bonnie and Clyde. Planète
18.55 Bretagne, le chant d'un peuple. Muzzik
19.00 Voyages, voyages. Australie. Arte
19.10 Les Grandes Expositions. L'impressionnisme et le paysage français. Planète
19.50 Muttaburasaurus. Odyssée
20.20 Le Défi des océans. Odyssée
20.30 A la rencontre de Jupiter. Forum Planète
20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
20.45 Thema. Laisse pas traîner ton fils ! Arte
21.05 Des trains pas comme les autres. L'Orient-Express : Florence, Venise et la Toscane [1/2]. TV 5
21.15 La Chine, dragon millénaire. Odyssée
21.40 Les Grands Compositeurs. [7/7]. Mozart. Planète
21.45 Les Seigneurs de l'Atlas. Odyssée
22.30 Listen Up : The Lives of Quincy Jones. Canal Jimmy
22.40 Divination, cigares et saint Simon. Odyssée
23.40 Les Tribus indiennes. [9/20]. Les Hurons. Planète
23.40 Posti Marti. Odyssée
0.10 Tsar Boris. [2/2]. Intrigues au Kremlin. Planète
0.10 Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

15.00 Biathlon. Championnats du monde. Sprint dames. Eurosport
16.15 Tennis. Tournoi messieurs de Londres. Eurosport
16.40 Cyclisme. Tour de Valence. 3e étape. AB Sport
18.30 Football. Championnat d'Europe indoor 1999. Italie - Belgique. Eurosport
20.25 Basket-ball. Match amical. France - Yougoslavie. Eurosport
20.30 Football. D1 : Paris SG - Lyon. Canal +

DANSE

18.30 Songe d'une nuit d'été. Chorégraphie. Heinz Spoerli. Musique. Philip Glass et Felix Mendelssohn-Bartholdy. Par la compagnie de ballet du Deutsche Oper am Rhein. Avec l'Orchestre philharmonique de Vienne. Soliste : Gidon Kremer, violon. Mezzo

MUSIQUE

18.00 Montreux 88. Muzzik
20.00 The Return of Maria Callas. Londres 1973. Muzzik
21.00 Prinsengracht Concert. Avec Shlomo Mintz, violon et alto ; Paul Ostrovsky, piano. Dir. Joop Stokkermans. Muzzik
21.40 Quintette pour cor, de Mozart. Par les Berliner Solisten. Mezzo
22.00 Sonate et Fantaisie pour piano, de Mozart. Avec Daniel Barenboim. Mezzo
22.20 Magic of Montreux 92. Muzzik
23.30 Simon Boccanegra. Opéra de Verdi. Mise en scène d'Elijah Moshinski. Par l'Orchestre du Royal Opera House, dir. sir Georg Solti. Muzzik
23.45 Quatuor à cordes, de Ravel. Par le Quatuor LaSalle. Mezzo
0.30 Europa Concert 1995. Florence 1995. Avec Sarah Chang, violon. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Zubin Mehta. Paris Première

TÉLÉFILMS

17.10 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. Canal +
18.30 Les Merisiers. Pierre Lary. Téva
18.45 Tout va bien dans le service. Charlotte Silvera. Festival
20.30 Les Avocats du diable. André Cayatte. Festival
22.00 La Faute. André Cayatte. Festival
22.55 Réducteur de têtes. Richard Elfman. Canal +

SÉRIES

17.25 Seconde B. Fugue pour la mineure. TMC
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
19.50 La Vie de famille. Le cauchemar d'Eddie. RTL 9
20.00 Larry et Balki. [1/2]. Le grand numéro. TMC
20.05 Cosby. Le dernier homme. France 3
20.10 Notre belle famille. Un heureux événement. M 6
20.10 Campus Show. Les jambes et la tête. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Un simple accident. 13ème Rue
20.15 Ellen. The Christmas Show. RTL 9
20.40 Buffy contre les vampires. Le fiancé. Série Club
20.40 Julie Lescaut. Week-end. RTBF 1
20.50 Marc Eliot. Bande de filles. La traque. TF 1
21.45 Stargate. Message dans une bouteille. TSR
22.10 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
22.15 L'Inspecteur Lavardin. Le Diable en ville. TV 5
23.00 Working. Episode pilote (v.o.). Série Club
1.00 High Incident. Beaux Quartiers. 13ème Rue

Le Monde TÉLÉVISION

ARTE

20.45 Thema : De quoi j'me mêle !

Cette « Thema » traite de l'autorité parentale, ou, plutôt, de son déclin. Malik Aït Aoudia, auteur avec Saïd Bakhtaoui, du document *Papa, maman, le juge et moi*, y livre notamment ce témoignage à propos des familles rencontrées au tribunal pour enfants : « *J'ai vu des parents démunis, désespérés, perdus, oui. Mais des parents démissionnaires, jamais.* »

PARIS PREMIÈRE

21.00 Les 55 jours de Pékin ■■

Le 20 juin 1900, les Boxers, nationalistes chinois fanatiques soutenus par la cour impériale, se lancent à l'assaut des légations étrangères installées à Pékin. Le siège dure jusqu'à l'arrivée d'une colonne internationale d'intervention, le 14 août. Dans ce film ultra-romanesque à très grand, très fascinant spectacle dirigé par Nicholas Ray, Charlton Heston et Ava Gardner font rêver. En v.o.

CANAL +

22.55 Réducteur de têtes

Un blondinet, qui veut remettre au pas un gang, les Vipers, les donne aux flics. Les Vipers l'assassinent ainsi que ses deux copains. Un ancien « tonton macoute » les ressuscite sous forme de têtes réduites. Pour se venger, le trio transforme les malfrats en zombies. Peu de surprises dans ce téléfilm réalisé par Richard Elfman ; une bonne idée, celle d'un boss mafieux incarné par une homosexuelle.

FILMS

15.05 Plus dure sera la chute ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1956, N., 110 min) O. Ciné Classics
16.15 Baby Doll ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1956, N., 110 min) O. Cinétoile
18.05 Les 39 Marches ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) O. Cinétoile
20.30 Stromboli ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
20.35 Celles qu'on n'a pas eues ■■ Pascal Thomas (France, 1980, 105 min) O. Canal Jimmy
20.40 Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express ■■ Herbert Ross (Etats-Unis, 1976, 115 min) O. 13ème Rue
20.45 Senso ■■■ Luchino Visconti (Italie, 1954, 120 min) O. Histoire
20.50 Les Démons de Jésus ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 125 min) O. M 6


COLL. CHRISTOPHE L

21.00 Les 55 jours de Pékin ■■ Nicholas Ray. Avec Charlton Heston, Ava Gardner (Etats-Unis, 1963, v.o., 150 min) O. Paris Première
21.50 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [2/2] (F - It.- All., 1972, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1


CINÉ CLASSICS

22.20 Le Cirque ■■■ Charlie Chaplin (EU, 1928, muet, N., v.o., 70 min) O. Ciné Classics
22.30 Août ■■ Henri Herré (France, 1991, 95 min) O. Ciné Cinéma 3
22.50 Swing Kids ■■ Thomas Carter (Etats-Unis, 1992, 115 min) O. Cinéstar 2
23.00 Papa longues jambes ■■ Jean Negulesco (Etats-Unis, 1955, 125 min) O. Téva
23.00 1941 ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min) O. Cinétoile
23.25 Hurlements ■■ Joe Dante (Etats-Unis, 1981, 95 min) O. 13ème Rue
23.55 La Dixième Symphonie ■■ Abel Gance (France, 1918, muet, N., 90 min) O. Arte
2.25 Peggy Sue s'est mariée ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1986, v.o., 100 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi. O.
16.25 L'homme qui tombe à pic. O.
17.15 Sunset Beach. O.
17.40 Beverly Hills. O.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Marc Eliot. Bande de filles. O. La traque. O.
22.50 Made in America. Une femme traquée. Téléfilm. Stuart Cooper. O.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.55 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. O.
17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Direct. Invitée : Martine Aubry.
22.40 Expression directe. FO.
22.50 Les Aventures de Jack Burton dans les griffes du mandarin ■ Film. John Carpenter. O.
0.30 Journal, Météo.
0.50 La 25e Heure. Sœur Alice Domon.
1.55 Mezzo l'info.

FRANCE 3

15.00 Simon et Simon. O.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.50 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.30 Tout le sport.
20.55 Ils sont fous, ces sorciers. Film. Georges Lautner. O.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 La Preuve par trois. Comités d'entreprise : des fêtes aux causes.
0.00 Espace francophone. Le phénomène reggae en Côte-d'Ivoire.
0.30 Hors série. D'un amour à l'autre.

CANAL +

15.20 Surprises.
15.40 Le Vrai Journal.
16.25 1 an de +.
17.10 Chérie, nous avons été rétrécis. Téléfilm. Dean Cundey. O.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat de D 1. Paris SG - Lyon. 20.30 Coup d'envoi.
22.30 Spécial «Jour de foot».
22.55 Réducteur de têtes. Téléfilm. Richard Elfman. O.
0.20 Football. Montpellier - Monaco.
1.35 Hockey NHL.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre. Justice, société. 14.35 La guerre des sexes. 15.30 Entretien avec Georges Wolinski.
16.00 Pi égale 3,14...
16.30 Correspondance pour l'Europe.
17.00 Au nom de la loi. O.
17.30 100 % question.
17.55 Paysages du monde.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. Australie.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Formule glace.
20.40 Soirée thématique. Laisse pas traîner ton fils ! 20.45 Papa, maman, le juge et moi. 21.40 Débat. 22.25 L'Ecole des parents.
23.55 La Dixième Symphonie ■■ Film. muet d'Abel Gance. O.
1.25 Le temps s'envole. Téléfilm. Hong Jong-kim (v.o.). O.

M 6

15.15 Les Routes du paradis. O.
16.15 et 1.30 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. O.
18.25 Loïs et Clark. O.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, Passé simple junior.
20.50 Les Démons de Jésus ■■ Film. Bernie Bonvoisin. O.
22.55 House ■ Film. Steve Miner. O.
0.35 La Maison de tous les cauchemars. Les enfants de la pleine lune. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
20.30 Agora. Paul Audi.
21.00 Lieux de mémoire. L'Olympia.
22.10 For intérieur. Stan Rougier, prêtre catholique.
23.00 Nuits magnétiques. [4/5].
0.05 Du jour au lendemain. Pascal Ory.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Restez à l'écoute.
19.40 Prélude.
20.00 Le Violoncelle et l'Orchestre. Par l'Orchestre national de France, dir. Vassily Sinaïsky : Œuvres de Tchaïkovski, Schnittke, Scriabine.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Jarrell, Holliger.
23.07 Papillons de nuit. Invités : Ravi Prasad, Régine Chopinot.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Quatuor op. 33 n° 3, de Haydn, par le Quatuor Mosaïques. 20.40 Concert. Par l'Orchestre de Bretagne, dir. Stefan Sanderling. Œuvres de Labey, Beethoven.
22.19 Les Soirées... (suite). Œuvres de Dvorak, Suk.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
- O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
- ■ On peut voir
- ■■ A ne pas manquer
- ■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde
JEUDI 25 FÉVRIER 1999

L'inflation en France au plus bas en janvier, la consommation au plus haut

EN JANVIER, les prix à la consommation des ménages français ont baissé. L'indice de l'inflation, *publié par l'Insee mercredi 24 février*, est devenu négatif de 0,3 % au cours du premier mois de l'année. Sur les douze derniers mois, les prix n'ont progressé que de 0,2 %, le niveau le plus bas depuis mai 1957, qui avait connu une baisse des prix de 0,3 % en glissement annuel.

Le changement de mode de calcul de l'indice des prix, introduit par l'Insee, n'est pas à l'origine de ce chiffre. Il permet juste de mieux refléter la réalité des comportements d'achat des Français, par une plus grande couverture géographique et sectorielle de leur consommation et par une pondération des différents produits plus proche de la répartition des dépenses des ménages. Le nouvel indice couvre 94,1 % de la *consommation des ménages, contre* 90 % auparavant

Une partie du résultat de janvier s'explique par les soldes dans l'habillement et par la réduction de la TVA sur l'électricité et le gaz de ville. Ces éléments sont toutefois partiellement compensés par la hausse des produits frais, pour partie saisonnière, et du tabac. Hormis ces éléments exceptionnels, ce chiffre fait apparaître une tendance déflationniste dans l'industrie alors que les services affichent des prix stables en janvier et en hausse de 1,1 % sur les douze derniers mois.

Durant cette période, les produits manufacturés ont vu leurs prix baisser de 0,3 %. Une évolution peu favorable à l'industrie dont les salaires *augmentent quand même* (+ 2,6 % en 1998) et pour qui les taux d'intérêt réels deviennent élevés. Si les soldes de début d'hiver expliquent une partie de cette baisse des prix



des produits manufacturés, ils ne *suffisent pas à en expliquer l'intégralité.* L'industrie française est entrée dans une période de déflation en 1998 – ses prix ont baissé de 3 % – suite à la crise internationale, qui a vu des surcapacités mondiales apparaître et les prix des matières premières baisser.

La déflation de janvier et la désinflation des derniers mois se traduisent pour les Français par une augmentation de leur pouvoir d'achat. L'an dernier, déjà, celui-ci avait augmenté de 3,4 %, suite à la faible évolution des prix (+ 0,3 %) et à la baisse du chômage. Conséquence, la consommation des ménages en produits manufacturés ne cesse d'augmenter. Après s'être envolée de 5,8 % en 1998, elle s'est en*core accrue de 3,6 % en janvier*, atteignant le niveau record de 64,55 milliards de francs.

Virginie Malingre

Au moins dix morts et trente et un disparus dans une avalanche en Autriche

En Savoie, les intempéries empêchaient toujours de secourir les trois randonneurs de la Vanoise

● **EN AUTRICHE**, les premières opérations ont débuté mercredi 24 février, dans la matinée, pour *secourir les habitants de la station* de Galtuer, dans le Tyrol, où une avalanche a tué 10 personnes, mardi. Dans un premier bilan, 31 personnes (4 habitants et 28 touristes) étaient portées disparues, et plus d'une vingtaine blessées, dont plusieurs étaient dans un état critique, selon la municipalité de la station de sports d'hiver.

Cette gigantesque avalanche, la plus importante dans cette région depuis 1919, a rasé 4 maisons et en a endommagé 5 autres, avant de s'arrêter à quelques mètres de la petite église du village. Selon un témoin, *« il faisait soudainement nuit à 4 heures de l'après-midi, comme si on avait tout d'un coup éteint toutes les lumières »*. En réali*té, trois avalanches formant* une coulée de neige de 800 m de largeur ont déferlé sur le village, situé à 1 600 m d'altitude. La neige s'entassait jusqu'à 5 m de hauteur dans le centre de Galtuer.

En raison des fortes chutes de neige, les hélicoptères de l'armée autrichienne n'ont pu transporter de sauveteurs sur place le jour même. Les blessés n'ont pas pu être évacués. Comme les autres stations de sports d'hiver de la vallée de Paznaun, Galtuer est coupée du monde depuis le week-end dernier, des avalanches ayant formé un mur qui atteint jusqu'à 7 m de hauteur sur la route d'accès. Au total, 20 000 personnes sont bloquées dans ces villages. Toute la *nuit, 300 personnes ont fouillé* pratiquement à mains nues pour chercher les personnes ensevelies, dont les chances de survie s'amenuisaient, puisque, selon les experts, 70 % d'entre elles meurent après 35 minutes.

Dans la province de Salzbourg, *une personne a été tuée* par une avalanche. Le maire d'Ischgl, à une dizaine de kilomètres de Galtuer, a demandé l'évacuation des touristes de son village pour éviter une catastrophe analogue. Il ne sera cependant guère possible de déblayer les gigantesques masses de neige qui bloquent la route avant vendredi.

L'Autriche a demandé aux armées de cinq pays (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Suisse) de mettre des hélicoptères à sa disposition pour atteindre les villages isolés.

● **En Suisse**, 5 corps, dont ceux de 4 touristes français, membres d'une famille de la région de Caen (Calvados), ont été découverts par *les sauveteurs à l'emplacement* d'un chalet emporté par l'avalanche qui s'est produite dimanche à Evolène, dans le canton du Valais, portant à 7 le nombre de corps retrouvés. Trois autres touristes français étaient toujours portés disparus.

Environ *40 000 personnes*, dont 20 000 touristes, étaient bloquées dans les stations de sports d'hiver de Davos et Klosters, dans le nord-est du pays. Toutes les voies d'accès ont été fermées en raison du très fort danger d'avalanches, après de nouvelles chutes de neige, ont précisé les autorités du canton des Grisons, qui ont qualifié la situation de très critique.

Toute la partie nord-est de la Suisse est exposée à un risque maximum d'avalanches, selon l'échelle graduée de 0 à 5 établie par l'institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, basé à Davos. *« Le danger de très grandes avalanches subsiste, en particulier dans les zones non encore purgées »*, a indiqué cet institut. Un danger accentué par un léger réchauffement de la température, qui se traduira *« par une diminution de la résistance de la couverture neigeuse, surtout aux altitudes relativement basses »*.

● **En France**, de nouvelles tentatives de repérage, effectuées mercredi matin par 4 hélicoptères des secours en montagne, n'ont pas permis de localiser les 3 randonneurs bloqués depuis plus d'une semaine dans le massif de la Vanoise (Savoie). Profitant de l'absence *de nuages et de vent*, les hélicoptères avaient décollé pour survoler la zone où les 3 hommes sont censés avoir passé leur 8e nuit, à plus de 3 000 m d'altitude, dans un igloo (*Le Monde* du 24 février).

Mais la situation a rapidement évolué avec de nouvelles chutes de neige et des nappes de brouillard. La veille, les secouristes avaient déjà dû renoncer, compte tenu des conditions météo exécrables, des vents de 120 km/h balayant le secteur. Après avoir progressé dans une hauteur de neige de 1,5 m, la caravane de secours, composée d'une douzaine de CRS du peloton de haute montagne de l'unité d'Albertville, a dû rebrousser chemin après avoir approché *le col de la* Rechasse (3 000 m), les risques d'avalanche étant au maximum.

En revanche, le randonneur, âgé de trente-cinq ans, disparu depuis dimanche dans le massif de la Chartreuse (Isère), et qui avait également donné l'alerte grâce à son téléphone portable, a été retrouvé sain et sauf mardi par les gendarmes du peloton de haute montagne, vers 1 700 m d'altitude. Il s'était abrité durant deux nuits *dans une cabane.*

Marie-Pierre Subtil (avec nos correspondants en Autriche et en Savoie)

Dans les Pyrénées, un randonneur succombe au froid

Un randonneur, âgé de vingt-six ans, est décédé dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 février, peu après son admission à l'hôpital de Tarbes, où il avait été transféré en hélicoptère après avoir été retrouvé en état de sévère hypothermie, dans le massif pyrénéen du Montaigu. La femme qui l'accompagnait, âgée de trente-trois ans, également hospitalisée en état d'hypothermie, était consciente lorsque les secours les ont retrouvés et hélitreuillés.

Les deux randonneurs, qui avaient dévissé lundi alors qu'ils ten*taient de redescendre dans* la vallée, *avaient été localisés par les se*cours grâce à des photos aériennes prises par hélicoptère. Ils faisaient partie d'un groupe de six Toulousains partis dimanche, pour une journée de course, escalader le Montaigu. Surpris par une tempête de neige, ils avaient organisé un bivouac d'altitude, improvisé pour la nuit, avant de se séparer en deux cordées.

Perquisitions chez un proche de M. Pasqua dans l'affaire Elf

LES JUGES Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont conduit, mardi 23 février, une série de perquisitions visant un ancien policier, Daniel Léandri, considéré comme l'un des plus proches collaborateurs de Charles Pasqua. Escortées de policiers de la brigade financière, les magistrates se sont rendues à son domicile, dans le Val-d'Oise, dans un appartement du 5e arrondissement de Paris, puis à Nanterre, au conseil général des Hauts-de-Seine – dont M. Pasqua est le président – et jusque dans un immeuble abritant des services du ministère de l'intérieur, où elles ont fouillé le bureau de l'ancienne secrétaire de M. Léandri.

Ancien conseiller de M. Pasqua au ministère de l'intérieur, M. Léandri avait conservé un statut de conseiller au cabinet de Jean-Louis Debré, avant d'être affecté à la direction générale de la police, où il était demeuré après l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement. Promu officier, après s'être longtemps amusé de son grade de brigadier-chef, peu en rapport avec son influence véritable, M. Léandri *avait été muté* en 1998 *au service de* coopération technique internationale de police (SCTIP), avant de solliciter, en novembre, sa mise à la retraite. Spécialiste des questions corses et des affaires africaines, il n'a pu être interrogé : il s'était envolé, la veille, pour un énième périple en Afrique...

Les juges cherchent apparemment à vérifier d'éventuels liens financiers entre M. Léandri et le groupe Elf. Evoquant des *« missions stratégiques* [en Afrique] *dans l'intérêt d'Elf »*, *M. Léandri avait affirmé* au *Monde* en novembre 1997 n'avoir *« jamais reçu un centime »*. L'ancienne compagne de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, avait par ailleurs affirmé avoir été recommandée auprès de lui par Alfred Sirven, ex-directeur d'Elf aujourd'hui en fuite. Elle avait ensuite réalisé une brochure pour le conseil général des Hauts-de-Seine.

Hervé Gattegno

Martine Aubry cherche à renouer le dialogue avec les médecins

LA MINISTRE de la solidarité, Martine Aubry, et le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, ont adressé, mardi 23 février, une lettre à 137 000 médecins libéraux pour les convaincre de s'engager dans la maîtrise des dépenses de santé, contournant ainsi leurs syndicats. *« Nous ne croyons pas à la fatalité selon laquelle les ministres* (...) *et les médecins ne pourraient parvenir à se comprendre »*, écrivent-ils. Les ministres réaffirment leur volonté de remplacer d'ici quatre mois le mécanisme de sanctions collectives prévu dans la loi et annulé par le Conseil constitutionnel.

Mme Aubry a prolongé cette opération de séduction en rendant visite, mardi, à un généraliste de Saint-Maur (Val-de-Marne) qui a adhéré à l'option « médecin référent » (abonnement d'un patient à un généraliste). Enfin, le ministère a engagé une concertation avec les représentants des médecins, des cliniques et des biologistes.

Christoph Eschenbach nommé à la tête de l'Orchestre de Paris

LA NOMINATION de Christoph Eschenbach, pianiste et chef d'orchestre, comme directeur musical de l'Orchestre de Paris a été adoptée par le conseil d'administration réuni mardi 23 février (*Le Monde* daté 21-22 février). Catherine Trautmann, ministre de la culture, a salué *« celui qui est d'abord un excellent musicien et qui renoue avec une tradition française de nommer des musiciens à la tête des orchestres »*. Accueilli *« à bras ouverts par l'Orchestre de Paris »*, il saura, selon la ministre, *« tirer le meilleur de ce que peut et doit fournir cette excellente formation qui a besoin d'être séduite et emportée fermement par un travail soutenu »*.

La construction d'un auditorium à Paris a été confirmée par la ministre qui avait reçu un rapport en ce sens de M. Larquié, nouveau président de l'Etablissement public de la Cité de la musique de La Villette. Cet auditorium de 2 000 à 2 500 places pourrait être situé sur les terrains de la Villette, mais d'autres emplacements ont été étudiés. Le coût de cet équipement serait de 400 millions de francs et son budget de fonctionnement de l'ordre de 20 millions.

DÉPÊCHES

■ **DROITE : les « responsables politiques départementaux de l'opposition républicaine »** d'Indre-et-Loire ont lancé un appel lundi 22 février, à leurs *« leaders nationaux pour qu'ils reprennent leurs discussions en vue d'aboutir à une liste unique RPR-DL-UDF »* aux élections européennes. Cette initiative vaut surtout par la qualité des signataires : Philippe Briand, député RPR, proche de Jacques Chirac et d'Alain Juppé, qui avait réuni ses collègues deux jours plus tôt dans sa mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, Renaud Donnedieu de Vabres, député UDF, *proche de François Léotard*, Jean-Jacques Descamps, proche de Valéry Giscard d'Estaing, et Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin.

■ **BIOLOGIE : le groupement d'intérêt scientifique Génoplante** a été présenté, mardi 23 février, par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, entouré des responsables des principaux instituts de recherche publics et des industriels concernés. Ce GIS, doté de 1,4 milliard de francs sur cinq ans, regroupe les laboratoires publics et privés qui se consacrent à l'étude du génome des céréales (*Le Monde* du 23 février). Il pourrait s'élargir dans un an à des partenaires européens.

Tirage du *Monde* daté mercredi 24 février 1999 : 474 777 exemplaires. 3

L'EGYPTE

Pierre après pierre, une visite au cœur d'un édifice en mutation

■ Ces dernières années, le pays a dû démontrer sa capacité à absorber les chocs

ET SI l'Egypte satisfaisait aux critères de Maastricht ? Ces fameux critères de bonne gestion macro-économique, sésames de l'entrée dans l'Union économique et monétaire qui, il y a à peine un an, donnaient encore de sérieux maux de tête aux responsables des pays européens candidats ? Simple vantardise du ministère égyptien de l'économie ? Pas sûr. Car avec un déficit budgétaire inférieur à 1 % du PIB, c'est l'une des conditions qui avait posé le plus de problèmes à bien des pays européens qui se trouve ici remplie. Certes, à 3,8 % pour 1998, le taux d'inflation ne rentre pas dans la limite imposée des 2,5 % annuels. Mais quand on sait qu'il est en baisse constante depuis des années et que, en 1997, il était de 6,4 %, la performance n'en est pas moins impressionnante. Et ce d'autant plus que l'endettement global du pays ne cesse de diminuer.

Le ministre de l'économie table sur une croissance de 7 % en l'an 2000

Encore plus fort : en Europe, la satisfaction de ces critères était jugée tellement importante qu'elle justifiait, aux yeux de la plupart des dirigeants, le sacrifice provisoire de plusieurs points de croissance. En Egypte, c'est exactement le contraire qui est en train de se produire : malgré une gestion des comptes de la nation tout-à-fait rigoureuse, la croissance a été de 5 % en 1998 et le ministre égyptien de l'économie, Youssef Boutros-Ghali, table sur un chiffre de 7 % en l'an 2000. Le tout avec une hausse de la productivité de la main-d'œuvre, en hausse de 7 % par an, une augmentation notable à la fois de l'épargne et de l'investissement et un accroissement de la population contenu à 2 % par année. De quoi, là encore, faire bien des envieux.

Autant de motifs de satisfaction qui ont valu à l'Egypte, phénomène assez rare ces temps-ci pour être relevé, un satisfecit enthousiaste du Fonds monétaire international. L'institution financière a en effet qualifié le programme de réformes engagé par le gouvernement égyptien au début des années 90 de « réussite connaissant peu de parallèles ». Ce programme de stabilisation et de réformes, lancé en 1991, pourrait bien être la clef de la réussite actuelle. La première phase de ce plan prévoyait un contrôle budgétaire et monétaire serré, la libéralisation des taux de change et la dérégulation des prix. C'est largement elle, en posant les bases d'une reprise en main de l'économie, qui a permis la baisse continue et spectaculaire de l'inflation. La deuxième phase a été l'occasion de déréguler plus avant les prix et les marchés et de mettre en œuvre une réforme des secteurs public et privé. La troisième phase, quant à elle, entame la consolidation des acquis et doit s'achever cette année.

Le plus remarquable est que, pour arriver à ces performances, l'économie égyptienne a eu à affronter les nombreux chocs qui l'ont secouée ces dernières années. Elle a en effet réussi à absorber à la fois la chute de fréquentation touristique, la baisse des prix du pétrole et les crises économiques asiatique et russe. Comme l'explique Youssef Boutros-Ghali : « L'Egypte a bénéficié du fait d'avoir été sous-estimée par les investisseurs internationaux. L'idée qu'ils s'en faisaient était inférieure à la performance réelle de notre économie. Et les remous que nous avons eu à affronter a prouvé notre capacité à encaisser les chocs. » Une réaction positive facilitée par la faible dépendance de l'Egypte par rapport à l'Asie. « Nous tirons même un avantage de la situation, du fait que le coût de nos importations en provenance de cette zone s'est amoindri et que nous arrivons parfois à remplacer ces pays sur les marchés à l'exportation. De plus, nos deux principaux marchés, l'Europe et les Etats-Unis, connaissent une période de croissance, par conséquent nos exportations augmentent. »

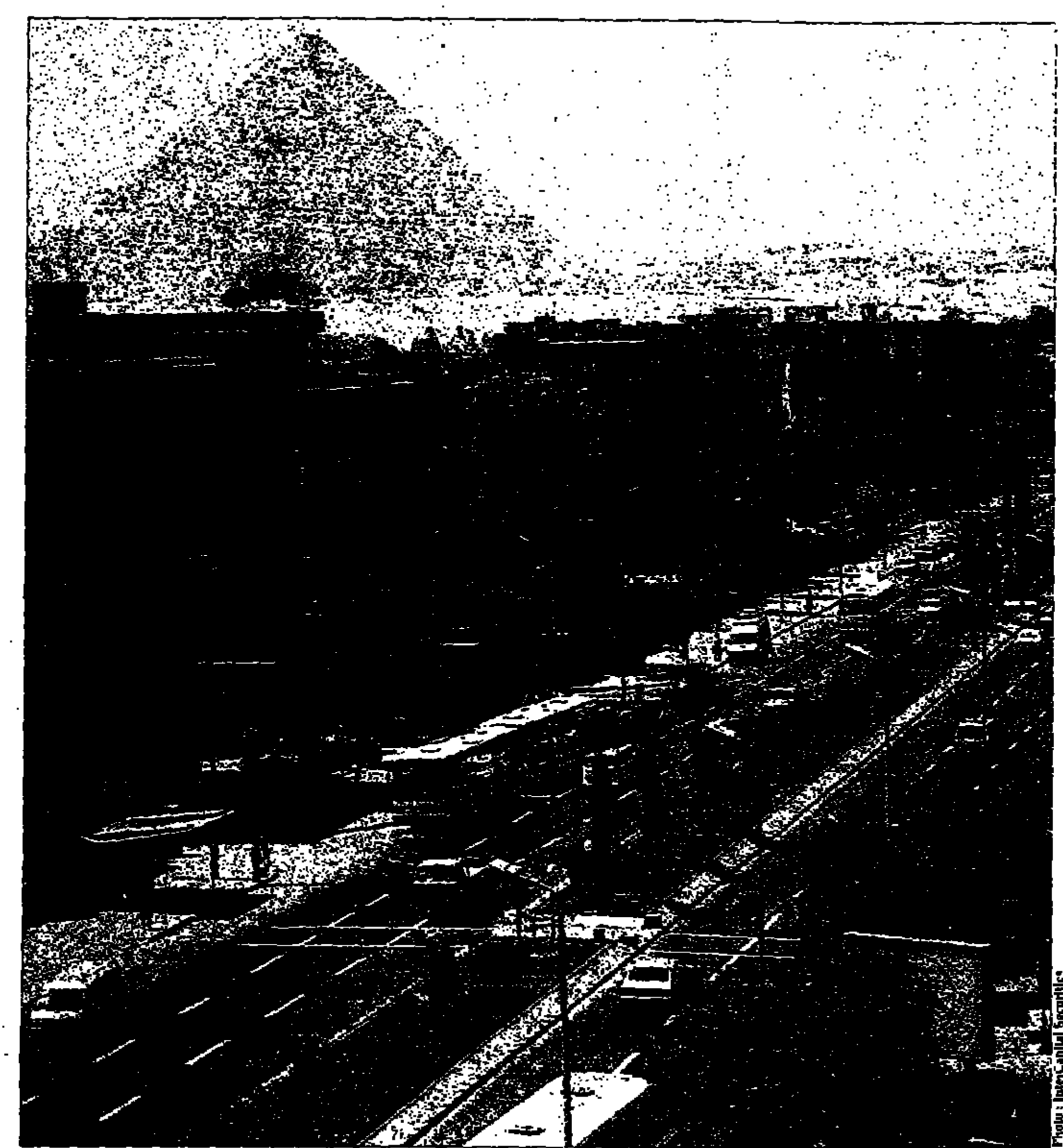
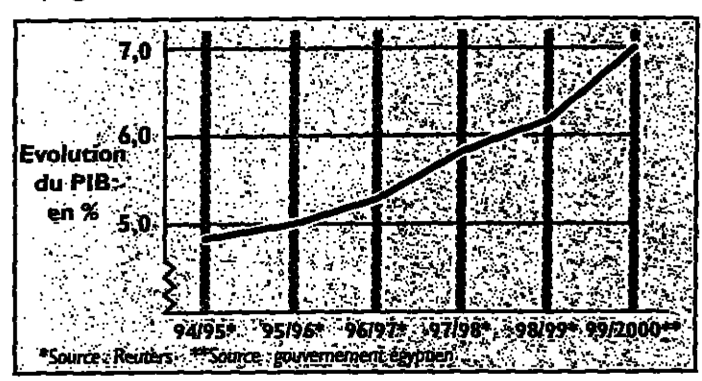

Le Caire, entre deux continents, entre les richesses de son histoire et les ressources de son présent.

Photo : InterCapital Securities

Résultat, comme ces turbulences n'empêchent ni les réformes de continuer à porter leurs fruits, ni le gouvernement de continuer la mise en œuvre de son ambitieux programme de privatisations, les investisseurs étrangers sont de plus en plus intéressés par l'Egypte. Alors qu'ils étaient de 7,7 milliards de francs en 1998, les investissements directs étrangers devraient se monter pour 1999 à 11 milliards de francs.

Une situation confortable qui permet au pays de faire un ultime pied de nez à la crise asiatique : alors que les financiers internationaux sont de plus en plus réticents à financer les pays émergents, l'Egypte est en passe de lancer une grande campagne d'appel aux capitaux internationaux sous forme d'emprunts qui devraient être souscrits sans grands problèmes.



La croissance du PIB, 445 milliards de francs en 1998, permet d'être optimiste.

Egypte et France : actions et intérêts communs

« NOS DEUX pays entretiennent des relations profondes et très anciennes, ils ont tissé des liens étroits dont les racines remontent pour beaucoup au XIXe siècle et que l'un et l'autre souhaitent resserrer encore. La France, qui est à l'origine de la politique euro-méditerranéenne lancée par la Conférence de Barcelone de 1995, souhaite s'appuyer sur l'Egypte, comme l'Egypte peut trouver avantage, dans ses rapports avec l'Europe, à s'appuyer sur la France ». Comme le soulignent les propos de l'Ambassadeur de France en Egypte, M. Jean-Marc de la Sablière, l'Hexagone défend une position claire et solidaire vis-à-vis de son homologue arabe. Si les lois anti-dumping adoptées à son encontre par l'Union Européenne ont pu mettre un bémol à la bonne entente réciproque, le climat est à nouveau serein et les vents porteurs d'échanges, tant sur le plan politique qu'économique, culturel et scientifique.

La concertation politique en est un volet stratégique et porte avant tout sur le processus de paix au Moyen-Orient. L'année dernière, la France et l'Egypte ont constitué un groupe de travail et ont réaffirmé leur volonté de jouer un rôle actif dans ce dossier fondamental. Une déclaration d'intention suivie dans les faits de nombreuses consultations périodiques et régulières. Ainsi, après avoir proposé au mois de mai 1998 l'organisation d'une conférence internationale visant à faire avancer les relations entre Israël et les pays arabes, les présidents Jacques Chirac et Hosni Moubarak se sont à nouveau rencontrés le 1er février à ce sujet. Au cœur des débats : les négociations avec la Palestine, la Syrie et le Liban. De leur côté, les ministres des affaires étrangères, Hubert Védrine et Amr Moussa, entretiennent des contacts fréquents.

Au chapitre économique, on assiste à une activité aussi intense.

Suite page 2

Les entreprises changent de main

QUELQUE quarante-six entreprises publiques égyptiennes seront privatisées d'ici juin prochain. Tel est l'ambitieux projet de Atef Ebeid, le ministre du secteur des affaires. Parmi les priorités : les entreprises travaillant dans le secteur du commerce international dont le capital sera dès le mois de février ouvert aux grands investisseurs, même si le gouvernement n'a pas écarté la possibilité d'autoriser des investisseurs individuels à prendre une participation également. Cette nouvelle vague de privatisations relancera la Bourse dont la capitalisation, qui s'élève aujourd'hui à quelque 116 milliards de francs, devrait ainsi passer au total à 336 milliards. « Un exemple à suivre pour les autres pays en difficulté économique », se sont récemment félicité la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international.

C'est là la deuxième phase d'un programme de privatisations qui a commencé en 1991 et doit s'achever en 2001. Des entreprises de tissage à Alexandrie, Rashid et Damiette, ainsi que la société des Chemins de fer, devraient également faire partie de cette deuxième phase de privatisations. Autre priorité pour cette nouvelle vague : le secteur bancaire. L'une des quatre grandes banques publiques se préparerait à passer aux mains du secteur privé : la banque d'Alexandrie, la banque nationale d'Egypte, la banque du Caire ou la banque Misr. Des rapprochements entre elles pourraient d'ailleurs intervenir parallèlement. Mais cette privatisation se ferait progressivement, selon le projet de Mahmoud Abdel Aziz, le président de la Fédération des banques égyptiennes. 40 % du capital seraient dans un premier temps vendus à un investisseur étranger ; puis 40 % seraient soumis à une souscription publique, 20 % revenant au citoyens. Le gouvernement a cependant insisté sur le fait que ni les industries militaires ni le secteur de l'acier ni le Canal de Suez n'étaient à vendre.

En 1998, trente et une nouvelles entreprises ont été vendues à un seul investisseur, représentant quelque 4,4 milliards de francs. Parallèlement, des appels d'offre publique ont été lancés pour trente-huit autres entreprises ou usines, concernant entre 55 et 90 % de leur capital. L'année dernière, pour la première fois, plusieurs entreprises d'infrastructure ont même quitté le domaine public ; des autoroutes par exemple, ou encore l'entreprise de téléphone cellulaire. Au total depuis 1991, environ 120 entreprises ont été privatisées, partiellement ou totalement, générant 14,6 milliards de francs de revenus. Le programme tend à s'accélérer. En 1998, huit entreprises étaient vendues tous les deux mois ; en novembre et décembre dernier, trente-deux entreprises l'ont été.

Ces premières privatisations ont été des succès dans 97 % des cas, selon le gouvernement, augmentant à la fois les revenus et la valeur sur le marché des entreprises concernées. Les privatisations ont permis aux entreprises de payer leurs dettes et de financer des programmes de départ à la retraite, conduisant ainsi à la fois au rétablissement de leur équilibre financier et à la réduction de leur personnel. Près de 100 000 employés sont ainsi partis en retraite anticipée. Parmi les nouveaux propriétaires privés, figurent non seulement les gros investisseurs et les acteurs traditionnels de la Bourse, mais également, dans certains cas, les employés eux-mêmes, rassemblés en associations d'actionnaires.

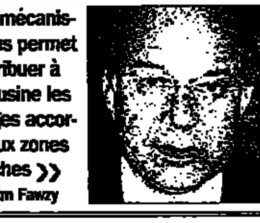
Ce programme de privatisations attire les investisseurs étrangers, parmi lesquels des groupes français. Lafarge s'est d'ores et déjà déclaré intéressé par le rachat de Beni Suef Cement, présentant l'offre la plus élevée. Il aurait proposé de reprendre plus des trois quarts du capital de l'entreprise, soit un investissement de 655 millions de francs. Une offre qui entre en concurrence avec celle d'un autre groupe étranger, l'Allemand Heidelberger Zement. La plupart des acteurs

Suite page 3

Pour une meilleure productivité, pour la croissance des investissements

■ Le gouvernement a pris une série de mesures pour relancer la machine économique. Bilan et perspectives

L'ANNÉE qui vient de s'écouler sera sans doute à marquer d'une pierre blanche dans les annales économiques de l'Egypte, et plus encore du bassin de la Haute Egypte où investisseurs et hommes d'affaires sont arrivés en masse. L'Agence pour les investissements et les zones franches (General Authority For Investment and Free Zones, le GAFI), a en effet fait savoir en janvier par la voix de son président, le Dr Ibrahim Fawzy, que le nombre d'entreprises constituées au cours des dix premiers mois de 1998 dépassait celui enregistré pour l'ensemble de 1997. Ce succès repose sans aucun doute sur le programme mis en place par le gouvernement pour relancer la machine économique. Les incitants fiscaux proposés aux entreprises semblent donc avoir joué pleinement leur rôle et ramené la confiance. Ceux-ci varient en fonction du lieu d'implantation. L'incitant de base est une exemption de taxes d'une durée de cinq ans, durée portée à dix ans dans les zones industrielles et qui peut atteindre vingt ans dans les régions plus reculées telles que le sud de la vallée du Nil. Dans les zones franches, qui sont accessibles à tous types d'entreprises industrielles pourvu qu'elles exportent au moins 50 % de leur production, cette exemption est d'une durée illimitée. On y trouve une large palette d'activités : entreposage, industrie manufacturière dans les *domaines du textile ou encore de* l'ingenierie, conditionnement, assemblage, services, transports maritimes, raffineries de pétrole, etc. La notion de zones franches se caractérise en Egypte par sa flexibilité. Ainsi, à côté des zones dites publiques, espaces clairement circonscrits et ouverts à tous, trouve-t-on les zones dites privées. Comme l'explique le Dr Fawzy : « Un mécanisme a été mis en place qui

« Un mécanisme nous permet d'attribuer à toute usine les privilèges accordés aux zones franches »
Ibrahim Fawzy

Photo : Interfrance Média

nous permet d'accorder à toute usine, ou qu'elle se trouve sur le territoire et selon certaines conditions, *les privilèges qui sont d'application* dans les zones franches. »

Séduire les investisseurs locaux et étrangers s'inscrit donc en lettres capitales à l'ordre du jour, lequel comporte quatre autres thèmes prioritaires : l'epargne nationale, la croissance économique, l'augmentation des exportations, et une diminution drastique des procédures administratives. La bureaucratie, jugée trop lourde, est en effet accusée de freiner les initiatives. L'Egypte entend en outre réformer sa place boursière a laquelle elle souhaite donner les moyens de jouer un rôle déterminant par-delà les frontières nationales.

Entre janvier et octobre 1998, 222 entreprises ont été constituées en Haute Egypte, 209 en Basse Egypte. Les capitaux sont majoritairement d'origine égyptienne (76 %) et arabe (12 %) ; parmi ceux-ci, on peut noter que de nombreuses *joint-ventures déjà présentes ont* pris la décision de réinvestir leurs bénéfices sous la forme de nouveaux investissements plutôt que de les engager à l'étranger. L'Union Européenne, surtout active dans le secteur de la construction, arrive ensuite avec 5 %.

On trouve encore peu d'investissements français, quel en est le motif ? « La France a jusqu'ici entretenu des liens historiques plus solides avec la Tunisie, la Maroc ou l'Algérie, qui parlent la même langue et sont geographiquement plus proches. Les convaincre d'investir en Egypte requiert donc la formation d'un nouveau processus d'évaluation et des changements d'orientation, ce qui nécessite du temps », répond le Dr Fawzy. Cependant la courbe tend a s'inverser ; la France prend pied au pays des pyramides. Ça a été notamment le cas en 1997 dans le secteur bancaire et dans le *secteur des télécommunications* en 1998. De son côté, Fouad Sultan, président de la société Alahly for Development & Investment, souligne que le niveau d'investissements directs étrangers est, d'une manière générale, relativement faible et que ces derniers se concentrent dans les secteurs du pétrole et de la pétrochimie. A l'instar d'autres acteurs économiques, il insiste sur le poids du bouche à oreille, sur le fait que ce sont les succès déjà engrangés par les entrepreneurs qui inciteront de nouveaux investisseurs à s'installer dans le pays.

Il s'agit donc de déposer l'ouvrage sur le métier, un geste d'autant plus léger que la tendance est à l'optimisme. Le ministre de l'économie, Youssef Boutros-Ghali, convient qu'il reste du chemin à parcourir mais affirme que son pays est perçu positivement, de l'intérieur comme de l'extérieur. Un rapport publié dans *le courant du mois de décembre* 1998 est à l'origine de ses déclarations. Il stipule que l'économie a bien progressé ces deux dernières années et les facteurs macroéconomiques indiquent que la croissance des investissements étrangers est un objectif à portée de main en 1999, ainsi qu'une meilleure productivité, plus d'exportations et une meilleure expertise managériale.

D'après le ministre toujours, les privatisations et les investissements étrangers ont couronné les réformes économiques menées sous l'égide du Fonds monétaire international depuis cinq ans. Fort de ces données, il prévoit une augmentation du PIB, qui passerait de 278,4 milliards de livres (462 milliards de francs) à 298 milliards (495 milliards de francs), et une croissance des investissements qui augmenteraient de 4 milliards de livres (6,6 milliards de francs) par rapport à l'année précédente.



Le président Hosni Moubarak inaugure le chantier de ce qui sera la plus grande station de pompage du monde, destinée à irriguer la Haute Egypte.

Photo : GAFI

Egypte et France...

Suite de la première page

Les projets fourmillent et un événement d'ampleur se prépare : « Francexpo 99 » au mois de mai prochain, une manifestation d'envergure au cours de laquelle cent cinquante entreprises sont attendues au Caire (voir article page 9). Au mois de décembre dernier, le ministre du commerce extérieur, Jacques Dondoux, déclarait par ailleurs que la France était prête à financer de nouveaux projets d'infrastructure en Egypte. Un prêt de 260 millions de francs a récemment été accordé qui devrait servir à la mise en œuvre d'un projet de station d'épuration des eaux à l'ouest d'Alexandrie et à la rénovation de la gare ferroviaire du Caire.

La culture est également très présente au sein des engagements bilatéraux. Dans le cadre du programme « France-Egypte, Horizons partagés », une centaine de manifestations ont ainsi été organisées dans les deux pays, dès l'automne 1997 et tout au long de 1998. On retiendra l'exposition sur la Gloire d'Alexandrie au Petit Palais et celle sur les Fatimides à l'Institut du Monde Arabe. Le public cairote a pu quant à lui admirer une exposition couvrant un siècle de peinture française, de Corot à Picasso. Sans oublier l'archéologie où la contribution française reste très active.

Dans le sillage de la culture, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de l'innovation, a annoncé que l'année à venir verrait une augmentation tangible de la coopération scientifique et technologique entre *les deux pays, ajoutant que les* sphères légales et humanitaires seraient également explorées. En outre, d'ici quelques années, une université française devrait voir le jour au Caire, un projet très attendu dans la mesure où plus de quarante mille élèves suivent leurs études secondaires dans des écoles dites à français renforcé. Il est prévu que l'Etat français apporte un appui pédagogique à cette institution, jugée essentielle pour l'avenir de la francophonie en Egypte. A ce propos, il est intéressant de constater que c'est l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU, qui se trouve aujourd'hui à la tête de l'association de la francophonie mondiale !

En sens inverse, un institut d'études islamiques, auquel des professeurs égyptiens apporteront leur concours, devrait s'ouvrir à Paris dès octobre prochain.

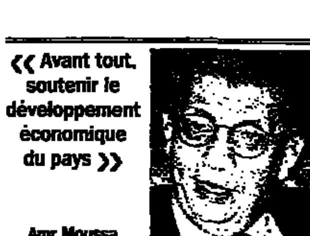
Echanges euro-méditerranéens

SI L'HISTOIRE lie l'Egypte et la France et si toutes deux se positionnent souvent côte à côte, l'Union Europeenne dans son ensemble opère un rapprochement avec les terres des Ramsès et de Toutankhamon et, plus largement, des pays arabes.

Un programme-cadre défini lors de la Conférence de Barcelone en novembre 1995 a en effet jete les bases d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne prévue pour 2010. Dans ce contexte, de nombreuses rencontres ont déja eu lieu et certaines decisions ont été prises. La Commission a ainsi approuvé au debut du mois de décembre dernier l'octroi d'un fonds de 1,6 milliard de francs, dégagés sur une période de cinq ans, pour soutenir le processus de modernisation de l'industrie égyptienne. Il s'agira d'une part d'augmenter sa productivité et d'autre part d'améliorer ses capacites d'exportation grâce entre autres à une meilleure formation du management et des employés. La finalité de ces interventions est de préparer l'Egypte à la pression de la compétitivité attendue lors de l'ouverture des frontières et de lui donner les moyens de jouer un rôle conséquent au sein de la nouvelle entité. Une proposition de loi a été deposee en janvier sur la table du parlement égyptien à ce sujet. La participation de l'UE s'élève donc à plus de 50 % du montant total (2,6 milliards de francs), le solde étant financé conjointement par le gouvernement et le secteur privé égyptiens. C'est la somme la plus importante jamais allouée par l'Union à l'Egypte jusqu'à présent.

Une assemblée des ministres des affaires étrangères européens doit se tenir au sujet de la nouvelle zone de libre-échange a la mi-avril, à Stuttgart, sous la présidence de l'Allemagne. Auparavant, une réunion était inscrite à l'agenda en janvier 1999, à Valence (Espagne) qui doit ouvrir la voie aux négociations et arrondir les aspérités de certaines pierres d'achoppement subsistant entre le nord et le sud. C'est le cas notamment de l'exportation de quatre produits issus de l'agriculture (les oranges, les pommes de terre, les fleurs coupées et le riz) ainsi que de la question relative aux droits de l'Homme et les problèmes inhérents aux ressortissants en séjour illégal en Europe. La France a déjà fait savoir en décembre dernier par l'intermédiaire de son ministre du commerce extérieur, Jacques Dondoux, qu'elle soutiendrait l'Egypte dans son souhait d'augmenter ses exportations de pommes de terre et de textiles vers l'UE et que le problème de dumping n'était plus à l'ordre du jour.

« Avant tout, soutenir le développement économique du pays »



Amr Moussa

Photo : Interfrance Média

En prévision de ces négociations toujours, des pourparlers ont été engagés entre les pays arabes qui entendent défendre une position commune sur l'accord euro-méditerranéen. Une conférence, à laquelle participaient l'Egypte, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Lybie, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Palestine, s'est tenue au Caire au mois de décembre pour discuter de cette coordination et pour demander à l'Egypte de servir d'interface. Cette dernière multiplie parallèlement les contacts et mène des discussions avec la Turquie ainsi qu'avec les membres de l'AELE, l'Association Européenne de Libre Echange qui regroupe l'UE, la Suisse, la Norvège l'Islande et le Lichtenstein, pour créer de nouvelles opportunités d'exportations. Ces démarches permettront aux produits égyptiens de pénétrer de nouveaux marchés. Toutes actions qui jalonnent le chemin trace par le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, qui déclarait au début de cette année : « Notre objectif prioritaire est aujourd'hui de soutenir le développement économique du pays. C'est dans ce sens que nous œuvrons à la poursuite du processus d'intégration économique avec les pays arabes et que nous négocions un accord de partenariat avec l'Union Européenne, que nous espérons conduire à son terme avant la fin de 1999. Nous travaillons à une coopération avec le Moyen-Orient, laquelle repose sur le processus de paix ; enfin, nous avons des accords avec les Etats-Unis. »

Soixante-trois millions d'habitants sont concernés par les réformes.

Photo : Tapon Pictures/Gary-John Norman

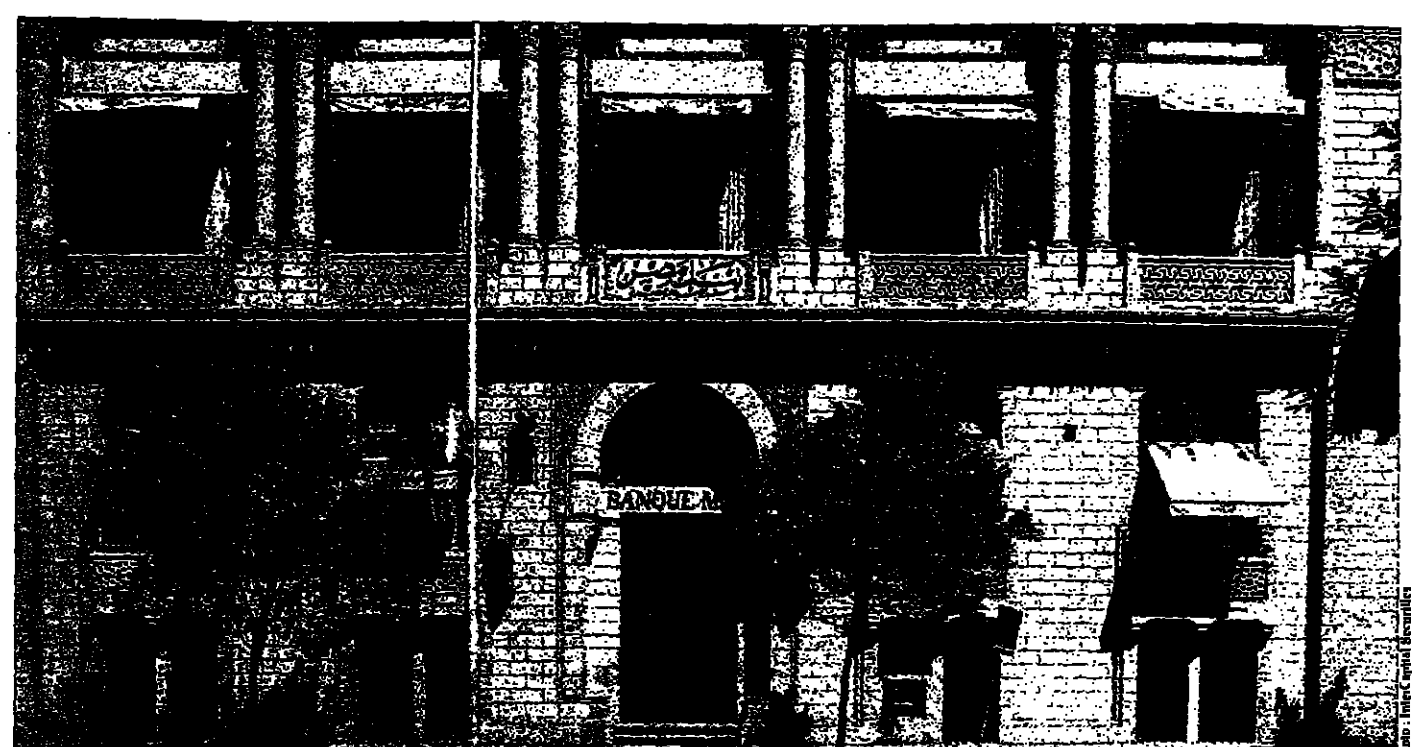
Cette communication a été entièrement réalisée par la société Interfrance Média Ltd.

Interfrance Média Ltd
Centre d'affaires Ateac
112, avenue Kléber
75116 Paris
Tél : 01.47.23.00.23 Fax : 01.47.23.00.28

هكذا من الأصل

Les banques dans une valse de privatisations à quatre temps

■ Les institutions bancaires publiques sur la voie de la dénationalisation



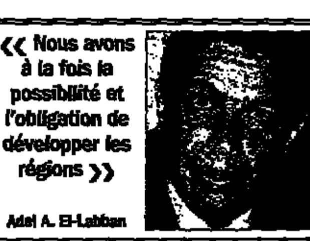
Les investisseurs étrangers franchissent la porte des banques égyptiennes qui sortent l'une après l'autre du giron de l'Etat.

DANS la vague de privatisations qu'est en train de connaître l'Egypte, un secteur, qui devrait prochainement recevoir son baptême du feu, revêt une importance symbolique : les banques, dans lesquelles la présence de l'Etat est encore très importante. Le gouverneur de la Banque centrale égyptienne, Ismail Hassan, a ainsi récemment annoncé que des plans étaient à l'étude pour dénationaliser prochainement l'une des quatre grandes banques publiques que sont la National Bank, Misr Bank, la Banque du Caire et Alexandria Bank. L'identité de « l'heureuse élue » qui devrait ouvrir le bal n'est pas encore connue, mais elle devrait être suivie un peu plus tard par les trois autres institutions.

Ces projets semblent en tout cas assez avancés pour que le président de la Fédération des banques égyptiennes, Mahmoud Abdel Aziz, puisse donner quelques précisions sur les modalités que devrait suivre ce processus : selon lui, 40 % des actifs de ces banques publiques pourraient être cédés à des investisseurs étrangers, 40 % à des investisseurs égyptiens et les 20 % restants pourraient être ouverts au public.

Ces annonces interviennent alors que l'Etat égyptien a déjà commencé à lâcher du lest dans le secteur bancaire : selon Ismaïl Hassan toujours, dans 23 des 26 banques dans lesquelles il est actionnaire aux côtés de partenaires privés, le gouvernement a diminué sa participation de 51 % à environ 20 %. Les trois banques restantes devraient d'ailleurs prochainement connaître une évolution comparable. « Ces privatisations pourraient apporter une gestion plus dynamique, et en même temps plus orthodoxe, aux établissements concernés », juge Henri Maus de Rolley, directeur général de la National Société Générale Bank, qui représente la Société Générale en Egypte. « De plus, elles obligeront le reste du secteur bancaire à être plus compétitif et cela contribuera à faire venir des investisseurs étrangers en Egypte », dit-il.

La Société Générale n'a d'ailleurs pas attendu le début offciel des privatisations pour consolider sa présence : elle est la première institution étrangère a avoir détenu la majorité des parts d'une banque égyptienne, la National Bank of Egypt. Un intérêt que beaucoup de professionnels trouvent justifié par les nombreuses mesures de libéralisation et de dérégulation du secteur bancaire que le gouvernement égyptien a prises depuis le début des années 90. Parmi elles, deux font date : la dérégulation du montant des dépôts et des taux auxquels les établissements bancaires peuvent consentir des prêts, qui a forcé les banques a adopter une attitude beaucoup plus compétitive et à se battre pour attirer de nouveaux clients, et la loi de 1996 qui autorise un actionnaire étranger à détenir la majorité des parts dans une banque égyptienne.



« Nous avons à la fois la possibilité et l'obligation de développer les régions »

Adel A. El-Labban

Photo : Interfrance Média

Mais les banques n'ont pas ressenti de manière aussi positive tous les aspects de la législation récente. La fameuse « Loi 5 » votée en janvier 1998 a fait couler beaucoup d'encre en Egypte et a probablement empêché plus d'un banquier de dormir. Il faut dire que la modification qu'elle a entraîné est de taille : alors que jusque là les bénéfices réalisés par les banques sur les bons du trésor étaient pratiquement exonérés d'impôts, cet avantage s'est trouvé brusquement supprimé. Ce brutal bouleversement est lui-même signe que le secteur bancaire égyptien est plus que jamais condamné à la modernisation, et donc à devenir à terme plus profitable.

Directeur général de la Commercial International Bank (CIB), la plus importante banque privée d'Egypte, Adel A. El Labban envisage quatre pistes pour le développement du secteur bancaire dans son pays, il considère quatre pistes. « Le secteur bancaire est d'abord appelé à se concentrer. Nous avons en effet actuellement 82 banques ; la taille modeste de beaucoup d'entre elles ne leur permet pas d'investir pour soutenir leur croissance. Il vaudrait donc mieux un plus petit nombre de sociétés de dimension plus importante », dit-il.

Deuxième priorité, les privatisations déjà évoquées. Une opération qui pourrait être de grande ampleur, si l'on considère qu'actuellement, seulement un tiers du capital bancaire est entre les mains d'établissements privés. Troisième impératif, le développement du réseau égyptien, et notamment des banques privées, sur l'ensemble du pays. « Je pense que nous avons à la fois la possibilité et l'obligation de développer les régions », affirme M. El-Labban. Enfin, rien de tout cela ne pourra se faire sans une plus grande transparence du système bancaire, en particulier les règles de comptabilité qui doivent suivre les standards internationaux.

Moyennant quoi, de nombreuses possibilités d'expansions pourraient être ouvertes, y compris dans le domaine international. « Nous sommes en train d'y réfléchir à la CIB », assure M. El- Labban. « Je pense que la France peut représenter un débouché très intéressant et une ouverture sur l'ensemble de l'Europe. D'autant que, contrairement à des pays comme le Royaume Uni ou l'Allemagne, votre pays comporte un certain nombre de petites banques qui pourraient nous intéresser. »

Fusionner pour mieux progresser

MISR Exterior Bank se prépare à fusionner. « J'ai toujours été l'avocat des fusions, pas des acquisitions pures et simples mais bel et bien des véritables fusions effectuées sur un pied d'égalité entre partenaires et nourries par un projet », affirme Nabil Ibrahim, le président de Misr Exterior Bank. « Regardez dans le reste du monde, les banques américaines, et les entreprises industrielles, sont en train de se consolider. C'est devenu une nécessité. » Actuellement, la banque est en cours de négociations avec d'autres banques. Mais aucun nom n'a encore été rendu public.

« Les petites structures ne peuvent pas survivre bien longtemps »

Misr Exterior Bank provient à l'origine d'une joint-venture entre Banque Misr, la banque publique égyptienne, et Banco Exterior de España. Le secteur privé, qui au départ ne contrôlait qu'une minorité du capital, a racheté les parts de la banque espagnole. Misr Exterior Bank est alors devenue une société entièrement égyptienne. Un peu plus d'un tiers de son capital est désormais aux mains du secteur privé, le reste revenant au groupe Banque Misr. Avec seulement neuf agences, Misr Exterior Bank ne cherche pas à attirer une clientèle de particuliers. « Nous sommes très sélectifs », insiste Nabil Ibrahim. « Nos clients sont plutôt importants, c'est la crème de la crème. » Misr Exterior Bank préfère pour le moment se concentrer sur le Caire et Alexandrie. « Se développer dans la campagne irait contre ma stratégie. Je laisse ce marché pour les grosses banques. »

Le futur partenaire de Misr Exterior Bank, dont les bénéfices pour 1998 s'élevaient à quelque 166 millions de francs, sera probablement une banque de taille comparable. « Il faut faire des fusions entre grosses entreprises », insiste Nabil Ibrahim. Ses projets sont ambitieux. « Je veux que cette banque, qui est de taille moyenne pour le moment, devienne une banque géante. Les petites structures ne peuvent pas survivre bien longtemps », précise-t-il. « Cela permettra également d'introduire davantage de technologie et de mieux concurrencer les grandes banques internationales. »

Misr Exterior Bank entretient aujourd'hui de multiples relations à l'étranger, en Grande-Bretagne, avec notamment NatWest, mais aussi en France, avec le Crédit Lyonnais et la Société Générale. Le lancement de l'euro est d'ailleurs pour elle un sujet d'inquiétude. « Nos relations avec nos partenaires européens vont perdre de leur flexibilité et l'Union risque de moins investir dans les marchés émergents. Nous voulons travailler main dans la main avec les Français. C'est très bien d'avoir ici la réalisation de projets menés en association avec des entrepreneurs égyptiens, mais la clef de cette collaboration est avant tout la multiplication de joint-ventures », insiste-t-il.

Les entreprises...

Suite de la première page

étrangers restent en général des sociétés gérant des fonds de pensions ou des assurances, à la recherche d'investissements sur le long terme. « La Bourse ne doit donc pas vivre dans la crainte d'un soudaine sortie de fonds », rassure Sherif Raafat, l'ancien président de la Bourse.

Le marché boursier égyptien présente cependant encore plusieurs faiblesses. Les trois secteurs-clefs des télécommunications, de l'électricité et de la banque ne comptent actuellement que pour 30 % de la capitalisation totale, une proportion nettement plus faible que la moyenne mondiale (70 %). Une situation qui devrait s'améliorer avec les prochaines privatisations d'enteprises dans ces secteurs. Autre faiblesse, soulignée par Mohamed Taymour, le directeur général d'Egyptian Financial Group (EFG Hermes), le transfert de l'administration du public vers le privé reste bien souvent imparfait, parfois même au sein d'entreprises pourtant privatisées à plus de 50 %. L'Etat continue d'intervenir, diminuant alors l'attrait de ces entreprises sur le marché boursier.

Pour résoudre ces problèmes, Sherif Raafat recommande notamment deux réformes : la modernisation des infrastructures boursières, avec un personnel plus compétent, et la mise en place d'un véritable organisme de régulation. Le gouvernement souhaite lui aussi réorganiser la Bourse afin d'attirer davantage de capitaux étrangers pour son programme de privatisations. Avec deux priorités : améliorer l'accès général aux informations et réduire la bureaucratie.

Un site internet a été créé pour améliorer l'information des investisseurs étrangers. « Dans un futur proche, j'espère que la Bourse égyptienne deviendra la première bourse de la région », conclut Youssef Boutros-Ghali, le ministre de l'économie.

La Bourse, adaptation et réglementations

■ Pour modemiser l'institution financière et la rendre plus stable

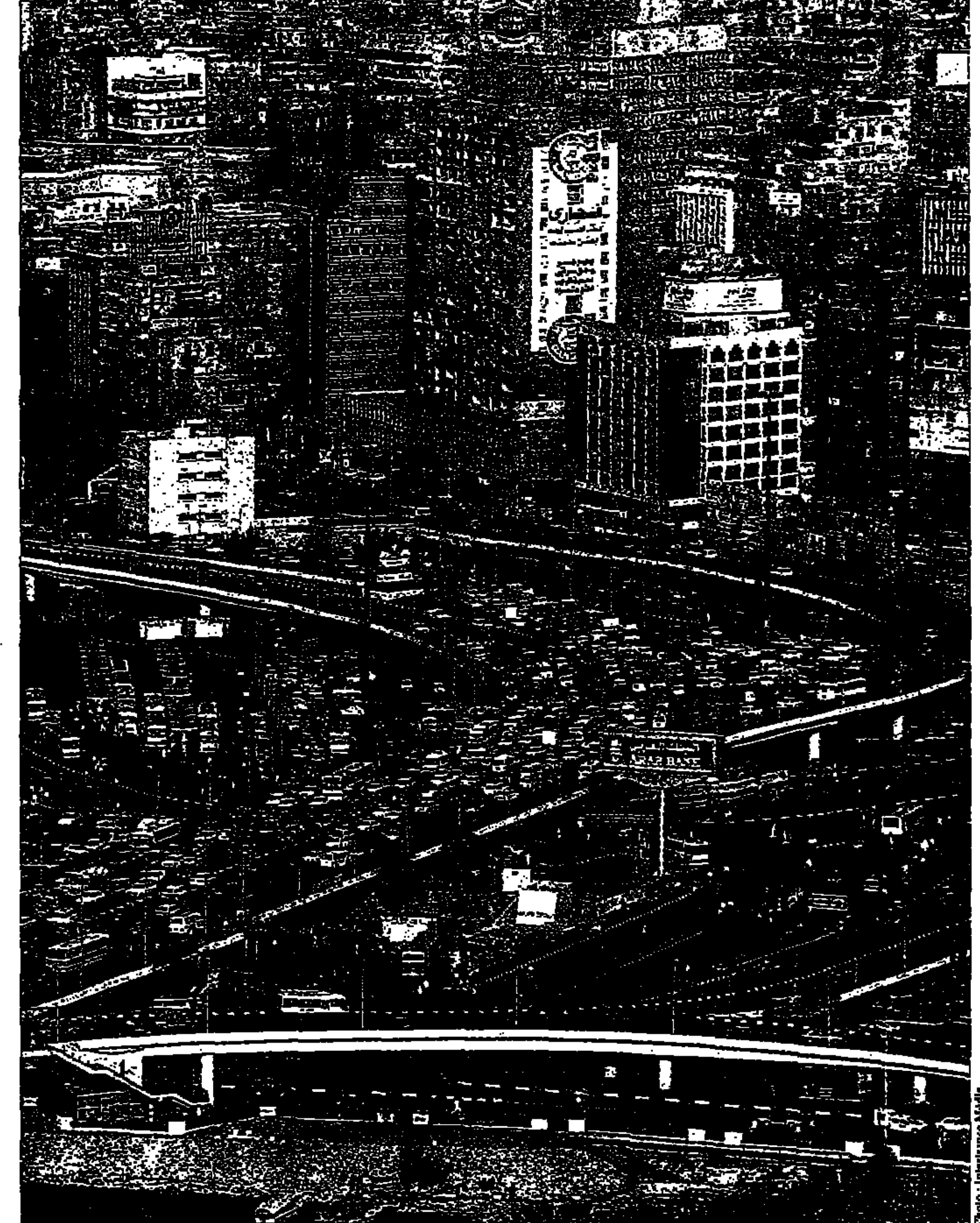
LE 15 DECEMBRE 1998, M. Sameh el-Torgoman a pris les commandes de la Bourse du Caire et d'Alexandrie. Les deux villes se partagent en effet la même place boursière et sont placées sous la tutelle d'une présidence unique. Peu après son entrée en fonction, il a déclaré que son action en 1999 consisterait à rendre l'institution plus stable et plus performante, adaptée aux conditions du marché aussi bien en termes de technologie que de réglementations. Il suit en cela la politique choisie par son prédécesseur, Sherif Waheed Raafat, qui a mis en place en juillet 1997 un programme destiné à en modemiser et consolider les bases. L'objectif est d'accélérer sa maturité et de lui donner les moyens de ses ambitions, à la fois dans le cadre du processus de libéralisation de l'économie et dans le rôle de plaque tournante financière qu'elle souhaite jouer dans la région, entre Moyen-Orient et Afrique. Le plan de modemisation a commencé par le reaménagement des locaux, la réorganisation des ressources humaines et la définition de nouvelles règles plus élaborées. En janvier, un projet de transactions électroniques était testé et, d'ici l'été, un système de trading par ordinateur sera installé avec le soutien financier de l'agence de developpement international des Etats-Unis. L'introduction d'un nouveau système de base de données est également à l'étude. Dans le même etat d'esprit, la place boursière du Caire a fait son apparition sur le réseau des réseaux, et l'on peut consulter toutes les informations qui y sont relatives sur le site www.egypse.com.

La renaissance de la Bourse égyptienne remonte a quelques années seulement. Après avoir fonctionné au ralenti pendant environ quatre décennies, elle redéploie ses ailes, en phase avec les changements d'attitude dont fait preuve le gouvernement a cet égard. Une étape importante a été franchie en 1996 lorsque ce demier a rendu possible les privatisations d'entreprises publiques à 100 % (elles n'étaient jusque là autorisées qu'à concurrence de 20 ou 30 % maximum). Au début 1997, la Bourse a été extrêmement spéculative, l'année s'est cependant soldée par une croissance importante, 1998 a par la suite ete caractérisée par une altemance de hauts et de bas.

> « Le marché s'est bien développé mais manque toujours de masse »
>
> Mohamed S. Younes
>
> Photo : Interfrance Média

M. Mohamed Younes, P.-D.G. de Concord International Investments, l'une des figures de proue dans le domaine de la gestion de portefeuilles, résume l'évolution du secteur et de son environnement économique. « A l'aube des années 90, la situation économique de l'Egypte était similaire à celle de l'URSS. Le déclic est intervenu à l'occasion de la guerre du Golfe, lorsque la communauté internationale s'est aperçue qu'une Egypte forte pourrait être le garant de la stabilité régionale. Elle lui a donc proposé de s'éloigner du modèle socialiste et d'entreprendre des réformes économiques. En guise d'incitant, elle s'est engagée à annuler 50 % de sa dette extérieure dans un délai de cinq ans. Les changements ont eu des résultats macroeconomiques spectaculaires. Ainsi l'Egypte dispose-t-elle actuellement de l'une des réserves en devises les plus importantes du monde, qui permet de couvrir dix-sept mois d'importation. Le marché financier s'est développé sur ce terreau et a lui-même fait d'énormes progrès. Il manque cependant toujours de masse ; la capitalisation boursière, bien qu'ayant crû de façon vertigineuse ces demières années, devrait encore augmenter. Notez que la seule introduction de l'opérateur de téléphonie mobile « Mobinil » a accru la capitalisation de 50 %. Ceci nous donne de quoi être optimistes. De plus, on assiste à une participation croissante de la population, la preuve la plus tangible résidant dans le nombre de participants au fonds égyptiens, qui est de 250 000 personnes alors qu'il n'y en avait pas il y a à peine deux ans ; nous estimons maintenant le potentiel à quatre millions. »

Un nouveau système de trading par ordinateur sera installé cet été


Photo : Interfrance Média

La capitale de l'Egypte ambitionne de devenir la plaque tournante financière de la région.

Tout porte à croire que les activités dans leur ensemble vont poursuivre leur envolée. Abd El Hamid Ibrahim, président du Capital Market Authority, l'organisme qui chapeaute la Bourse du Caire et d'Alexandrie, souligne de son côté : « Dès 1999, nous aurons un marché plus organisé qui attirera plus d'investisseurs et qui sera particulièrement actif. » Une affirmation confortée par l'intention de deux géants de l'industrie égyptienne, Orascom Construction Industries et EZZ Steel, de donner de l'assise à leur expansion en émettant des obligations et des actions nouvelles sur la place boursière. M. Ibrahim a en outre communiqué les chiffres des douze mois écoulés. De janvier à décembre 1998, des transactions ont été effectuées pour un montant de 22,6 milliards de livres égyptiennes, soit l'équivalent de 37,5 milliards de francs, la quantité d'actions émises pour de nouvelles entreprises s'élevait, depuis janvier 1996, à 6 802, et le volume des échanges était estimé pour les deux demières annees à 57,8 milliards de livres c'est-à-dire environ 96 milliards de francs.

A noter que fin novembre 1998, on comptait 833 entreprises listées à la Bourse du Caire.

Une période transitoire, des affaires à saisir ?

ATTENTION, affaire à saisir : voilà résumé en quelques mots le diagnostic que porte sur l'économie égyptienne et le processus de privatisation, M. Al Mansour Al Tarzy, president de l'Egyptian Advisory House, une société de consultants economiques qui conseille de nombreux groupes privés égyptiens. « En matière de privatisations, le gouvernement égyptien va aller assez vite cette année : plus de soixante societés vont être vendues en 1999 et le programme de privatisations sera acheve en l'an 2000 », explique-t-il.

Pas de temps à perdre, donc. C'est ce qu'ont deja fort bien compris les groupes égyptiens eux-mêmes, qui ont tendance à se précipiter sur la moindre opportunité qui se présente et à considérer que l'intendance suivra. Au risque de trop se diversifier et de devenir plus fragiles ? « C'est vrai que plusieurs groupes se sont peut-être un peu trop diversifiés », concède M. Al Tarzy. « Mais cela tient à une perception générale selon laquelle l'Egypte passe par une période de transition historique, ce qui fait qu'il y a tellement d'opportunités. Or, il va falloir les saisir en tres peu de temps, car dans quelques années, il sera trop tard. » Il faut d'ailleurs relativiser la fraglisation que fait encourir cette stratégie maximaliste à ces sociétés : « Il est tout-à-fait possible que, dans quelques temps, elles revendent certaines de leurs acquisitions. Mais, ce faisant, elles feront un gain en capital tellement important qu'elles seront en mesure de rembourser non seulement l'argent qu'elles ont emprunté pour l'achat des entreprises dont elles ont choisi de se défaire, mais aussi les emprunts qu'elles ont souscrits pour d'autres projets. »

Si l'Egypte paraît être un tel pays de cocagne pour les investisseurs désireux d'acquérir des sociétés, c'est en partie parce que le secteur privé y a toujours été relativement robuste. Ainsi, même s'il a connu certaines restrictions dans les années 60 et 70, il n'a jamais été laminé comme dans les pays de l'est. De plus, au début des années 80, le président Sadat lui a redonné une marge de manœuvre qui a ouvert la voie à une decennie d'essor spectaculaire.

A ces raisons historiques s'ajoute un autre facteur positif, même s'il peut sembler paradoxal : la part relativement plus faible des investissements étrangers par rapport à d'autres pays emergents, qui a contribué à protéger l'Egypte des effets des crises économiques asiatique et russe. Une leçon de prudence qu'a retenue le gouvernement pour les privatisations du cru 1999 et qui, paradoxe encore, pourrait cette fois avantager les étrangers : « A cause de la fragilité de la Bourse, les dirigeants ne veulent plus dépendre des marchés financiers. Ils préfèrent à présent créer pour les entreprises privatisées des noyaux durs d'actionnaires qui pourraient notamment intéresser des investisseurs étrangers. « Certes, ce sont d'abord les investisseurs arabes, réputés plus intéressés par une stratégie à long terme en Egypte, qui sont visés. Mais les entreprises françaises ont elles aussi d'excellents arguments à faire valoir : « En ce qui conceme la France, il y a une affinité, un potentiel très important, les investisseurs français sont vus d'un très bon œil ici. La presence française est surtout forte dans la banque et l'assurance. Pour la France, l'Egypte représente une porte d'entrée sur le monde arabe, mais aussi sur l'Afrique. Beaucoup de vos entreprises pourraient y voir un potentiel très important ».

Les dirigeants souhaitent créer des noyaux durs d'actionnaires

Le secteur de l'automobile a déjà quitté le bord de la piste depuis un moment. Aujourd'hui, il prend de l'accélération

Sur les chapeaux de roues

L'INDUSTRIE de l'automobile a réussi son départ et, depuis une dizaine d'années, soixante mille employés travaillent à accélérer sa vitesse de croisière. Voitures utilitaires ou particulières, minibus ou poids lourds, *toutes les catégories* de véhicules sont assemblées pour être exportées vers les pays *arabes voisins, l'Afrique et l'Europe*, et pour satisfaire à concurrence de 95 % les besoins du marché local.

En octobre 1998, le constructeur coréen Daewoo, en joint-venture avec la société Aboul Fotough Establishment, a ouvert une usine dans la banlieue du Caire où *sont* désormais assemblés ses deux derniers modèles, la Lanos et la *Leganza. Ce faisant, Daewoo rejoint* quelques marques internationales déjà présentes en Egypte, comme, entre autres Peugeot, Chrysler et General Motors. Et aussi Mitsubishi, qui a également confié à une entreprise locale l'assemblage de *ses bus et camions, les pièces étant* importées du Japon. Les constructeurs Seat et Samsung envisagent de rejoindre prochainement le cortège. Cependant, les usines ne fonctionnent encore qu'à moins d'un tiers de leur capacité. Abdel Moneim Saoudi, directeur de la Fédération *industrielle du secteur automobile*, souhaite que cette capacité passe à 80 % et que son pays devienne rapidement le centre de production majeur de l'ensemble du monde arabe et de l'Afrique.



« Si elle veut perdurer, une *entreprise doit* un jour ou l'autre sortir du cercle *familial* »

Karim Ghabbour

Photo : Interfrance Média

L'exemple de MCV donne le pouls *de cette industrie florissante*. MCV est une entreprise familiale privée détenue à 60 % par son directeur général, Karim Ghabbour, et à 40 % par le beau-père de ce dernier. Son chiffre d'affaires en 1998 était de 550 millions de francs, un mon*tant appelé à doubler d'ici 2001* selon les projections des dirigeants. Les employés sont au nombre de 1 300, ils seront selon toutes attentes 2 000 dans quelques mois. Depuis 1995, MCV occupe une position confortable dans le domaine des poids lourds ; elle tente aujourd'hui de prendre sa place dans le trafic des camions plus légers. « Je reconnais que ce sera assez difficile dans la mesure où *cela va nous obliger à entrer en* compétition avec des géants comme Mansou General Motors qui contrôle *80 % du marché* », affirme néanmoins Karim Ghabbour, qui tend d'autres flèches à son arc.

En 1997, l'entreprise s'est diversifiée dans l'assemblage de camions légers et de bus et ce, en collaboration avec Mercedes *qui apporte notamment son savoir-faire*. Cinquante bus sont sortis des ateliers en 1998, l'objectif est de *produire trois mille unités* par an à court terme. En ce qui concerne les camions légers, l'estimation est de 1500, autrement dit une multiplication du *chiffre actuel par trois* en deux ans. Pour l'heure, toutes les attentions sont portées sur un *nouveau minibus de 28 places, le* MCV 200, un produit pour lequel les robots et autres équipements sophistiqués ne suffisent pas et qui, *par la force des choses*, fait appel à plus de main-d'œuvre. Un atout dont le directeur de MCV entend *bien tirer avantage* : « Ce plus grand besoin de main-d'œuvre est général, que ce soit ici ou en Europe, où elle est très chère. Et si, *entre l'une et l'autre région*, la qualité est équivalente, on peut obtenir de bons résultats à l'exportation. » Avant de cibler d'autres pays, les responsables de MCV souhaitent s'implanter fermement en Egypte, tout en ne perdant pas *de vue que le marché domestique* revêt certains inconvénients et peut affirmer un caractère instable, comme cela a été le cas ces derniers temps en raison de la baisse de fréquentation touristique. Après cela, ils orienteront leurs regards *vers le Moyen-Orient et l'Afrique*, où ils comptent distribuer leurs véhicules par l'intermédiaire du *réseau Mercedes*. L'Europe, plus difficile à approcher, n'est pas encore sur la liste ; l'Amérique latine pourrait bien en revanche en *faire partie*.

MCV travaille actuellement en partenariat avec les Allemands et *les Scandinaves*, mais *Karim* Ghabbour a récemment fait un détour par la France pour analyser et discuter des possibilités de joint-ventures dans le secteur de la construction : « J'apprécie beaucoup la France, en raison de l'éducation que j'ai reçue *sans doute. Nos deux cultures sont* très différentes et pourtant nous avons des points communs. Nous ne sommes distants que de trois ou quatre heures d'avions et je crois que nous avons beaucoup de choses à nous apprendre l'un l'autre. » L'en*trée en Bourse de la société n'est* pas à l'ordre du jour mais pourrait bien se réaliser dans deux ou trois ans, *dans la mesure où* « si elle veut perdurer, une entreprise doit un jour ou l'autre sortir du cercle familial. »

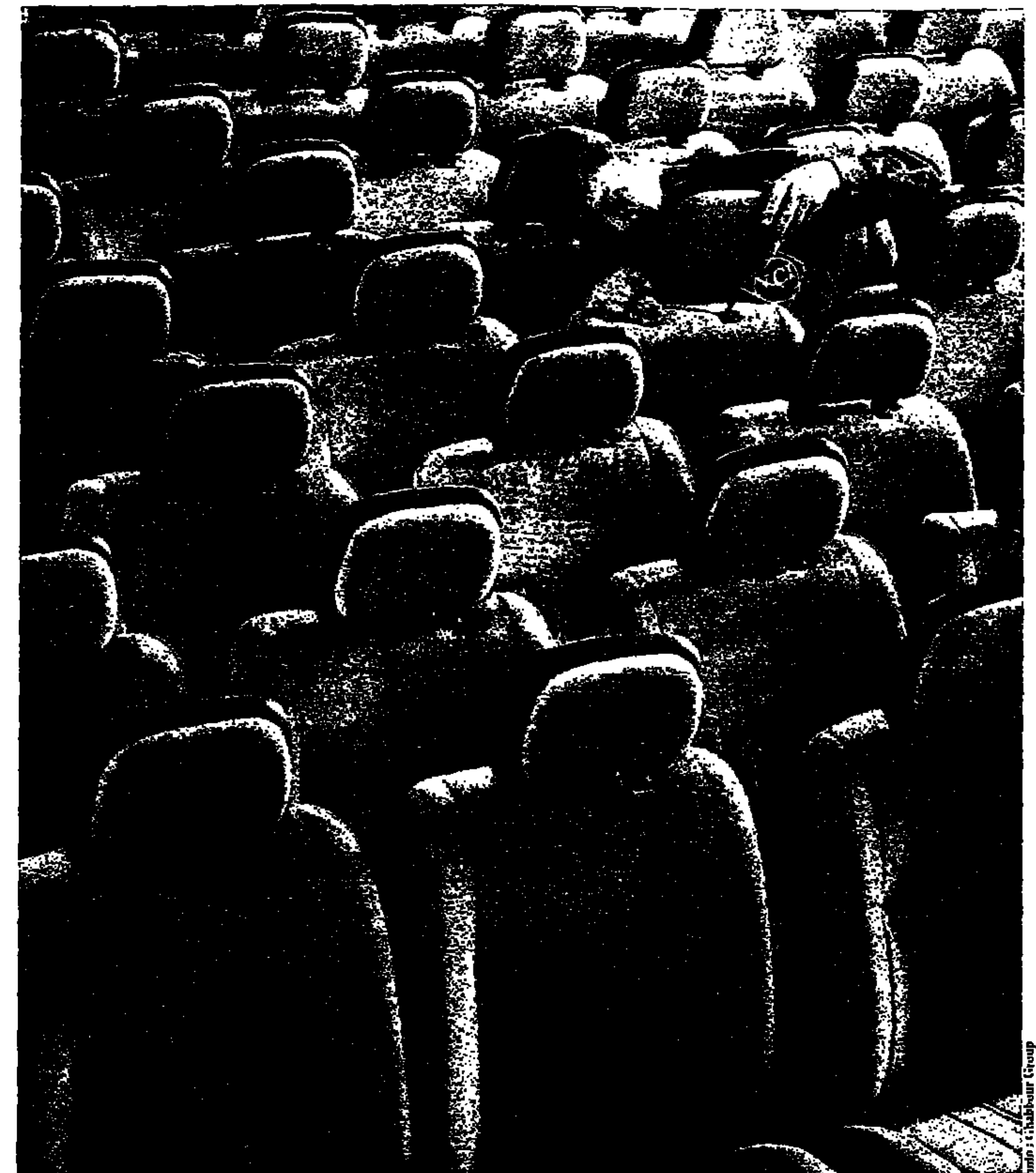


Photo : Ghabbour Group

L'assemblage de certains véhicules requiert beaucoup de main-d'œuvre, un avantage pour l'Egypte.

Consensus à propos de l'exportation

L'IMAGE est claire : la *politique de* marketing dont le pays a besoin pour accentuer son développement *et s'ouvrir vers l'extérieur sera mise* au point dans le courant de l'année. Du tourisme à l'exportation, tous les *secteurs sont concernés. Une cam*pagne de promotion nationale a été lancée en ce sens. Pour soutenir la progression du pays, le gouvernement a d'ores et déjà passé des accords intergouvernementaux relatifs aux droits de douane et les échanges *commerciaux avec le Maroc, la* Tunisie, le Liban et la Jordanie.

En accord avec ces changements *et en tant que membre de la Com*munauté économique d'Afrique du Sud et de l'Est, l'Egypte a approuvé une réduction de 90 % *des taxes* douanières entre les vingt et un pays adhérents, en application depuis le 1er janvier 1999. D'ici l'an 2000, *les échanges commerciaux au sein* de la Communauté, dont le volume total atteint 50 milliards de dollars, *s'effectueront sans frais de douane*.

Le ministre du commerce et des services, Ahmed Guweili, a abordé toutes ces questions lors d'un se*minaire organisé* en décembre dernier par l'Association des Femmes d'affaires égyptiennes, intitulé « Exportations, *horizons pour relever le* défi du XXIe siècle ». La présidente du mouvement, Mme Amal Asfour, a listé les obstacles qui freinent *encore le développement de* l'économie et a souligné l'importance du partenariat entre les secteurs public et privé et le rôle que *les* femmes ont à jouer pour renforcer la présence de l'Egypte sur la scène mondiale. Un site internet a été *mis en place sur lequel les exporta*teurs peuvent demander conseil.

Du coton, de l'ail, etc.

UNE pointe d'ail pour relever le goût... les saveurs de notre terroir sont un peu celles de l'Egypte. Atik Holding, l'un des plus grands groupes égyptiens, *exporte 90 % de sa production de gousses roses* vers l'Hexagone. Par retour du courrier, la France lui fait parvenir le savoir-faire technologique qu'elle a forgé au cours du temps, dans le domaine de l'automobile *notamment*. « Nous allons fêter vingt-cinq ans de collaboration avec Renault et nous construisons avec eux une usine d'assemblage de camions et de bus. *Tous nos châssis et moteurs sont fabriqués selon leurs* techniques et selon leur degré d'exigence », explique le président d'Atik Holding, Mounir Ghabbour. La société est actuellement numéro 3 sur le marché des bus et des camions, derrière Iveco et Mercedes, respectivement numéros 1 et 2. « En ce qui concerne les voitures particulières, Renault est presque une *inconnue aux yeux de la population locale en raison* des prix élevés tant à l'achat qu'au niveau des pièces de rechange. Quant à Peugeot, il a été adopté pour des taxis mais jouit *néanmoins d'une présence* limitée, et Citroën, qui avait bien démarré, a disparu aujourd'hui », regrette M. Ghabbour.

Parallèlement à l'agriculture et aux voitures, le *groupe, qui est encore familial*, dispose d'un capital de 249 millions de francs et emploie 4 000 personnes, est actif dans les secteurs du textile, des assurances, et du tourisme. Ditem, située dans la zone franche à Alexandrie est une usine spécialisée en prêt-à-porter et dotée d'équipements de haute technologie : elle est *détenue à 45 % par Atik et à 55 % par une société* française. Avec un effectif de 2 500 employés, elle fabrique des vêtements aux finitions soignées qu'elle exporte *à 90 % vers les Etats-Unis, le solde* partant vers l'Union Européenne, un marché-cible pour le coton égyptien au sein duquel Atik recherche de nouveaux partenaires.

Sur le marché encore balbutiant des assurances, Atik a joué un rôle de précurseur en créant voici cinq ans Pharaonic, la première société d'assurances *tributaire à 100 % de fonds privés. La constitution* d'un secteur privé et la promulgation de la loi reconnaissant les participations étrangères en la matière semblent ouvrir de vastes horizons. « Nous continuons à nous développer, l'année dernière, nous avons monté une compagnie d'assurance-vie avec un partenaire américain. Les compagnies de réassurance *auxquels nous faisons appel sont les Français* AXA et Score », ajoute M. Ghabbour.

Atik, c'est aussi le tourisme. C'est l'hôtel Sonesta *du Caire et deux bateaux de croisière sur le Nil* Sonesta; c'est Sakkarra Tours, Sakkarra Limousines et Sakkarra Hotels. Et c'est, enfin, un nouveau projet au nom évocateur : Mirage. Un mirage tout à fait réel qui dès *l'automne prochain apportera* aux habitants fortunés du Caire et à une clientèle composée d'hommes d'affaires un espace vert en bordure du désert, un *souffle d'air pur, un regain de vitalité, à l'abri de la pol*lution dont la capitale est le plus souvent voilée. Un terrain de golf international sera construit par une entreprise française, Gregori International : le green *sera entouré de villas et d'un hôtel de 400 chambres* géré par « The Luxury Collection of Marriot ».

« Nous allons fêter 25 ans de collaboration avec Renault. Pour l'instant nous construisons une usine d'assemblage de bus et de camions »

Mounir Ghabbour



Photo : Interfrance Média

Cette communication a été réalisée par la société Interfrance Média

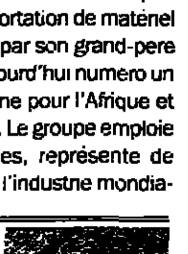
De l'esprit d'entreprise et de son contexte

■ Un aperçu de la situation économique actuelle et de ses développements à travers le regard du P.-D.G. d'un groupe égyptien, formé à Fontainebleau

LA CONFIANCE est de mise en Egypte. *A telle enseigne que durant* le seul mois de novembre 1998, 178 sociétés ont été constituées dans l'ensemble du territoire, pour un capital total de 5.3 milliards de francs, tandis que 54 autres procédaient à une augmentation de leur capital à concurrence de 1,2 milliard de francs. La philosophie ambiante prône la privatisation et appelle au savoir-faire de partenaires technologiquement plus avancés.

Président-directeur général du *groupe Lakah, Ramy Lakah nous* livre son interprétation de la situation actuelle, de son évolution, des raisons pour lesquelles il est permis de croire en des lendemains qui chantent, comme des écueils qui subsistent. Formé à l'INSEAD, il fait partie d'une famille d'origine syro-libanaise arrivée voici trois siècles en Egypte ou, depuis, elle joue un rôle actif sur la scène économique. La société d'importation de matériel médical fondée par son grand-père en 1890 est aujourd'hui numéro un dans son domaine pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Le groupe emploie 6 800 personnes, représente de grands noms de l'industrie mondiale dans la région à travers laquelle *il possède vingt-huit bureaux* (en Turquie, en Arabie Saoudite, en Syrie, au Koweit...). En 1998, il a réalisé un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs environ, chiffre qui traduit un accroissement de 32 % par rapport à l'exercice précédent. Ses activités s'étendent notamment aux appareils médicaux, à la sidérurgie, à la construction, à l'énergie, au tourisme et aux transports aériens.





« Les privatisations sont une bonne chose en soi mais il faut rester vigilant »

Ramy Lakah

Photo : Interfrance Média

« L'ouverture du marché, qui a été annoncée voici huit ans, est un prin*cipe encore neuf pour les hommes* d'affaires et pour les citoyens en général. La structure ressemble un peu à celle que l'on trouvait dans la période d'après-guerre en France. C'est-à-dire que l'on assiste à l'émergence de groupes familiaux qui cherchent à progresser et à se diversifier. A l'heure actuelle, nous disposons de beaucoup d'atouts qui encouragent le développement de l'économie et lui donnent des chances de réussir : la monnaie et la situation politique sont stables ; le dialogue est ouvert entre le milieu des affaires et le gouvernement, ce qui était encore impensable il y a une dizaine d'années. La possibilité nous est offerte de faire des *propositions, il existe un aéroport* privé, ce sont des choses vraiment nouvelles ici. »

Si, jusqu'il y a peu, les grands groupes égyptiens confinaient leurs activités à l'importation de produits de marque étrangère, il note que c'est principalement dû au fait que la constitution d'une société ano*nyme relevait d'un processus lent et* difficile : il fallait près de six mois. A présent, quatre jours suffisent et la tendance pour les entreprises ancrées sur le marché est d'élargir les horizons. Le groupe Lakah multiplie ainsi les contacts à l'échelle de la planète et favorise le transfert de savoir-faire, notamment avec le Japon, l'Europe et les Etats-Unis. Il vit une période de restructuration axée sur la consolidation de ses activités existantes ainsi que sur la mise en *place de plus de transparence, et* est à la veille d'ouvrir 30 % de son capital dont 10 % à la Bourse égyptienne et 20 % aux sociétés internationales. Une évolution qui devrait se confirmer en Egypte.

Optimiste, M. Lakah n'en reste pas moins pragmatique lorsqu'il évoque les privatisations annoncées, pierre angulaire du mouvement : « Je pense que les privatisations sont une bonne chose en soi mais il faut veiller à ce que le glissement d'une situation vers une autre ne se fasse pas trop rapidement. Il est essentiel d'éduquer tous les acteurs concernés avant de les lancer sur cette voie. Nos patrons et nos ouvriers sont bons, mais en revanche, *dans la plupart des cas, les cadres* moyens n'atteignent pas encore le niveau de compétence requis par les marchés internationaux. En d'autres termes, de nombreuses entreprises revêtent un caractère intéressant pour des investisseurs potentiels, les opportunités sont grandes, mais le management a besoin de temps pour modifier ses comportements. »

Il conclut par la qualité de l'accueil réservé aux minorités sur la terre des Pharaons : « Nous sommes en Egypte l'une des rares entreprises qui fasse partie d'une minorité religieuse ; en ce qui nous concerne, nous sommes catholiques. J'aimerais insister sur le fait que, contrairement à l'idée que certains cherchent à propager aux Etats-Unis, les minorités, quelles qu'elles soient, ne souffrent pas de discrimination, ni de la part du gouvernement, ni de la part de la population, et que ni les uns ni les autres n'entravent le développement de nos affaires. Je pense que notre position au sein de l'économie nationale le démontre très clairement. »

Comme un parc scientifique dans le désert



Photo : Panos Pictures/Liba Taylor

Produits high-tech fabriqués par Gold Star au Caire.

LE SINAI aura bientôt son « Sophia-Antipolis ». Le Premier ministre, le Dr Kamal el-Ganzouri, a donné en janvier dernier une lecture détaillée des actions réalisées par le gouvernement égyptien et a fait part du plan d'action qu'il a échafaudé pour accompagner le pays dans le grand saut vers le troisième *millénaire. Dans le cadre des mesures préconisées,* il a mis l'accent sur les nouvelles technologies et a soulevé les questions relatives à la production, à l'exportation, ainsi que les problèmes posés par la densité de population dans certaines régions. Son programme consiste donc à améliorer la productivité, à etoffer la gamme des produits offerts, à donner plus de poids au principe même de l'exportation, à mettre tout en œuvre pour accroître les investissements étrangers. *Ces changements* d'orientation seront suivis dans les faits de plusieurs conséquences avantageuses. Source de création d'emplois, ils contribueront à l'amélioration du niveau de vie, ils permettront de faire progresser l'enseignement et la recherche scientifique, ils permettront enfin aux employés et ouvriers de bénéficier d'un accès aisé aux techniques les plus avancées et d'être ainsi mieux formés.

La construction d'un parc d'activités économiques réservé aux entreprises spécialisées dans les hautes technologies s'inscrit parfaitement dans ce schéma. Son nom : « Sinaï Technology Valley » (STV). Il sera situé près de la ville d'Ismailia, un endroit *choisi* pour sa proximité avec l'aéroport du Caire, quatre-vingt-dix minutes en voiture, Port Saïd et Suez, ainsi que pour son environnement non pollué, une qualité indispensable dans ce secteur.

Il devrait être opérationnel d'ici une vingtaine *d'années, moment où il pourra accueillir* trois cents entreprises actives dans des domaines tels que les biotechnologies, la microélectronique, les télécommunications, les technologies de l'environnement ou encore les ordinateurs. Selon les estimations, cent vingt mille nouveaux emplois seraient alors créés et STV participerait à un accroissement du PIB à concurrence de 11 milliards de francs. Pour attirer plus sûrement les investisseurs étrangers, le gouvernement offrira aux amateurs des avantages encore plus séduisants que ceux qui ont cours dans les zones franches, sous forme de diverses exemptions d'impôt et d'allocations notamment.

Autour du parc proprement dit, c'est toute une ville qui devrait « pousser » dans le désert. Les plans incluent la construction de logements pour les employés, d'un oasis, d'un canal, de terrains de golf, de centres médicaux, d'une université et de centres de recherches, d'une galerie d'exposition, etc. Trois sites industriels sont également concernés.

Le choix de la France

■ Le groupe Esig a choisi d'adopter en exclusivité les méthodes françaises pour mener l'ensemble de ses activités. Une entente synallagmatique où chacun des partenaires bénéficie de l'expérience de l'autre

LA FRANCE, un point c'est tout ! Hani El Sharkawi, le président-fondateur du groupe familial El Sharkawi International Group Ltd, Esig, a résolument choisi de conduire ses affaires en partenariat avec des entreprises françaises, nonobstant d'autres alliances envisageables. Créée dans les années 70, la société a ancré ses activités dans les secteurs de l'éducation, de la communication et de l'édition. Aujourd'hui, elle est également bien établie dans la télécommunication, le textile et le conseil. Dans chacune de ces branches, on trouve une présence française, le but n'étant pas de se confiner dans un rôle d'importateurs mais de jouer pleinement la carte de la conception, d'introduire le savoir-faire français et de l'adapter aux spécificités du marché égyptien.

« Ce que nous voulons, c'est un partenariat au sens fort du terme, c'est notre vocation »

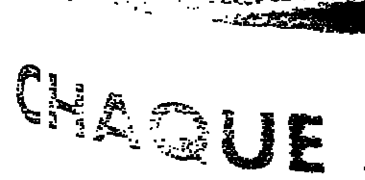
Hani El Sharkawi

Photo : Interfrance Média

La philosophie d'Esig repose toute entière sur cette démarche : « Dans un monde en pleine mutation, nous pensons que l'échange de culture, d'information, de compétence et de technologie enrichit les hommes. C'est notre projet. » Esig souhaite offrir aux investisseurs français tous les services dont ils peuvent avoir besoin. « Ce que nous voulons, c'est un véritable partenariat, au sens fort du terme, c'est notre vocation. D'ailleurs nous sommes installés à Paris et nos éventuels partenaires peuvent tout savoir de nous sans avoir à franchir la Méditerranée. Nous n'apportons pas de notre côté de savoir-faire mais nous pouvons proposer notre culture juridique, diplomatique, nous pouvons présenter de nouveaux interlocuteurs, nous pouvons donc aider au montage de joint-ventures. Nous expliquons en outre aux expatriés quelle sera leur vie quotidienne, aussi bien en termes de travail que de loisirs », ajoute M. El Sharkawi qui reconnaît que, pour les Français, s'implanter en Egypte n'est pas toujours très facile. Parce que les textes de loi ne sont pas automatiquement traduits en français et que la logique manageriale ou les contraintes fiscales par exemple peuvent être quelque peu différentes. Il relève ainsi que les professionnels français considèrent comme une condition sine qua non la mise à disposition d'un dossier complet sur les conditions d'investissement alors que pour les Egyptiens le mot « budget » n'est, quoi qu'on en dise, pas très usité dans les faits. Une bonne alliance permet de franchir ces obstacles, d'acquérir une connaissance plus fine de l'autre marché. Ils peuvent aussi se reposer sur une structure existante et, de là, démarrer leur propre affaire. « Nous pouvons aussi jouer le rôle d'interface et aider au montage des entreprises, ce qui constitue l'éta*pe la plus sensible* », ajoute le président d'Esig.

M. El Sharkawi, s'est rapidement intéressé aux marchés étrangers : « Dès les débuts de nos activités, nous avons conclu un accord avec Thomson et depuis nous n'avons cessé d'intensifier nos contacts avec la France. Ces contacts ont à chaque fois été une réussite et ceci, je pense, pour une raison majeure : nous avons une bonne compréhension des mentalités et nous faisons usage du français dans les discussions, ce qui permet aux intervenants d'entrer plus dans les détails et de se comprendre sans détours. » Dans les *années 80, ils réalisent l'adapta*tion d'un projet français pour le ministère égyptien de l'éducation et introduisent l'informatique dans les écoles. Ils pénètrent ensuite le milieu de l'édition avec un partenaire Lillois et travaillent avec le groupe Hatier sur des livres d'apprentissage du français. A partir de là, les échanges avec l'Hexagone se multiplient, d'autres partenariats spécialisés se forment, avec France Telecom notamment, via sa filiale Citcom pour l'enseignement à distance, les téléconférences, l'édition électronique. Esig se concentre maintenant sur la privatisation des sociétés qui pourraient intéresser les Français et poursuit dans la voie de la diversification. « A la fin de l'année dernière, nous avons signé un contrat avec une grande chaîne française pour vendre des cartes de vœux et des cartes d'anniversaire sur papyrus. Nous avons aussi démarré de nouvelles activités dans la papeterie avec Clairefontaine. Et nous avons encore de nombreux projets, tel que celui qui consiste à ouvrir une école de mode en Egypte, ou à prendre pied dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'électronique », conclut Hani El Sharkawi.





هكذا من الاصل



CHAQUE JOUR, DE NOUVEAUX HORIZONS

Aujourd'hui, après des mois de travail et de détermination, MobilNil est devenu un véritable fleuve qui s'étire au cœur de l'Egypte.

En effet, ce sont chaque jour de nouvelles villes qui sont connectées à notre réseau GSM, dont la qualité et la couverture sont en croissance constante, et ce, grâce aux centaines d'employés qui travaillent quotidiennement au service de nos abonnés.

Pour répondre à vos exigences en matière de communication, nous allons au devant de vos besoins pour, chaque jour, vous amener toujours plus loin.

MobiNiL

المحمول فى يد الجميع

x de la France

Lire page 13

Cette communication a été réalisée par la société Interfrance Média

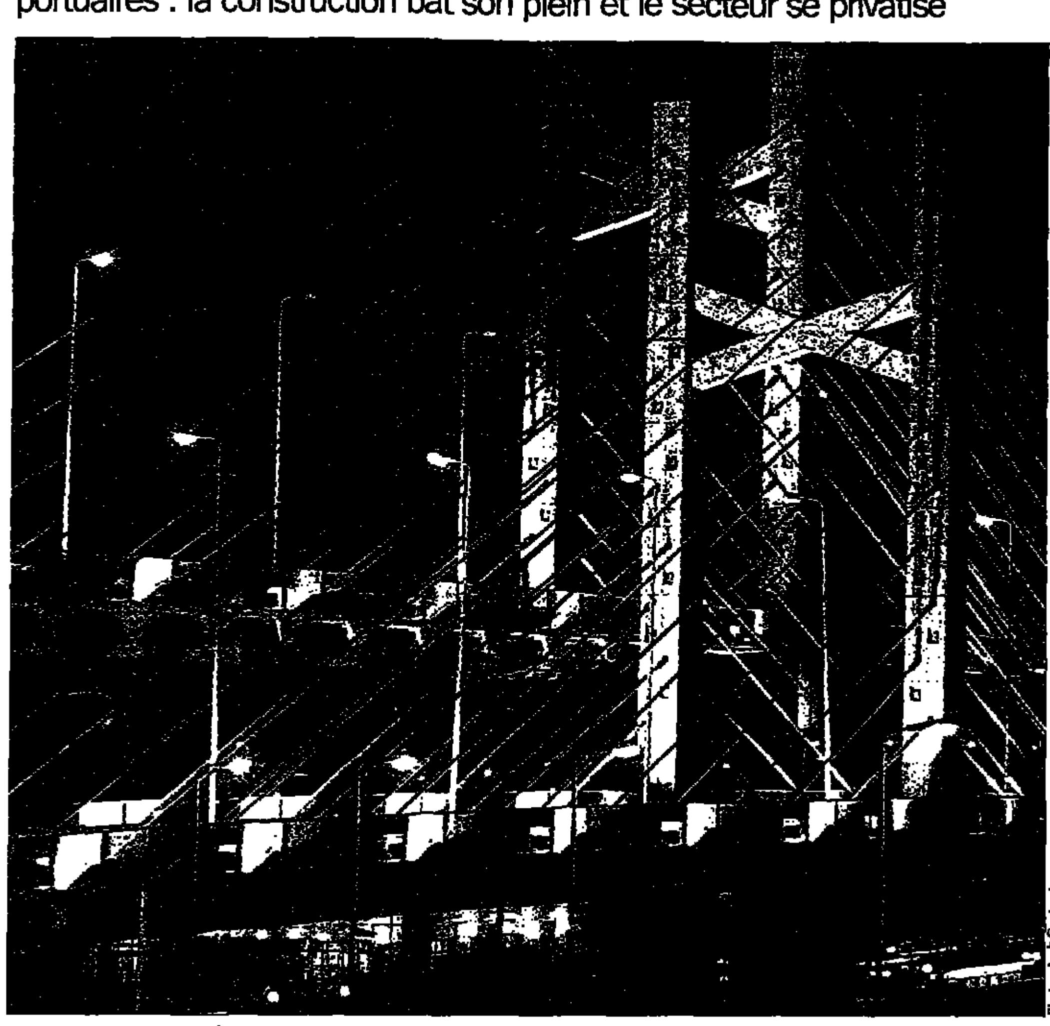
La nouvelle structure du bâtiment

■ Des logements aux hôtels, des centres commerciaux aux installations portuaires : la construction bat son plein et le secteur se privatise

DE multiples projets immobiliers sont en cours mais le plus conséquent est sans aucun doute celui qui concerne la zone de développement industriel de Suez. Il s'agit d'un chantier gigantesque qui allie l'aménagement d'un parc industriel à la construction de lotissements. On y bâtit plusieurs usines, dont une aciérie, un système d'acheminement et d'épuration des eaux, et un port, auquel le gouvernement égyptien attache une importance toute particulière. La zone de logements qui doit le jouxter permettra d'accueillir les employes et leur famille.

L'une des entreprises les plus impliquées dans ce projet est le groupe égyptien Orascom, à travers sa filiale Orascom Construction Industries (OCI) qui détient une majorité des parts dans la Compagnie industrielle de développement de Suez (Suez Industrial Development Company - SIDC). « Orascom est un groupe familial qui a été fondé en 1950. Il a été récemment reorganisée en trois grands secteurs », explique Naguib Sawiris, son vice-président. « OCI, qui construit des hôpitaux, des usines, des égouts et des ouvrages ferroviaires ; Orascom Touristic Development et, enfin, Orascom Technologies. Ce dernier regroupe des entreprises qui opèrent dans l'informatique et la communication et qui participent au consortium de téléphonie mobile Mobinil. Il faut à cela ajouter une société spécialisée dans les investissements, Orascom Investment. » Orascom Touristic Development est déja introduit en Bourse. En ce début d'année 1999, c'est OCI, leader du secteur de la construction en Egypte, qui est sur la sellette. Selon les analystes du secteur, il sera en effet au centre de la plus importante ouverture de capital jamais réalisée en Egypte par le secteur privé. Des obligations ont déjà été émises fin janvier pour un montant de 465 millions de francs. L'émission d'actions est programmee pour ce mois de févrrier.

La zone de developpement industriel de Suez associe d'autres grands noms de l'industrie nationale, et non des moindres. Ainsi, l'entreprise Kato Investments est-elle egalement partenaire du projet ainsi que Arab Contractors, dont les bénéfices ont augmenté de 40 % de 1997 à 1998. Spécialisé dans le BTP, ce groupe entretient d'ailleurs des relations privilégiées avec plusieurs sociétés françaises. « Nous avons démarré notre coopération avec les Français il y a plus de vingt ans », explique Ibrahim Mahlab, le vice-président d'Arab Contractors. « Cela a commencé avec l'aéroport du Caire, pour lequel nous formions notamment un partenariat avec Bouygues et avec Campenon Bernard. Puis nous avons construit le port de Damiette, toujours avec les Français. Nous travaillons pour l'instant avec ceux-ci sur le métro du Caire dont les travaux ont commence en 1981 pour la première ligne. De plus, nous nous concentrons sur le transfert de technologie et de savoir-faire en matière de tunnels. Et nous avons encore d'autres projets à Suez et dans le Sinaï avec les Français. »


Photo : Arab Contractors

Arab Contractors, un géant des travaux publics, construit des infrastructures d'envergure, telles que ce pont.

Actuellement entreprise publique, Arab Contractors sera privatisée dans un futur proche. « Nous avons dejà le privilège de fonctionner de façon très autonome, pratiquement sans aucune interférence », note Ismaïl Osman, président d'Arab Contractors. « Il est nécessaire de privatiser pour continuer sur notre lancée, d'autant que nous appliquons déjà la philosophie d'une entreprise privée. »

Un autre acteur essentiel du secteur du bâtiment et des travaux publics en Egypte est la société Alexandria Company for Real Estate Investment (AREI), filiale du groupe Talaat Mostafa qui a également fait son entrée en Bourse dernièrement. Avec des bénéfices estimés à 73 millions de francs pour 1998, soit presque 2,5 fois plus qu'en 1997, AREI est en pleine expansion, à l'image de l'ensemble du secteur.

Les projets majeurs qui occupent actuellement Talaat Mostafa, qui emploie 12 000 personnes, donnent d'ailleurs une idée des secteurs où l'activité est la plus intense : les constructions touristiques et les infrastructures, dont le logement en grande partie. « Dans le domaine du tourisme, nous avons deux très gros chantiers », explique le directeur général d'AREI, Hisham T. Mostafa. « Il s'agit du complexe Nile Plaza, qui incluera un hôtel de 392 chambres geré par le groupe Four Seasons, et d'un second à Charm El-Cheikh, aussi avec Four Seasons, il ouvrira ses portes fin 1999. » Il est egalement à la tête du consortium qui développe San Stefano, situé à Alexandrie et qui comportera un hôtel et un centre commercial. « En ce qui concerne le logement, nous travaillons à la cité El Rehab, à l'est du Caire, la première ville créée par le secteur privé en Egypte », poursuit Hisham T. Mostafa. Sur 6 millions de m², 22 000 seront consacres à des habitations, une université, des écoles et six centres commerciaux. Le but est d'attirer les personnes des classes moyennes qui recherchent un logement à un prix compétitif. »

« Le groupe Orascom a été récemment réorganisé en trois grands secteurs »

Naguib Sawiris

« Il est devenu nécessaire de privatiser si nous voulons continuer sur notre lancée »

Ismaïl Osman

« Nous travaillons à la première ville créée en Egypte par le secteur privé »

Hisham T. Mostafa

Du 2 au 6 mai, l'Hexagone expose son savoir-faire

■ Le Caire : point de rencontre des milieux d'affaires français et égyptiens

AU PRINTEMPS prochain, « Francexpo 99 » polarisera toutes les attentions. Après Shangaï en juin 1997 et Djakkarta, en avril 1998, la grande foire commerciale française se déroulera cette année au centre de conférences international du Caire, où 150 entreprises sont attendues. De nombreux acteurs économiques français et égyptiens sont impliqués dans l'organisation de cet événement qui porte en lui les germes de nouveaux partenariats et, partant, offre la perspective de nouvelles réussites communes. Du 2 au 6 mai, des rencontres pourront avoir lieu, notamment entre petites et moyennes entreprises. Les unes et les autres devraient y trouver des avantages solides et précis : pénétrer plus facilement le marché de l'Union Européenne pour les premières, établir des relations commerciales avec les pays du monde arabe et contribuer à la modernisation de l'industrie égyptienne ainsi qu'à l'amélioration de ses capacités d'exportation pour les secondes.

Quinze mille visiteurs sont attendus sur les stands de l'exposition qui sera inaugurée par Lionel Jospin. Parallèlement à la visite des stands, dix séminaires techniques et commerciaux sont prévus à l'attention des spécialistes égyptiens et des hommes d'affaires sur le traitement des fruits et légumes, les transports maritimes, les aéroports, les voies ferrées, la génétique et la nourriture destinée au bétail. D'autres manifestations encore, sociales, culturelles et médiatiques, sont inscrites au programme : festival du cinéma français, nuit des publivores, défilés de mode ou encore festivals de la cuisine française qui se dérouleront au Caire et à Alexandrie. Qu'elles soient électroniques ou personnelles, les opportunités de contacts, seront évidemment grandes. Des rencontres seront favorisées par l'intermédiaire de l'Ambassade de France et de la Fédération des Industries égyptiennes ; une section « Exportateurs Egyptiens » sera mise en place par le CAFE, c'est-à-dire le Club d'Affaires Franco-Egyptien.

Jacques Dondoux a fait part en décembre de sa satisfaction à propos des relations croissantes entre les petites et moyennes entreprises des deux pays. Un coup d'œil sur les chiffres et l'on constate effectivement que les investissements directs français en Egypte ont doublé en 1997, totalisant 1,3 milliard de francs. Si le volume d'affaires traité par la France en Egypte est en augmentation, la marge de progression est cependant encore large. « Francexpo 99 » représente une heureuse opportunité pour passer de la théorie à la pratique. » Nous espérons que la foire commerciale montrera aux entreprises tout ce qui peut être fait ici, pas uniquement au niveau de l'exportation de produits finis français mais aussi au niveau de la constitution de joint-ventures, de sociétés industrielles », souligne Amal El-Tobgy, co-présidente du CAFE. A la question de savoir si, dans la foulée de « Francexpo », on peut s'attendre à une « Egyptexpo » à Paris, elle répond : « Il ne s'agira peut-être pas d'une manifestation de cette envergure mais nous envisageons en effet d'organiser un voyage de manière à donner une suite aux contacts qui auront pu être pris et à les consolider. Nous pensons organiser une visite à Paris, à Marseille et à Lyon. »

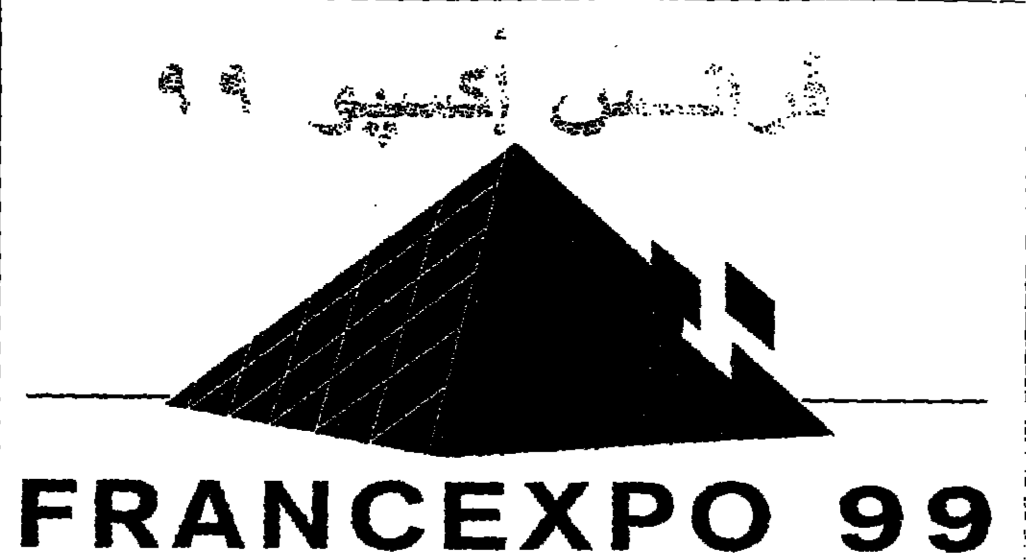


Photo : Rana El Nemr

Séminaires, multiples opportunités de contacts et manifestations culturelles sont inscrits au programme.

L'eau, source de développement

SANS de généreuses provisions en eau, le plus grand des royaumes est un colosse aux pieds d'argile... L'Egypte dispose de grandes étendues de terres arables dans la vallee du Nil, aux abords de la mer Rouge et dans l'embouchure du delta mais beaucoup d'autres sont arides et incultivables. La courbe démographique accélérant sa progression vers le haut, les spécialistes se sont penchés dès les années 60 sur un projet d'irrigation dans les régions reculées du sud du pays. Un mégaprojet, devrait-on dire, puisqu'il s'agit de construire la plus grande station de pompage du monde pour un coût total d'environ dix milliards de francs.

Jérôme Monod, président du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux, a impulsé un nouvel élan en affirmant lors de ses visites en Egypte au mois de décembre et de janvier dernier qu'il envisageait de participer a sa réalisation. M. Monod a rencontré le président Hosni Moubarak ainsi que le premier ministre, le Dr Kamal el Ganzouri, auxquels il a annoncé son intention d'intensifier la présence de son entreprise en République Arabe d'Egypte et de prendre en charge certains aspects de l'ouvrage en plusieurs phases. Il a qualifié le projet d'ambitieux, soulignant que celui-ci était en mesure d'apporter la prospérité à l'Egypte et de lui permettre de franchir les portes du troisième millénaire avec l'assurance de pouvoir nourrir sa population.

Rappelons que le groupe français contribue depuis déjà un demi siècle, par le truchement de sa filiale Degrémont, leader mondial du traitement des eaux, à l'approvisionnement en eau de grandes villes telles que Alexandrie, Le Caire ou Damiette, ou des stations d'épuration ont été installées.

Ces stations sont d'autant mieux accueillies que les pays arabes craignent pour leurs réserves d'eau. Celles-ci accusent en effet une diminution chronique qui, selon les propos du ministre egyptien de l'irrigation, M. Mahmoud Abdel Halim Abou Zeid, cité le 26 avril 1998 dans la presse du Caire, nécessitent une perspective commune au monde arabe pour une meilleure exploitation de chaque goutte. D'apres lui, la solution réside dans le recyclage des eaux usées et dans le développement de systémes d'irrigation ou le dessalement des eaux de mer.

Toshka, qui devrait être achevé en 2002, arrive lui aussi à point nomme, non pas tombé du ciel mais façonné par les hommes. Il exploitera les ressources de surface, celles du lac Nasser, ainsi que des nappes souterraines. Il aura comme conséquence immédiate la fertilisation d'espaces supplémentaires, et donc le développement de l'agriculture, ce qui enrichira le grenier alimentaire du pays ; et comme corollaire l'avénement de nouvelles industries, l'exploitation minière et la création d'une nouvelle aire touristique.

De nouvelles infrastructures de transport et de communication seront en outre construites dans son sillon, favorisant l'établissement de nouvelles communautés. Ces mouvements de population permettront de désengorger la vallée et le delta du Nil où la densité de population est extrêmement élevee.

Kato Investments : de briques et de métal

KATO Investments est en Egypte l'un des groupes les plus protéiformes et les plus diversifiés du pays. Du bâtiment à la banque en passant par le tourisme, l'agro-alimentaire ou l'aéronautique, Kato semble être partout.

L'une des priorités du groupe dans le secteur du BTP, qui rejoint les préoccupations de nombreuses entreprises égyptiennes, est de construire en grand nombre des logements à bas prix. « J'espère que de nombreuses entreprises privées égyptiennes réputées sérieuses investiront dans les logements à prix modérés », explique le président de Kato, Ibrahim Kamel. « Tout d'abord, cela permettrait de soulager le gouvernement de l'effort financier qu'il consent dans ce secteur. De plus, cela permettrait d'atteindre une meilleure qualité de finition. » Mais l'engagement de Kato sur ce créneau a également, selon son président, une véritable dimension sociale : « Nous avons offert huit immeubles aux habitants de Zeinhom, un vieux quartier du Caire, qui seront opérationnels en mars ou avril 1999. De plus, il y a quelques années, nous avons construit trois villages en Haute Egypte pour les victimes des inondations. Ces bâtiments sont des modèles pour l'industrie qui applique les critères que nous avons établis. Nous nous en inspirons aussi pour la construction de logements à prix modérés, pour lesquels nous sommes en train d'étudier la possibilité d'investissements substantiels. »

Autre point fort de Kato dans l'immobilier : les appartements de prestige et l'hôtellerie. « Notre résidence du Caire comprendra une tour résidentielle avec une piscine en terrasse et une autre tour abritant un hôtel. Un centre commercial de cinq étages se nichera entre ces deux bâtiments », précise M. Kamel. « L'hôtel devrait ouvrir au deuxième trimestre 1999. L'architecte en est la firme américaine Bechtel, qui est également en charge d'un autre de nos projets immobiliers sur la mer Rouge. » Kato Investments est en outre en train de bâtir deux aéroports, à El Alamein et à Ras es Sidr et il participe à la construction d'une centrale électrique.

« J'espère que de nombreuses entreprises égyptiennes investiront dans les logements à prix modéré »
Ibrahim A. Kamel
Photo : Interfrance Média

Mais les intérêts de Kato dépassent de loin le seul domaine des infrastructures ou du bâtiment. Outre les domaines déja cités, auxquels il faudrait encore ajouter l'assurance, le groupe s'investit lourdement dans l'aéronautique. En partenariat avec les Russes, il a créé Scirocco, un consortium, dans lequel il est majoritaire et qui conçoit actuellement un nouvel avion, le TU 204-120, fabriqué à Oulianovsk en Russie, qui sera équipé de moteurs Rolls-Royce. « D'ici la fin de 1999, nous devrions disposer de onze avions », prévoit M. Kamel. « A partir de l'an 2000, nous en fabriquerons deux, puis trois par mois. Ces appareils seront d'abord destinés au marché égyptien et relieront Hurghda, Charm El- Cheikh et Louxor à l'Europe. Nous les proposerons ensuite aux marchés africain, moyen-oriental et russe. » L'ambition de Sirocco est de développer des activités complémentaires à celles du fabricant américain Boeing et de son concurrent européen Airbus Industries.

Ce projet illustre également la confiance qu'Ibrahim Kamel place dans la compétence technique russe et la reprise à moyen terme de l'économie de ce pays.

Avec une telle activité déployée dans tant de directions, on peut s'étonner de ce que Kato Investments, qui dispose d'un capital de 1,7 milliard de francs, ne sort pas encore coté en Bourse. En fait, son introduction pourrait avoir lieu vers le milieu de 1999 et concerner au moins 50 % du capital du groupe. Une ouverture qui servirait d'assise à une expansion future.

Attention à la fermeture des portes

LE METRO a traversé le Nil. En décembre dernier, le ministre égyptien des transports, Suleiman Metwalli, était présent pour le premier voyage de la rame qui reliera par souterrain les rives de l'un des fleuves les plus célebres du monde. Et ce n'est là qu'une étape dans le développement du réseau qui traversera bientôt Le Caire et sa banlieue. L'inauguration de ce qui sera la deuxième ligne opérationnelle est fixée au 25 avril. Un peu plus loin, à Alexandrie, des travaux sont également en cours auxquels participe depuis mi-1997 SISTRA, une entreprise française associée en joint-venture. Elle participe en qualité d'ingénieur-conseil aux études menées sur l'extension du métropolitain. Celui-ci connectera la ville d'est en ouest. Lorsqu'il sera achevé, les trains pourront transporter quarante mille passagers par heure dans chaque sens.

35 F - Chez votre

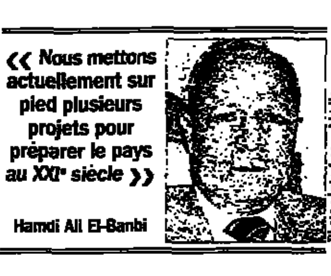
Cette communication a été réalisée par la société Interfrance Média

Recherches sous le niveau de la terre

■ Après avoir relancé la prospection de gaz et de pétrole, l'Egypte démarre l'exploitation de nouveaux sites de production

L'EGYPTE sort indemne de la crise petrolière qui a marqué le monde en 1998. L'année a au contraire été fructueuse en nouveaux investissements étrangers : près de 120 milliards de francs ont eté investis dans la prospection de pétrole et de gaz. Le réseau s'est ainsi enrichi de *plus de 315 000 kilomètres de* gazoducs et 3 640 kilomètres d'oléoducs. Ces investissements sont d'autant plus appréciables que le petrole n'est pas une source première de revenus. Cependant, selon le jugement de la plupart des analystes sur place, ils ont participé a la relance de l'economie et ont contribué a sa reorganisation. Les ventes de pétrole et de gaz ont fait gonfler les entrées en devises étrangeres, compensant ainsi les baisses de *revenus apportes par l'industrie du* tourisme. Les récentes déclarations de Richard Dyton, le patron de la plus grosse entreprise de services pètroliers au monde, Schlumberger, ont confirmé ce nouvel optimisme au Caire. Richard Dyton a en effet assuré que la baisse actuelle des prix du petrole ne freinerait pas les investissements consentis par son groupe en Egypte. Schlumberger a en effet decidé d'investir plus de 110 millions de francs et prévoit en outre d'intensifier sa coopération avec le gouvernement égyptien dans le secteur des services pétroliers.

Le premier geste posé par le ministre egyptien du petrole, Hamdi Ali El-Banbi, a été de relancer la prospection de nouveaux gisements. Une recherche rendue nécessaire par la chute rapide des réserves du champs pétrolier situé dans le Golfe de Suez qui était jusque-là le principal champs égyptien. Trente-six nouveaux sites ont eté identifies entre les mois de janvier et novembre 1998, 22 pour le pétrole, 14 pour le gaz naturel. Au *total, les reserves sûres et certaines* de l'Egypte s'elèvent désormais a 1,187 milliard de tonnes, selon les prévisions de l'entreprise pétrolière publique EGPC (Egyptian General Petroleum Corporation). « En 1987, les réserves du pays etaient estimées à 3,4 milliards de barils. Douze ans plus tard, alors que la production a depuis été de 3,1 milliards de barils, il y a toujours 2,9 milliards *de barils de réserve* », *se félicite* pour sa part le ministre du pétrole. Une dizaine de nouveaux sites de production pétrolière ont eté ouverts en 1998, situes dans le Golfe de Suez, dans le desert de l'est ainsi que dans les régions désertiques de l'ouest du pays (notamment à Ghareb et a Bani Sweif). Ces nouveaux sites produisent un total de 40 000 barils par jour.



« *Nous mettons actuellement sur pied plusieurs projets pour préparer le pays au XXIe siècle* »

Hamdi Ali El-Banbi

Photo : Interfrance Média

Du coup, l'Egypte a renforcé sa position parmi les pays membres de l'OPEC (Organisation of Arab Petroleum Exporting Countries) : près des deux tiers des découvertes de réserves pétrolières réalisées dans cette région en 1998 l'ont été en Egypte. Et la production de pétrole *brut est passée de* 31 à 41 *millions* de tonnes entre 1997 et 1998, tandis que celle de gaz naturel est passée de 2,6 à 10,6 millions de tonnes. En coordination avec les pays de l'Opec, l'Egypte, *qui* n'est pourtant pas membre de l'Opec, a réduit ses exportations, préférant transformer une partie des excédents en raffinerie pour produire des dérivés financièrement plus rentables. Leur ambition est identique à celle des autres pays exportateurs de pétrole : lutter contre la baisse des prix qui ont atteint en 1998 leur plus bas niveau en douze ans. L'Egypte exporte à l'heure actuelle plus de sept millions de tonnes de produits pétroliers.

C'est Amoco, le groupe américain déjà considére comme le plus important investisseur étranger en Egypte, qui a lancé l'année dernière *le plus vaste projet d'expansion* de ses activites gazières et pétrolieres : quelque 4,5 milliards de francs d'investissements. William Lowne, le président d'Amoco Corporation, a dejà promis que son groupe consacrerait au marché égyptien d'ici trois ans quelque 5,6 milliards de francs pour l'exploration et la production de gaz. Des projets que ne devrait pas empêcher la fusion entre Amoco et British Petroleum. EGPC a par ailleurs signé de nombreux contrats avec le groupe britannique Shell pour explorer de nouveaux sites sur la côte nord-est de la Méditerranée. Et un autre accord, regroupant Amoco et le Français Elf Aquitaine, devrait permettre de nouvelles exploitations *dans la mer Rouge. Les groupes* français Elf Aquitaine et Total prévoient par ailleurs, selon Hamdi El-Banbi, de reprendre leurs activités de distributeurs : Elf devrait mettre en place un réseau de stations essences et de garages le long des autoroutes, tandis que Total envisagerait d'ouvrir des garages et des magasins.

Hamdi El-Banbi assure : « Pour preparer le pays au XXIe siècle, nous mettons sur pied plusieurs projets *d'envergure totalisant un investissement* de quelque 13,8 milliards de francs. » Ces « projets géants » ne concernent pas seulement la prospection, le développement ou la production. Sont inclus également des investissements en partenariat avec le secteur privé, pour les infrastructures dans les domaines du raffinage, de la production et *du marketing. Parmi eux : Midor,* Middle East Oil Refinery, une vaste raffinerie qui doit commencer à fonctionner à partir de l'automne 2000 et qui devrait produire cinq millions de tonnes par an. Cette augmentation de la production en gaz et produits pétroliers devrait servir une industrie égyptienne aujourd'hui en pleine expansion. Selon les estimations de Hamdi El-Banbi, les réserves actuelles devraient pouvoir satisfaire cette *demande croissante pendant au* moins cinquante ans.

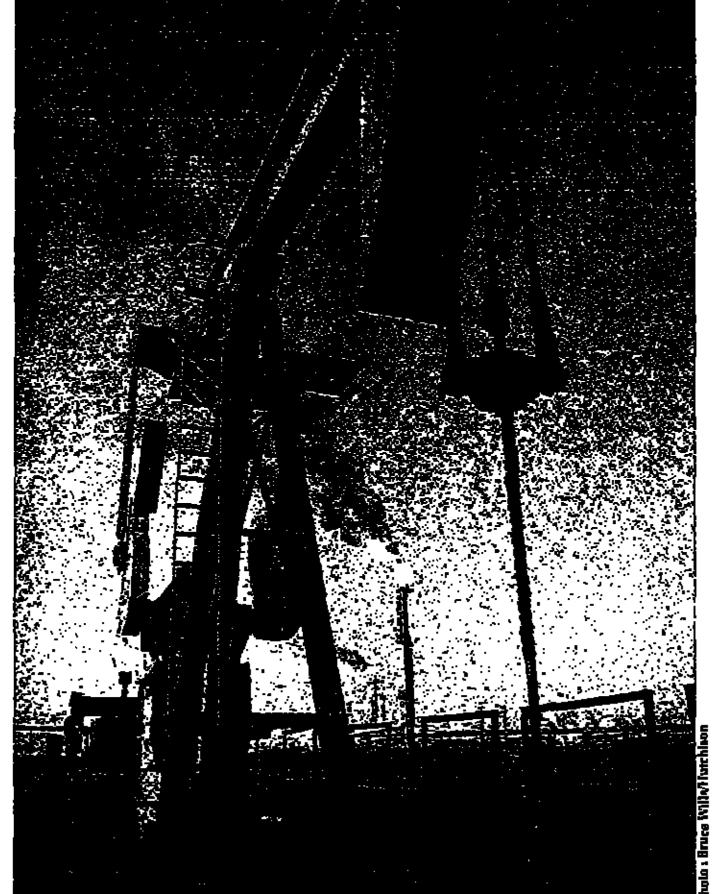
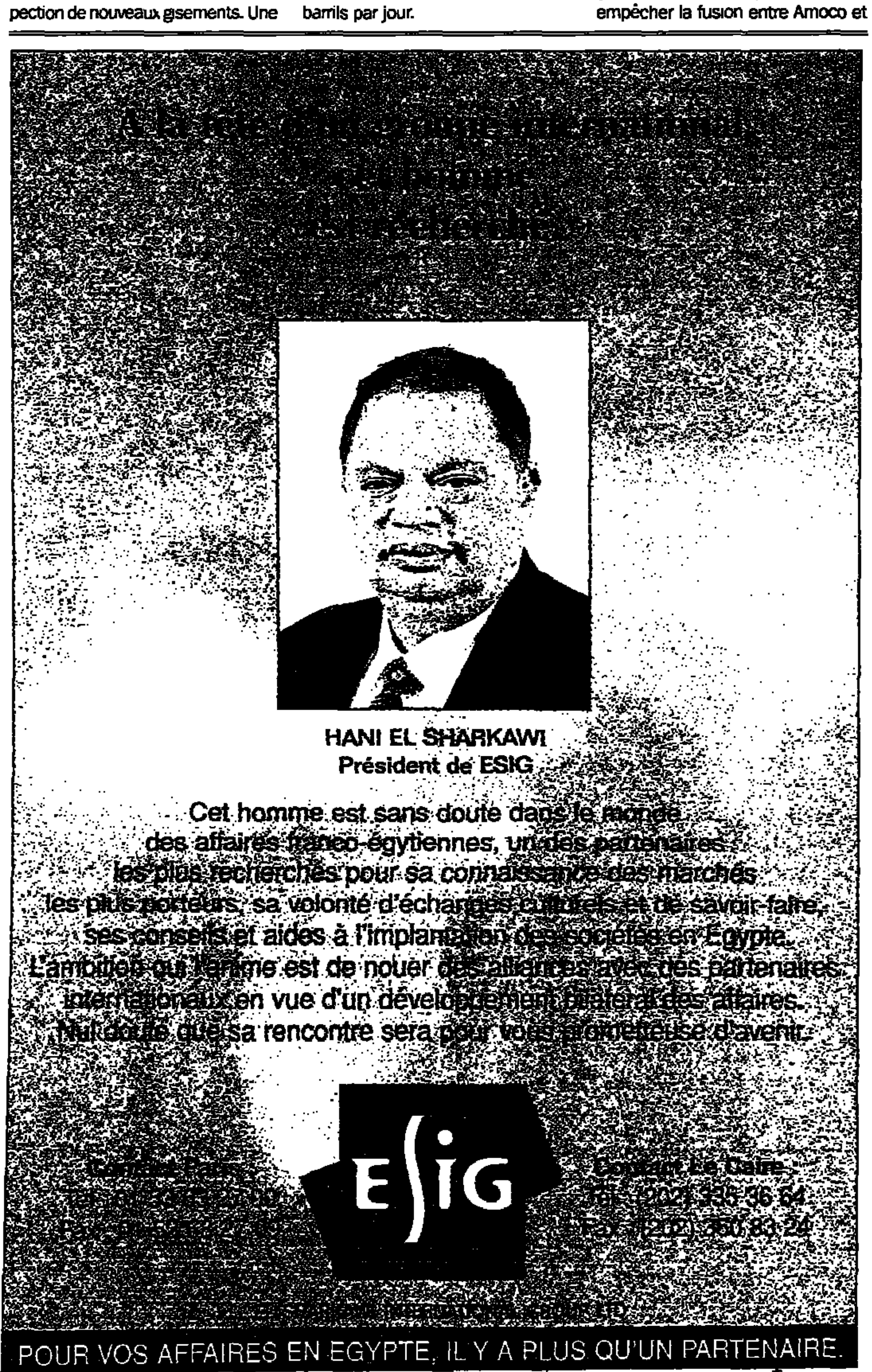


Photo : Bruce Wills/Hutchison

Trente-six sites ont été identifiés entre janvier et novembre 1998.

Cap sur les gisements étrangers

GRACE à de multiples joint-ventures créees avec des compagnies pétrolières étrangères, l'Egypte veut désormais s'investir dans la prospection et l'exploitation en dehors *de ses frontières.* Le gouvernement souhaite ainsi mettre à profit son expertise technique acquise dans les secteurs à *la* fois du pétrole et du gaz naturel, en contre partie d'une rémunération en pétrole ou de devises. Trois accords ont été signés avec les sociétés italiennes Agip et Edisson ainsi qu'avec la société *espagnole Repsol pour des projets* d'exploration au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. « Mais ce n'est qu'un début. A terme notre objectif est de développer des associations de ce type dans le monde entier », assure Hamdi El-Banbi, le ministre égyptien du pétrole qui veut ainsi diversifier les réserves d'approvisionnement pétrolier pour *le futur.* « *Au lieu de* prospecter en Egypte uniquement, nous allons chercher à d'autres endroits. » Le gouvernement mise notamment sur la réputation de l'expertise de l'entreprise pétrolière publique EGPC (Egyptian General Petroleum Corporation). « Puisque EGPC est spécialiste en matière de gaz et sait tout de l'exploration, pourquoi ne pourrions-nous pas faire la même chose à l'étranger? », insiste un analyste, *proche de EGPC.* Agip, *Edisson et Repsol ont toutes trois* déjà des intérêts en Egypte. Avec British Gas pour associé, Edison, qui appartient au groupe Montedison, a signé avec EGPC en avril 1998 un accord de franchise de 25 ans s'assurant un droit exclusif pour développer le marché du gaz dans le nord de l'Egypte. Quant à Repsol, il s'est engagé avec son partenaire Apache Corporation et Novus Petroleum, à investir 560 millions de francs d'ici deux ans pour accroître la *production pétrolière sur le site* égyptien de Khalda.



Midor : pour faire de l'or noir un carburant vert

CAHIN-CAHA, la « raffinerie de la paix » se construit à Alexandrie. La *raffinerie Midor (Middle East Oil* Refinery), qui mèle plus de huit milliards de francs d'investissements à la fois privés et publics, mais surtout à la fois israéliens et égyptiens, devrait enfin démarrer à l'automne de l'an 2000. Enfin, car le projet a connu ces dernières années les mêmes hauts et bas que l'évolution *du processus de paix. La construc*tion de Midor avait été décidée au lendemain des accords d'Oslo entre Palestiniens et Israéliens. Cela devait rester au départ un projet essentiellement privé, le capital se partageant entre le groupe égyptien Salem et le groupe israélien Merhav à hauteur de 40 % chacun, *les derniers 20 % revenant* à l'entreprise pétrolière publique égyptienne EGPC (Egyptian General Petroleum Corporation).

La répartition du capital a depuis été revue. La participation de l'Etat égyptien s'est considérablement renforcée : la part de EGPC est passée à 40 %, et deux entreprises *affiliées, elles aussi publiques, ont* acquis chacune 10 %. Merhav et Salem détiennent maintenant 20 % chacun. Il n'en demeure pas moins que Midor marquera un net progrès dans la privatisation du secteur de la raffinerie en Egypte : l'entreprise, qui espère réaliser un chiffre d'affaires de près de 4,5 milliards de francs, pourrait, à terme, être cotée à la Bourse du Caire-Alexandrie. Mais surtout, Midor est le seul grand projet égyptien lancé avec un appui financier israélien.

Sur le plan technique également, Midor représente une innovation : cette raffinerie « verte » devrait être l'une des premières au Moyen-Orient *à respecter les standards européens* de protection de l'environnement. Construit aujourd'hui à 40 %, Midor ressemble un peu à une pyramide bâtie sur quatre niveaux. Les travaux ont été menés par Technip, l'entreprise française choisie pour diriger le consortium. « Cela sera une raffinerie à la pointe du *progrès, probablement l'une des* meilleures au monde », s'enthousiasme Sameh Fahmy, directeur général de Midor. « Elle sera en mesure d'offrir sur le marché les produits les plus modernes requis en Europe et aux Etats-Unis en l'an 2000. »



« La politique n'a pas d'influence sur Midor, c'est une entreprise que nous voulons avant tout économique »

Sameh S. Fahmy

Photo : Interfrance Média

Midor, qui emploiera quelque mille personnes (sans compter quatre mille emplois indirects), devrait produire au départ du gazole et du kérosène. « Mais très vite, nous nous orienterons vers des produits de plus grande qualité », assure Sameh Fahmy. La proportion de souffre devrait être inférieure aux normes habituellement appliquées dans les raffineries égyptiennes. Autre priorité : les essences sans plomb. La raffinerie devrait à terme produire quelque 100 000 barils par jour, soit près de cinq millions de tonnes par an (l'Egypte raffine déjà 30 millions de tonnes chaque année, dont un tiers pour l'exportation). *Parmi les différents produits,* le gazole restera en tête, représentant 40 % environ de la production totale. Les essences, notamment les sans-plomb, compteront pour un quart. Quant au kérosène et au coke vert, ils représenteront respectivement 15 % et 8 %.

Contrairement aux projets initiaux, *la production* ne sera pas intégralement exportée. Près de la moitié sera consommée sur le marché intérieur égyptien, mais la répartition n'est pas encore définitivement arrêtée. Tout dépend de l'évolution du processus de paix. « Sans la paix, ce sera essentiellement grâce au marche européen que *Midor aura* les moyens de vivre », prévient Sameh Fahmy. « Si la paix progresse, les frontières s'ouvriront, les marchandises pourront alors être plus facilement transportées, les entreprises auront besoin de nos produits et nous obtiendrons des prix plus intéressants. L'Egypte, la Syrie, le Liban, Israël et la Jordanie ont tous besoin de gazole. »

Midor a déjà reçu des propositions de contrats venues de trois entreprises : une américaine, une *italienne et une égyptienne.* « Nous les étudions très consciencieusement », assure Sameh Fahmy, tout en prévenant qu'il refuse de passer des accords directement avec des Etats. Mais l'un des objectifs est bel et bien d'exporter une partie des produits sur le marché israélien. « La politique n'a pas d'influence sur les affaires de Midor, car c'est une entreprise que nous voulons avant tout économique », insiste-t-il.

Emanations toniques...

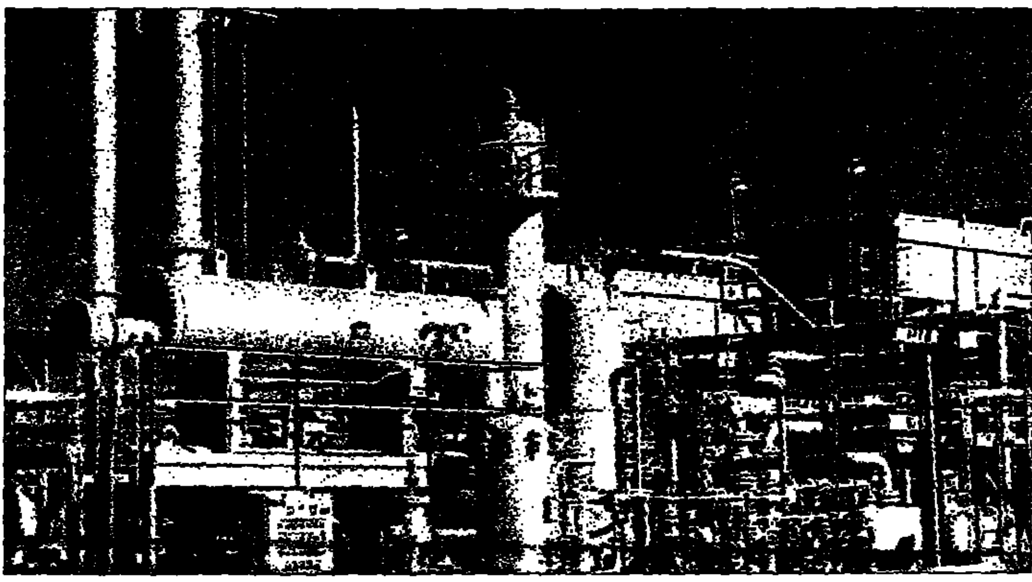
■ Les réserves en gaz sont abondantes, leur utilisation est au centre des débats

1999 sera l'année du gaz naturel. Telle est l'ambition affichée par le ministre égyptien du pétrole, Hamdi El-Banbi, qui prévoit pour cette année une forte augmentation de la production nationale. Les réserves en Egypte sont estimées aujourd'hui à quelque 1,178 milliard de tonnes. Elles ne s'élevaient qu'à 662 millions de tonnes en 1981. Cette progression s'explique par les nombreuses prospections menées ces dernières années. Pas moins de 14 nouveaux sites ont été découverts l'an passé. Et, depuis 1993, l'Egypte a signé vingt contrats de prospection de gaz naturel. Cette recherche intensive a ainsi permis une forte progression de la production qui, entre 1997 et 1998, est passée, d'un seul trait, de 2,6 à 10,6 millions de tonnes.

Plusieurs groupes multinationaux soutiennent le gouvernement dans cet effort. Ainsi le groupe américain Amoco et le groupe International Italian Company ont-ils investi près de sept milliards de francs pour l'exploitation des champs découverts à Al-Temsah et Habeh. Ces nouvelles réserves assurent à l'Egypte des entrées en devises étrangères qui compensent la baisse de revenus dont souffre le secteur du tourisme. Elles interviennent également alors que les exportations de pétrole ont dû être revues à la baisse afin de lutter contre l'actuelle baisse des prix. « Entre 15 et 25 % de nos réserves en gaz naturel seront exportées pendant une durée allant de cinq à dix ans, », prévoit Hamdi El-Banbi. L'Egypte est en cours de négociation avec de nombreux pays pour vendre une partie de ses réserves. Elle envisage par exemple de reprendre ses exportations vers la Turquie, pour une valeur de plus de 20 milliards de francs. Le gaz est également un outil diplomatique : Hamdi El-Banbi s'est déclaré prêt à vendre une partie des surplus à l'autorité palestinienne afin de contribuer à son programme de développement, alimentant notamment une centrale électrique à Gaza.

Toutefois, la priorité actuelle du gouvernement est de généraliser la consommation du gaz naturel en Egypte même. « Notre objectif est d'encourager le recours au gaz et d'étendre son utilisation », insiste Hamdi El-Banbi. Ce programme de développement a commencé dans la capitale, le Caire, avant d'être ensuite étendu à Alexandrie et à Port Saïd. Jusqu'à la fin 1997, quelque 930 000 agents s'alimentaient en gaz. Ils devraient être quelque 2,5 millions à la fin de l'an 2002. Un peu plus de 10 milliards de francs sont actuellement investis à cette fin par le gouvernement. « L'Egypte a, dans la région, été un pays pionnier pour l'utilisation du gaz d'un point de vue commercial », se félicite Hamdi El-Banbi qui cherche maintenant à convaincre le secteur privé de participer à ce programme. « Nous avons par exemple réussi à convertir quatre-vingts stations d'énergie thermale en stations fonctionnant au gaz. »

Plus d'un million de foyers utilisent aujourd'hui le gaz, sans parler des 6 000 clients professionnels, des 545 boulangeries et de la centaine d'usines. Le gouvernement multiplie les projets visant à rendre la distribution plus efficace. Il prévoit notamment la mise en place de nouveaux gazoducs entre les sites d'exploitation et les ports (avec la modernisation notamment des infrastructures à Port Saïd) ou la construction de nouveaux réseaux de gazoducs alimentant les sites industriels. Quatre programmes sont en cours de réalisation, pour un montant de 1,4 milliards de francs. Autre objectif du gouvernement : convertir d'ici trois ans les centrales électriques du pays pour qu'elles fonctionnent au gaz. D'ailleurs, l'Union Européenne contribue financièrement à ce programme de développement. La banque d'investissement européenne a offert un prêt de plus de 300 millions de francs pour soutenir divers projets dans ce secteur, comme par exemple assurer le transport de gaz entre les puits offshore de la Méditerranée vers les centrales électriques de Oyoune Moussa et dans le nord-est du Golfe de Suez.



Le gouvernement prévoit la mise en place de gazoducs pour, entre autres, alimenter les sites industriels.

Photo : ESIRC

Moins de pollution, plus d'écologie

LA SIXIEME assemblée internationale de l'énergie s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) au mois de novembre dernier. D'emblée, le ton a été donné. l'écologisme doit succéder à la pollution. Les discussions se sont déroulées autour d'un maître-mot : équilibre. Equilibre entre les intérêts de l'industrie et la sauvegarde du milieu naturel, entre la production et le développement des ressources énergétiques et le respect des regles élémentaires en matière écologique.

Le ministre égyptien du pétrole, Hamdi El-Banbi, a pris la parole et a, d'une part, répertorié les mesures prises au sein de son département pour lutter contre la pollution. L'une des pierres angulaires de ces mesures porte sur la mise en place de contrôles plus fréquents, qu'il considère comme essentiels. Il a d'autre part souligné que l'adoption d'une attitude plus « verte » allait de pair avec le progrès économique. A cette fin, son ministère a alloué une somme de plus de deux milliards de dollars (11 milliards de francs) à des travaux de recherches. « C'est à l'échelle mondiale que la prise de conscience doit se faire, tous les acteurs doivent réfléchir à la question et ne pas perdre de vue la protection de l'environnement. En Egypte, les raffineries tiennent déjà compte de ces impératifs », a-t-il ajouté. Suite à la découverte de nouveaux puits, le pays est prêt à augmenter le volume de ses exportations, de gaz naturel notamment.

De l'électricité sur la place boursière

EN PROMULGANT une loi de restructuration du secteur de l'énergie en février 1998, le gouvernement égyptien a fait un premier pas vers la privatisation des entreprises actives dans le domaine. Cette nouvelle réglementation opère une distinction entre les activités de production et de distribution mais maintient cependant un lien entre elles en les plaçant toutes deux sous le contrôle direct de l'Agence égyptienne de l'électricité.

Le secteur a de plus été subdivisé en sept entreprises dont le président et les administrateurs, chargés de superviser l'alimentation du pays en électricité, ont été récemment nommés. Le souhait de chacun est que la procédure de privatisation puisse démarrer dans le courant de cette année.

Dans cette perspective, l'Agence de l'électricité a d'ores et déjà invité les banques nationales et internationales à soumissionner à titre consultatif. Parmi celles-ci, on trouve entre autres la Banque Nationale de Paris et le Crédit Lyonnais, la Deutsche Bank et ABN Amro Bank. Les établissements qui auront été retenus auront alors un double rôle à jouer. Premièrement un rôle de conseil quant à l'évaluation des actions des sociétés : et deuxièmement, l'émission de titres boursiers.

Les enchères ont commencé, l'électricité sera à très court terme une valeur cotée en Bourse.

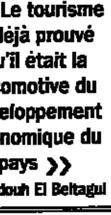
Cette communication a été réalisée par la société Interfrance Média

Le Sphinx, les pyramides... tout un programme

■ L'Egypte n'a pas fini de fasciner, d'alimenter le rêve, de livrer son histoire au visiteur

ILS sont de retour ! Après avoir un temps evite l'Egypte, comme bon nombre d'autres occidentaux, vingt *mille Français ont passe les dernieres fêtes de Noël au pays des* pharaons et des pyramides. Après un sevère passage a vide, il s'agit de l'un des signes les plus encou*rageants de la repnse du tounsme* egyptien. Une activite qui peut esperer retrouver a terme les taux de croissance impressionnants qu'elle a connus en 1995 et 1996, *avec respectivement* 21,3 % (3 133 461 visiteurs) et 24 % (3 895 945 visiteurs).

Il est vrai que, malgre les aleas qu'elle a pu rencontrer, l'Egypte

« Le tourisme a déjà prouvé qu'il était la locomotive du développement économique du pays »
Mamdouh El Beltagui

*conserve un potentiel extraordinai*rement nche et vane. Quel que soit le nom que l'on mentionne, il suffit à faire rêver et evoque d'innombrables images et souvenirs *historiques. Le Caire, la ville aux* mille minarets, offre ainsi à la fois toutes les saveurs du monde arabe, avec en particulier son étonnant souk, le Khan al Khalil, et *certains des plus beaux vestiges de* l'epoque des pharaons, que l'on se rende au remarquable musee egyptien ou que l'on visite les pyramides de Guizeh et le Sphinx *tout proches. A Alexandrie,* c'est la pénode antique que découvre le visiteur, tandis que la vallée du Nil et la Haute Egypte, avec notamment Louxor, sont l'occasion *d'un véritable pelennage sur les* traces d'une des civilisations les plus brillantes du monde. Quant a la détente pure, c'est dans la région du Sinaï qu'on la trouve, avec ses *agréables stations balnéaires*, même si elle ne manque pas non plus de hauts-lieux culturels comme le monastère Sainte Catherine.

Rien d'étonnant donc à ce que *les étrangers reviennent. Certains,* comme les Espagnols et surtout les Italiens, qui forment le plus important contingent de visiteurs europeens, ne s'étaient jamais vraiment *detournés du pays de Cléopâtre.* Raison de plus pour resserrer les liens, surtout quand la situation s'améliore : le ministre égyptien du tourisme, Mamdouh El Beltagui, a *ainsi recemment reçu des repré*sentants d'un important éditeur italien qui prepare un magazine touristique centré sur l'Egypte, « Traveller Egipto ». C'est que, com*me il l'affirme : « L'industrie du* tourisme a déjà prouvé par le passé qu'elle etait en fait la locomotive du developpement économique du pays. »

Si le volume de visiteurs, et donc d'argent, est moins important qu'il *ne l'a ete, le secteur connait un* rémissement significatif. A tel point que les délégations de responsables touristiques de pays du Moyen-Orient se sont bousculées au Caire *en décembre dernier.* C'est le ministre syrien du tourisme, Danhou Daoud, qui a ouvert le bal le 13 decembre, bientôt rejoint par ses collègues des autres pays *arabes, venus participer dans la* capitale egyptienne au comité exécutif du Conseil des ministres arabes du tounsme, et réunis pour examiner comment accroître les flux *touristiques inter-arabes, notam*ment en direction de l'Egypte.

A la même pénode, une délégation de cinquante responsables touristiques turcs visitaient le pays *pendant une semaine, séjournant* au Caire, à Louxor, Assouan et *Hurghada, et concluaient un accord* avec la chambre de tourisme égyptienne pour lancer des campagnes de marketing et de promotion conjointes dans les deux pays.

*Certes, ce redémarrage du tou*risme est encore contrasté et ne s'effectue pas de la même façon sur l'ensemble du territoire. La Haute Egypte, avec son joyau, Louxor, *souffre encore d'une notable sous*-frequentation touristique par rapport aux niveaux enregistrés il y a quelques années. Mais au Caire, comme sur les bords de la mer Rouge, la *reprise est sensible et chaque mois* apporte une nouvelle amélioration.

La situation d'ensemble est en tout cas suffisamment prometteuse pour que les projets d'investis*sement fleurissent*, et d'abord chez les opérateurs tounstiques *égyptiens. Ainsi Mounir Ghabbour*, président du groupe Atik Holding, très actif dans le tourisme à travers sa filiale Sakkara, est-il en train de mettre la dernière main à un vaste *complexe situé près de l'aéroport du* Caire, Mirage. « Nous aurons un golf entouré de villas, construit par une entreprise française, Gregori International, ainsi qu'un hôtel de 400 *chambres géré par Marriot, qui dé*butera ses activités en l'an 2000 », explique-t-il.

Son optimisme est nourri par l'excellent taux de remplissage de *l'hôtel Sonesta qu'il possède éga*lement au Caire, qui, grâce à une clientèle composée essentiellement d'hommes d'affaires, a toujours affiché plus de 75 % malgré une *période de vaches maigres désor*mais dépassée.



Black et Mortimer, Indiana Jones... que de mystères se cachent dans les dédales des grandes pyramides.

Photo : Gary John Norman/Impact

Un golf surgi des sables

NON LOIN de l'endroit où, *dit la* Bible, Moïse écarta provisoirement les eaux de la mer Rouge pour laisser s'enfuir les Juifs, les Égyptiens, eux, ont arrosé le désert pour y *faire surgir des complexes touris*tiques ! C'est en effet la dernière trouvaille des promoteurs pour mettre en valeur la région du Sinaï. Témoin, le projet « Taba Heights » *qui inclut la participation* de grandes entreprises telles que Orascom, Accor et Cleopatra. Sur les bords de la mer Rouge, il fera surgir des sables plusieurs hôtels, des résidences, un *terrain de golf...* Une prouesse qui illustre le fabuleux développement touristique de cette région dans laquelle il n'y avait littéralement rien voilà seulement quinze ans. *Aujourd'hui*, le golfe d'Aquaba et la mer Rouge offrent aux visiteurs leurs plages et leurs fonds sous-marins, idéaux pour le surf et la plongée. Sans oublier, dans les terres, l'hentage culturel avec le monastère Sainte Catherine.

Le Sinaï, devenu une destination touristique à part entière, fait l'objet de nombreux projets de déve*loppement, qui prévoient la construc*tion de nouvelles chambres d'hôtels par dizaines de milliers. Mais les autorités locales ne veulent pas que ce boom se fasse au détriment des *populations locales et notamment* des bédouins : « Au contraire, nous voulons encourager leur présence », explique Adel Radi, directeur de l'Autorité pour le développement *touristique du Sinaï, dépendant du* ministère du tourisme. « Ils sont ici chez eux, et représentent l'un des attraits de la région. *Il est vrai qu'un* désert où l'on ne rencontrerait plus *que des golfeurs n'attirerait peut*-être plus grand monde. »

Les projets ambitieux d'Accor

S'IL y a un groupe qui ne peut que se réjouir du redemarrage du tounsme en Egypte, c'est bien le français Accor. Présent *dans le pays depuis 30 ans, il en est le* premier groupe hôtelier et est devenu un acteur majeur de l'industne touristique depuis qu'il a rachete la Compagnie internationale des wagons-lits. « L'avenir est *prometteur », assure Alexandre Solleiro*, directeur géneral d'Accor pour le Moyen-onent et l'ocean Indien. « Je pense que le tourisme reprendra fort dès l'ete 1999, et quand je vois le nombre de touristes fran*çais prévu pour cette année par rapport à* 1998, je dis que cela évolue dans le bon sens. Notre bateau de croisière sur le Nil affiche déjà complet pour fevrier. »



« Je pense que l'activité reprendra fort dès l'été 1999. Notre bateau de croisière sur le Nil affichait complet en février »
Alexandre Solleiro

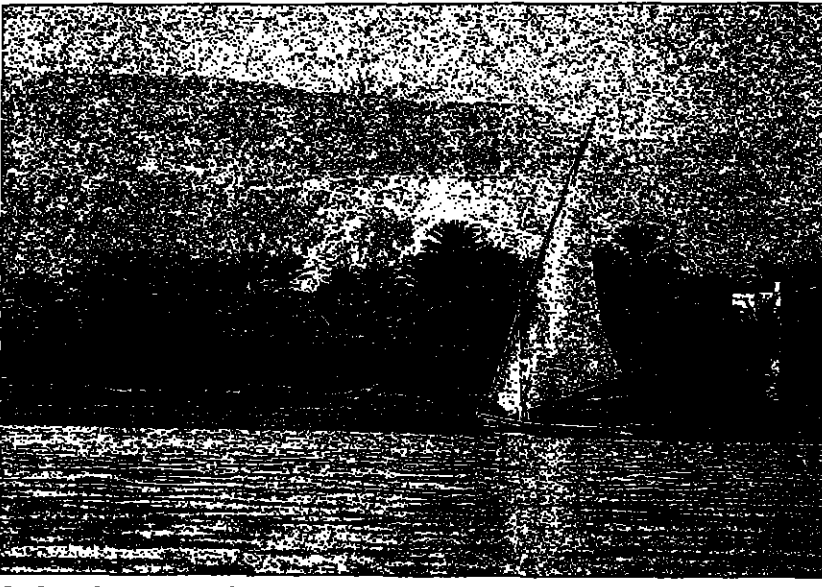
Accor en Egypte, c'est à la fois Carlson *wagons-lits (première agence de voyage du* pays), la gestion des wagons de chemin de fer égyptiens et des restaurants de gares, Europcar (l'un des trois premiers loueurs de voitures), plusieurs bateaux de croisière et *bateaux-restaurants, et surtout dix-huit* hôtels, répartis en Sofitels, Novotels et Mercures. C'est d'ailleurs là l'onginalité et l'explication de l'efficacité d'Accor : « Contrairement aux autres opérateurs internationaux, *nous ne sommes pas seulement* sur le créneau des cinq étoiles, mais nous couvrons toutes les gammes du marché avec bientôt des deux et trois étoiles. » Accor va en effet continuer à élargir son offre en direction des budgets plus modestes, avec l'ouverture cette annee d'un premier hôtel Ibis, au bord de la mer Rouge. Un positionnement qui devrait permettre de seduire davantage les consommateurs égyptiens, qui constituent 10 % de la clientèle actuelle des hôtels du groupe.

D'autant que les projets à moyen terme d'Alexandre Solleiro sont extrêmement ambitieux, ramenant presque l'ouverture *cette année de deux nouveaux Sofitel* à Charm El-Cheikh et à Taba au rang de broutille : dans les cinq ans à venir, Accor devrait ouvrir entre 20 et 30 nouveaux hôtels. Quinze d'entre eux seront ciblés *sur une clientèle d'affaires, dans le but de* réduire la dépendance du groupe par rapport à la conjoncture touristique.

Le socle de cette réussite, et de la poursuite de l'expansion, réside dans le fort *enracinement d'Accor dans la société* égyptienne, qui passe d'abord par des liens tres étroits avec un entrepreneur local, la famille Maghraby. « C'est un partenaire de très haute qualité », se félicite Alexandre Solleiro. « Nous ne serions jamais arrivés à avoir autant d'hôtels ici tout seuls. »

Signe de cette symbiose avec le pays hôte, les Egyptiens représentent 90 % des 5 000 employés et surtout 50 % du management. Accor donne d'ailleurs une grande importance au partenariat avec l'Egypte, puisqu'il vient de signer avec le Fonds social de développement égyptien un contrat dans lequel il s'engage à financer à 25 % la création d'un centre de formation du personnel hôtelier. Un partenariat qui prend parfois un aspect plus culturel et affectif, puisque le groupe participe à la reconstruction de la chapelle rouge du temple de Kamak à Louxor.

Autant de gestes qui marquent la volonté d'Accor de continuer à jouer un rôle majeur au pays des pyramides.



Quelques heures ou quelques jours sur le Nil, un charme à nul autre pareil.

Photo : Press Pictures/Gary-John Norman

Quand la confiture prend

La société égypto-française SEFIAA en plein boom

VERS le milieu des années 70, l'agriculture a connu en Egypte des changements fondamentaux. Des zones désertiques ont été réhabilitées, les cultures traditionnelles reposant sur le coton, le riz, le blé et le maïs ont cédé du terrain au profit des fruits et légumes, de nouvelles techniques agricoles ont été introduites. Ces changements ont favorisé l'émergence de nouvelles entreprises et de nouveaux produits tels que la confiture, les jus de fruits, les produits laitiers, la tomate et ses dérivés.

La Société Egypto-Française pour les Industries Agro-Alimentaires (SEFIAA), premier producteur de confitures en Egypte, en fait partie. Créée en 1981 sous la forme d'une joint-venture, ses actionnaires fondateurs comptaient entre autres le confiturier français Vitrac qui apportait dans ses bagages son savoir-faire technique. « Les débuts n'ont pas été faciles, d'autant plus que nous faisions concurrence à un secteur public établi de longue date. Mais une politique de redressement économique dans les années 80 nous a permis de nous développer. Les règles de la concurrence ont été appliquées, les portes du marché domestique se sont ouvertes et, à leur suite, celles de l'exportation », ajoute Mounir A. Fakhry Abdel Nour, directeur général. Aujourd'hui SEFIAA produit des confitures, des sirops naturels de fruits, des concentrés de tomates fruits, des concentrés de tomates et du ketchup. Sa production en 1998 atteignait 30 millions de tonnes et son chiffre d'affaires avoisinait les 200 millions de francs. Un plan a été mis au point qui devrait permettre de doubler ce montant d'ici l'an 2000. Objectif : s'implanter sur le marché des jus de fruits, proposés sous un conditionnement nouveau. SEFIAA exporte au Japon, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, dans les pays du monde arabe et en Afrique. Et l'Europe ? « La politique agricole commune rend la pénétration du marché très difficile, nous y exportons donc peu. Mais je suis de très près les négociations sur l'accord de partenariat entre l'Egypte et l'Union Européenne. Je pense que nouer des relations plus étroites avec les pays situés au sud du bassin méditerranéen serait très positif pour l'Europe, d'autant plus que la Grèce, le Portugal et l'Espagne s'industrialisent et que la part de l'agro-alimentaire y diminue. Dans ce contexte, l'Egypte pourrait représenter une source d'approvisionnement de proximité et de qualité. »

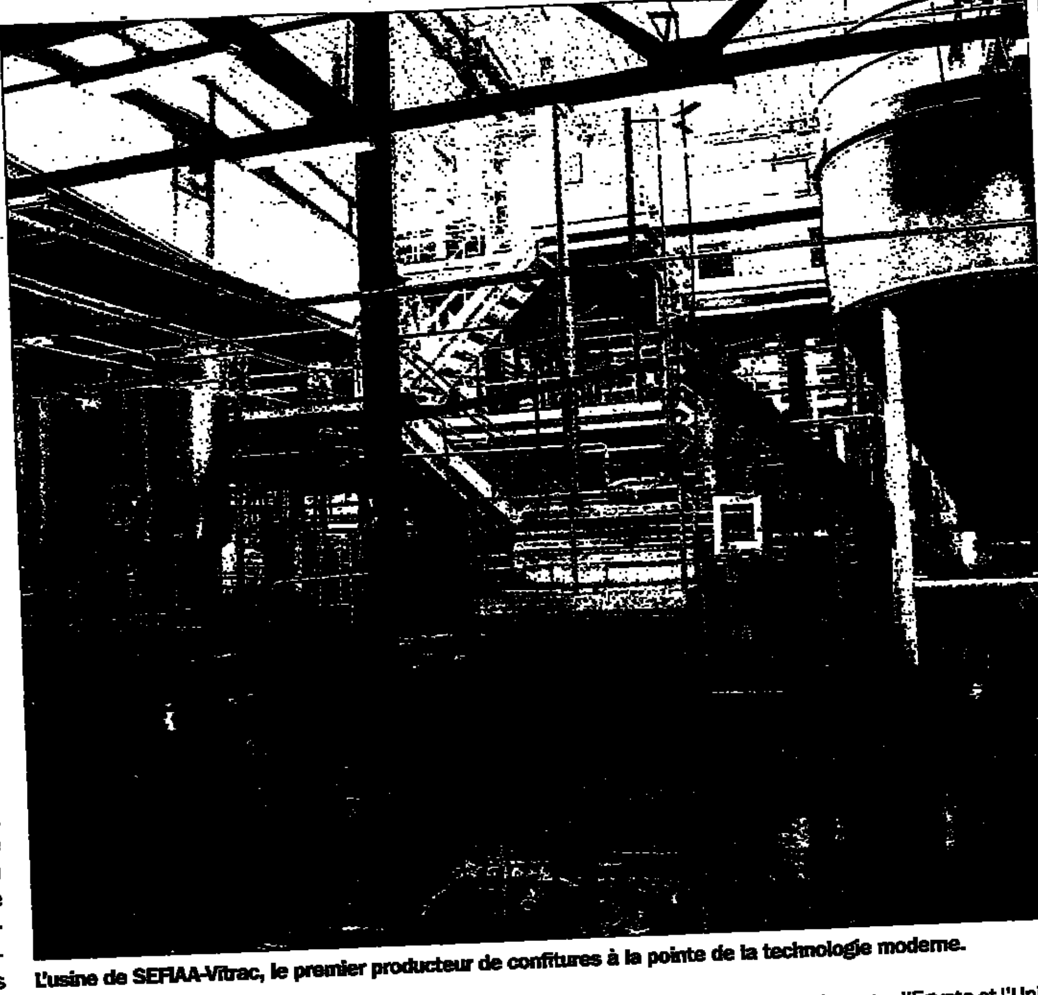

L'usine de SEFIAA-Vitrac, le premier producteur de confitures à la pointe de la technologie moderne.

Photo : SEFIAA

« La politique agricole de l'UE rend la pénétration du marché difficile »

Mounir A. Fakhry Abdel Nour

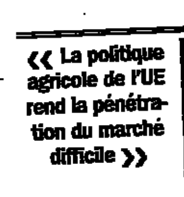



Photo : Interfrance Média

Lait pasteurisé, fromage fondu et yoghourt : un secteur qui peut sourire

SECOND pilier de l'Egypte agricole à côté des fruits : les produits laitiers. Sous l'effet de stratégies de marketing et de campagnes de publicité persuasives, de nouveaux produits prennent place dans le frigo des consommateurs. Ainsi le lait frais acheté en vrac auprès du marchand local pourrait-il progressivement s'effacer au profit du lait pasteurisé, vendu en carton dans les supermarchés. L'instigateur de ces démarches ? La société Juhayna.

Créée en 1983, Juhayna règne en maître à la fois sur le marché du lait traité, dont elle détient 60 % des parts, et sur le marché intérieur du yoghourt avec 35 % des parts, devant Nestlé. Tout comme elle tient le haut de la vague pour les jus de fruits. Au rayon des fromages fondus, elle occupe la quatrième place après Milkana, La Vache Qui Rit et Teema, de nationalité égyptienne également. Safwan Thabet, directeur général de la société, résume sa politique managériale en deux points : une recherche active et ininterrompue de la qualité, dont l'entreprise a fait son credo, et de la nouveauté. « Lorsque les conditions économiques s'améliorent, les consommateurs sont disposés à dépenser des sommes plus importantes pour se procurer des produits de haute qualité, c'est la niche dans laquelle nous nous situons », explique-t-il. Cette philosophie est relayée par une attention particulière portée au type de conditionnement et au design, au développement de nouveaux produits et au nom retenu pour les commercialiser.

C'est en 1987 qu'elle a démarré sa production, avec un capital de 1,7 millions de francs, 24 employés et un chiffre d'affaires de 8,3 millions de francs à la fin du premier exercice ; en 1998, elle a porté ces chiffres à un capital de 50 millions de francs, 900 employés et 332 millions de francs de chiffre d'affaires. Juhayna entend poursuivre dans la voie de l'expansion et a mis sur pied un plan d'investissement à court terme dont l'ambition est de progresser de la quatrième à la deuxième place dans le secteur des fromages. En ce qui concerne le lait, de nouvelles machines viennent s'ajouter aux anciennes pour être en mesure de faire face à la demande du marché domestique que l'entreprise considère comme sa priorité, délaissant volontairement les opportunités d'exportation.

Le marché des jus recevra lui aussi des soins constants. Un nouveau packaging, dessiné en Europe, a été introduit l'année dernière, les machines ont été remplacées. Un contrat est en cours de réalisation avec une société italienne pour lancer des jus de fruits concentrés 100 % pur fruit, à la mangue ou à la goyave. La production devrait être mise en marche dans le courant de cette année par une entreprise nouvellement constituée dénommée Safa for Food Industries.

Dans un tel contexte, on comprend facilement que Safwan Thabet soit à la recherche de nouveaux partenaires...

« Les produits de haute qualité, c'est la niche dans laquelle nous nous situons »

Safwan Thabet

Photo : Interfrance Média

Cette communication a été réalisée par la société Interfrance Média

Télécommunications sur le Nil

■ Le gouvernement prévoit de créer cinq millions de lignes publiques en cinq ans

L'EGYPTE est en train de vivre une véritable révolution dans l'organisation de ses télécommunications, qui subit des modernisations et des transformations rarement vues dans un pays en voie de développement. Avec une rapidité surprenante, c'est l'ensemble de son réseau téléphonique qui est en voie d'être propulsé à la pointe du progrès, utilisant les techniques les plus sophistiquees. Un bouleversement qui comporte trois volets : *augmentation du nombre* de lignes téléphoniques disponibles et amélioration du réseau, privatisations, et surtout explosion de la téléphonie mobile, à tel point que beaucoup de specialistes considèrent déjà que l'Egypte sera bientôt l'un des tout premiers marchés dans ce domaine.

Avec la demographie galopante qui la caractérise, ainsi qu'un fort contraste entre des zones hyperurbanisees et de vastes étendues peu peuplées et sous-équipees, l'extension de son réseau téléphonique ne pouvait être qu'une priorite pour l'Egypte. Une nécessité rendue possible par un tres respectable taux de croissance économique de 5 % par an. D'où le plan du gouvernement egyptien, qui prévoit de créer en cinq ans cinq millions de nouvelles lignes téléphoniques publiques. L'objectif est de faire passer le taux de pénétration téléphonique du pays de 4,8 % actuellement à 12 %. C'est dans ce cadre *que la societé NEC a decroche* debut octobre un contrat aux termes duquel elle livrera 500 000 nouvelles lignes de téléphone sur 5 ans. Elle sous-traitera la fabrication sur place des systèmes nécessaires à l'entreprise de télécommunications egyptienne Arab Organization for *Industrialisation*.

Encore ne s'agit-il là que de l'un des nombreux accords signés recemment entre l'Egypte et des sociétés étrangères. C'est ainsi que l'Américain Lucent Technologies va aider Telecom Egypt à augmenter son réseau de 700 000 nouvelles lignes dans le cadre du projet « Golden Pyramid » (Pyramide d'or). « Nous allons apporter les toutes *dernieres technologies à l'Egypte*, au moment où elle entre dans le XXIe siècle », se réjouit le président de Lucent Technologies Egypt, Tarek El Hemaily. De son côté, le groupe suédois Ericsson a signé un contrat de 30 millions de dollars pour moderniser l'équipement du Caire, d'Alexandrie et d'une partie du delta du Nil, alors que Suliman Metzwalli, ministre égyptien des transports et de la communication, annonçait en décembre que près de 40 000 nouvelles lignes allaient être installées au Caire et dans sa region.

« L'Egypte représente un formidable potentiel pour la téléphonie mobile »

Osman Sultan

Bien entendu, tous ces accords *n'ont eté rendus possibles que* grâce a la nouvelle attitude du gouvernement égyptien, qui s'est lancé dans une vaste opération de privatisation et d'ouverture du capital des télécommunications, faisant presque systématiquement appel à des sociétés étrangères, en partenariat avec des entreprises égyptiennes. La société allemande Siemens est devenue majoritaire dans l'entreprise Egyptian German *Telecommunications Industries, qui* fabrique des centraux pour téléphones cellulaires, en rachetant les 25 % de parts d'Egyptian Telephone Equipment. Il se pourrait d'ailleurs que Siemens rachète également les parts de Telecom Egypt, que le projet gouvernemental de privatisations oblige à céder une part de ses participations. Par ailleurs, à l'occasion du voyage du président Moubarak à Paris le 28 novembre dernier, le *gouvernement égyptien a envoyé un* mémorandum à plusieurs entreprises françaises pour les inciter à prendre part aux privatisations.

C'est dans le domaine de la téléphonie mobile que cette volonté d'ouverture se manifeste avec le plus d'éclat. Le secteur se développe rapidement et pourrait devenir l'un des principaux marchés mondiaux au XXIe siècle.

Deux consortiums internationaux proposent depuis peu leurs services et se mènent une vive compétition : Mobinil d'une part, qui sous la présidence d'Osman Sultan, associe notamment France Telecom, partenaire majoritaire, le Français Alcatel et l'égyptien Orascom ; Misrfone d'autre part, qui regroupe autour du Britannique Vodafone l'américain *Air Touch Communications, les* Egyptiens EFG-Hermes, Alkanet Banque du Caire, et CG Sat, filiale du groupe français Vivendi.

Mobinil a été le premier a s'implanter sur le marché en mai 1998 et à détenir la première licence GSM du pays. Le fait d'avoir devancé d'autres intervenants *lui* a apporté un avantage certain. Il dispose aujourd'hui d'une plus grande palette de services, d'une plus large couverture et d'un plus grand nombre d'abonnés. Misrfone est arrivé en décembre 1998 ; depuis, il n'a de cesse de renforcer sa présence.



Le téléphone portable se propage dans la société égyptienne à la vitesse d'une onde hertzienne.

Le Caire : la multiplication des cabines téléphoniques

A L'HEURE où l'Egypte semble ne plus jurer que par la téléphonie mobile, le Caire fait une autre découverte, moins banale qu'il n'y parait pour cette mégalopole de 15 millions d'habitants : la bonne vieille cabine téléphonique. Plus de 200 d'entre elles ont déjà été installées dans la capitale et plus de 20 000 devraient couvrir l'ensemble du pays *d'ici quelques années*, explique Mohamed Safaa, directeur du marketing de Menatel, la société qui, avec Nile Communications, exploite ce réseau.

Une véritable innovation dont les utilisateurs semblent d'ailleurs très satisfaits. Témoin ce citoyen du sultanat d'Oman qui vient d'appeler les Etats-Unis : « Les cabines sont exactement comme celles que nous *avons chez nous, et le son était* parfaitement clair. » Les appareils ont en effet de nombreuses qualités : ils sont moins chers que ceux des kiosques ou des magasins où il fallait auparavant se rendre, ils permettent les communications locales, nationales et internationales et fonctionnent avec des cartes en vente un peu partout, même si encore un peu difficiles à trouver : « Il aurait fallu plus de publicité pour nous dire où acheter ces cartes », rouspète Mamdouh Abdel Aziz, un agent d'assurance qui a dû chercher à plusieurs endroits avant d'en *trouver une*.

D'autres personnes auraient encore plus de raisons de se plaindre de ces cabines : les propriétaires des magasins et des kiosques. Cependant, malgré une concurrence qui s'annonce rude, la plupart sont fatalistes : « *Les gens utiliseront sans* doute de moins en moins mon téléphone, mais c'est la volonté de Dieu », dit l'un d'entre eux. Pour empêcher des actes de vandalisme, Menatel a posé des écriteaux à l'intérieur des cabines expliquant qu'un téléphone en bon état peut sauver une vie en cas d'urgence.

Mobinil, un acteur à l'avant de la scène

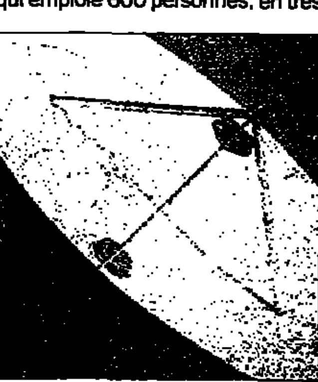
■ Le consortium prend la vague d'un des marchés les plus porteurs

AU CŒUR de la deferlante du téléphone portable, et plus généralement de la téléphonie mobile qui, encouragée par la privatisation des services téléphoniques, s'est abattue sur l'Egypte, un acteur joue un rôle-clef : Mobinil, l'un des deux consortiums internationaux opérant un service de teléphonie mobile (l'autre étant Misrfone).

Actionnaire majoritaire d'ECMS (*The Egyptian Company for Mobile* Services), qui est une filiale de France Telecom. Mobinil regroupe autour de cette dernière le Français Alcatel, l'Américain Motorola, le groupe égyptien de technologies de l'information Orascom et plusieurs petits actionnaires, dont le groupe de presse égyptien Al Ahram.

Créé en 1997, il compte aujourd'hui 150 000 abonnés. « Nous *pensons que le marché total de la* téléphonie mobile avoisinera le million d'abonnés vers 2001 et devrait atteindre les 3 millions dans les six ans à venir », explique Osman Sultan, président de Mobinil. « D'ailleurs, si nous avons investi 516 millions de dollars, le prix de la licence, c'est que, selon nous, l'Egypte représente un formidable potentiel pour la téléphonie mobile, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la population est nombreuse. Ensuite, ce pays est en train d'entamer un véritable processus d'ouverture et de libéralisation, qui engendre un contexte économique *très favorable*. De plus, l'Egypte a toujours joué un rôle politique et économique majeur dans la région. Enfin, le peuple égyptien est très communicatif et devrait faire un large usage du téléphone portable. »

Fort de cette analyse, Mobinil, qui emploie 600 personnes, en très large majorité des Egyptiens, met l'accent sur deux aspects fondamentaux de la gestion du service. Tout d'abord la couverture : « Nous avons aujourd'hui un avantage dans ce domaine », affirme Osman Sultan, et nous allons tout faire pour le maintenir. Nous couvrons non seulement le Caire et Alexandrie, mais encore la côte nord, Louxor, Assouan, Charm El-Cheikh, Port Saïd, Hurghada, Tanta et Suez. » Autre point crucial, la mise en place d'une véritable culture du service à la clientèle, un domaine qui reste encore largement à défricher en Egypte. Osman Sultan l'admet : « Avec un service comme la « Hot line », où nous répondons aux questions des clients au téléphone, nous sentons que nous sommes en train de couvrir des territoires nouveaux. »

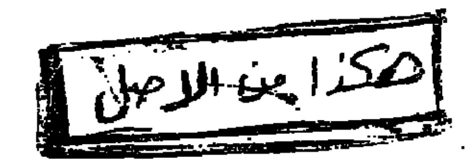


Assurer une large couverture.

Désireux de s'imposer par la qualité de ses services, Mobinil ne souhaite en revanche pas *s'embarquer immédiatement* dans une guerre des prix avec son nouveau concurrent Misrfone. La première raison en est que les tarifs sont déterminés avec l'aval d'une autorité de régulation dépendant du ministère des transports et des communications. Toute modification doit d'abord recevoir son accord. Deuxième raison, plus fondamentale, Mobinil doit à la fois continuer *de construire son infrastructure* et habituer les consommateurs aux mécanismes de tarification. Des prix artificiellement bas ou en baisse constante risqueraient de freiner son développement et, de plus, pourraient désorienter les abonnés.

Au prix d'un bon équili re entre une stratégie innovatrice en direction des clients et une certaine prudence, Mobinil paraît donc une entreprise prometteuse sur un marché extrêmement porteur. Ce qui explique la volonté d'investissement de grands groupes français comme France Telecom et Alcatel, mais aussi américains comme Motorola.

CETTE COMMUNICATION A ETE REALISEE PAR LA SOCIETE INTERFRANCE MEDIA QUI EST SEULE RESPONSABLE DE SON CONTENU


هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

